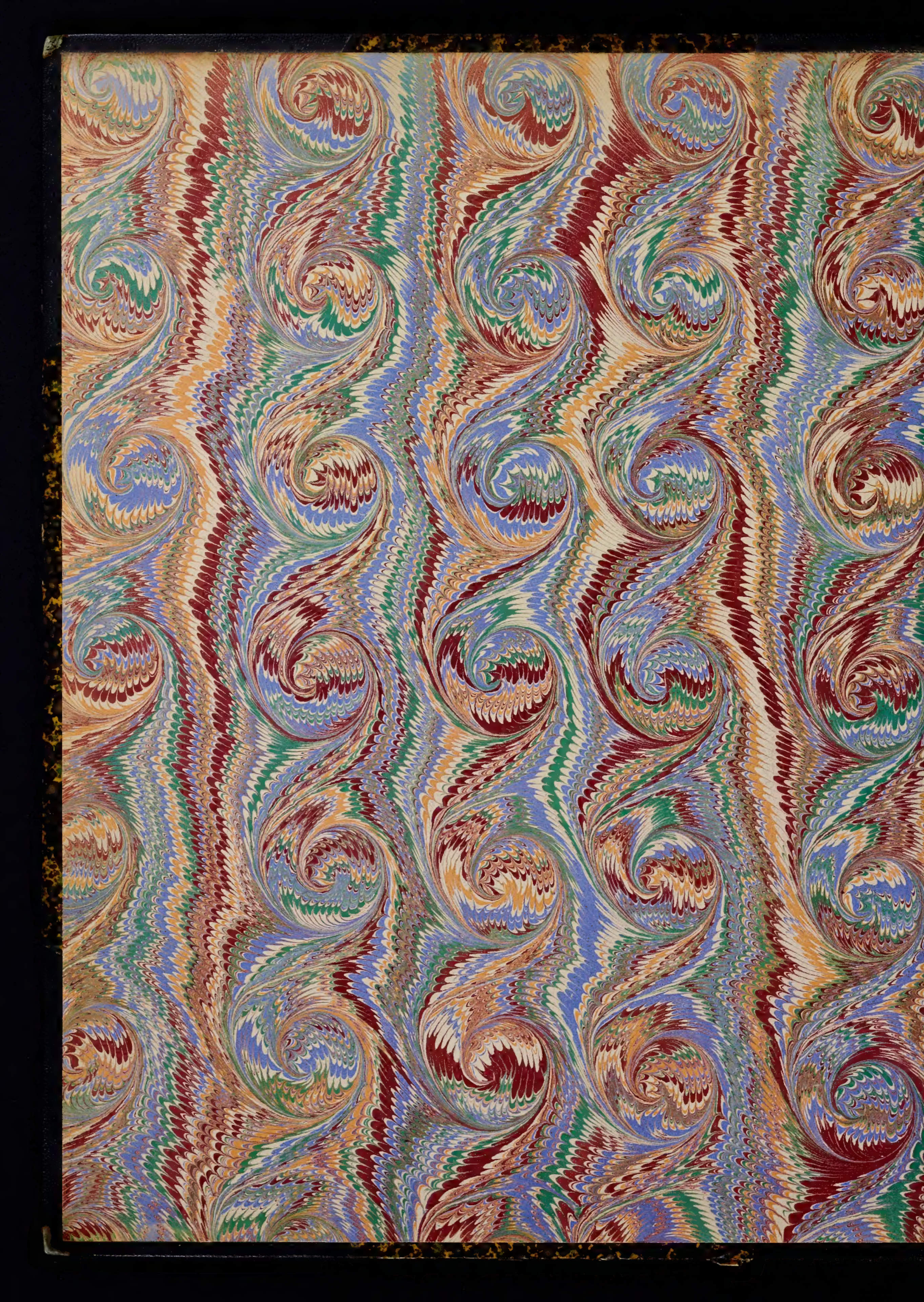
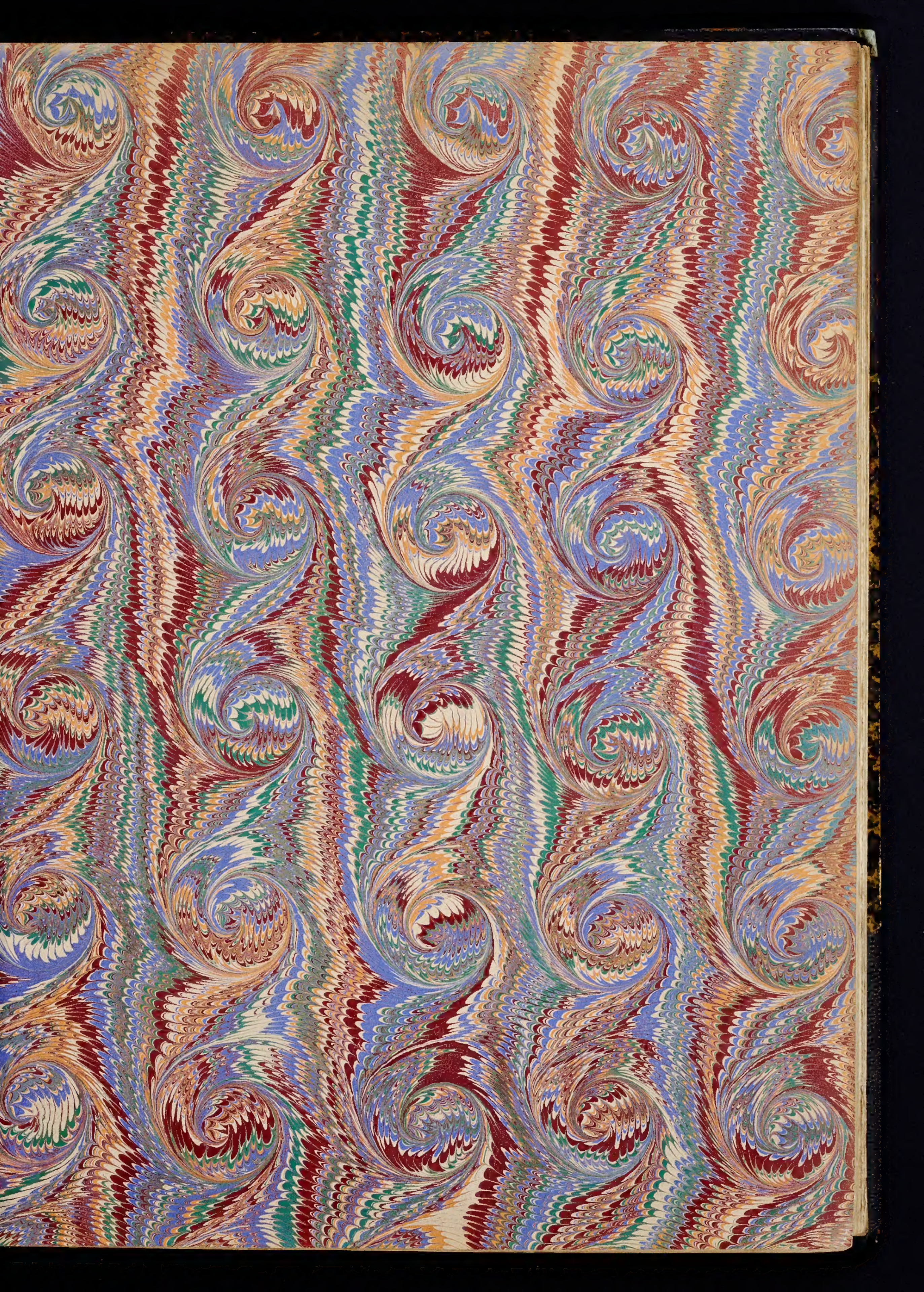






32 eaux-fortes

10-10

C.C

8

# ROUEN ILLUSTRÉ

ALBUM

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

UNE ÉDITION DE LUXE, FORMAT IN-4° JÉSUS

AVEC EAUX-FORTES SUR CHINE MONTÉ

Cet exemplaire

E. AUGÉ, ÉDITEUR A ROUEN

# ROUEN

## AUX PRINCIPALES ÉPOQUES DE SON HISTOIRE

JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

*Trente-deux Eaux-Fortes et vingt Vignettes*

PAR

*MAXIME LALANNE, BRUNET-DEBAINES, TOUSSAINT, ADELINE, NICOLLE*

Seconde Edition revue et considérablement augmentée

PAR

F. BOUQUET

PROFESSEUR HONORAIRE DU LYCÉE CORNEILLE

*Description des Monuments par G. Dubosc*



ROUEN

E. AUGÉ, ÉDITEUR

36, RUE DE LA GROSSE-HORLOGE, 36

1886

# PRÉFACE

Au début de notre siècle, un Ministre de l'Intérieur écrivait aux Préfets une remarquable circulaire, visant l'oubli que les provinces montraient pour leurs anciens monuments et pour leur propre histoire.

« Le culte des souvenirs, disait-il, qui se rattachent à l'histoire des arts ou aux annales du pays est malheureusement trop négligé dans les départements ; on laisse en oubli des monuments précieux ; on passe avec indifférence devant des vestiges qui attestent la grandeur des peuples de l'antiquité ; on cherche en vain les murs qui ont vu naître les grands hommes et dont s'honore la patrie ou les tombes qui ont recueilli leurs restes, et cependant tous ces débris vivants des temps qui ne sont plus font partie du patrimoine national et du trésor intellectuel de la France. »

Cette circulaire, si belle dans sa pensée, si noble dans son style et si patriotique dans son objet, est signée du nom de M. de Montalivet. Toutefois, M. Guizot suppose, avec beaucoup de raison, que M. L. Vitet, secrétaire général de ce ministère, en fut le rédacteur aussi bien que l'inspirateur.

Moins que tout autre notre département tombait sous le coup des critiques ministérielles, en ce qui touchait les monuments, dont la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, créée au mois de février 1818, avait pris, à partir de ce jour, le soin le plus intelligent et le plus assidu. Aussi sa surprise fut-elle grande, quand on lui lut cette circulaire, dans la séance du 25 novembre 1837, et son premier mouvement fut de se disculper du reproche de négligence, en rappelant les soins donnés par elle à la conservation des vieux monuments du départe-

ment et de notre ville. « La Commission, dit le procès-verbal, arrête que, dans la réponse à faire à M. le Ministre, on relatera les nombreux sacrifices que le département a faits, depuis de longues années, tant pour la conservation d'anciens monuments que pour dessiner ceux qu'une ruine imminente paraissait devoir enlever bientôt aux recherches des archéologues [1]. »

Depuis dix-neuf ans, en effet, les membres de cette commission, MM. J. Rondeaux, Botta, A. Le Prévost, Marquis, Licquet, H. Langlois, De la Quérière, Floquet, Deville, Gaillard, Alavoine, Ballin, Grégoire, Brevière, A. Pottier et Cochet n'avaient cessé de veiller sur la conservation de nos monuments, et ils auraient pu réclamer, comme leur œuvre propre, la formation du Musée départemental d'Antiquités, créé le 10 décembre 1831.

Le reproche n'était pas mieux fondé du côté des Annales, au moins pour la ville de Rouen. A ne s'en tenir qu'aux ouvrages ayant une certaine importance, bien avant l'apparition de la circulaire, M. P. Periaux avait donné : Le *Dictionnaire des Rues*, *Places de Rouen, avec notes historiques* (1819); M. Théodore Licquet, les *Recherches sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen* (1826); M. E. De la Quérière, la *Description historique des Rues et Maisons de Rouen* (1821); M. Floquet, l'*Histoire du Privilège de Saint-Romain* (1833), et une foule d'autres articles ailleurs.

A côté d'eux se plaçaient les corps savants de la ville, tels que l'Académie de Rouen et la Société libre d'Emulation, dont les *Précis* montrent quelle grande place occupaient dans leurs travaux, à la même époque, les Arts, les Monuments et l'Histoire de la Cité.

Enfin une publication nouvelle vint puissamment en aide à ces ouvriers de la première heure, la *Revue de Rouen*, en 1833. Elle donna un rapide essor à toutes les recherches dont notre histoire locale était l'objet, et les Rouennais, obéissant au grand courant historique, né sous la Restauration, l'étudièrent dans tous les sens, et, au nom de la décentralisation, voulurent l'affranchir de la tutelle de Paris. Tel était l'esprit qui anima ses premiers et ses principaux rédacteurs : MM. Hyacinthe Langlois, André Pottier, Ballin, Deville, que nous avons déjà vus à la Commission des Antiquités, et MM. Richard, Rouland, Chéruel, Walsh, Girardin, etc.

Quand parut la circulaire de 1837, le culte des Monuments de la cité n'était donc pas plus négligé que le soin de ses Annales par les Rouennais.

Cependant, loin d'être inutile, elle donna une impulsion nouvelle aux travaux de notre histoire locale, et bon nombre d'ouvrages complets remplacèrent bientôt de simples articles de revue

[1] *Procès-verbaux de la Commission départementale de la Seine-Inférieure*, t. I, p. 259.

sur la ville de Rouen. M. Floquet publia les *Anecdotes normandes* (1838) et le commencement de son *Histoire du Parlement* (1840) ; M. Chéruel, l'*Histoire de Rouen sous la domination anglaise, au XVe siècle* (1840), et l'*Histoire de Rouen pendant l'époque communale, 1150-1382* (1843-1844). Cette histoire, déjà publiée en majeure partie dans la *Revue de Rouen*, était suivie de pièces justificatives tirées, pour la première fois, des archives départementales et municipales de cette ville, tant était sérieux le caractère historique de cette revue. On en vit une autre preuve dans la *Revue rétrospective normande*, par M. André Pottier (1842). C'était une collection de documents inédits, empruntés en grande partie aux manuscrits de la Bibliothèque publique de Rouen, et qui avaient figuré dans la *Revue de Rouen*, parce qu'ils concernaient, en général, l'histoire de notre ville. A ces pièces détachées les lecteurs avaient fait bon accueil, malgré le sérieux de la plupart d'entre elles, désireux de connaître tout ce qui jetait quelque lumière sur le passé de leur cité.

Tels furent, chez nous, les hommes les plus marquants, dont le zèle historique et archéologique s'attacha, dès les premières années de notre siècle, à la conservation des monuments de Rouen et à l'étude de ses Annales. Ce flambeau de l'histoire locale, ils l'ont rallumé spontanément, et, se le passant de main en main, comme les coureurs du stade antique, ils l'ont transmis jusqu'à nous, brillant toujours d'une lumière plus éclatante et plus pure :

*Et quasi cursores vitaï lampada tradunt* [1].

Le rappel de leur nom et de leurs travaux était d'autant plus juste que leur influence, au sein de la cité, pour ces genres d'étude, fut aussi durable que féconde.

Après une existence d'une vingtaine d'années, la *Revue de Rouen* disparut, en 1852, au grand regret des amis de notre histoire locale. Mais l'élan était donné et l'intérêt qu'elle avait inspiré aux Normands, et surtout aux Rouennais, ne tarda pas à porter ses fruits.

Dix ans ne s'étaient pas écoulés, depuis sa disparition toujours regrettée, que la *Revue de Normandie* fut fondée, en 1862, à Rouen, par une Société d'hommes de lettres de la Normandie, « pour lui rendre la tribune intellectuelle dont elle était privée ». L'histoire de Rouen et l'archéologie se rapportant à notre ville tinrent une large place, dans les neuf volumes qu'elle a laissés, et, pendant les huit années de son existence, elle a compté de nombreux souscripteurs et de nombreux lecteurs.

[1] Lucrèce. *De rerum Natura*, II, v. 78.

Le même amour de notre province et de notre ville donna naissance, l'année suivante, en 1863, à la *Société des Bibliophiles normands*. Fidèle à son programme « de publier des pièces curieuses, inédites ou devenues d'une extrême rareté, intéressant particulièrement notre province », cette Société a fait de Rouen, de son histoire et de ses hommes, le principal objet des cinquante fascicules ou volumes dont sa collection se compose actuellement.

Restreinte dans le nombre de ses membres et dans son objet, elle ne répondait pas aux aspirations des nombreux Rouennais, qui désiraient voir « réimprimer les principaux ouvrages relatifs à l'histoire de la province de Normandie et publier les documents originaux et les chroniques manuscrites ayant un intérêt réel pour cette province ou pour les localités qui en dépendaient ». Aussi acceptèrent-ils avec empressement le projet, proposé par M. de Lépinois, de fonder, à Rouen, une *Société de l'Histoire de Normandie*.

Créée le 15 février 1869, elle ne tarda pas à réunir deux cents adhérents, dont le nombre n'a fait que s'augmenter depuis cette époque, et l'histoire de la ville de Rouen n'a cessé de tenir une place honorable dans les trente et quelques volumes qu'elle a publiés jusqu'à présent.

Enfin, le 5 juillet 1870, fut fondée une seconde Société de bibliophiles, sous le titre de *Société rouennaise de Bibliophiles*. Son but est le même que celui de la *Société des Bibliophiles normands ;* elle n'en diffère que par le nombre de ses membres, qui est de soixante-quinze au lieu de cinquante. Le chiffre de ses publications s'élève, aujourd'hui, à une vingtaine de plaquettes et volumes, où l'histoire de Rouen tient aussi la première place.

A nos yeux, cette quadruple création, en huit années (1862-1870), dans la même ville, d'une Revue et de trois Sociétés savantes, nées du vif désir d'étudier à fond son histoire, n'a été possible que par l'amour de cette histoire puisé, précédemment, dans les articles de la *Revue de Rouen* et dans les ouvrages de tous ceux dont nous venons de rappeler les noms et les travaux.

La multiplicité des publications concernant Rouen et son histoire, dans ces vingt dernières années, sans parler d'une foule d'autres moins importantes, pouvait faire craindre que la satiété ne se fût emparée du public. Il n'en était rien, comme on le vit, à l'apparition du *Rouen Illustré*, arrivé, en peu de temps, pour ses deux volumes, au chiffre de cinq cents souscripteurs. Ce succès est dû à son habile éditeur, qui comprit la nécessité de joindre la séduction des beaux-arts, pour la représentation de nos plus magnifiques monuments, aux savantes descriptions des écrivains les plus versés dans la connaissance de l'histoire de la cité.

Averti par le goût du public, M. Augé vient de recourir au même procédé pour son *Rouen pittoresque*, désireux de montrer à tous, comme suite à ses beaux monuments, « la ville aux





rues pittoresques, aux murs délabrés, aux maisons qui tombent depuis plusieurs siècles, » parce que « ces curiosités disparaîtront bientôt et qu'il était grand temps de les fixer dans une publication qui restera le souvenir des temps passés. »

Pour le second volume de *Rouen Illustré*, son intelligent éditeur, comprenant bien que l'histoire se fait par les hommes et non par les monuments, nous demanda un article qui servît de cadre commun à tous les autres, et où il fût moins question des monuments que des hommes. De là vint le résumé rapide, ou plutôt le tableau de notre histoire locale, tracé à grands traits et placé en tête de ce second volume, sous le titre de :

« ROUEN AUX PRINCIPALES ÉPOQUES DE SON HISTOIRE. »

Lors de notre exposition régionale, en 1884, ce travail, détaché de *Rouen Illustré*, et accompagné de ses plus belles eaux-fortes, fut mis en vente, et trouva bon nombre d'acheteurs. C'est alors que l'idée vint à M. Augé d'en faire une œuvre spéciale, complétée dans son texte et accompagnée d'autres illustrations, en rapport plus direct avec la nature du sujet.

Resserré dans le cadre restreint de la publication primitive, il nous avait fallu laisser de côté bien des faits importants. Nous les reprenons aujourd'hui, pour compléter notre œuvre, et en accuser plus fortement les traits caractéristiques, en insistant encore sur quelques-uns des grands hommes de la cité, déjà signalés, et en rappelant les mérites de quelques autres, passés sous silence.

C'est ainsi que nous avons tiré, de nos précédentes publications, les détails sur les trois premiers Hôtels de Ville de Rouen et sur son Beffroi, privilège et symbole de la liberté communale ; sur l'Arcade et les Cadrans de la Grosse-Horloge, avec la Fontaine, leur voisine. La sanglante tragédie commencée par Jean le Bon, au château de Rouen, et l'interrogatoire de Jeanne Darc, dans la tour du Donjon, empruntés à une autre de nos publications, sont venus remplacer les indications sommaires de notre première rédaction.

Mais des parties bien plus développées et entièrement nouvelles, sont : la description du supplice de Jeanne Darc, au Vieux-Marché, avec la détermination des lieux occupés par le bûcher, par les juges et par la victime, ce qu'on chercherait vainement dans les historiens les plus récents et les plus complets de la Pucelle ; le tableau du séjour de Henri IV, en 1596, pendant une longue période de quatre mois, pour la tenue de l'Assemblée des Notables, avec les détails de son entrée, et les divers incidents qui marquèrent son séjour ; le résumé des

curieuses expériences imaginées par Blaise Pascal, à Rouen, pour démontrer l'existence du vide, à l'aide du baromètre à eau, avec le rappel du bruit et de l'admiration qu'elles excitèrent parmi les Rouennais, et la révélation de l'endroit de notre ville, qui en fut le théâtre resté complètement ignoré ; enfin le développement et le caractère de l'instruction publique, à tous ses degrés, dans notre cité, pendant le siècle dernier.

D'autres épisodes, tout aussi nouveaux, mais moins étendus, y figurent encore : la Reddition de Rouen par Brancas-Villars ; la ridicule expédition du duc de Longueville, durant la Fronde, connue sous le nom de « l'occasion de la Bouille » ; enfin les attaques contre le Privilège de la Fierte et les griefs encourus par le Parlement de Rouen, à la fin du XVIII[e] siècle.

Si les passages concernant Corneille et Fontenelle n'ont reçu que quelques détails accessoires, le séjour de Molière et de sa Troupe, à Rouen, en 1658, et le rôle de l'abbé Le Gendre, comme bienfaiteur de l'Académie de Rouen et comme fondateur des prix du Grand Concours entre les collèges de Paris, sont encore des additions entièrement nouvelles.

Cependant le cadre, les grandes lignes, la méthode et le but de cette étude historique sont restés les mêmes que dans *Rouen Illustré*. Aujourd'hui, comme autrefois, nous pouvons répéter : « Nous n'avons pas eu la prétention de faire, en quelques pages, l'histoire d'une ville qui compte un aussi long passé, objet de tant d'ouvrages et de tant de recherches, depuis bien des siècles. Il nous a suffi d'en marquer les diverses étapes, en choisissant les faits les plus propres à mettre en relief, dans leurs phases successives, les destinées, le caractère et les mérites de ses habitants. »

Notre méthode est toujours la recherche de la vérité historique, c'est-à-dire celle des faits avérés, avec la plus scrupuleuse attention à les raconter ou à les retracer tels qu'ils se sont passés, dégageant la réalité de ses accessoires, et la débarrassant des légendes dont la critique moderne a démontré la fausseté.

Un sentiment de justice intéressée nous a aussi conseillé l'indication exacte et détaillée de nos sources. La probité littéraire veut qu'on rende à chacun ce qui lui appartient, et c'est se priver, de gaieté de cœur, d'un grand appui, que de taire les noms de tous ceux dont l'autorité commanderait la confiance du lecteur.

Le même goût d'exactitude et de vérité a inspiré notre éditeur pour le choix des illustrations de notre publication. Comme elle traite en entier du passé, c'est dans le passé qu'il a pris la plupart des nouvelles vignettes jointes à la seconde édition de notre travail. Le Livre des Fontaines (1525) lui a fourni trois vues : le château de Philippe-Auguste, l'église Saint-Sauveur,

et l'ancien Beffroi de Rouen ; une gravure du XVIe siècle, le supplice de Jeanne Darc sur la place du Vieux-Marché, à Rouen ; Dom Pommeraye, « la face du Logis abbatial de l'Abbaye de Saint-Ouen, au XVIIe siècle » ; le dessin et la gravure de Jacques, au XVIIIe siècle, « La cérémonie de la Levée de la Fierte par le prisonnier », et M. Rondeaux de Sétry, une restitution du plan de Rouen au Xe siècle.

A des artistes modernes ont été empruntés : « l'Assemblée des Notables tenue à Rouen par Henri IV, en 1596 » ; le troisième Hôtel de Ville de Rouen ; une vue du Vieux-Marché avec sa Fontaine au milieu, et puis, les portraits de Mme de La Mésangère, de Fontenelle, de Nicolas Mesnager et de l'abbé Le Gendre, d'après des originaux peu connus.

Enfin trente-deux des plus belles planches de *Rouen Illustré* viennent relier le présent au passé des vingt vignettes, avec cette heureuse innovation que des notices, placées en face de ces eaux-fortes, servent à les expliquer. L'éditeur a confié le soin de les faire à l'un de nos anciens élèves, M. G. Dubosc, qui s'est consciencieusement acquitté de la tâche, joignant l'histoire à la description et condensant, en peu de mots, le plus possible de renseignements utiles.

La vue seule de ces monuments, sur le terrain, inspire à tous le plus grand intérêt. Mais combien cet intérêt grandit, quand on connaît les événements dont ils ont été le théâtre, et, si l'on sait, en outre, les noms et le rôle des acteurs, l'émotion s'ajoute à l'intérêt. C'est là un sentiment très naturel, tout à l'honneur de l'humanité, et qui se retrouve chez les hommes de tous les siècles. « Nous sommes émus, je ne sais comment, disait autrefois Cicéron, au seul aspect des lieux où se voient les vestiges de ceux que nous chérissons ou admirons [1]. » Voilà pourquoi notre grand soin a été de préciser, autant que possible, les endroits où s'est déroulé quelque fragment de notre histoire locale, et de mettre en scène les personnages qui en ont été les héros ou les victimes.

La publication de notre travail, considérablement augmenté, a donc un but pratique : c'est d'être un manuel pour quiconque veut connaître les principaux événements et les grands personnages de notre histoire locale ; un guide à consulter pour la visite des lieux qui en ont été le théâtre ; et un album où les monuments qui ne sont plus se trouvent réunis aux beaux monuments qui nous restent encore, vainqueurs du temps et des hommes.

Pour faire ce modeste abrégé de l'histoire de Rouen, depuis son berceau jusqu'aux premières années de notre siècle, à nos recherches et découvertes personnelles nous avons joint celles de

[1] *De Legibus,* liv. II, ch. 2.

bien d'autres travailleurs isolés ou confrères dans les sociétés savantes de notre ville. On lira plus loin leurs noms, comme c'est de toute justice. Mais qu'ils veuillent bien recevoir ici nos très sincères remerciements pour tous les services qu'ils nous ont rendus.

Malgré tant de travaux personnels, poursuivis pendant bientôt un demi-siècle, et malgré tous ces secours étrangers, notre Manuel est-il une œuvre complète sur les points traités, une œuvre définitive ? Nous n'avons pas l'illusion de le croire et encore moins l'audace de nous en flatter. Nous savons trop, par l'expérience et par le spectacle de chaque jour, qu'en histoire le temps amène la découverte de documents nouveaux, réservant à tous des surprises de plus d'un genre. Un jour vient où la révélation de faits incontestables et inconnus démontre la fausseté d'opinions, de traditions et de légendes, admises jusque-là sans contrôle, et répétées de confiance, sans soupçonner le moins du monde que la vérité est tout autre. Le sort commun nous est sans doute réservé. Mais, quoi qu'il arrive, nous osons l'affirmer, nous n'avons rien négligé pour rendre le plus vrai, le plus exact et le plus digne de foi possible, ce tableau rapide des destinées de notre chère ville natale.

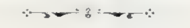
*ROUEN, le 1er Octobre 1886.*

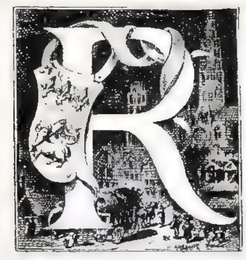


# ROUEN

## AUX PRINCIPALES ÉPOQUES DE SON HISTOIRE

### JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE





OUEN est une ville qui a constamment attiré les regards de l'histoire, depuis son berceau jusqu'à nos jours; c'est qu'il est peu de villes qui aient fait plus d'honneur à notre commune patrie que la capitale de l'antique Normandie.

Sur l'emplacement du Rouen actuel, quatre ou cinq villes, œuvres des hommes, ont disparu par suite de vicissitudes diverses, tandis que l'œuvre de la nature, les collines qui l'entourent, le fleuve qui la baigne, sont toujours là, plus ou moins transformés dans leur aspect extérieur, mais rappelant encore l'état primitif de l'ensemble.

C'est de cette ville que nous allons retracer rapidement la physionomie et le passé, jusqu'à notre siècle, en nous arrêtant aux sommets de son histoire, en choisissant tel nom célèbre, et tel fait retentissant, qui puissent se fixer dans la mémoire et frapper l'imagination du lecteur.

---

## TEMPS ANCIENS

### ÉPOQUE GAULOISE (Jusqu'en 50 avant J.-C.)

Laissant de côté toutes les fables imaginées sur les premiers temps de cette période par l'auteur du *Roman de Rou*, et les chroniqueurs qui le copient, nous dirons que du Rouen de la Gaule indépendante, de la cité des Vélocasses, nous ne connaissons guère que le nom primitif,

révélé par des monnaies frappées avant la conquête romaine. Elle s'appelait *Ratumacos*, lorsqu'un certain *Suticos*, dont le nom figure sur l'un des côtés de cette monnaie, était le chef des Vélocasses, qui faisaient alors partie du pays des Belges. Les quelques huttes en terre, recouvertes de roseaux et de feuillages, élevées sur les bords de la Seine, au pied des collines héris-



sées de forêts qui entouraient la petite cité de toutes parts, n'ont point laissé de vestiges; cela se conçoit en raison de leur fragilité. Mais des haches en silex ou en bronze, des vases en terre cuite, et d'autres rares débris attestent l'existence des habitants qui s'abritaient sous ces huttes. Retrouvés, à sept ou huit mètres au-dessous du sol actuel, ils ont servi à la science de l'archéologue pour ressusciter, par une sorte de divination, les premiers habitants de la cité des Vélocasses, au sein de la Gaule indépendante. C'est tout ce qui en reste.

## ÉPOQUE GALLO-ROMAINE (50 ANS AV. J.-C. — 481 APRÈS J.-C.)

César n'a rien dit de Rouen, qu'Auguste comprit dans la Belgique, l'une des quatre provinces de sa nouvelle division de la Gaule. Le Grec Ptolémée est le premier des écrivains anciens qui parle de Rouen, sous la domination romaine, vers le milieu du IIe siècle après J.-C., quand il dit que : « La cité des Veneliocasses est *Rôtomagos* ». Chez les Latins, l'Itinéraire d'Antonin donne *Rotomagus*, et c'est ainsi que le nom est écrit par S. Paulin et dans les Conciles de France, et qu'on devrait toujours l'écrire, et non *Rothomagus*, avec la lettre *h*, que rien ne jus-

tifie. Elle appartint à la Belgique jusqu'au jour où Dioclétien (IIIe siècle après J.-C.) en fit la métropole de la Seconde Lyonnaise.

Ce nom latin de *Rotomagus*, on s'est évertué à l'expliquer de bien des manières ; mais la solution ne paraît pas plus avancée qu'au XVIIe siècle, quand Gomboust disait : « L'origine de ce nom est inconnuë, car à proprement parler la plus part de celles qu'on produit sont des contes de vieilles ». (*Antiqvitez et singvlaritez de Roven*.)

Aux huttes éparses des Gaulois succéda, sous les Romains, à une époque indéterminée, une ville plus régulière et mieux bâtie, à laquelle ils donnèrent vraisemblablement la forme d'un pentagone, plutôt que celle d'un rectangle, comme ils faisaient pour leurs camps. De ce Rouen des Gallo-Romains, il est impossible d'établir ni la disposition, ni même l'enceinte. Cependant on a trouvé des vestiges de murailles romaines aux endroits ci-près : le Pont de Robec, l'ancienne Abbaye de Saint-Amand, l'Hôtel de France, le Prieuré de Saint-Lô, et naguère encore, sous le pignon de la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, rue Saint-Lô, en face de la rue de la Poterne, enfin sur la place Verdrel [1], de sorte qu'une ligne diagonale de murs paraît avoir relié ce dernier point avec le Prieuré de Saint-Lô.

Si l'on en croit le mémoire d'un avocat, rédigé au début du XVIe siècle, à l'occasion d'un procès, la Seine aurait coulé jadis fort avant dans les lieux qu'allait bientôt renfermer l'enceinte de la cité gallo-romaine :

Est à remontrer que *antiquitus* la rivière de Seyne avoit son cours où est assise l'église de Notre-Dame, et estoit le port du quey à l'endroit où est assise l'église Saint-Erbland, et à cause de ce encore appelé le dit lieu *Port-Morant*.

L'avocat anonyme ajoute :

Qu'en fouyssant ont esté trouvé plusieurs apparences (restes) et de gros aneaux de fer pour estacher les navires et les bateaux et que, il y a cinq ou six ans, en fouyssant les fondemens de la dite église avoient esté trouvés aucuns bateaux, quasi tout entiers, cordeaux ou câbles et les aneaux fichés es anciennes murailles pour iceux estacher [2].

Le cours primitif de la Seine en cet endroit, le Port-Morand, les anciennes murailles, les anneaux pour attacher les bateaux ont fait fortune. « Il y a des choses que tout le monde dit, parce qu'elles ont été dites une fois. » (Montesquieu.) Le Port-Morand fut de celles-là. Taillepied, cinquante ans plus tard, les a adoptées, en ajoutant au texte du mémoire et en dénaturant le nom du lieu, qu'il appelle « Porc espy ou *Porc Morand* ». Au siècle suivant, Farin, de son

[1] L'architecte en chef du département, M. Lefort, vient de les retrouver dans les fouilles opérées pour compléter le Palais de Justice.

[2] M. Ch. de Beaurepaire a, le premier, fourni ce texte et résolu le problème qui s'y rattache. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1873-1875, t. III, p. 426.

autorité privée, transporte le susdit port sur la place de la Calende. Enfin, un plan de Rouen, en 949, reconstitué par M. Rondeaux de Sétry, au XVIII^e siècle[1], le met à l'endroit où s'élèveront plus tard les Halles, à la Basse-Vieille-Tour. Ces placements divers démontrent déjà combien l'existence de ce port est peu certaine.

Cependant, admettons que le mémoire ait eu raison de dire qu'en creusant les fondations d'une nouvelle église Saint-Herbland, en 1483, on ait trouvé des bateaux et « des anneaux fichés ès anciennes murailles », faut-il en conclure qu'il existait là un port baigné par les eaux de la Seine, non pas du temps des Gaulois (car un pareil travail indique une civilisation plus avancée que la leur), mais du temps des Romains? Nullement : c'eût été tout au plus un *échouage*, où l'on aurait tiré les bateaux à sec sur le rivage, lorsque la Seine formait encore trois îles en face de la ville.

Telle est la seule explication plausible de la présence de bateaux en cet endroit, surtout quand on sait que le nom de *Port Morand* est né lui-même d'une erreur manifeste dans la lecture d'un texte. Deux chartes latines parlent du « *Post Morand* dans la paroisse Saint-Erbland de Rouen, au bout du Grand Pont », et les mots latins *Postem Morandi* et *Post Morandi* sont devenus *Port Morand*, quand on a confondu *Postis* ou *Post*, *poteau*, avec *Portus*, *port*.» Le lieu qu'il désigne ne devait pas être autre chose que l'un de ces porches, qualifiés avant-soliers, qui sont figurés sur le plan du Livre des Fontaines ». (M. Ch. de Beaurepaire, *ibid.*)

La présence des Romains est plus certainement attestée par d'autres vestiges, enfouis à sept ou huit mètres de profondeur, et que, de temps à autre, des fouilles font découvrir. Murailles, constructions, colonnes, tuiles, briques, poteries, monnaies, statues, inscriptions, etc., trouvées au-dessous des rues, des places et des maisons d'aujourd'hui, tout cela prouve que les Romains ont occupé notre ville, en même temps que les Gaulois.

En sa qualité de métropole, elle devint bientôt importante. Toutefois l'histoire n'a rien conservé de l'administration de la cité, de sa constitution municipale, pendant l'époque gallo-romaine. On sait seulement qu'elle fut la résidence des gouverneurs de la province et du chef des Ursariens, corps de troupes chargé de faire respecter leur autorité, et que l'influence morale et politique du clergé ne tarda pas à y devenir toute-puissante. Les Romains y organisèrent des corporations d'arts et métiers se livrant au commerce, et, sous leur domination, Rouen aurait été, d'après Strabon, l'entrepôt du commerce qui se faisait par le Rhône, la Saône et la Seine entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Enfin Pline vante les métairies et les fabriques de ces Gallo-Romains, déjà fort industrieux.

[1] Voir ce Plan, plus loin, donné hors texte.

## LE COURS LA REINE



La vue de Rouen, que reproduit la belle eau-forte de Maxime Lalanne, est certes l'une des plus charmantes que puisse offrir notre cité. Encadrée dans les hauts feuillages des arbres du cours la Reine et dans les jeunes verdures des saules et des peupliers de l'île Lacroix, la silhouette de la ville s'allonge à l'horizon, déchirée par la tour St-André, le blanc clocher de St-Gervais, la haute flèche et les deux tours de Notre-Dame, l'aiguille de St-Maclou et l'élégante tour couronnée de St-Ouen. La Seine, entre les îles, coule doucement, encombrée par toute une flotte de chalands amarrés, de porteurs, de barques et de canots, puis disparaît au loin sous les arches du Pont de Pierre.

Cette belle avenue du Cours la Reine fut créée en 1649, par le duc de Longueville, qui voulut donner aux bourgeois rouennais un « divertissement de promenade » ; elle fut plantée sur les dépendances du prieuré de Grandmont. Ce prieuré avait été fondé vers 1156, par le duc-roi Henri II, qui y avait installé les moines de Grandmont près Limoges, établis précédemment dans la forêt de Rouvray, dans cet endroit qui dépendait de son parc. Confirmés dans leurs droits par Philippe-Auguste, en 1212, par Charles VIII, en 1487, par Louis XIV, en 1661, ces religieux avaient de nombreux privilèges : ils possédaient la *Vieille Romaine*, rue St-Éloi, avaient droit de suffrage aux assemblées de l'Hôtel de Ville, et exerçaient haute, moyenne et basse justice sur une partie de St-Sever. Leur parc, comprenant 260 acres, et ayant pour limites le pont de Rouen, y compris le premier pilier du côté de la ville, était tout d'abord rempli d'arbres et ne fut défriché que dans les premières années du XVI[e] siècle : il y existait une chapelle bâtie, en 1471, sous l'épiscopat du cardinal d'Estoutteville, par Pierre de Ciguerre, de Rouen, et dédiée à Saint Etienne et à Sainte Catherine. Détruit par les Navarrais, au XIV[e] siècle, pillé par les Calvinistes, inondé en 1496 et en 1571, le monastère fut cédé, en 1633, aux Jésuites, par Louis de Bernage, aumônier de Louis XIII. Il fut alors réparé, en 1652, de fond en comble par le frère Jean Dubois, prieur claustral. En 1762, on supprima le prieuré et on en chassa les Jésuites, en 1764 et 1770, après avoir vendu leurs biens. Les bâtiments qui existent encore avec une semblable destination, furent convertis, par M. de Crosne, en magasins à poudre, installés autrefois au Vieux Palais; pour leur agrandissement, on acheta, en 1792, quelques terrains voisins, qui servirent à établir un corps de garde et un chemin de ronde.

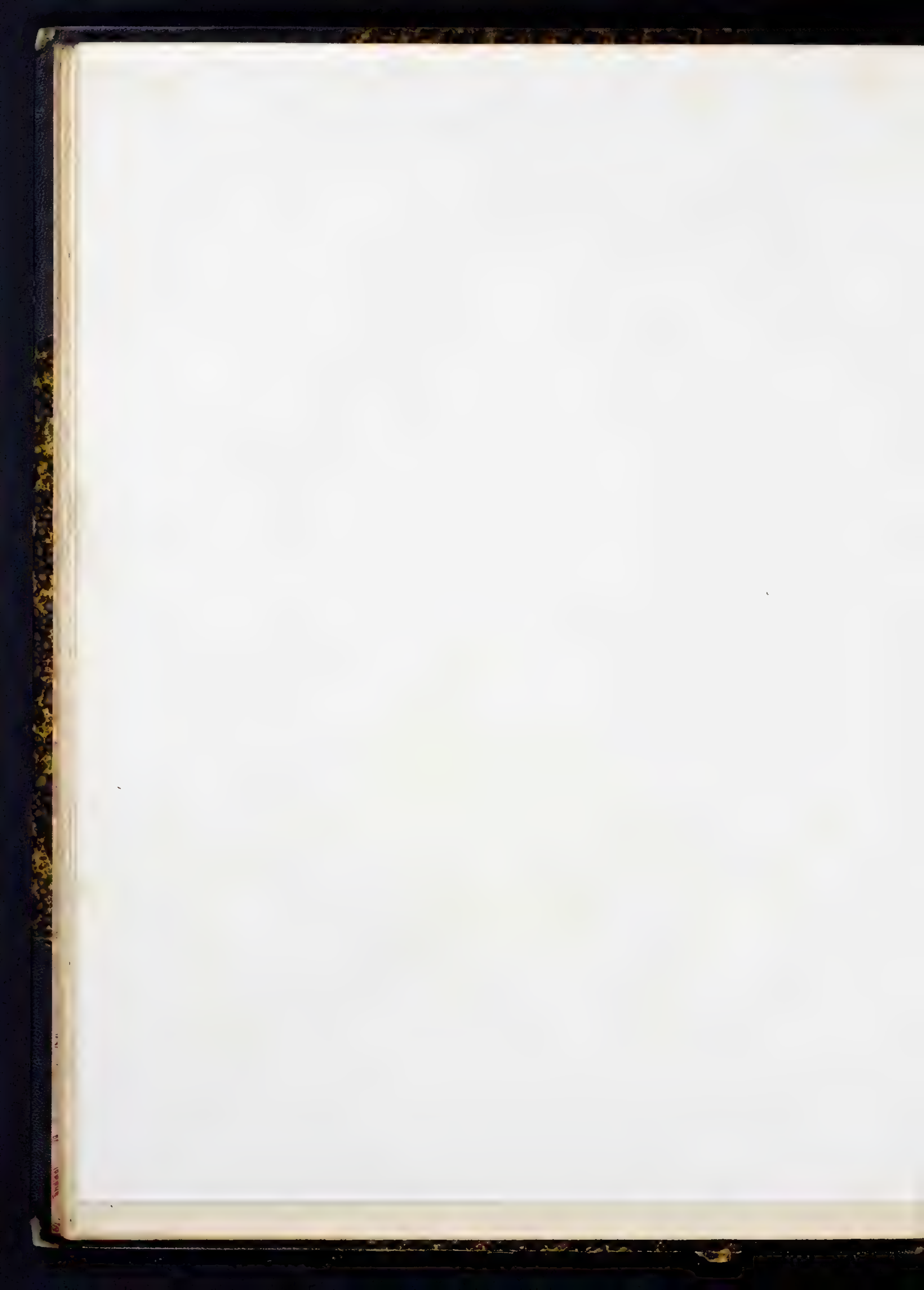
C'est sur une des parties des prairies dépendantes du prieuré de Grandmont, avons-nous dit, que fut créé le Cours la Reine : en échange, les Echevins donnèrent, en 1672-1673, quelques maisons rue St-Eloy, et quatre acres et demi de prairies, situées au Pré de la Bataille, que la ville avait reçus en 1470, de J. Cormeilles, vicomte de Rouen, pour la fondation d'une messe à la chapelle de l'Hôtel-Dieu. La première moitié du cours, du côté du pont, fut terminée et plantée d'arbres vers 1650. La seconde moitié, du côté de l'endroit où autrefois le clergé venait accompagner les pèlerins partant pour St-Jacques de Compostelle, Rome et Jérusalem, ne fut entreprise qu'en 1672, sur le désir que témoigna le premier président, Claude Pellot, de voir continuer cette promenade.

En 1784, la ville se trouvant dans une grande disette de bois, un arrêt du Parlement, du 4 février, ordonna l'abattage des tilleuls et des ormes du grand cours, qui furent remplacés, en 1787, par d'autres arbres qui l'ombragent encore aujourd'hui. Toute l'avenue fut remblayée et terminée en 1807. En 1845, on y plaça la grille d'entrée, qui fermait autrefois la Bourse découverte.

Cette promenade, appelée, à sa création, Cours la Reine, puis Cours de l'Égalité, en 1794, et Grand cours, en 1795, était autrefois le Longchamp rouennais, où l'on se rendait tous les ans à l'Ascension, jour d'ouverture de la vieille foire de Bonnes-Nouvelles. On y a souvent donné des fêtes; le 14 juillet 1794, on y éleva une statue de la Liberté ; le 15 août 1813, on y célébra la St-Napoléon, et depuis, en 1855, 1861, 1868, on y a aussi installé les concours régionaux.

G. D.





# MOYEN AGE

## ÉPOQUE FRANQUE (481-912)

A l'avènement de Clovis, la Seconde Lyonnaise des Romains avait fait place à la Confédération armoricaine, soumise au gouvernement ou à l'influence des évêques. Rouen fut l'une des quatorze cités gallo-romaines dont elle se composait. Vers 497, elle passa sous le joug de Clovis, roi des Franks, vainqueur de toute la Gaule. Après sa mort, elle fit successivement partie du royaume de Paris, du royaume de Soissons, de la Neustrie, de l'Austrasie, enfin de la France, lors du démembrement de l'empire de Charlemagne.

Sous la domination des Franks, « la ville occupoit déjà une espèce de quarré oblong dont voici à peu près l'idée que l'on peut se former. Tirez une ligne le long de la rue de l'Aumône (Fossés Louis VIII), depuis le pont de Robec jusqu'à la Poterne; de la Poterne tirez-en une seconde par le Marché-Neuf en rasant le Palais, et par la rue Massacre jusqu'à la rue aux Ouës (aujourd'hui rue aux *Ours*), de là tirez-en une troisième jusqu'à la Calende, au travers de



Mort de Prétextat.

l'Hôtel-Dieu, et continuez-la jusqu'à l'eau du Robec : le Robec fera la quatrième ligne ; et c'est là tout le terrain que la ville de Rouen occupoit, lorsque Rollon prit possession de la Normandie [1] ».

Pendant l'époque franque aussi, Rouen vit élever quelques églises ou chapelles en dehors de ses murs, les unes nouvelles, les autres pour en remplacer de plus anciennes. Au nord et à l'est, on bâtit Saint-Ouen, Saint-Godard, Saint-Maclou; au sud, Saint-Vincent-sur-Rive, et les chapelles de Saint-Clément, Saint-Eloi, Saint-Martin, alors chacune dans une île.

[1] *Description de la Haute-Normandie*, par dom Toussaint Duplessis, t. II, p. 6.

« A Rouen, comme dans toutes les villes de la Gaule, le clergé, succédant à l'influence romaine, s'interposa entre la population vaincue et les conquérants, qui ne respectaient que le caractère sacré du prêtre. Le pouvoir de l'Église est donc la grande et salutaire autorité de l'époque, celui qui protège le peuple contre les barbares [1] ». On le vit bien, à la fin du VI$^{e}$ siècle, pendant les guerres de Brunehaut et de Frédégonde, quand Rouen fut le théâtre des violences les plus odieuses. L'évêque Prétextat parvint à les arrêter d'abord, puis il succomba sous les coups du serf envoyé par Frédégonde, en 586. Comme l'évêque était le véritable chef de Rouen, plutôt que le *graf* ou comte, administrant au nom des rois franks, les Rouennais, pleins de regrets pour sa mémoire, s'agenouillèrent sur son tombeau. D'autres évêques de Rouen, saint Romain, saint Ouen et saint Ansbert jouèrent le même rôle.

A travers toutes les vicissitudes politiques qui suivirent l'invasion des Franks, le commerce se soutint. Pendant que les vainqueurs s'étaient réservé les armes, et que le clergé exerçait son influence morale et politique, le peuple se livrait au commerce, et les marchands, demeurant à Rouen, acquéraient les ressources qui devaient plus tard préparer leur indépendance, et, par suite, celle d'une classe de citoyens jusque-là fort opprimés, malgré deux visites de Charlemagne et le contrôle de ses *Missi dominici*.

Un grand malheur allait fondre sur Rouen. Deux fois, en l'espace de dix ans, de 841 à 851,



les pirates scandinaves, commençant leurs incursions, brûlèrent la ville, n'y laissant guère que quelques églises au milieu des ruines fumantes. Ils montraient la route à Rollon, qui, à la tête de la plus redoutable de ces invasions, se présenta tout à coup. Envoyé par les habitants effrayés, leur évêque tâcha de fléchir le pirate.

Rollon, apprenant qu'il ne restait dans la ville et dans son territoire qu'une foule sans armes, garantit la sécurité de l'évêque. Puis roulant le projet d'une expédition avantageuse, il amarra, à la porte dont l'église

[1] M. Chéruel. *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, 1150-1382. T. I. Introduction, p. VI.

Saint-Martin est voisine, ses navires remplis de soldats. Descendant de sa flotte et parcourant rapidement la ville, il vit les édifices religieux renversés et leurs pierres dispersées, les églises arrachées de leurs fondements, les remparts détruits, çà et là, et une poignée d'habitants désarmés (Dudon de Saint-Quentin).

La ville gallo-romaine et celle des Franks était donc à moitié détruite et presque déserte, quand Rollon en fit la conquête. Cependant, la beauté du site et la position avantageuse de cette ville baignée par un grand fleuve et entourée de collines et de forêts le frappèrent, et il résolut d'en faire sa résidence et la capitale de l'Etat qu'il voulait fonder. « En effet, ce fut à Rouen qu'il s'établit immédiatement. C'était de là qu'il partait pour porter au loin la terreur de ses armes ; c'était là qu'il revenait chargé de butin, après de sanglantes expéditions [1]. »

Pendant plus de trente ans, Rouen gémit sous cette domination cruelle des Scandinaves, jusqu'au jour où Rollon conclut, en 912, avec le roi de France, Charles le Simple, le traité qui lui donnait la Neustrie, et reçut le baptême de Francon, archevêque de Rouen. Dès lors tout changea, et la servitude, fille de l'invasion armée, devint féconde en heureux résultats.

## DUCS DE NORMANDIE ET ROIS D'ANGLETERRE (912-1204).

En même temps que la province conquise par les hommes du Nord prenait le nom de Normandie, remplaçant celui de Neustrie, la ville qu'ils avaient presque anéantie sortit de ses ruines. « Rollon relève les murs détruits, répare les fortifications, entoure les remparts d'un fossé et les protège par des tours » (Dudon de Saint-Quentin). C'est en effet une ville nouvelle qui va s'élever avec une nouvelle enceinte, surtout au sud de celle dont nous avons parlé (p. 5).

Rollon, et son fils Guillaume Longue-Epée, entreprirent de nouveaux travaux pour l'agrandissement de cette ville. Ils rétrécirent le lit de la Seine. De nouvelles terres prirent la place qu'occupoient divers bras de cette rivière ; les îles disparurent. On donna à ce nouveau terrain le nom de *Terres-Neuves ;* et cette seconde enceinte [2] renferma tout ce qui est compris aujourd'hui (en 1740) entre l'eau de Róbec, la rue des Bonnetiers, la Calende, la rue de la Madeleine, la rue aux Ouës, la rue des Cordeliers, celle de la Bourse ou des Consuls, et le nouveau lit de la Seine [3].

De plus, à l'endroit où la Renelle s'y jette, à l'ouest, et sur le côté gauche du ruisseau, près de la rive du fleuve, Rollon construisit un château ou citadelle, de forme carrée, pour com-

[1] M. Chéruel, *ibid.*, I, Introduction, XXXVII.

[2] En ne tenant pas compte de l'enceinte gallo-romaine, dont le tracé ne saurait être donné avec certitude. Voir p. 3.

[3] Toussaint Duplessis. *Description de la Haute-Normandie*, II, 7.

mander le cours de la Seine. Le souvenir en fut conservé par l'église de Saint-Pierre, dite *du Châtel*. A l'autre extrémité de ce terrain conquis sur le fleuve, près de la rive droite de Robec, dans le voisinage de la Seine, en 996, Richard Ier fit construire également un autre château, à la fois palais et prison, appelé *la Tour*, dont les dépendances considérables occupaient plus d'espace que tout le quadrilatère de la Haute et de la Basse-Vieille-Tour actuelles, qui en ont pris leur nom. On y fonda une chapelle, sous l'invocation de saint Romain, où se fit la levée de la Fierte, avec une pompe extraordinaire, jusqu'à la Révolution.

Rouen fut témoin, en 1065, des fêtes que Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, donna à Harold, dans le but intéressé de l'amener à seconder ses prétentions à la couronne d'Angleterre, tout en affichant une franche cordialité. On ne voit pas quelle part active la cité prit à la conquête de l'Angleterre, l'année suivante. Mais, quand Guillaume eut soumis ce pays et tracé, sur les bords de la Tamise, l'emplacement où devait s'élever la fameuse Tour de Londres, comme l'avaient fait Rollon et Richard, à Rouen ; quand, de la pointe de son épée victorieuse, il eut inscrit, dans son code, bien des clauses avantageuses aux Normands, Rouen accueillit avec transport, à son retour, en 1067, Guillaume le Bâtard, devenu Guillaume le Conquérant. « Tous les bourgeois, dit un contemporain, vieillards, femmes, enfants, se pressaient à sa rencontre, tous l'accueillaient avec des cris d'enthousiasme ; vous eussiez dit que la ville entière applaudissait » (Guillaume de Poitiers). C'était par un juste sentiment de reconnaissance, où les calculs de l'intérêt commercial se mêlèrent aux élans de l'orgueil national.

Sous les rois franks, les invasions des Normands amenèrent la ruine presque totale des établissements de commerce fondés à Rouen. Mais, dès que Rollon l'eut rebâtie et qu'il en eut fait sa capitale, la sagesse et la vigueur de son gouvernement contribuèrent puissamment à en développer le commerce maritime. On voit les Rouennais en relation avec les États scandinaves et l'Angleterre. « Pendant que les barons vainqueurs se partageaient les terres et inscrivaient leurs noms sur le livre de la conquête (*Domesday-Book*)[1], les marchands de Rouen imposaient aux vaincus le monopole de leur commerce ; la conquête fut certainement une des causes du grand développement que cette ville prit au XIIe siècle. » (M. Chéruel, *ibid.*). A la même époque, Orderic Vital se plaît à signaler « sa nombreuse population et l'opulence de son commerce ; son port très fréquenté, le murmure de ses rivières, l'agrément de ses prairies ; sa richesse et son abondance en fruits, en poissons et en toutes choses ; sa ceinture de monts et de forêts ; la puissance de ses remparts et de ses fortifications ; la beauté de ses bâtiments, de ses édifices, de ses basiliques » (*Histoire ecclésiastique*). Voilà une preuve que, sous les ducs normands, la ville fut reconstruite plus belle et devint plus florissante que sous les rois franks. De là l'éloge d'un écrivain anglais, du XIIe siècle également, Guillaume

[1] Le sens de ce titre est : « Livre qui doit durer jusqu'au jugement dernier ».

de Newbury : « Rouen est une des villes les plus célèbres de l'Europe, située sur la Seine, fleuve des plus considérables, qui sert pour lui apporter les objets d'échange d'un grand nombre de pays ».

A ces richesses, versées par le commerce, les bourgeois durent la conquête de libertés politiques. Avant Guillaume le Conquérant, les historiens gardent un silence absolu sur l'état de la bourgeoisie rouennaise. Ce duc assura le premier, par ses lois, la sécurité du commerce et augmenta les franchises et privilèges de la ville. Aussi la douleur fut grande,



Mort de Guillaume le Conquérant

quand il y mourut, le 10 septembre 1087, au prieuré de Saint-Gervais, où les ducs de Normandie possédaient un manoir.

Plus tard, Geoffroi Plantagenet, vainqueur des rivaux qui lui disputaient la couronne (1144), récompensa les Rouennais de leur concours énergique par une charte de liberté, que son fils, Henri Plantagenet, reproduisit textuellement dans la sienne, en leur conférant, vers 1150, des droits et privilèges fort étendus pour la propriété, la juridiction, l'exemption des corvées, des tailles et des aides et enfin le commerce. Elle parle vaguement de la commune ; mais le premier pas était fait, et la commune constituée voyait s'ouvrir devant elle une longue carrière de luttes et de conquêtes, d'autant plus vives et plus grandes qu'elle ne tarda pas à prendre plus d'importance. « Vers la fin du règne de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie (1189), une aristocratie commerciale paraît déjà organisée ; elle se composait des *pairs* ou principaux bourgeois, parmi lesquels on choisissait le maire et les conseillers ou échevins. Ces derniers composaient, avec le maire, le pouvoir exécutif de la cité » (M. Chéruel, *ibid.*).

A son tour, Richard Cœur de Lion garantit, par une charte solennelle, tous les privilèges de la commune de Rouen, et Jean Sans Terre, son successeur, non content d'en ajouter de nouveaux, fort importants surtout pour le commerce, confirma encore la commune en ces termes explicites : « Nous accordons aussi et nous confirmons aux mêmes bourgeois de Rouen

leur commune avec toutes leurs libertés et leur justice aussi complètement qu'ils l'ont jamais exercée [1] ».

Ainsi s'explique l'attachement des Rouennais aux rois d'Angleterre, leurs ducs, qu'ils défendirent toujours contre les rois de France. L'intérêt de leur commerce, l'amour de leurs libertés, la crainte de tomber du premier rang au second, en passant sous le joug du roi de France, leur firent soutenir vaillamment, malgré le meurtre d'Arthur de Bretagne, Jean sans Terre, leur duc, lorsque Philippe-Auguste vint mettre, pour la seconde fois, le siège devant leurs murs, vers le 20 mai 1204. Pendant 80 jours, ils repoussèrent les assauts de son armée. Suivant le chapelain du roi de France, Guillaume Le Breton : « La commune de Rouen, au cœur superbe, animée contre notre prince d'une haine immortelle, aimait mieux être vaincue que de subir volontairement son joug » (*Philippide*, XVII^e chant). Mais, lâchement abandonnée par Jean sans Terre, malgré les plus pressants appels, « cette noble cité, jusque-là invincible », se livra au roi Philippe, à l'expiration d'une trève fixée au 30 juin 1204.

La Normandie, de 912 à 1204, avait compté treize ducs, sans aucune interruption.

Premier Hotel de Ville (1150-1220). — L'édifice où se réunissaient les magistrats chargés des intérêts de la commune a porté, tout d'abord, le nom d'Hôtel commun de la Ville, remplacé plus tard par ceux de Manoir de la Ville, Maison commune, Maison de Ville et enfin Hôtel de Ville.

Impossible de déterminer exactement l'endroit où se trouvait le premier édifice destiné à recevoir les magistrats de la commune à son berceau. Cependant il paraît certain qu'il devait être à peu de distance de la porte Massacre, située au bout de la rue de la Courvoiserie, nom que portait alors la partie de la rue de la Grosse-Horloge qui va de Notre-Dame à la rue Massacre, et aboutissait à l'enceinte et aux remparts de la ville. La raison en est que le Beffroi, inséparable de l'Hôtel de Ville, s'y trouvait lui-même et qu'une église de la même rue, Notre-Dame-de-la-Ronde, « a esté au commencement la chapelle de l'Hôtel de Ville, qui est devenuë Paroisse après que la ville s'est accruë, et que le mesme Hotel a esté reculé en la place des anciens remparts » (Farin). Mais en quelle partie et sur quel côté de cette rue se trouvait-il ? Nous n'en savons rien, et nous n'avons point rencontré le document qui a fait dire à M. l'abbé Cochet : « D'abord Rouen eut son Hôtel de Ville et son Beffroi à l'encoignure de la rue de la Grosse-Horloge et des Vergetiers » (*Répertoire de la Seine-Inférieure*). Il a dû être vers cet endroit, peut-être sur l'emplacement de l'Hôtel du Nord actuel, si voisin du Beffroi, mais pour nous c'est une simple conjecture et rien de plus.

Ce premier monument communal ne devait pas être bien somptueux, à une époque où la ville ne se composait guère que de chaumières en bois, construites à la hâte et offrant un trop

[1] Avant-dernier paragraphe de la charte accordée en 1199.

facile aliment au feu, comme on le voit dans les trois incendies de 1200, 1210 et 1212. Presque toute la ville fut détruite, à l'exception de quelques églises et des maisons en pierre en fort petit nombre, parmi lesquelles il faut ranger sans doute le modeste Hôtel de Ville. Voilà tout le luxe qu'on pouvait se permettre alors.

Premier Beffroi (1150-1174). — Toute commune avait un Beffroi: c'était une tour où l'on mettait la ban-cloque, comme on disait dans les coutumes d'Amiens et d'Artois, c'est-à-dire la cloche à ban, la cloche destinée à convoquer les habitants d'une ville. Symbole des libertés communales, elle prenait place dans la charte d'affranchissement.

La commune de Rouen eut donc un Beffroi, contemporain de sa naissance. Si l'on ne sait pas au juste l'emplacement du premier Hôtel commun, on sait au moins, avec certitude, que celui du premier Beffroi se trouvait près de la porte Massacre, à l'endroit même ou s'élève la tour que nous voyons aujourd'hui. Lors de la construction de cette dernière, pour y placer une horloge, on s'assura de l'état des anciennes fondations afin de les faire servir à la construction du nouveau Beffroi.

Nul document ne permet d'en retracer l'aspect ; mais l'histoire a conservé le souvenir d'un fait qui s'y passa, peu d'années après sa construction. En 1174, Louis VII, roi de France, et ses alliés Philippe, comte de Flandre, et Henri Court-Mantel, fils aîné de Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, assiégeaient Rouen, depuis dix jours, à la tête d'une nombreuse armée. Tous leurs efforts ayant échoué contre l'héroïque résistance des habitants, on convint d'une trève pour le jour de la Saint-Laurent (10 août), et les Rouennais l'employèrent à remercier Dieu de sa protection. Irrité de leurs chants qui retentissaient jusque dans le camp ennemi, le comte de Flandre pressa le roi de France de profiter de l'occasion pour surprendre la ville. Louis VII recula d'abord devant la violation de la foi jurée ; mais il finit par céder. Déjà les préparatifs de l'attaque se faisaient, dans le plus profond silence, quand le hasard mit sur la voie de la trahison, ainsi que nous l'apprend un témoin oculaire, Guillaume de Newbury. « Par la volonté de Dieu, des clercs étant montés dans la tour élevée d'une église à l'intérieur de la ville (c'est de là qu'en sonnant une cloche des plus anciennes, mais d'une sonorité merveilleuse, on était dans l'habitude de donner aux citoyens le signal de courir au rempart pour repousser l'attaque de l'ennemi), il arriva que l'un de ces clercs, regardant par une fenêtre de la tour le camp des ennemis, s'aperçut de leurs préparatifs d'attaque. Lorsqu'il eut montré la chose à ses compagnons, ils donnèrent sur-le-champ à leurs concitoyens, en sonnant la « Ruelle » (car tel était le nom de la cloche), le signal bien connu d'eux. Ils coururent aux armes, la lutte s'engagea sur les remparts mêmes, et les assiégeants furent repoussés » (M. Chéruel, ***Histoire de Rouen pendant l'époque communale***).

Si le chroniqueur anglais a pris pour la tour d'une église la tour du Beffroi, c'est que peut-être elle avait la forme d'un clocher ; mais la destination de la cloche montre bien qu'il s'agit

du Beffroi. D'ailleurs il a donné le vrai nom de la cloche : « Ruello pulsato », traduction exacte du mot français : « La Rouvel », placée incontestablement dans le Beffroi.

Il nous apprend aussi que, en 1174, la cloche était déjà très ancienne : « Campana vetustissima ». C'est qu'avant d'être placée, vers 1150, dans le Beffroi, comme cloche communale, elle servait ailleurs à d'autres usages.

Deux siècles plus tard, la Rouvel joua un rôle qui lui fut fatal ainsi qu'au premier Beffroi. Le 25 février 1382, elle donna le signal de la fameuse révolte connue sous le nom de « La Harelle », et ne cessa de sonner pendant tout le temps que dura l'émeute. Aussi Charles VI, entré, tout courroucé et menaçant, par la brèche de la porte de Martainville, et poursuivant sa route par la rue de la Courvoiserie, « passant par le Beffroi de la ville, dit le moine de Saint-Denis, donna l'ordre d'enlever la cloche établie pour rassembler la commune et retourna à son camp ». Ce droit de Beffroi était un privilège, et la cloche qui l'attestait était enlevée à la ville qui s'en était rendue indigne.

Cela ne suffit pas à la vengeance du roi ; il ordonna encore de raser la tour du Beffroi, qui portait la Rouvel, en attendant l'abolition de la commune elle-même et de tous ses privilèges.

Avec l'année 1382 disparut donc le premier Beffroi de l'Hôtel commun de Rouen, contemporain du berceau de la commune, après deux siècles et demi d'existence [1].

## RETOUR A LA COURONNE DE FRANCE (1204-1419)

Rentré dans l'unité française, après une séparation de trois siècles, Rouen subira, plus ou moins, l'influence des grands événements dont le royaume est le théâtre, et désormais son histoire ne sera, le plus souvent, que le reflet de celle de la France. Cependant, sans perdre tout à fait de vue la marche générale de la nation, nous nous attacherons plutôt aux faits propres à faire comprendre les destinées particulières de notre ville.

Vaincue par Philippe-Auguste, elle sentit aussitôt la main d'un maître. « La commune, dit Guillaume Le Breton, finit par succomber, la ville étant mutilée dans ses défenses, forcée qu'elle fut d'abattre elle-même ses murailles, et de renverser de fond en comble, à ses frais, son antique citadelle » (*Philippide*). Le roi se hâta de démolir son vieux château avec la tour qu'il renfermait, et, à l'exemple de ses devanciers, pour défendre sa conquête, il bâtit, en 1205, au nord de la ville, sur une colline voisine de la fontaine Gaalor, un château flanqué de six tours et d'un donjon formidable, d'où il pouvait dominer la ville et communiquer avec la campagne. Il fit raser aussi la double muraille, et combler la triple ligne de fossés qui défendaient l'enceinte de la ville reconstruite par les ducs de Normandie, mais détruite, en partie, avec la cathédrale, par le terrible incendie de

[1] Voir plus loin.


M. Lalanne Rouen 1884.

1200. Aussi rien n'apparaît plus au-dessus du sol de tous les monuments, ni des habitations de cette époque ; la faux du temps a tout nivelé. C'est à partir de sa conquête que la ville s'étendit en tous sens et qu'elle commença à comprendre dans son enceinte les faubourgs de Beauvoisine, de Cauchoise et de Martainville, existant déjà, depuis longtemps, en dehors de l'enceinte des ducs de Normandie.

Outre l'humiliation de la défaite, Rouen éprouva des craintes pour son indépendance, pour ses privilèges et pour son commerce, si favorisé par ses anciens ducs, et une querelle ne tarda pas à éclater entre les officiers royaux et la commune de Rouen. Afin de l'apaiser, Philippe-Auguste, à la tête d'une armée, pénétra, sans peine, en mai 1207, dans une ville démantelée, et, pour prévenir une nouvelle tentative de révolte, il jugea prudent de confirmer tous les droits de la commune par une charte très explicite, donnée à Pacy, et que tous ses successeurs, à leur avènement, jurèrent de respecter. Elle eut encore des démêlés avec les rois d'Angleterre et les corporations de Paris, à propos de son commerce, et elle obtint de Philippe-Auguste, en 1220, l'emplacement de l'hôtel de Leicester, où elle fit construire son deuxième Hôtel de Ville et le Beffroi, qui attestaient à tous les yeux l'existence et la puissance de la commune [1].

De jour en jour, l'importance de Rouen grandit avec sa richesse, et, après le règne de Louis IX, qui lui accorda le marché de la Vieille-Tour, fit construire les Halles et établit la foire de la Purification, sa population était déjà considérable pour l'époque. Le *Pouillé*, ou statistique des églises de Rouen, dressé en 1275, par l'archevêque Eudes Rigaut, accuse 8,000 paroissiens, c'est-à-dire chefs de famille; ce qui représente 40,000 personnes environ. Si l'on y joint la partie de la population dont il n'est pas tenu compte dans le *Pouillé*, le clergé régulier et séculier, les vassaux des abbayes, les juifs, etc., on arrive au chiffre de 50,000 personnes pour sa population, à la fin du XIII[e] siècle.

Notre ville, si calme aujourd'hui, si grande ennemie des bouleversements et du désordre, a été autrefois très sujette aux émotions populaires et à la rébellion, suivant en cela l'exemple des communes des Flandres, enrichies, comme elle, par le commerce. Elle entra en lutte avec le clergé, avec la royauté. En 1292, une émeute éclata à l'occasion d'impôts, flétris du nom de *Maltote*, et Philippe le Bel « mit la commune sous sa main », c'est-à-dire qu'il en confisqua tous les droits, suspendit l'administration communale pour deux ans, et diminua ses privilèges commerciaux. Rétablie en 1294, elle perdit la navigation exclusive de la Seine maritime, source de ses revenus les plus considérables, et se vit imposer des magistrats royaux, un bailli, un vicomte, un vicomte de l'eau, des collecteurs de taxes; enfin une nouvelle constitution fut donnée à l'Echiquier, cette vieille cour de justice des ducs de Normandie, si chère à la province. Au lieu d'être itinérant et irrégulier, à partir de 1302, l'Echiquier aura un siège fixe et invariable, à Rouen, huit jours après Pâques et à la Saint-Michel; mais il sera présidé par des commissaires royaux, envoyés de Paris, comme cela avait lieu depuis la conquête de Philippe-Auguste, et de

[1] Voir plus loin.

plus Philippe le Bel lui enleva la connaissance de certains cas. Les barons normands réclamèrent contre les évocations, et la célèbre *Charte aux Normands*, accordée, le 19 mars 1314, par Louis le Hutin, reconnut et proclama la souveraineté et l'indépendance de l'Echiquier de Normandie, en confirmant les franchises de la province. « Quoique cette concession eût un caractère général, elle flatta tellement l'amour-propre des Rouennais qu'ils la firent confirmer par les rois postérieurs, en même temps que leurs anciens privilèges » (M. Chéruel, *ibid.*).

En sa qualité de ville maritime, Rouen eut, de bonne heure, un chantier de construction pour les navires. Une charte du bailli en constate la disparition avant 1283 : « Sachez qu'au nom de notre seigneur roi, nous avons donné et concédé au maire et aux bourgeois de Rouen un emplacement vide, où l'on a construit des galées ». Cet ancien chantier de construction était sur la rive droite de la Seine, paroisse Saint-Eloi, vers l'extrémité des murailles de la ville aboutissant à la Seine, sur l'emplacement où s'élèvera plus tard le Vieux-Palais. On l'avait transporté sur la rive gauche. A l'extrémité du pont de Mathilde, dans un quartier appelé Richebourg, une charte de 1297 constate l'existence des « Neuves-Galées », et « le clos aux Galées » est clairement indiqué dans des lettres d'amortissement aux Carmes de Rouen, par Philippe le Bel, en 1308. « C'est un véritable arsenal maritime, tant pour la construction des navires de guerre que pour les armes, les engins et les munitions, y compris la poudre. » Aussi, « jusqu'à preuve du contraire, cet arsenal peut être considéré comme le point de départ de l'artillerie en France ». Il avait tant d'importance qu'il s'y trouvait « un garde du clos des Galées du roi à Rouen ». Les noms de neuf d'entre eux sont connus, de 1338 à 1414, et Rouen y vit construire des nefs qui servirent à la France pour lutter contre l'Angleterre, pendant la guerre de Cent ans [1].

Sous Philippe de Valois fut rétablie la dignité de duc de Normandie, supprimée en 1204, par la conquête de Philippe-Auguste. Restée chère aux Rouennais, comme marque de leur ancienne indépendance et comme remède à tous leurs maux, elle fut confiée par le roi de France à Jean, son fils aîné, en 1332. « Le nouveau duc vint à Rouen, à l'octave de l'Epiphanie de l'année 1333 ; les habitants le reçurent avec la joie la plus vive. La cérémonie du couronnement dut être, pour la province entière et surtout pour la capitale, un jour d'allégresse. On vit reparaître l'antique couronne ducale, avec son cercle d'or, orné de roses d'or. L'anneau ducal, passé au doigt du nouveau souverain, fut un emblême de son union étroite avec la province. » Le duc prêta serment entre les mains de l'archevêque, d'après l'ancienne formule, et s'engagea à respecter les chartes, libertés et franchises de la province. Les armes de France disparurent des actes publics pour faire place aux léopards normands [2]. A partir de ce moment, le duché de Normandie devint le partage ordinaire des fils aînés de France, jusqu'à sa suppression par Louis XI. « On le leur donnait, dit Masseville, pour les honorer, et, en même temps, pour honorer une grande province réunie tard à la couronne ».

[1] M. Ch. de Beaurepaire a établi tous ces faits dans ses *Recherches sur l'ancien clos des Galées de Rouen*.

[2] M. Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, II, 7-9.

La guerre de Cent ans (1337-1453) venait d'éclater, quand Philippe de Valois, se souvenant de Guillaume le Conquérant, songea à faire une descente en Angleterre. Dans les préparatifs de cette expédition, Rouen joua un rôle de plusieurs manières, par des levées d'hommes, par des subsides, par des navires et des munitions tirés de son arsenal et port de guerre.

Le trésorier du roi, Nicolas Bahuchet, ordonna à Thomas Fouque, garde « du clos des Galées », à Rouen, de livrer les armures et artilleries qu'il avait dans son arsenal. Ses marins, sous des chefs que Froissart appelle « maîtres écumeurs », avaient fait la course contre les navires anglais et insulté les côtes de l'Angleterre. De son arsenal sortirent des fournitures et des armes de toute espèce, destinées à la flotte qui fut battue dans la funeste bataille de l'Ecluse (24 juin 1340). Il en sortit aussi des matelots, car « Philippe de Valois y entretenait encore, en 1340, des *garnisons de mer*, pour la nourriture desquels il payait une indemnité aux Rouennais » (M. Chéruel, *ibid.*).

Menacée, en 1346, par l'armée d'Edouard III, qui, débarquée en Basse Normandie, brûlait et dévastait tout sur son passage, notre cité fit bonne contenance devant l'ennemi. Quand il se présenta au faubourg d'Emendreville (Saint-Sever), elle coupa le pont de Mathilde, et les Anglais, n'osant pas l'assiéger, bornèrent leurs dévastations à l'incendie de plusieurs maisons, près du monastère de Bonne-Nouvelle. Mais les cinquante arbalétriers à cheval et les milices



Les milices rouennaises à Crécy.

communales de Rouen et de Beauvais, arrivés trop tard pour la bataille de Crécy (26 août 1346), en livrèrent une seconde, le lendemain, et ce fut une « dure bataille », comme le dit Froissart, puisqu'ils y perdirent sept mille hommes.

Afin de flatter l'orgueil provincial des Rouennais, le successeur de Philippe de Valois, Jean le Bon, nomma son fils aîné, Charles, duc de Normandie, comme il l'avait été lui-même. Les fêtes de son installation furent marquées par une mystérieuse tragédie, dont l'une des salles du château, bâti sous Philippe-Auguste, fut le premier théâtre.

Le Donjon avait deux entrées, situées en « l'estage de bas ou bas estage », comme on disait alors, c'est-à-dire au rez-de-chaussée. L'une donnait sur le Baile ou cour extérieure du Château, et l'autre sur la cour intérieure. C'est par « l'entrée d'icelle tour, par devers la Belle (le Baile) », que pénétra, dans le Château, le roi de France, Jean le Bon, méditant l'un des actes les plus dramatiques de son règne, l'arrestation et la mort des seigneurs normands, qui encourageaient les Rouennais à ne pas sanctionner l'impôt voté par les États généraux de 1335. Ils se livraient à la joie d'un festin, où les avait conviés, dans l'une des salles du Château de Rouen, le fils du roi, Charles, récemment nommé duc de Normandie, le samedi qui précédait les Rameaux, en l'an 1356, quand « le roi soudainement s'en vint de Gisors, par cheminz estrangez, que nul ne peust aperchevoir sa venue, et s'en vint par Ni-de-Quien jouxte les fossés de la ville par dehors, et en plain dyner entre ou chastel *par la grosse tour*, à grant quantité de gens d'armes, et lui aussi tres fort armé; et un de ses sergens d'armes, le plus notable monte tout devant amont les degrez de la grant salle où les seigneurs dygnoient et faisoient bonne chère ». Il fit arrêter Charles le Mauvais, son chancelier Friquet de Friquans et son écuyer Colinet Doublet. Il en fut de même du comte d'Harcourt, de Jean Mallet, sire de Graville, et de Maubué de Mainnemare. Les autres convives effrayés se sauvèrent en sautant par-dessus les murs du Château.

Pendant que le roi dînait, on rassemblait des charrettes et tout ce qui était nécessaire pour l'exécution, et, après son dîner, c'est encore par la tour qui avait livré passage au roi Jean, pour pénétrer dans le Château, qu'on fit sortir le comte d'Harcourt, Jean de Graville, Maubué de Mainnemare et Colinet Doublet, bientôt suivis, par la même voie, du roi, de son fils Charles et du comte de Tancarville, pour assister à leur supplice. « Et yssirent par la *grosse tour du chastel*, et montèrent contremont Bouvereul, et tournerent au bout de Bouvereul, au quemin qui alloit droit au gybet; et quant ils furent au milieu de la cavée, se retournèrent à val, ou camp nommé *le camp du pardon*, où l'on vent les grands chevax à la faire dudit *pardon;* et là furent les trois charteez. » Le billot, apporté dans l'une des charrettes, fut descendu; le roi, pressant lui-même le supplice, « dit de sa bouche, si haut que tous le oirent : *Traynés les corps de ches traites au gybet.* Et si fist l'en. Et fu le vj^e jour d'avril en karesme, l'an de grâce milCCC.LV »[1]. (Vieux style; 1356, nouveau style.)

Le 19 septembre suivant, le vaincu de Poitiers devenait le prisonnier de l'Angleterre, et Charles le Mauvais, rentré à Rouen, y faisait réhabiliter les victimes de Jean le Bon, et porter en grande pompe, à la Cathédrale, les quatre cercueils de ses partisans. Excités par ces cérémonies, les Rouennais s'emparèrent du Château et se livrèrent à des excès, que le Dauphin, leur duc, qui eut toujours une grande affection pour notre ville, leur pardonna, ce qui les réconcilia complètement avec lui.

Délivrée par Charles V de la crainte des grandes compagnies, et rassurée par la trève que

[1] *Chronique normande* de Pierre Cochon, p. 83. Edit. de la Société de l'Histoire de Normandie.

son habile politique contraignit les Anglais à solliciter, la commune de Rouen en profita pour donner à son commerce et à son industrie le plus grand essor. Ses marchands, associés aux Dieppois, ou par eux-mêmes, firent, pendant la fin du XIVe siècle, des expéditions aux îles Canaries et sur les côtes d'Afrique. Aussi les Rouennais bénirent-ils le règne de ce prince, qui leur laissa son cœur, déposé dans la cathédrale, où il est encore, comme dernière preuve de son amour.

Cette prospérité prit fin sous le règne suivant. L'oppression des oncles de Charles VI froissa l'orgueil de la bourgeoisie rouennaise, fière de l'opulence due à son commerce et à son industrie, et la commune, irritée par le rétablissement d'impôts précédemment abolis, protesta par l'émeute, connue sous le nom de *la Harelle*, le 25 février 1382.

Les ouvriers de Rouen affublèrent du titre de roi un ouvrier drapier, surnommé *le Gras*, à cause de son embonpoint, et, pendant toute l'émeute, la cloche communale, suspendue dans la tour du Beffroi, et nommée la Rouvel, ne cessa de sonner. Aussi Charles VI, entré, tout courroucé et menaçant, par la brèche de la porte Martainville, et poursuivant sa route par la rue de la Courvoiserie, « passant par le Beffroi de la ville, dit le Moine de Saint-Denis, donna l'ordre d'enlever la cloche pour rassembler la commune et retourna dans son camp ». Le droit de beffroi était un privilège, et le roi ôtait à la ville, qui s'en était rendue indigne, la cloche qui l'attestait. Il ordonna de raser aussi la tour du Beffroi, qui portait la Rouvel, et l'ordre fut exécuté.

Enfin le châtiment suprême fut l'abolition de la commune elle-même et de tous ses privilèges. Déjà le gouvernement municipal avait été suspendu deux fois, en 1292 et en 1320, et interrompu une fois, en 1345, quand Philippe de Valois mit la commune « sous la main du roi ». Charles VI alla plus loin.

On abolit la commune et les privilèges dont elle jouissait; toute l'organisation municipale, les dignités de maire, de pairs, de prud'hommes furent supprimées; on annula les franchises des corporations d'arts et métiers. En un mot, on bouleversa toute la constitution municipale, et, selon l'expression du temps, le roi *mit sous sa main* la ville de Rouen et l'abandonna à ses officiers (M. Chéruel, *ibid.*).

De plus, les impôts écrasants, l'anarchie, la ruine du commerce intérieur et extérieur furent les conséquences de *la Harelle*, et, pendant longtemps, elles pesèrent sur la cité. Il est bien vrai qu'elle recouvra plusieurs de ses franchises et privilèges; mais la mairie ne sera rétablie qu'au bout de trois siècles, sous Louis XIV, et des échevins administreront la ville, tandis que les officiers royaux et le capitaine de la ville exerceront le pouvoir enlevé à la commune.

Le premier soin des Rouennais, après la bataille de Crécy, fut de changer le système de leurs fortifications, en donnant plus de solidité aux remparts, en y plaçant, à des intervalles réguliers, des demi-tours, des tours et des bastions, propres à porter de l'artillerie, et en établissant des ravelins en avant des portes ouvrant sur la campagne. Ces travaux furent pour-

suivis, sans relâche, jusqu'à l'investissement par les Anglais, en 1418, sur toute l'enceinte, représentée aujourd'hui, à peu de chose près, par la ligne des boulevards et des quais.

Avant le siège de Rouen, en 1418, les passions populaires troublèrent la cité, et, dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, elle prit parti pour ces derniers. Tandis que le bailli, Raoul de Gaucourt, représentait l'autre parti, Alain Blanchart exerçait la plus grande influence dans cette ville bourguignonne. Comme le bailli traitait la commune avec dureté, il tomba sous les coups de la populace, le 23 juillet 1417. Qu'Alain Blanchart ait pris part à l'assassinat, le fait est fort douteux, car « les lettres de rémission ne font pas mention de lui ; la chronique, composée au commencement du XV$^{e}$ siècle, ne le cite pas parmi les meurtriers, mais nomme le meurtrier Gillot Le Clerc, qui fut arrêté et puni de mort. La critique la plus sévère doit reconnaître que ce point de l'histoire de Rouen est au moins obscur et problématique [1]. » Rentré dans Rouen, après une courte absence, Alain Blanchart y devint un des personnages les plus importants de la cité, quand il fallut la défendre contre les Anglais.

Siège de Rouen par les Anglais (1418-1419). — Henri V vint ouvrir la tranchée, devant Rouen, le 29 juillet 1418, à minuit, et, dans ce siège mémorable, qui devait durer plus de cinq mois et demi, les Rouennais défendirent leur ville, contre le roi d'Angleterre, pour rester fidèles à la France, avec la même bravoure qu'ils avaient montrée, deux siècles auparavant, contre le roi de France, pour ne pas être séparés de l'Angleterre.

La population des campagnes et des villes voisines, fuyant devant l'ennemi, avait cherché un asile dans Rouen ; mais le chiffre des assiégés, porté à 400,000 par les historiens anglais, semble exagéré de moitié. Cependant Rouen était déjà la seconde ville du royaume. « Dans une lettre adressée, le 10 août, aux bourgeois de Londres, Henri V leur apprend qu'il a mis le siège devant Rouen, qui est, dit-il, la ville la plus peuplée du royaume, après Paris. » J. Delpit, *Documents français qui se trouvent en Angleterre* [2] (1 vol. in-4°).

En dehors de leurs autres préparatifs, les Rouennais avaient tout coupé et tout brûlé autour de leur ville, pour les besoins de la défense. Nous ne retracerons pas l'investissement de la ville ; les tentes de l'ennemi placées sur toutes les collines environnantes, avec un corps d'armée en face de chacune des portes de l'enceinte donnant sur la campagne ; les nombreuses et héroïques sorties des assiégés ; l'expulsion des bouches inutiles, et la famine et la mort les décimant tous ; leur résolution désespérée de s'ouvrir par le fer un chemin au milieu des Anglais et d'aller où Dieu les conduirait ; enfin les douleurs de la capitulation, et les angoisses qui déchirèrent le cœur du gouverneur, Guy Le Bouteiller, et de ses compagnons, quand il leur fallut, le 19 janvier 1419, porter les clefs de la ville à l'insolent vainqueur, dans la Chartreuse

[1] La question a été traitée, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1859, en deux articles, p. 183-193, et 312-324.
[2] Note de M. Puiseux, dans son remarquable travail, *Siège et prise de Rouen par les Anglais* (1418-1419), p. 13.

de la Rose, située entre Rouen et Darnétal, et dont il avait fait son quartier-général [1]. Tout cela est connu, tout cela a été raconté avec de dramatiques détails, qu'on peut lire chez deux historiens qui ont su toujours joindre l'intérêt à l'exactitude [2].

Qu'il suffise, pour attester l'héroïsme de la défense, de rappeler, d'après un témoin oculaire, le tableau lamentable qui s'offrit aux yeux du monarque anglais, lorsqu'il se rendait à Notre-Dame pour remercier Dieu de sa victoire.

C'était un spectacle bien digne de compassion que ce peuple ; ils n'avaient plus que les os et la peau, avec les yeux caves et le nez effilé ; ils n'avaient plus de souffle et pouvaient à peine parler. Leur teint était livide comme du plomb et ils ressemblaient à ces figures de rois morts qu'on voit sur les tombeaux. Dans les rues on ne rencontrait que corps étendus et des centaines de moribonds qui demandaient du pain. (*Traduit d'un poème anglais*, par M. Puiseux.)

Aussi l'historien de cette lutte mémorable a-t-il raison de dire :

Le siège de Rouen est une de ces luttes où la gloire est du côté de la défaite et non du succès, où le vaincu est plus grand que le vainqueur et dans le jugement desquelles l'histoire est du parti de Caton : c'est à la cause qui succombe qu'elle réserve ses sympathies et ses couronnes [3].

Disons encore un mot d'un des principaux acteurs de ce siège, d'Alain Blanchart. On en a fait un chef de la populace. C'est une première erreur. La charte de Jehan Segneult, du 10 septembre 1418, remplissant, pendant le siège, des fonctions semblables à celles du maire, porte : « Alain Blanchart, maistre d'iceux arbalestriers. » Or les cinquante arbalêtriers, garde à cheval de Rouen, étant le corps le plus considérable de la milice communale, il est impossible de faire d'Alain Blanchart « un chef de la populace ». Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'Alain Blanchart, l'âme de la résistance, fut spécialement excepté de la capitulation. Il est moins sûr qu'en marchant au supplice il ait prononcé les paroles rappelées sans cesse : « Je n'ai pas de biens, aurait-il dit, mais, si j'avais de quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas racheter le roi anglais de son déshonneur. » C'est un langage un peu théâtral et peut-être imaginé après coup, comme tant d'autres mots réputés historiques [4]. Mais sa bravoure incontestée, pendant le siège et à ses derniers moments, restera toujours son principal titre d'honneur. Agir autrement, c'est se ranger à l'opinion du chroniqueur anglais de Henri V, qui n'en parle qu'avec mépris, et pour cause. « Un certain *malfaiteur* (maleficus quidam), appelé Alain Blanchart, fut justement puni du supplice de la potence, aussitôt après la prise de Rouen [5]. »

[1] Il en reste encore quelques vestiges, rue de la Petite-Chartreuse.
[2] M. Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise, au XV^e siècle*, et M. Puiseux, *ibid.*
[3] M. Puiseux, *ibid.*, 205.
[4] Voir, pour s'en convaincre, *L'Esprit dans l'Histoire*, par Edouard Fournier.
[5] *Chronicon Henrici V*, Ms. de la Bibliothèque nationale.

Combien plus juste est la conclusion de l'historien qui dit : « Son crime, s'il est vrai qu'il ait pris part à l'assassinat de Raoul de Gaucourt, a été effacé par l'héroïsme de sa mort, et la tradition, qui est aussi une autorité en histoire, n'a conservé de ce chef populaire que des souvenirs glorieux [1]. »

La prise de Rouen fut un événement fatal et eut un prompt et terrible retentissement dans tout le royaume. Vingt-sept villes de Normandie ouvrirent leurs portes, aussitôt après la prise de leur capitale, et les Anglais posèrent réellement les deux pieds sur la terre de France, une fois maîtres de la Guyenne et de la Normandie. Notre province était alors le boulevard de la France contre les Anglais, et la prise de Rouen leur ouvrit le chemin de Paris, que le traité de Troyes livra à Henri V, le 21 mai 1420, dans l'impuissance où la couronne était de le défendre.

## LA DOMINATION ANGLAISE (1419-1449)

Durant trente longues années, la cité gémit sous le joug impitoyable des vainqueurs, qui allaient lui infliger toutes les misères et toutes les humiliations de la défaite.

Henri V commença par exiger rigoureusement l'exécution des clauses de la capitulation. « Les habitants devaient payer une somme de 300,000 écus, et livrer leurs armes, les chaînes tendues au coin des rues, quatre-vingts ôtages et le terrain nécessaire pour construire une forteresse. » La ville étant épuisée, les ôtages restèrent en prison, pendant que le vainqueur élevait, à l'ouest, sur le bord de la Seine et sur un terrain où se trouvait la Tour Mal-s'y-frotte, le Palais (plus tard le Vieux Palais, après la construction du Palais de Justice), au bout de la rue qui en a conservé le nom. Au nord de la ville, « il prépara une nouvelle sortie du château de Rouen sur la campagne, par la construction d'une nouvelle tour, et au moyen d'un nouveau pont-levis, afin qu'en s'appuyant sur les secours du Palais il pût organiser des moyens de répression contre une révolte qui viendrait à éclater [2]. »

Ce fut une tour carrée, construite au nord-ouest, en dehors du château, sur la ligne des remparts, et qui, dans un plan de 1635, est appelée : « Ancienne porte des Champs avec sa Tour carrée » [3]. Elle joua bientôt le rôle auquel on la destinait. Enfin il fit bâtir, au sud, au bout du pont de Mathilde, du côté de Saint-Sever, le Petit-Château, à la place d'une tour à demi ruinée, nommée La Barbacane. Tant de précautions n'empêchèrent pas les révoltes d'éclater.

La tyrannie des Anglais s'exerça sous toutes les formes : confiscations, proscriptions, emprisonnements, supplices, rien n'y manqua, et la mort de Henri V, en 1422, qui sacrifia tout à l'affermissement de son pouvoir, fut pour Rouen une vraie délivrance.

[1] M. Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, p. 22. — La conclusion est plus affirmative dans la *Revue des Sociétés savantes, année 1859, pages 183-193 et 312-324.*

[2] *Chronicon Henrici V.*

[3] Publié dans notre *Jeanne Darc au Château de Rouen*, p. 7.


côté des aspects pittoresques que peuvent offrir les coins du vieux Rouen, il est aussi des rues d'un charme délicat, où le paysage revêt toutes les grâces de la campagne. Les bords de la Seine, au-dessus de Rouen, déroulent une longue suite de coteaux, dont les hauteurs, couronnées de verdure, vont se perdre dans la brume; au milieu des bouquets d'arbres, ce sont les maisons blanches de la côte de Bonsecours, escaladant les pentes d'un frais vallon; plus loin, ce sont les hautes cheminées des usines du val d'Eauplet, puis les grands bois de Belbeuf, et enfin, à l'horizon, les roches blanches et crayeuses de St-Adrien, qui vont rejoindre les collines des Authieux sur Port-St-Ouen. La Seine, toute encombrée par les chalands aux coques luisantes, aux larges gouvernails, attachés par de longues amarres aux pieux noirs du quai, traverse tout le paysage, entre les chantiers à bois du Pré-au-Loup et les bords de l'île Lacroix. Au fond, la vue n'est arrêtée que par les hauts peupliers de l'île Brouilly et par les arches métalliques du pont du chemin de fer de Paris au Havre.

Comme tous les endroits de notre vieille ville, ce coin du Rouen suburbain a, lui aussi, son histoire. Ces parages ne formaient, autrefois, qu'une sorte de marais, rempli de joncs et de roseaux, formé par les eaux errantes de Robec et d'Aubette. C'était la Marêquerie qu'on ne pouvait traverser que sur l'étroite chaussée de Martinville qui mettait en communication la ville avec la côte Sainte-Catherine où se trouvait l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont, puis le fort qui fut détruit en 1597 par Henri IV. La partie de ce marécage, avoisinant la Seine, d'où est prise la vue de M. Toussaint, s'appelait le Pré-au-Loup, appellation qui lui venait, non de ce qu'il servit de repaires aux loups fort nombreux à cette époque, mais suivant M. Ch. Richard, l'historien de la *Porte Martinville,* du nom d'un bon rouennais du XVI^e^ siècle, nommé Leloup, qui avait fieffé ce terrain, et qui était aussi propriétaire d'une partie de l'île de la Moucque (île Lacroix). C'était l'un des endroits les plus abandonnés et les plus sauvages du marais, si bien qu'au XVIII^e^ siècle, quand on voulut assainir ces parages, après avoir détourné les rivières, il fallut recourir à la hache pour couper les touffes épaisses des roseaux, et jeter un remblai de huit à dix pieds de hauteur pour élever le terrain à son niveau actuel. C'était alors un foyer de miasmes pestilentiels et le médecin Lepecq de la Clôture, qui s'est beaucoup occupé de nos épidémies locales a pu écrire « que les marais de Martinville avaient fait périr plus de « Rouennais que tous les autres fléaux réunis ». Déjà cependant on avait construit l'avenue de Saint-Paul : dès 1688, l'intendant Le Blanc en avait fait la proposition, mal accueillie d'abord, elle fut enfin adoptée le 27 mai 1694 : on employa à cette route, les pauvres de la ville, et elle fut livrée à la circulation en 1709. De cette avenue on domine le Champ de Mars où eurent lieu différents épisodes révolutionnaires: en 1790 la bénédiction des drapeaux et en 1792 la plantation de l'arbre de la liberté, en 1793 les enrôlements volontaires, la fête de la Raison, la fête de l'Être suprême, et où furent passées les grandes revues de parade en 1802 par Napoléon, en 1831 par Louis-Philippe, en 1849 par le prince Louis. Après de nouveaux travaux qui furent entrepris grâce à l'initiative de l'intendant Thiroux de Crosne, cette route plantée de beaux arbres en 1719, qui ont disparu il y a quelques années, prit vers 1730 le nom de cours Dauphin.

La route qui mène à Bonsecours fait suite à l'avenue ; elle se bifurque à droite, et, par une pente rapide, descend à Eauplet, l'autre chemin qui fut fait dans les commencements du XV^e^ siècle, s'aperçoit sur le versant méridional de la côte Sainte-Catherine, où il cotoie une éminence qui porte le nom de Mont-de-Thuringe et qui a de tout temps servi de position militaire. Les Romains, en effet, y avaient établi un camp retranché dont le vallum mesurait 150 mètres environ et présentait la forme d'un triangle. D'après la *Chronique de Normandie,* le duc Aubert, père de Robert le Diable, y avait construit un château. « Cestuy Aubert avoit un chastel « auprès de Rouen, que l'on appelait Tourinde et est ledit mont où il séoit, en commun langage, « Turingue ». Valdory, dans son *Discours du siège de Rouen,* nous apprend aussi qu'une batterie fut dressée pendant le siège de 1591 sur cette position qui domine le cours de la Seine et où a été édifiée, en 1840, la jolie église de Bonsecours, construite en style gothique du XIII^e^ siècle.

Si l'histoire de l'île Lacroix, qui a successivement porté le nom des propriétaires de ses prairies et s'est appelée tour à tour île Augustine, île Bras-de-Fer, île Saint-Caudre, île du Colombier, île d'Amet, île de la Moucque, ne date que de la construction du Pont-de-Pierre et de l'installation de la Compagnie du Gaz et du Tivoli normand en 1847, est courte, par contre sa voisine, l'île Brouilly, qu'on trouve citée dès 1527 sous le nom de Guillemette-Filleule, n'existe que de la création du pont du Chemin de fer, d'abord en bois, et qui, incendié en 1848, a été remplacé par un pont métallique construit par des ouvriers anglais, sous la direction de l'ingénieur Rowcliff.

G. D.



Le duc de Bedford, régent pendant la minorité du jeune Henri VI, tempéra quelque peu cette autorité despotique. Cependant le mécontentement n'en persista pas moins chez les Rouennais, et la nouvelle de la levée du siège d'Orléans, due à Jeanne Darc, en 1429, leur inspira le projet de livrer une porte de Rouen aux capitaines français. Le complot fut découvert, et Richard Miles, le principal agent, paya de sa tête, ainsi qu'un grand nombre de Rouennais, sa généreuse tentative.

L'héroïne d'Orléans fut amenée prisonnière, en décembre 1430, dans le château de Philippe-Auguste. Une tour, à l'ouest, voisine du tracé de la rue Jeanne Darc, au-dessus de la rue Morant, longtemps appelée « Tour de la Pucelle », et détruite, en 1809, lui servit de prison [1].

Mais, si la tour de sa prison est détruite, aussi bien que tous les autres bâtiments du château, où elle comparut devant ses juges, pendant le cours de son interminable procès, où elle les confondit par son courage et par sa présence d'esprit, il reste encore un dernier témoin de son long martyre, le Donjon. Tous les détails de cette comparution ont été conservés dans le procès-verbal de son jugement, et en voici le résumé, qui ajoute au mérite archéologique du Donjon un puissant intérêt historique.

Jeanne Darc dans le Donjon du chateau de Rouen. — Le mercredi, neuf du mois de mai (1431), en présence des juges réunis dans *la Grosse Tour du Château de Rouen*, Jeanne fut amenée. C'était pour y être mise en face des instruments de la torture, sous les yeux de onze de ses juges dont voici les noms et qualités : Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, et Jean Lemaître, vice-inquisiteur ; Jean Dacier, abbé de Saint-Corneille de Compiègne ; maîtres Jean de Castillon et Guillaume Erard, docteurs en théologie ; André Marguerie et Nicolas de Venderès, archidiacres de l'Église de Rouen ; Guillaume Heton, bachelier en théologie ; Aubert Morel, licencié en droit canon ; Nicolas Loiselleur, chanoine de l'Eglise de Rouen, et messire Jean Massieu. Il y avait, en plus, Mauger Leparmentier, clerc non marié, appariteur de la cour archiépiscopale de Rouen, et un autre appariteur, avec les soldats anglais chargés de surveiller l'accusée.

Voici la scène qui se passa dans la Grosse Tour, telle qu'elle a été consignée dans le procès-verbal de condamnation, rédigé en latin : « La même Jeanne fut requise et avertie de répondre la vérité touchant nombreux et différents points contenus en son procès, qu'elle avait niés ailleurs, et sur lesquels elle avait répondu d'une façon erronée, lorsqu'il existait sur ce sujet des informations certaines, de preuves et de fortes présomptions ; on lui lut et on lui exposa longuement les susdits points, et on lui dit que, si elle n'avouait la vérité à cet égard, elle serait mise à la torture, dont on lui montrait les instruments tout disposés alors dans la même tour.

[1] Et non pas le Donjon, comme on le répète encore ailleurs que dans la légende des photographies, qui ne craignent pas de dire : Tour Bigot ou Jeanne Darc, sans soupçonner que la Tour Bigot était construite en dehors des fortifications du château, à plus de deux cents mètres du donjon, sur la ligne des remparts de la ville et qu'elle est détruite depuis 1839.

Là aussi se trouvaient les officiers qui, par notre ordre, étaient tout prêts à la mettre à cette torture, pour l'obliger à rentrer dans la voie de la vérité et à la reconnaître, afin de pouvoir, par ce moyen, assurer le salut de son corps et de son âme, que par ses inventions erronées elle exposait à de graves périls. »

Aux admonestations ci-dessus Jeanne fit cette réponse, dont un manuscrit a conservé les termes en français, aussi bien que pour le reste de la scène : « Vraiement, se vous me deviez faire détraire les membres et faire partir l'âme hors du corps, si ne vous diray-je autre chose ; et se aucune chose vous en disoye-je, après si diroy-je tousjours que vous le me auriés fait dire par force. »

« *Item*, dit que, à la Sainte-Croix, oult le confort de saint Gabriel : « Et croïez que ce fust sainct Gabriel ; » et l'a sceu par les voix que c'estoit saint Gabriel. *Item*, dit qu'elle [a] demandé conseil à ses voix s'elle se submectroit à l'Eglise, pour ce que les gens d'église la pressoient fort de se submettre à l'Eglise, et ils lui ont dit que, s'elle veult que nostre Seigneur luy aide, qu'elle s'actende à luy de tous ses fais. *Item*, dit qu'elle sçait bien que nostre Seigneur a esté toujours maistre de ses fais, et que l'ennemy n'avait oncques eu puissance sur ces fais. *Item* dit qu'elle a demandé à ses voix s'elle sera arse, et que les dictes voix luy ont répondu que elle se atende à nostre sire, et il luy aidera.

« *Item*, du signe de la couronne qu'elle dit avoir esté baillé à l'arcevesque de Rains, interroguée s'elle s'en veult rapporter à luy, respond : « Faictes le y venir, et que je l'oe parler, et puis je vous respondray ; ne il ne oseroit dire le contraire de ce que je vous en ay dit. »



Comme complément indispensable de cette scène, il faut rapporter une partie de la déposition faite par l'appariteur chargé de l'office de bourreau, Mauger Leparmentier, lors du procès de réhabilitation, en 1455. En voici la traduction, d'après le texte latin : « Il dépose qu'il connut la même Jeanne à l'époque où elle fut amenée dans la ville de Rouen, et la vit

dans le château de Rouen où ils furent mandés, lui le déposant et son collègue, pour mettre la même Jeanne à la torture. Et puis il fut alors procédé à une sorte d'interrogatoire (*aliqualiter*). Elle montrait beaucoup de prudence dans ses réponses, si bien que les assistants en étaient émerveillés. Enfin le déposant et son collègue se retirèrent sans toucher à sa personne. » Un peu plus loin, aux questions qui lui sont faites : « Il sait seulement, dit-il, qu'elle était au château, *dans la Grosse Tour*, et c'est là qu'il la vit, quand il fut mandé, comme il l'a dit, pour la mettre à la torture, bien qu'elle n'y ait pas été mise [1]. »

Il faut le remarquer, c'est après vingt-quatre ans que le bourreau parle encore de la prudence des réponses de Jeanne, y compris sans doute le noble désaveu des réponses compromettantes que pourraient lui arracher les douleurs de la torture.

Jeanne est donc passée par la porte de la Grosse-Tour faisant face à la cour intérieure ; ses pieds ont foulé le sol du rez-de-chaussée, et le son de sa voix a fait retentir les murs et les voûtes que nous voyons encore aujourd'hui. En effet, bien que le procès-verbal soit muet sur la partie de la tour où siégèrent les juges, où le bourreau dressa les instruments de la torture, la raison dit que ce fut dans « le bas estage de la Grosse-Tour, » qui permettait d'installer plus facilement les lugubres appareils destinés à frapper de terreur l'esprit de l'héroïque accusée.

Le supplice de Jeanne Darc au Vieux-Marché (1431). — Aujourd'hui, plus de doute, tel fut bien le lieu de son supplice, et non le Marché-aux-Veaux (la Place de la Pucelle), comme on l'a trop souvent répété, d'après certaines traditions locales acceptées sans contrôle. Le rétablissement de la vérité est dû à M. Ch. de Beaurepaire, qui l'a démontrée d'une façon irréfutable [2]. Il n'y a plus à y revenir.

Il n'en est pas de même pour les détails du supplice. Bien qu'il en ait été fait de nombreuses descriptions, il est possible d'ajouter encore quelques traits aux tableaux qui en ont été retracés, tant pour le lieu de la scène, que pour les personnages qui en ont été les témoins ou les acteurs. C'est ce que nous allons tenter, en nous aidant des textes officiels [3] et de la connaissance des lieux, fournie par la vue du *Livre des Fontaines*.

Au XVe siècle, la place du Vieux-Marché avait la forme d'un quadrilatère irrégulier, dont le côté ouest, allant de la rue de la Pie à la rue Cauchoise était plus grand, de moitié, que le côté est, allant du bas de la rue Sainte-Croix à la petite rue aux Veaux, qui unissait le marché de ce nom au Vieux-Marché. Le côté nord présentait une ligne brisée partant de la rue Cauchoise jusqu'à la rue Sainte-Croix, à cause de plusieurs maisons construites en saillie,

[1] *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc*, édités par M. J. Quicherat, t. I, II et III, *passim*.

[2] *Mémoire sur le lieu du supplice de Jeanne Darc*, 1867, pages 3-19, avec une vue du Vieux-Marché, en 1525, d'après le *Livre des Fontaines*.

[3] La principale source sera la belle publication de M. J. Quicherat : *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne Darc*, en cinq volumes, sans nous astreindre à renvoyer au tome et à la page, pour tous nos emprunts.

un peu au-dessous de la rue de la Prison jusqu'à la rue Sainte-Croix, qui débouchait tout près de la rue de la Grosse-Horloge. Le côté sud s'étendait de la rue du Vieux-Palais à la rue aux Veaux, et suivait, à peu de chose près, la ligne que l'on voit aujourd'hui, sauf quelques maisons en retraite, à partir du coin de la rue du Vieux-Palais, sur toute la longueur de l'église Saint-Sauveur. Son existence, avant le XV^e^ siècle, bien démontrée, ruine la thèse qui ne faisait qu'une place unique du Vieux-Marché, de la place Saint-Eloi et de la place du Marché-aux-Veaux. Les deux côtés sud et nord du Vieux-Marché étaient d'égale longueur.

La superficie de ce quadrilatère, qui resta à peu près le même jusqu'aux grands travaux de Rouen, exécutés de nos jours, était de 3,250 mètres[1]. A l'angle nord-ouest se trouvaient l'échafaud, bâti à demeure ; au-dessous de lui, à l'angle sud-ouest, l'église Saint-Sauveur, et, vers le milieu de la place, les Halles de la Boucherie, qui se prolongeaient jusqu'en face de l'église Saint-Michel, située au coin de la rue de la Grosse-Horloge et de la Place du Vieux-Marché.

Avant le mercredi 30 mai 1431, jour du supplice de Jeanne, les Anglais avaient fait, sur le Vieux-Marché, de grands préparatifs, pour frapper l'esprit des Rouennais et de toute la province, qui avaient les yeux tournés vers la Pucelle.

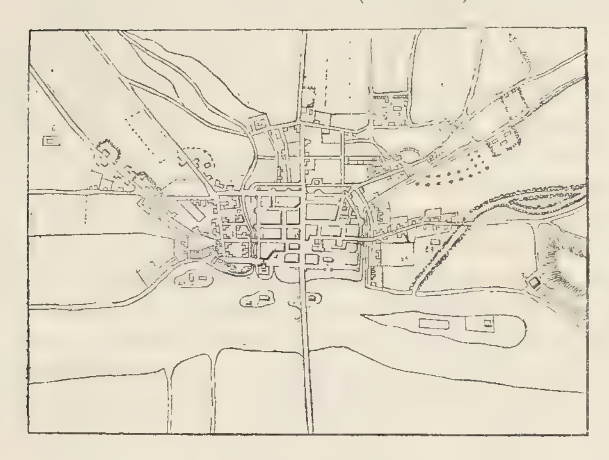
Au chevet de l'église de Saint-Sauveur, dans l'aître ou cimetière, situé sur le côté nord de l'église, ils avaient élevé un premier échafaud ou estrade, pour recevoir les juges ecclésias-



tiques, c'est-à-dire Cauchon, évêque de Beauvais, et Jean Lemaître, vice-inquisiteur, en remplacement de l'inquisiteur, Graverent. Il faisait face au côté nord de la place.

[1] Le Vieux-Marché forme aujourd'hui un rectangle, de 6,800 mètres. Cet accroissement, de plus du double, s'est fait dans l'angle nord-est. — *Exposé de l'Administration de la Ville* de 1858 à 1865, par M. Verdrel, maire, p. 75.

ESSAI DE RESTITUTION DU PLAN DE ROUEN EN 949
PAR RONDEAUX DE SÉTRY (XVIII^e SIÈCLE)



*LÉGENDE*

1. Notre-Dame, église cathédrale.
2. Cloître des chanoines.
3. L'Archevêché, simple maison.
4. Saint-Etienne.
4 *bis*. Saint-Herbland.
5. Chapelle Saint-Amand.
6. L'abbaye de Saint-Amand.
7. Saint-Lô, à la place du temple de Roth.
8. Hôtel de Ville.
9. Château de Raoul ou Rollon.
10. Chapelle de Saint-Clément, dans l'île du même nom.
11. Saint-Martin de la Roquette, plus tard Saint-Martin-du-Pont.
12. Saint-Vincent-sur-Rive.
13. Saint-André-aux-Fèvres.
14. Saint-Eloi, chapelle dans une île.
15. Saint-Sauveur.
15 *bis*. Le Marché Albert, plus tard Vieux-Marché.
16. Saint-Gervais, crypte et nécropole.
17. Chapelle Sainte-Catherine-des-Prés, plus tard Saint-Martin-sur-Renelle.
18. Saint-Jean-des-Prés ou sur Renelle.
19. Chapelle Saint-Antoine, plus tard Saint-Laurent.
20. Saint-Godard.
21. Filles du Saint-Sacrement.
22. Eglise de l'Abbaye de Saint-Ouen.
23. Cloître et Jardin de cette Abbaye.
24. Chapelle de Sainte-Croix, plus tard église Sainte-Croix Saint-Ouen.
25. Petite Chapelle de Saint-Nicaise, plus tard église.
26. Chapelle Saint-Vivien, plus tard église.
27. Saint-Maclou.
28. Verger de l'Archevêque de Rouen.
29. Chapelle Saint-Marc.
30. Saint-Paul, où l'on place autrefois un temple d'Adonis.
31. Pont de bois, qui a subsisté jusqu'en 1060, que l'impératrice Mathilde fit construire le Pont de pierre, dont on voit encore les restes. Ce fut au milieu de ce Pont que Rollon reçut, la première fois, l'hommage du duc de Bretagne (1).

(1) La rédaction du n° 31 est donnée en entier, comme spécimen des autres. L'auteur, écrivant au XVIII^e siècle, dit: « dont on voit encore les restes. »

Sur un deuxième échafaud, voisin du premier et tourné de même, étaient Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, Jean de Mailly, évêque de Noyon; les maîtres Jean de Castillon, André Marguerie, Nicolas de Venderès, Raoul Roussel, Denis Gastinel, Guillaume le Bouchier, Jean Alespée, Pierre de Houdenc, Guillaume Haiton, Pierre Migiet, prieur de Longueville, Pierre Maurice, et bon nombre d'autres messires et maîtres [1], personnages ecclésiastiques. Deux autres listes joignent, en effet, à ces noms ceux de Robert Gilbert, doyen de la chapelle de Henri VI, roi d'Angleterre, Thomas de Courcelles et Jean Garin.

Au bout des Halles de la Boucherie, côté ouest, et faisant face à l'aître de l'église Saint-Sauveur, et aux juges ecclésiastiques, avait été dressé un troisième échafaud pour le prédicateur, maître Nicolas Midi, fameux docteur en théologie, Jeanne, l'appariteur, et deux frères prêcheurs. Sa place est marquée par un article d'un compte de la Vicomté, dressé l'année suivante, 1432. « *Es halles du Vieil Marché.* — A Jean le Mesle, couvreur de thuille, pour avoir restouppé et réparé plusieurs trous et cassures, quy nagueres avoient esté faictes en la couverture des dictes halles, au bout devers l'escheffault [2], iceux trous et rompures advenus à l'occasion des establies illec faictes pour prescher Jeanne qui se disoit la Pucelle [3]. »

Il y avait encore un quatrième échafaud pour les juges séculiers, c'est-à-dire Jean le Bouteiller, bailli de Rouen, Laurent Guesdon, son lieutenant, Jean Fleury, son greffier, dont les noms figurent au procès. Une miniature du XVI[e] siècle en constate l'existence, avec la repré-



(D'après un fragment appartenant à M. A. Firmin Didot, et provenant d'un manuscrit qui contenait une trad[illegible] française du procès de condamnation).

sentation de ces trois personnages, debout. La perspective des édifices n'y est pas rigoureusement observée, mais on y reconnaît le Vieux Marché de Rouen, la ligne ouest des maisons, les Halles de la Boucherie, l'église Saint-Sauveur et l'église Saint-Michel. Le dessin, disposé pour mettre les juges séculiers, Jeanne, Martin Ladvenu, son confesseur et le bourreau au

[1] C'est ainsi que nous traduisons : « dominis et magistris », donné par le texte du *Procès*.

[2] L'échafaud à demeure, pour l'exécution des criminels, dans l'angle nord-ouest du Vieux-Marché.

[3] *Mémoire* ci-dessus, publié par M. Charles de Beaurepaire, p. 19.

premier plan, montre bien que ce quatrième échafaud était en dehors de l'aître de Saint-Sauveur et placé sur le côté ouest du Vieux-Marché, à la hauteur du bûcher. Il est conforme à un document ancien portant : « Elle fut condamnée et finalement par supplice de feu consummée au Vieil Marché de Rouen devant Saint-Sauveur [1] ». La scène est bien en cet endroit, et à peu de distance de l'échafaud ordinaire.

Les trois autres échafauds ne figurent pas dans ce dessin, quoique les édifices auxquels deux d'entre eux étaient adossés s'y trouvent, celui des juges ecclésiastiques, près du chevet de Saint-Sauveur, et celui du prédicateur, au pignon des Halles. Quant à celui des personnages ecclésiastiques, assistant au supplice, rien n'en détermine la place; mais il est plus vraisemblable qu'il fut dressé entre l'échafaud des juges séculiers et celui des juges ecclésiastiques. Ces derniers se trouvant en face de Jeanne, comme il est dit dans la relation du supplice, rien ne dut les séparer.

Ces quatre échafauds étaient donc à la suite l'un de l'autre, disposés en demi-cercle, partant du milieu du côté ouest du Vieux-Marché, et placés près de Saint-Sauveur et des Halles. Les motifs de cette disposition, c'est qu'ils devaient regarder le bûcher, placé au centre de cette demi-circonférence, et construit à peu de distance de l'échafaud à demeure, où se faisait habituellement l'exécution des criminels [2].

Tout devait être étrange dans cet abominable procès, jusqu'à l'instrument du supplice. D'ordinaire, on dressait sur le sol une pile de bois (bourrées et fagots), où montait le condamné, et le feu ne tardait pas à le dévorer. Pour Jeanne, les Anglais imaginèrent un bûcher d'une forme insolite, « un haut escherffault de plâtre », c'est-à-dire une haute assise de moellons, maçonnés avec du plâtre, sur laquelle furent disposés les bois qui devaient brûler la victime. La pile de bois avait de grandes dimensions, puisqu'à un moment donné il s'y trouva jusqu'à trois personnes [3]. Un poteau s'élevait au-dessus du bûcher pour l'y attacher. Leur but était de rendre sa mort bien visible aux yeux de tous; car le merveilleux, qui entourait le nom de Jeanne, aurait fait croire à bon nombre de gens qu'elle leur avait échappé.

Devant le bûcher se dressait un autre poteau, où étaient affichés les motifs de sa condamnation. « Et en ung tableau devant l'eschaffault où la dicte Jeanne estoit, estoient escrips cez mos : « Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse de peu-
« ple, divineresse, supersticieuse, blasphemeresse de Dieu, presumptueuse, malcreant de la
« foy de Jhesuscrit, vanteresse, ydolatre, cruelle, dissolue, invocateresse de déables, apostate,
« scismatique et heretique. » A cet étrange français on devine qu'un Anglais seul fut le rédacteur de ce tissu d'injures.

[1] *Procès*, publié par M Quicherat, t. V, p. 430.

[2] Les fondements de l'église Saint-Sauveur, retrouvés lors de l'établissement de la Halle aux légumes, nous font présumer que le bûcher s'éleva sur la voie même qui traverse aujourd'hui le Vieux-Marché, à la hauteur de l'angle nord-ouest de cette Halle et à une quarantaine de pas de la rue de Crosne.

[3] Voir plus loin, p. 29.

Au dire d'un écrivain normand, Thomas Basin, prélat et chroniqueur, né à Caudebec, contemporain des faits, le supplice eut lieu « sous les yeux d'une multitude de peuple presque innombrable, tant de la ville elle-même, que des campagnes et des villes voisines, car la plupart s'étaient rendus à Rouen comme pour assister à un spectacle public [1]. » Le fait est confirmé par les dépositions d'un grand nombre de spectateurs et l'un d'eux en porta le chiffre à 10,000.

Tel était l'aspect du Vieux-Marché, que vinrent occuper, pour prêter main-forte à l'exécution, non pas 8,000 hommes de troupes anglaises, comme l'a cru M. de l'Averdy, ni même huit cents, chiffre du manuscrit, mais plus vraisemblablement « VIIIxx (huit vingts) 160 hommes, que le texte primitif devait porter [2]. » Ce dernier chiffre même était de beaucoup supérieur à celui des agents de la force publique chargés d'assurer l'exécution des arrêts criminels.

Jeanne, citée à comparaître au Vieux-Marché pour huit heures du matin, y parut seulement vers neuf heures, amenée de sa prison sur un chariot à quatre chevaux, vêtue d'une longue chemise et coiffée d'une mître où ces mots étaient écrits : *Hérétique, Relapse, Apostate, Ydolatre.* Avec elle montèrent l'appariteur Massieu, prêtre ; Isambard de la Pierre et Martin Ladvenu, tous les deux de l'ordre des frères prêcheurs de Rouen. Ce dernier était son confesseur, « qui ne la quitta pas, depuis le moment où il lui donna la communion au château jusqu'à celui où elle rendit le dernier soupir [3]. » Les soldats de l'escorte se rangèrent sur le Vieux-Marché pendant que l'appariteur, les deux religieux et Jeanne montèrent sur l'échafaud où devait se faire la prédication. C'est ainsi que, six jours auparavant, lors de son abjuration, dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen, elle avait pris place aux côtés du prédicateur, maître Evrard. De cette façon, elle était en face de ses juges ecclésiastiques, comme le constate l'évêque Cauchon dans sa sentence définitive.

Nicolas Midi commença sa prédication par cette parole de l'apôtre Saint-Paul : « Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui. » Il dit, en substance, que Jeanne avait mal fait, que sa faute lui avait été déjà pardonnée une fois, et que l'Église ne pouvait plus désormais la servir.

La prédication terminée, Cauchon, s'adressant à Jeanne, l'engagea à songer au salut de son âme, et à réfléchir sur ses méfaits, en s'en repentant et en ayant une véritable contrition. Il l'exhorta à s'en rapporter au conseil des clercs et des personnages marquants qui l'instruisaient et l'éclairaient touchant son salut ; et spécialement au conseil des deux vénérables frères prêcheurs placés alors auprès d'elle, qu'il lui avait donnés, pour lui prodiguer sans cesse leurs instructions, admonitions et conseils salutaires.

Ensuite, Cauchon prononça la sentence, tant en son nom personnel qu'en celui du vice-

[1] Chap. XVI de ses *Chroniques* écrites en latin.
[2] MM. J. Quicherat et Ch. de Beaurepaire, *ibid.*, p. 6.
[3] Traduit de sa déposition dans le *Procès de réhabilitation*, t. III, p. 168.

inquisiteur, Jean Lemaître. Les considérants du début sont d'un style violent et ampoulé, et en voici la conclusion : « En conséquence, déclarant que tu es retombée sous le coup des sentences d'excommunication, que tu avais primitivement encourues, et dans tes anciennes erreurs, nous te proclamons relapse et hérétique, et par notre sentence, que, siégeant en tribunal, nous rendons et prononçons en cet écrit, nous arrêtons que, comme un membre pourri, de peur que tu n'infectes les autres membres, il faut te rejeter de l'unité de l'Église même et te retrancher de son corps, et aussi t'abandonner au pouvoir séculier, comme nous te rejetons, te retranchons et t'abandonnons; priant ce même pouvoir séculier de modérer, dans une certaine mesure, son jugement à ton égard, en restant en deçà de la mort et de la mutilation de tes membres [1] ».

L'attitude, les actes et les propos de Jeanne, pendant et après la prédication, ont été signalés par l'appariteur Massieu, placé sur le même échafaud qu'elle avec les deux frères prêcheurs. Il les a relatés dans sa déposition, lors du procès de réhabilitation. La voici dans son texte français. « Et elle estant au Vieil-Marché, après la prédicacion, en laquelle elle eust grant constance, et moult paisiblement l'oyt, monstrant grans signes et evidences et cleres apparences de sa contricion, pénitence et ferveur de foy, tant par les piteuses et dévotes lamentacions et invocacions de la benoiste Trinité, et de la benoiste glorieuse Vierge Marie, et de tous les benoitz saincts de paradis, en nommant expressément plusieurs d'iceulx saincts; èsquelles dévocions, lamentacions et vraie confession de la foy, en requérant aussi à toutes manières de gens de quelques conditions ou estat qu'ils feussent, tant de son party que d'autre, mercy tres humblement, en requerant qu'ilz voulsissent prier pour elle, en leur pardonnant le mal qu'ilz lui avoient fait, elle persévéra et continua très longue espace de temps, comme d'une demye heure, et jusques à la fin. Dont les juges assistans, et mesme plusieurs Anglois furent provoqués à grandes larmes et pleurs, et de faict très amèrement en pleurèrent; et aucuns et plusieurs d'iceulx-mêmes Anglois, recongnurent et confessèrent le nom de Dieu, voyant si notable fin, et estoient joyeulx d'avoir esté à la fin, disant que ce avoit esté une bonne femme. »

Pendant ces longues et touchantes dévotions et lamentations de Jeanne, quelques autres Anglais riaient; mais les juges, les auteurs et les complices de sa mort, Cauchon, Winchester eux-mêmes, ainsi que plusieurs ecclésiastiques assistant à cette scène, versaient des larmes.

L'impatience gagnant les Anglais, deux sergents du roi d'Angleterre firent descendre Jeanne de son échafaud, et de là ils auraient dû nécessairement la conduire devant le représentant du pouvoir séculier, auquel l'Église venait de l'abandonner. Il n'en fut rien, car jusqu'au bout tout devait être irrégulier dans ce monstrueux procès. La justice séculière ne prononça pas plus la sentence de mort, que le juge ecclésiastique ne relut, avant de prononcer sa propre sentence, la formule d'abjuration, comme il aurait dû le faire, suivant l'avis presque unanime des assesseurs. « Sans jugement ou conclusion dudit juge lay et séculier (le Bailli), elle a été livrée entre

[1] Traduction littérale du *Procès*, t. I, p. 472.

## LA RUE DE L'ÉPICERIE — LE PORTAIL DE LA CALENDE



L'un des aspects les plus curieux de notre vieille ville est rendu par la gravure de M. Brunet-Debaines; c'est un des coins pittoresques de la Cité qui a le moins perdu de sa physionomie primitive. Etranglée entre ses maisons à pignons surplombants, avec le carreau étroit de la place du Marché-aux-Balais, et le voisinage de l'église Saint-Denys, la rue de l'Epicerie, encombrée par les étalages en plein vent des marchands, a conservé, comme nous le prouve un joli tableau d'Emile Laborne, tout le caractère des ruelles du moyen âge. Quelques maisons ont même gardé leurs décorations anciennes; celle qui porte sur un cartouche en bois la date 1602; au milieu de la rue, celle dont la façade essentée d'ardoises curieusement disposées, est portée sur deux poteaux cormiers où sont sculptées deux figures d'anges jouant de la lyre et de la harpe.

Toutes ces bâtisses à la silhouette irrégulière viennent encadrer le portail de la Calende, qui élève ses pinacles sculptés, au-dessus de la place, au bout du transept méridional de la Cathédrale.

Commencée en 1280 sur l'emplacement d'un ancien cimetière, où avait été édifiée une salle du Chapitre, par Guillaume Bonne-Ame, cette porte fut construite par Jean Davi, sous l'administration de l'archevêque Guillaume de Flavacourt; les travaux furent continués en 1462, sous l'archevêque Guillaume Pontifz, grâce aux libéralités d'un bourgeois honfleurais, Jehan Gorrein. La grande rose qui le domine fut commencée en 1377, et l'ensemble du monument fut terminé en 1488. Depuis, le portail de la Calende a été plusieurs fois restauré : la réparation de la rosace fut faite en 1811 par les soins du cardinal Cambacérès, et les autres travaux exécutés de 1861 à 1865, sous la direction de MM. Barthélemy et Desmarest.

« Le portail de la Calende, a écrit Violet-le-Duc, est un chef-d'œuvre ; tout y est exécuté avec « une rare perfection. » Plus que dans tout autre monument on y retrouve en effet, aujourd'hui qu'il est complètement dégagé, une belle entente des lignes, un choix heureux des proportions, une structure architecturale se reliant avec grâce au système général de décoration. Dans le tympan du portail et sur le double linteau sont représentés, comme en une frise, des traits de la vie de Jésus-Christ et de la Passion. Sur le trumeau se trouve la statue du Christ ; dans les niches latérales, les statues des apôtres; dans les voussures intérieures, des figures d'anges et de martyrs. Une des parties les plus intéressantes est la série des petits bas-reliefs enchâssés qui représentent quelques scènes grotesques ou allégoriques, comme l'*Arbre de Jessé*, le *Lai d'Aristote*, des représentations des petits métiers et toute la *Vie de Jacob* et de *Joseph :* dans cette suite on remarque, à droite, un homme suspendu à une fourche patibulaire, qui a donné lieu à une fable assez accréditée. Suivant la tradition populaire, le portail de la Calende aurait été payé avec les biens confisqués d'un boulanger qui avait vendu à faux poids et aurait, pour ce méfait, été pendu haut et court. Malheureusement pour cette légende fort morale, le boulanger n'est autre que... le grand pannetier de Pharaon, et l' « ymagier » scrupuleux a eu soin, dans l'intérêt de la vérité historique, de suspendre au gibet, à côté de la victime, sa pannetière. Dans le lobe inférieur du premier pignon se trouve sculpté le *Pèsement des Ames*, et, sous un dais ornementé qui surmonte le second pignon, se trouve le groupe de Jésus-Christ et de la Vierge entourés d'anges, qui termine l'ensemble du monument.

D'où vient le nom actuel de ce portail et de cette place qui jadis s'est appelée Port-Morand, au temps où les eaux de la Seine venaient battre de leurs flots tranquilles les murailles de la Cathédrale, qui a servi longtemps depuis de marché au poisson, aux fruits, à la volaille, et où fut construit l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, dont un bâtiment existe encore ? Quelles ne sont point les étymologies risquées sur cette appellation de *Calende* qu'on écrit aussi *Calendre?* Les uns disent qu'elle vient des assemblées ecclésiastiques nommées *Calendes ;* d'autres prétendent que tel était le nom d'une confrérie dont la maison était proche du portail ; ceux-ci, que le nom provient d'une enseigne représentant une espèce d'alouette ou de grive nommée *Calandre;* ceux-là, d'un instrument servant à lustrer les étoffes. Le plus simple est peut-être de renvoyer, en bon Normand, la solution de cette question... aux calendes grecques et de se contenter d'admirer ce quartier si fécond en merveilles artistiques.

G. D.



les mains du bourreau et bruslée, en disant au bourreau tant seulement, sans autre sentence : « Fais ton devoir. » C'est Isambard Lapierre, placé aux côtés de Jeanne, qui nous l'apprend, aussi bien que son confesseur Martin Ladvenu et l'appariteur Massieu.

Ce dernier a signalé aussi ce qui se passa au pied du bûcher, où il était encore avec elle. « A grande devocion elle demande à avoir la croix ; et ce oyant un Anglois qui estoit là présent, en feit une petite de boys du bout d'un baston qu'il lui bailla ; et dévotement la receut et la baisa, en faisant piteuses lamentacions... et mit icelle croix en son sein, entre sa chair et ses vestemens. Et oultre demanda humblement qu'il (Massieu) lui feist avoir la croix de l'église, afin que continuellement elle la puist voir jusques à la mort. Et il feit tant que le clerc de la paroisse de Sainct-Saulveur lui apporta ; laquelle apportée, elle l'embrassa moult estroitement et longuement, et la déteint jusques ad ce qu'elle fut lyée à l'attache [1]. »

Le bourreau la saisit alors, la fit monter sur le bûcher, la lia et l'attacha au poteau qui surmontait la pile de bois.

A en croire les peintres et les poètes :

Ses longs cheveux épars flottaient au gré des vents.

Sur ce dernier point, la vérité historique est tout autre. Suivant la mode des hommes de son siècle, elle avait porté ses cheveux taillés en *sébille;* mais, le jeudi 24 mai 1431, rentrée au château de Rouen, après son abjuration dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen, « ses cheveux qu'auparavant elle portait taillés en rond, elle voulut et permit qu'on les lui coupât complètement ras [2]. » C'était en signe de pénitence. De plus, elle resta coiffée de la mitre dont on couvrait la tête des hérétiques, destinés au bûcher, et qu'on lui avait mise sur la tête, au sortir du château [3].

Liée « à l'attache », elle invoquait surtout Saint-Michel, et les deux frères prêcheurs lui prodiguaient avec ardeur les consolations de la religion. Tout entiers à leur saint ministère, ils ne s'aperçurent pas que le bourreau venait de mettre le feu au bas du bûcher. « C'est alors que Jeanne, voyant la flamme s'élever, dit à Martin Ladvenu de descendre, et de tenir élevée devant elle la croix du Seigneur, pour qu'elle pût l'apercevoir. Ce qu'il fit. » Il en fut de même de son compagnon qui en a rendu, comme lui, témoignage [4].

Le feu n'accomplit que très lentement son œuvre de destruction, à cause de la disposition particulière du bûcher, et le bourreau, Gieuffroy Therage, en a fait le reproche aux Anglais, qui avaient imaginé cette forme de bûcher, car « il ne la povoit bonnement ne facilement ex-

[1] *Procès*, t. II, p. 20.
[2] *Procès*, t. I, p. 452. La gravure du supplice la représente ainsi dans la *Jeanne Darc* de M. Marius Sepet.
[3] Voir plus haut, p. 27.
[4] *Procès*, t. III, p. 169, et t. II, p. 303.

pédier ne acteindre à elle, de quoy il estoit fort marry, et avoit grand compassion de la forme et cruelle manière par laquelle on la faisoit mourir. »

Les juges ecclésiastiques, aussitôt après la condamnation prononcée, s'étaient retirés avec le greffier Manchon, parce que l'Eglise ne leur permettait pas d'assister au supplice, qu'ils venaient de provoquer par leur sentence. La plupart des prélats et des ecclésiastiques avaient déserté pareillement leur échafaud, et les juges séculiers étaient restés seuls à leur poste. Les Anglais maugréaient de ce qu'on les laissait passer, sur le Vieux-Marché, l'heure du dîner. La foule, témoin du supplice, était attristée de ne pouvoir rien pour sauver la victime, en face des ennemis armés et menaçants. Du haut de son bûcher, « Jeanne ne cessait de crier à haute voix le nom de Jésus, et jusqu'à ce qu'elle fût morte, les Anglais, de peur qu'on ne dît qu'elle s'était échappée, ordonnèrent au bourreau d'écarter un peu la flamme, pour que les assistants pussent la voir morte, afin qu'on ne prétendît pas qu'elle s'était échappée. »

Jeanne rendit enfin le dernier soupir, et, sur le point de le rendre, rassemblant toutes ses forces, elle s'écria à haute voix : « *Jhesus!*, » de sorte qu'elle put être entendue par tous les assistants. Le bourreau de l'officialité, Le Parmentier, qui avait dû la mettre à la torture, dans le donjon du vieux château, rapporte le fait, et parle encore des larmes de compassion que versaient les spectateurs. Isambart de la Pierre, qui porta la croix devant le bûcher, le dit également, et tous les témoins, qui en ont déposé dans le procès de réhabilitation. Ainsi, tout le temps qu'elle fut sur le Vieux-Marché, Jeanne, condamnée comme hérétique, n'avait cessé d'invoquer, avec les marques de la piété la plus fervente, les noms des saints et des saintes du paradis, et le nom de Jésus fut le dernier qui sortit de sa bouche.

Le supplice se prolongea longtemps, et l'heure où le feu eut tout consumé n'apparaît qu'une fois dans les documents qui nous sont connus. Son confesseur, frère Martin Ladvenu, l'indique incidemment par ces mots : « Après la combustion, quasi à quatre heures après nones.[1] ».

La haine de ses bourreaux n'était pas encore assouvie ; ils poursuivirent sa mémoire et ses restes, au delà de la mort. « Toutes les cendres que le feu avait laissées tant du bois que de son corps et de ses os furent recueillies et jetées de dessus le pont dans la Seine, pour qu'on ne pût pas, par un sentiment superstitieux, enlever et conserver quelque chose de ses restes[2]. » C'est Henri Beaufort, cardinal de Winchester, qui ordonna cette dernière profanation, et la main du bourreau les jeta du haut du pont de Mathilde.

Ce cardinal anglais ne s'y trompait pas ; la légende commença, au pied même du bûcher, quand les cendres de Jeanne étaient encore fumantes. Le bourreau « disoit et affirmoit que, nonobstant l'huile, le soufre et le charbon qu'il avoit appliquez contre les entrailles et le cueur

[1] *Procès*, t. II, p. 9. — Il est difficile d'expliquer ce passage. Dans cette manière de compter les heures du jour, introduite par l'Eglise, *none* allait de midi à trois heures.

[2] *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, liv. II, ch. 16, p. 83. Edition de la Société de l'Histoire de France. Thomas Basin est le seul qui précise le lieu d'où les cendres de Jeanne furent jetées dans la Seine.

de la dite Jehanne, toutes foys il n'avoit pu aucunement consommer ne rendre en cendres les breuilles ne le cueur; dequoy estoit autant estonné comme d'un miracle évident ». Thomas Marie entendit bon nombre de personnes dire: « Qu'on avait vu le nom de *Jhesus* tracé dans la flamme du bûcher qui avait consumé Jeanne ».

Tous rendaient hommage à sa piété. Jean Alespée, chanoine de Rouen, qui était sur l'échafaud des Prélats, tint ce propos, en versant d'abondantes larmes: « Plût à Dieu que mon âme fût dans le lieu où je crois qu'est l'âme de cette femme! » Son confesseur, Martin Ladvenu, fit entendre le même vœu. Le greffier Manchon, témoin de sa mort, déclare que: « Jamais ne ploura tant pour chose qui luy advint, et que par un mois après ne s'en povoit bonnement appaiser. Par quoy d'une partie de l'argent qu'il avoit eu du procès, il acheta un petit messel, qu'il a encores (1450), affin qu'il eut cause de prier pour elle ». Quelques Anglais même, partageaient les sentiments des Français. « Maître Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, revenant du lieu du supplice, tout triste et tout abattu, déplorait amèrement tout ce dont il avait été témoin en cet endroit, disant en propres termes: « Nous sommes tous perdus, parce qu'une sainte personne a été brûlée ».

C'est que chez les auteurs, chez les suppôts, chez les témoins de l'injustice, en dépit de la force qui lui vient en aide, et malgré les vains prétextes dont on la colore, la conscience humaine, qui ne perd jamais ses droits, proteste énergiquement contre elle, et ne cesse de la flétrir et de la poursuivre jusqu'au jour de la réparation.

Prise du Chateau par Ricarville, 1432. — Le sang de Jeanne fit naître des vengeurs, et, en février 1432, moins de neuf mois après son supplice, une tentative héroïque faillit délivrer Rouen. Un homme de la garnison du château, Pierre Audebœuf, y introduisit Ricarville avec cent vingt hommes. « Ils arrivèrent devant le château de Rouen, et par cordes descendirent aux fossez, et eschellèrent la grosse tour, et entrèrent au château, et tuèrent tous les Anglais, réservé le comte d'Arondes, qu'estoit en une chambre bien fermee, et aucuns de sa chambre ». (*Chronique de Normandie*). Cette « chambre bien fermee, » où le comte d'Arondel, gouverneur du château, avait été réduit à se barricader, était la Tour carrée, construite par Henri V, et dont nous avons parlé plus haut (p. 20). Aussi « les François entrés dans le château contendoient de tout leur povoir à débouter les Anglois, leurs ennemys, de la porte qu'ils tenoient vers les champs » (Monstrelet).

Cependant Ricarville était retourné vers le maréchal de Boussac, qui l'avait envoyé, pour le presser de venir en aide à ses compagnons refoulés et assiégés par les Anglais dans le donjon. Il n'y parvint pas; le donjon fut pris, et ses compagnons décapités, sur le Vieux-Marché, au nombre de 105. C'était alors une loi de la guerre de mettre à mort tous les prisonniers faits dans une forteresse prise de vive force, et il y avait ici de plus à venger la surprise par escalade et le massacre d'une partie de la garnison anglaise. Le défilé, au pied du donjon, des 105 vic-

times, devant le cadavre de Ricarville décapité, est de pure invention ; car, sorti du château, pour les sauver, et dans l'impossibilité d'y rentrer, il avait dû rester avec le maréchal de Boussac [1].

Expulsion des Anglais (1449). — La famine, la mortalité étaient effroyables à Rouen, et le mécontentement y grandissait chaque jour. Aussi, comme l'âme humaine se défend longtemps de déposer toute espérance, la joie fut vive parmi les Rouennais, quand ils apprirent que La Hire, Xaintrailles, naguère prisonnier dans le donjon, et autres capitaines de Charles VII, marchaient à la tête de 800 hommes pour les délivrer. Vain espoir ; ils vinrent jusqu'à Ry, à quatre lieues de Rouen, et Talbot les défit, en 1437. Mais chaque jour détruit toute œuvre d'iniquité, et la délivrance eut lieu, douze ans plus tard, quand Charles VII vint assiéger les Anglais dans Rouen, les refouler de toutes leurs positions et les contraindre à capituler. Le 10 novembre 1449, il y fit son entrée triomphale, avec une pompe extraordinaire au milieu des cris d'allégresse, des feux de joie et des festins dans les rues, tant était grand le bonheur d'avoir secoué le joug de l'étranger et de retrouver la patrie française !

Sous la domination anglaise, Rouen eut un semblant de mairie avec des Échevins et un Conseil des Vingt-Quatre ; car l'autorité fut donnée tout entière au capitaine du château et au bailli nommés par le roi d'Angleterre. L'importance de l'Échiquier, des États, du Clergé fut également diminuée. Cependant le commerce, à l'intérieur et à l'extérieur, se développa, et, trois fois, Henri VI confirma les privilèges de la cité toujours en lutte avec Paris et les autres villes de la Normandie. L'industrie fut fort active, grâce aux corporations d'arts et métiers, dont la constitution offrait quelques avantages mêlés à de nombreux inconvénients. Enfin le clergé ne fut pas maltraité par les Anglais, et Bedford devint même chanoine de la cathédrale de Rouen, où le chapitre lui fit de magnifiques funérailles, et où son corps repose, dans le chœur, à deux pas du grand autel, côté de l'Évangile [2].

L'architecture, la sculpture et la peinture ne cessèrent pas d'y être dignement représentées. Mais, par le fait d'une regrettable confusion, on a attribué aux Anglais un mérite qui revient aux Français. Il est bien vrai que Saint-Ouen fut reconstruit, pendant la domination anglaise, et que l'architecte, Alexandre de Berneval, fut nommé « maître maçon des œuvres du roi au bailliage de Rouen. » Le choix de ce roi anglais s'était porté sur un Français, et la belle nef de Saint-Ouen ne fut pas construite par les Anglais, comme on l'a souvent répété, à tort, pour une foule d'autres églises de la Normandie. Cette légende n'est pas mieux fondée que le nom de

[1] *Notes sur la prise du Château de Rouen par Ricarville, en 1432.* — Nous adoptons l'explication de M. Ch. de Beaurepaire, plus vraisemblable que celle de la *Chronique de Normandie.*

[2] Voir la *Notice sur la découverte et la visite du tombeau de Bedford*, en 1866, par M. l'abbé Cochet ; les *Fondations pieuses du duc de Bedford, à Rouen*, par M. de Beaurepaire, et la troisième édition, in-4°, que nous avons donnée, en 1881, des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par M. Deville, pages 138-144.

## LA RUE DE LA GROSSE-HORLOGE



Située au centre de la ville, la rue de la Grosse-Horloge est certainement l'une de celles du vieux Rouen qui ont le moins perdu de leur aspect original et pittoresque. La partie que reproduit, avec tant de talent, le crayon de Maxime Lalanne, avec la perspective de la Tour Saint-Romain encadrée entre les hauts pignons surmontés d'épis de plomb, n'est pas l'une des moins curieuse. Tout le bout de cette rue intéressante, depuis l'arcade de la Grosse-Horloge jusqu'au Parvis Notre-Dame, alors fermé de murs s'appelait, ainsi qu'en font foi des actes de 1212, 1397, 1462, rue de la Courvoiserie ou Courvoyserie, Courneveserie ou Courvoysine.

C'est là qu'étaient installés, dans le voisinage du Parvis, les changeurs, d'après une ordonnance de Charles le Bel (1325), disant que « par l'espace de deux cents environ toutes manières de « change et orfevrerie demourant en la ville de Rouen ont accoutumé à demeurer et tous leurs « ouvreurs de change et d'orfevrerie en la rue de la Courvoyserie à Rouen, et non ailleurs, il « n'y aura change qu'à la rue de la Courvoyserie ». Les changeurs abandonnèrent quelque temps après la rue pour les parages les plus obscures et plus propices à leur commerce de la rue de la Vieille-Tour, et de la cour de l'Official, aujourd'hui la cour des Libraires ; ils furent forcés par ordonnance royale de 1366 de s'établir dans le voisinage du portail de la Calende, au pied de la Tour de Beurre, dans la rue du Change, la rue des Petits-Changes et la rue des Changeurs, faisant suite à la rue de la Grosse-Horloge pour déboucher sur le Parvis.

La rue de la Grosse-Horloge se terminait jadis de ce côté par la vieille église Saint-Herbland, ou Erblanc, l'une des plus anciennes de la ville, dont l'aspect nous a été conservé, par un dessin de Langlois. Son chevet touchait à la rue des Carmes ; tandis que la façade principale et le portail se trouvaient sur la rue de la Grosse-Horloge ; au nord l'église communiquait par une petite porte avec l'aitre Saint-Herbland qui l'entourait. Existant dès le XII$^{e}$ siècle, cette église fut reconstruite en 1484 ; le devis dressé en 1505 pour sa construction nous rappelle que les architectes chargés des travaux furent Richard Boyssel et Rouland Le Roux. En 1510, on frappait d'une imposition de 5 sous tous les paroissiens pour aider à l'achèvement des travaux ; aussi dès l'année 1530 arrivait-on à édifier un portail sur la rue Grand-Pont qui fut orné de statues en 1535. A l'intérieur l'église Saint-Herbland se divisait en une nef à quatre travées et deux bas-côtés. Ses vitraux, parmi lesquels on trouve cités : *Une Transfiguration* et un *Triomphe de la Mort*, placés en 1657 furent vendus en 1802 au hollandais Van-Hamp et à l'anglais Stevenson. C'est à l'église Saint-Herbland que les archevêques de Rouen nouvellement élus arrivaient de Saint-Ouen, pour se rendre pieds nus à la Cathédrale ; c'est là aussi que les orfèvres avaient élu leur confrérie sous le patronage de saint Eloy. C'est sur cette même paroisse que naquit le grand navigateur Cavelier de la Salle, qui fut baptisé dans cette église, dont un des derniers curés fut J.-B. de Roy, membre de l'Académie de Rouen, qui traduisit en vers le *Paradis perdu*, de Milton.

Supprimée en 1791, l'église Saint-Herbland, fut vendue le 6 thermidor an IV (24 juillet 1796), à François Moulin, pour 112.850 livres, démolie en 1824, l'église Saint-Herbland après avoir servi de local pour les Messageries royales a fait place à un hôtel et à un passage couvert. En 1826 les travaux du nouvel hôtel St-Herbland furent interrompus et l'immeuble vendu par expropriation à la requête de M. Jean Darcel. Attenante à l'église se trouvait la maison commune des orfèvres donnée en 1441, par Guillaume Lallemand, l'un des aïeux des célèbres imprimeurs rouennais, une inscription rappelant ce don, avait été placée en 1636, sur la cheminée ; elle possédait de belles vitres peintes des XVI$^{e}$ et XVII$^{e}$ siècles, représentant plusieurs traits de la vie de saint Eloy, évêque de Noyon, et les armes de France et de la corporation des Orfèvres. Aujourd'hui au Musée d'antiquités, au pied de l'escalier, refait en 1653, se trouve un lion sculpté, tenant un écusson, qui existe encore.

Quelques vieilles maisons avec des saillies de bois et des pignons du XVI$^{e}$ siècle, dont l'une en pierre avec des mascarons et des guirlandes de feuilles, font ressortir les murs effrités de la Tour Saint-Romain, qui est certes la partie la plus ancienne de Notre-Dame. Romane à sa base, elle appartient par les cinq étages suivants au XII$^{e}$ siècle. Le dernier étage qui offre le caractère de la riche architecture du XV$^{e}$ siècle a été construit par Guillaume Pontif, de 1465 à 1470 ; il se termine par une toiture en hache très élevée, surmontée de deux croix en poinçons et décorée de soleils en plomb, jadis dorés. Cette tour renferme la sonnerie du beffroi auquel on accède par un escalier de bois gothique. Sous Louis XIV, onze cloches y étaient installées qui furent réduites à huit, en [illegible] : du Thibault, de Nicolas, Guillaume, Petite-Marie, le grand et petit Saint-Benoist, Complies, Jean de Luz, Romaine, le Regent. Quatre servirent pour former le gros bourdon ; fêlé en 1845, il a été refondu en 1850 et sonne encore lourdement au-dessus des toits de ce vieux quartier rouennais.

G. D.


M. Lalanne

*Style gothique*, donné aux monuments de cette époque. « En Allemagne, jusqu'au XIV[e] siècle, ce style s'appela *Style français, Opus francigenum;* et c'est là le nom qu'il aurait dû garder » (M. Renan). Le Vieux-Palais, la Tour carrée, ajoutée au Château de Philippe-Auguste, le Petit Château, au bout du pont, voilà tout ce que les Anglais ont laissé, à Rouen, en fait d'architecture, et toutes ces constructions, aujourd'hui disparues, n'avaient rien de bien monumental. C'est après leur expulsion que la plupart des monuments de Rouen seront construits, comme nous le dirons bientôt.

Réhabilitation de Jeanne Darc (1456). — A peine les Anglais venaient-ils d'être expulsés, que, le 15 février 1450, Charles VII ordonna, à Rouen même, de faire le procès de réhabilitation de Jeanne Darc. Il dura six ans entiers. Enfin, le 7 juillet 1456, les quatre juges se transportèrent au palais archiépiscopal de Rouen, où ils avaient invité à comparaître, comme témoins, onze personnes notables. Jean Darc, frère de la Pucelle, était présent; un mandataire, Prevosteau, assisté de M[e] Maugier, représentait sa mère Isabelle, et son autre frère, Pierre Darc. C'est là que l'archevêque de Rouen, Jean Juvénal des Ursins, prononça le jugement définitif, qui cassait et annulait la première sentence, proclamant l'innocence de Jeanne et déclarant sa mémoire à l'abri de toute atteinte, aussi bien que celle de ses parents.

Ce même jour, 7 juillet 1456, vingt-cinq ans après le supplice de Jeanne, eut lieu la procession expiatoire, avec sermon solennel, dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen, situé alors au sud de l'église, depuis le portail des Marmousets jusqu'aux environs du grand portail : c'est là qu'avait eu lieu son abjuration, le 24 mai 1431, six jours avant le supplice. Le lendemain, 8 juillet, vit la prédication solennelle et la plantation de la croix prescrite sur le Vieux-Marché, où elle avait été brûlée.

A cette réhabilitation juridique, pour protester contre l'iniquité commise par un évêque français, Cauchon, au profit des Anglais, les Rouennais, un mois plus tard, ajoutèrent une démonstration patriotique destinée à marquer toute leur joie de voir la Normandie affranchie du joug des Anglais. « La feste ou solennité de la réduction de la Normandie, a été instituée, le 12[e] jour d'Aoust 1456, pour remercier Dieu de ce qu'à pareil jour, les Anglois quittèrent la ville de Cherbourg, qui étoit la dernière place qu'ils avoient conservée en Normandie, et repassèrent en Angleterre. Il y a procession générale [1]. » Depuis, « la Procession de la réduction » s'est perpétuée pendant des siècles.

[1] Dom Pommeraye. *Histoire de la Cathédrale de Rouen.*

# TEMPS MODERNES (1453-1800)

## QUINZIÈME SIÈCLE

Dernier duché de Normandie (1465-1468). — Après ces trente années de dure servitude, Rouen fut d'abord tout entier à la joie de se voir incorporé de nouveau à la monarchie française. Mais bientôt il songea à ressaisir son indépendance provinciale, au milieu des troubles qui signalèrent le début du règne de Louis XI, attaqué par la « Ligue du bien public ». La veuve du sénéchal Pierre de Brézé, Jeanne de Bec-Crespin, livra à Jean de Bourbon, en 1465, le château de Rouen, où il pénétra du côté des champs.

La ville de Rouen, dit Philippe de Commines, tost se consentit à ceste mutation, comme trop désirant avoir prince qui demeurast au pays de Normandie, et le semblable firent toutes les villes de Normandie, ou peu s'en fallut; et a toujours bien semblé aux Normands, et fait encore, que si grand duché comme le leur requiert bien un duc, et à dire la vérité elle est de grande estime et s'y levent de grands deniers. J'en ai veu lever 950,000 francs : aucuns disent plus.

Le frère de Louis XI, Charles, duc de Berry, avait été reconnu duc de Normandie, par le traité de Conflans, 5 octobre 1465, et il se mit en marche pour prendre possession de son duché. Mais le roi avait semé habilement la discorde dans son cortège, et les Rouennais, craignant que les Bretons n'enlevassent leur jeune duc, marchèrent en armes sur le fort Sainte-Catherine, où il était logé, et l'en ramenèrent, *sans solennité garder* (Jean de Troyes). « Ce fut le soir, aux flambeaux, vêtu d'une robe de velours noir, sans aucune des pompes usitées pour les souverains, que le dernier duc de Normandie prit possession de la capitale de ses états » (Novembre 1465 [1]).

Dès que les inquiétudes furent dissipées, on procéda au sacre du nouveau duc, avec toute la pompe usitée dans les anciens temps, et il reçut le serment de fidélité de tous ses vassaux. Ce cérémonial n'ajouta rien à sa durée. Caduc, dès sa naissance, le nouveau duché, deux mois après, tombait sous les coups de Louis XI, en janvier 1466. « Il revint en Normandie détruire ce fantôme de duché, qu'on avait voulu ressusciter, autant pour lui faire pièce que par souvenir de l'ancienne indépendance de la province. »

Le roi profita habilement des dispositions des Normands, et les gagna par des privilèges de

[1] M. Chéruel. *Le Dernier duché de Normandie*. Revue de Rouen, 1847, p. 534.

commerce, par des foires et d'autres droits. Les députés normands assistaient à l'Assemblée des Etats qui déclara, en 1468, la Normandie inséparable du domaine royal. Enfin, ce fut dans l'Echiquier de Normandie, en présence des hauts barons et des prélats de la province, que l'on brisa l'anneau ducal, symbole de l'union des Normands avec leur souverain. Ils avaient tous compris les motifs de haute politique invoqués par Louis XI. « Le pays de Normandie, disait-il à ceux qui voulaient un pays indépendant, est voisin de l'Angleterre et des Anglais, anciens ennemis du royaume. C'est par là que, depuis plus de cent ans, ils ont presque toujours envahi la France. Séparée de la couronne, la Normandie ne pourrait résister aux Anglais, et chacun voit quel préjudice ce serait à tout le royaume. » La catastrophe qui avait suivi la prise de Rouen, en 1419, justifiait pleinement la politique du roi.

Définitivement incorporée à la monarchie, notre ville n'a plus un rôle historique aussi important peut-être ; mais il n'en sera pas moins digne de remarque. Les Rouennais ne placeront plus leur commune, comme autrefois, au-dessus de la patrie ; ils deviendront plus Français que jamais, en s'unissant plus étroitement aux destinées de la France, en abdiquant une partie de leurs libertés pour suivre l'impulsion générale donnée au royaume.

Le chanoine Masselin aux États généraux de 1484. — Sous Charles VIII, Rouen acquit une nouvelle gloire, à ces Etats généraux, grâce à maître Jean Masselin, vraisemblablement un de ses enfants, en tout cas chanoine de sa cathédrale, l'historien et le principal orateur de ces Etats [1]. Des connaissances spéciales en jurisprudence et en finances, dont il avait donné des preuves nombreuses pour la défense des privilèges de l'Eglise, le firent choisir comme délégué du clergé aux Etats généraux convoqués à Tours, le 5 janvier 1484. « Elu président de la section de Normandie, il fut chargé, à ce titre, de porter la parole devant le roi et les princes, et il le fit avec autant de simplicité et de goût que de véritable éloquence [2] ». Quand vint le chapitre de la guerre, Masselin, élu par l'assemblée tout entière pour porter la parole, insista sur la production des états de recette et de dépense, où il découvrit des erreurs énormes, des fraudes et même des mensonges sur plusieurs points, qu'il dévoila, en confondant la mauvaise foi des financiers. Un autre jour, en face des princes, il osa dire, à l'occasion des troupes stipendiées, que « la force de l'Etat n'était pas dans les armées chèrement payées, que les tyrans ont tant intérêt à multiplier, mais dans l'amour du peuple et dans un bon conseil ». Il finit, en faisant ressortir « la pauvreté et la misère du peuple ruiné par la famine et la guerre, et réduit à ce point d'aller chercher en d'autres pays la nourriture et la paix que la France ne pouvait plus lui donner ».

Plus tard, répondant avec une mâle indépendance à un discours injurieux du chancelier

[1] Voir son *Diarium Statuum generalium*, publié en 1835, par M. Adelh. Bernier.
[2] *Notice sur Maître Jean Masselin*, par M. C. de Beaurepaire. Cette remarquable étude nous sert ici de guide.

Guillaume de Rochefort, il ne craignit pas d'engager le monarque à suivre l'avis des Etats et à fuir les courtisans, les flatteurs, qui osaient lui assurer que tout lui était permis.

C'est qu'un peuple, dit-il, sous un roi, possède quelque chose en propre et dont il est vraiment le maître et qu'il n'est pas permis de lui enlever en face d'une opposition absolue ; car il est de condition libre et non servile, quand il est soumis au gouvernement d'un roi : et si ce gouvernement est juste, dit Aristote, c'est le meilleur et le plus doux des gouvernements.

Voilà des doctrines toutes nouvelles dans la monarchie, et en avant de plusieurs siècles sur les idées contemporaines.

Pendant toute la durée des Etats, Masselin fut, avec Philippe Pot, seigneur de la Roche, député de la noblesse de Bourgogne, l'orateur le plus remarquable.

Ses discours ne sont pas entachés de mauvais goût ; point de ces citations indiscrètes d'auteurs sacrés et profanes, si fréquentes chez les écrivains et les orateurs de cette époque ; point d'emphase, point d'étalage d'érudition ; mais du nerf, de l'esprit, de la précision, tous les caractères en un mot d'une véritable éloquence [1]

On peut dire que ce Rouennais venait, l'un des premiers, d'inaugurer la véritable éloquence politique, sans parler de ses doctrines en opposition avec le droit divin.

Introduction de l'Imprimerie a Rouen (vers 1483). — Elle y fut introduite par un Rouennais, Martin Morin, imprimeur-libraire, dont l'établissement était à l'image Saint-Eustache, rue Saint-Lô, devant le prieuré de ce nom. Longtemps on a dit et répété que les membres d'une famille Lallemant, originaire d'Allemagne, avaient défrayé Martin Morin et son compagnon Pierre Maufer, pour les envoyer en Allemagne, afin d'y étudier l'imprimerie qu'ils avaient rapportée à Rouen. C'était une erreur manifeste, dont la preuve irréfutable est acquise aujourd'hui. « Mon opinion très arrêtée, dit M. C. de Beaurepaire, est que ces délibérations de 1494 et de 1544 (sur lesquelles on s'appuyait pour faire des membres de la famille Lallemant les introducteurs de l'imprimerie à Rouen et les Mécènes de Martin Morin et de son compagnon) sont des actes fabriqués longtemps après les dates qui leur sont attribuées [2] ». Voilà un vrai service rendu à l'histoire locale et qui prouve combien la vérité historique est tardive. C'est qu'il est plus commode de répéter avec servilité tous les thèmes acceptés depuis longtemps, que de chercher et surtout de trouver cette vérité.

Il est donc juste de revendiquer, pour le Rouennais Martin Morin, la gloire qui lui appartient tout entière, tant pour l'introduction de l'imprimerie à Rouen, vers 1483, que pour les nombreux ouvrages sortis de ses presses, de 1484 à 1518, avec sa marque bien connue.

[1] M. C. de Beaurepaire, *ibid.*, p. 22.
[2] *Recherches sur l'introduction de l'Imprimerie à Rouen*, p. 16.

Ils sont remarquables par leur correction, par la qualité du vélin et du papier, par la beauté des types et du tirage... L'habileté dont il fit preuve dans son art, donna à notre cité, déjà florissante par son commerce, une certaine supériorité dans une branche d'industrie devenue importante dès sa naissance... Les relations de Martin Morin étaient très nombreuses, et sa renommée s'étendait au loin. Nous le voyons tour à tour imprimant pour plusieurs provinces de France et pour l'Angleterre des livres de droit et de théologie [1].

On trouve la marque de « Maistre Martin Morin » sur un *Coustumier de Bretagne*, imprimé en 1484, date importante à constater pour l'imprimerie et pour la librairie rouennaises.

Deuxième Hotel de Ville (1220-1607). — Après la confirmation de ses privilèges par Philippe-Auguste, la commune se construisit un nouvel Hôtel de Ville. De l'autre côté de la rue de la Courvoiserie, presque en face du Beffroi, était le fief ou hôtel du comte de Leicester, que ce roi avait confisqué sur l'un des seigneurs anglais dévoués à la cause de Jean sans Terre. Il le bailla et le délaissa « aux bourgoys de Rouen, l'an de l'Incarnation de Nostre Seigneur mille deux cens et vingt, tenus luy rendre et à ses héritiers, par chacun an, quarante livres d'annuel revenu de monnoye ayant cours à Rouen. » Sur ce terrain, à une date restée inconnue, mais vraisemblablement voisine de la concession, la commune fit bâtir son deuxième Hôtel de Ville, qui dut être bien modeste.

Il fallut l'acquisition successive de plusieurs terrains voisins et de nouveaux travaux de construction pour lui donner plus d'importance et un caractère plus monumental.

Cet agrandissement eut lieu surtout en 1440, date que l'on a donnée à tort pour la construction d'un nouvel Hôtel de Ville. Les Anglais, qui régnaient en maîtres à Rouen, n'auraient pas permis aux magistrats rouennais d'élever un monument pouvant attester à tous les yeux le rétablissement complet de la puissance communale. La vérité est que, pendant cette période, on y fit des travaux de menuiserie, de serrurerie, de charpenterie, de vitrerie, etc. ; mais on ne construisit pas un nouvel Hôtel de Ville en 1440, comme le prétend le *Flambeau astronomique*. Il n'y eut que des réparations et quelques adjonctions de bâtiments, et non une réédification complète.

On y trouvait alors : « La salle du Conseil du Manoir de la Ville ou grande salle de l'hôtel ; une petite chambre de retrait au coing de la salle du Conseil ; les galleries du Manoir de la dite ville ; une petite salette noefve : une salle de parmi où étaient les livres de la dite ville. » Entre autres dépendances, il y avait encore : « Un cellier pour mettre le vin de la ville ; une salle au-dessus du cellier pour les comptes et les écritures ; une chapelle particulière ; un arsenal ; une étable, qui fut parsolée en 1397 ; un jardin carré, avec arbres et vignes ; une cour carrée devant la grande salle et pavée en grès, enfin un puits au milieu d'une cour ».

[1] *De l'Imprimerie et de la Librairie à Rouen, dans les XV[e] et XVI[e] siècles, et de Martin Morin, célèbre imprimeur rouennais*, par Ed. Frère, p. 10.

Voilà les principaux bâtiments et dépendances, dont on rencontre le nom dans les archives de l'Hôtel de Ville, depuis le XIVe siècle jusqu'aux premières années du XVIe.

De leur aspect extérieur, pendant la même période, on n'a rien dit jusqu'ici, parce qu'on a cru sans doute à la même absence de renseignements, dessin ou description, dont on se plaignait pour l'Hôtel de Ville primitif. Cependant un document existe, qui permet de combler cette lacune : c'est le *Livre des Fontaines*, où Jacques Le Lieur, conseiller ancien de la ville de Rouen, retrace, en 1525, le cours des sources alimentant les fontaines de la ville.

Sur cet objet spécial, il renseigne d'une façon complète, bien qu'on l'ait accusé du contraire. Se bornant à la grande vue perspective du port et de la ville de Rouen, primitivement placée en tête du livre, et détachée depuis, on s'est contenté de dire : « Une singularité, qui appartient à l'époque, est une jolie vignette peinte précisément au milieu de cette vue générale dont nous venons de parler, à côté de la Tour du Beffroi de la ville, à la place même où l'on devrait voir le bâtiment de l'Hôtel de Ville. » (*Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des fontaines de la ville de Rouen*, par E. de la Quérière). C'est vrai pour la vue générale; mais, un peu plus loin, la longue bande de parchemin, représentant en perspective cavalière, ou à vol d'oiseau, le cours de la source Gaalor, offre la façade de l'Hôtel de Ville, tel qu'il était en 1525, et tel qu'on peut le supposer, à peu de chose près, au moins dans le siècle précédent, sinon antérieurement encore.

On voit donc, sur la rue de la Courvoiserie, à l'endroit où se trouvait l'ancien fief de Leicester, trois grands corps de logis contigus, plus élevés et plus considérables que les maisons voisines, soit sur la rue du « Pelerin » (l'extrémité ouest de la rue aux Juifs), soit de la rue « Boucheries Machacre ». Ils occupent, sur le côté droit de la rue de la Courvoiserie, tout l'espace compris entre la ruelle conduisant à l'aître de Notre-Dame de la Ronde et la maison enclavée dans la porte Massacre même. Ces trois bâtiments ont pignon sur rue et se composent d'un rez-de-chaussée et de trois étages, dont le dernier est formé par le pignon. Au rez-de-chaussée, chacun d'eux offre une boutique, sorte d'ouverture béante sans aucun vitrage, telle qu'on en voyait encore plusieurs, dans différentes rues de ce quartier, il y a une cinquantaine d'années. Sur une forme ou un banc à accoudoir se tenaient ceux qui les occupaient. A chacun des deux étages, on voit quatre ou cinq fenêtres, destinées à éclairer les diverses pièces. Le pignon ne présente que trois lucarnes donnant du jour aux greniers, et la toiture est couverte en tuiles. L'entrée de l'édifice n'était pas sur la façade, mais près d'une maison longeant la ruelle qui séparait l'Hôtel de Ville de Notre-Dame de la Ronde.

On ne trouve pas d'autres détails sur les autres bâtiments de l'édifice, parce que, suivant son habitude, le dessinateur n'a représenté que les maisons bordant les rues par où passent les conduits des fontaines, et qu'il a laissé en blanc le centre de l'îlot formé par ces maisons.

Mais le texte accompagnant le dessin fournit encore un renseignement concernant l'Hôtel de Ville. « Depuis la VIIe cuue jusques à la fontaine de Machacre ou lad. fontaine a cours a troys tuyaux en allant le long de la rue de la boucherie jusques a une cuue estant deuant lad.

fontaine y a soixante et huit toises. » Et le rédacteur, choqué de l'insuffisance du « puis » renfermé dans l'une des cours de l'Hôtel de Ville, ajoute cette remarque, dont on profitera plus tard : « Soit note que dud. cours il est tres facille à faire venir une fontaine au milleu de la cour de la maison commune de lad. ville qui seroit une choze fort honneste et utille et sans grand despens et se pourroit prendre led. cours au coin de la dite consier[rie] (conciergerie) en y faisant une cuue a une chantepleure et viendroit passer par au dessus de la maison du procureur de lad. ville en trauersant par dessoubz lad. consier[rie] ».

De l'Hôtel de Ville, dessiné au XVI[e] siècle, un seul appartement nous est connu à l'intérieur, grâce encore à Jacques Le Lieur; c'est celui où il est représenté debout, offrant, en 1525, son *Livre des Fontaines* aux quatre magistrats municipaux assis autour de la table du Conseil, couverte d'un tapis, et assistés du clerc de la ville (le greffier), au fond de la pièce, devant une table à part. La salle est garnie de boiseries à droite et dans le fond, et la boiserie de gauche est couverte de fleurs de lis. Le pavage se compose de dalles en pierres d'assez grande dimension.

Quelques faits historiques dans le deuxième Hotel de Ville. — Dire tous les événements qui se sont passés dans cet Hôtel de Ville, ce serait retracer presque toute l'histoire de Rouen, pendant plus de quatre siècles (1220-1607), puisque là se sont débattus tous les intérêts de la cité, et qu'il a été le témoin de ses joies et de ses douleurs. Ils suffira d'en rappeler quelques-uns des plus saillants, depuis sa fondation jusqu'à la Renaissance d'abord, pour terminer ensuite par ceux qui regardent cette période jusqu'à sa destruction.

Après la révolte de la Harelle, la commune nouvellement rétablie était fort pauvre, et le Conseil qui, le 13 mai 1390, venait de présenter à la reine Isabeau de Bavière, « 200 marcs d'argent en grosse vaisselle, c'est à savoir quatorze justes, grands hanaps, plats et écuelles, dont une partie d'icelle vaisselle serait dorée et l'autre non », le Conseil vit saisir l'Hôtel de Ville pour dettes, au mois de juillet suivant. La famille Mustel avait fait mettre « en criées et subhastations le Manoir de la Ville », pour la payer d'une somme de 419 livres 11 sous (21,000 fr.), qui lui était due depuis trente ans (M. Ch. Richard, *Épisodes de l'Histoire de Rouen*).

Un peu plus tard, plusieurs de ses bâtiments furent transformés en prisons. La cause en fut d'abord l'incendie de celles qui étaient situées devant le château de Philippe-Auguste, près de la Cohue. Un « Jean Duvivier, clerc, dit et dépose que, puis le temps que le roy Henry, cui Dieu pardoint, print le Pont de l'Arche (1418), la geole et prisons du roy nostre sire furent ordonnées en l'ostel de la mairerie de Rouen, où sont de présent. » La déposition et de 1425. Elles se remplirent bien vite, à cause du grand nombre de prisonniers que les tours du château ne purent contenir, quand Rouen eut été pris par les Anglais, en janvier 1419. Ainsi nous l'apprend la déposition d'un certain Girot Dubosc. « Mais, pourceque, après la rendue d'icelle ville, y eust grant charge de prisonniers, les aulcuns d'iceux prisonniers furent mis à l'ostel de la Cloche, dont avoit la garde Jehan Lemoigne dit Lerotier. »

A cette destination nouvelle correspondait ce nom nouveau « d'ostel de la Cloche. » Etait-ce le nom officiel donné par les Anglais, pour ne pas dire « l'Hostel commun », comme ils avaient inventé le « très puissant prince l'oncle du roi », pour éviter de donner à Charles VII le titre de roi de France ?

La Mairie ayant été supprimée en 1382, les Anglais avaient trouvé l'autorité du bailli royal grandie de toutes les pertes éprouvées par le pouvoir municipal. Ils n'eurent garde de l'oublier, en nommant un Anglais pour bailli et en lui donnant la présidence du Conseil des Vingt-Quatre. Investi de ces fonctions, un capitaine anglais, Jean Salvain, dirigea longtemps les affaires de la ville, et sut couvrir les exactions de ses compatriotes du voile de la légalité, ne convoquant guère les États de la province que pour voter des subsides (M. Chéruel, *Rouen sous la domination anglaise*).

En raison de ses fonctions multiples, il dut, un jour, s'occuper du privilège de la Fierte [1]. L'année 1425 avait vu naître un différend entre le Chapitre de Rouen, le procureur et l'avocat du roi d'Angleterre, Henri VI, prenant le titre de roi de France. La question était de savoir si les clefs de l'intérieur de la prison devaient être remises aux chanoines, députés du Chapitre, lorsqu'ils allaient recevoir les déclarations des prisonniers prétendant au bénéfice de la Fierte, ou si les geôliers devaient se borner à leur ouvrir les portes des prisons, en gardant les clefs entre leurs mains.

Une longue enquête, qui dura plusieurs jours, eut lieu dans l'Hôtel de Ville, où les Anglais firent comparaître une foule de témoins, dont deux nous sont déjà connus. La première « Information fut faite par Pierre Poolin, lieutenant général de noble homme, monsieur Jehan Salvain, chevalier, bailli de Rouen, l'an 1425, le 16ᵉ jour de may, veille de l'Ascension Notre Seigneur ». Trois personnes déposèrent, et l'enquête se poursuivit, le lendemain, au même lieu, sous la présidence du même Anglais, assisté de plusieurs Français. « L'an dessus dit, le 17ᵉ jour de may, devant nous lieutenant dessus nommé, en l'ostel commun de la dicte ville de Rouen, présent Michel Durant, vicomte de Rouen ; Rogier Mustel, vicomte de l'eaue du dit lieu ; Thomas Willugby, lieutenant de M. le capitaine du dit lieu, et grand nombre de conseillers de la dicte ville, des 24 et autres notables bourgeois d'icelle », plusieurs personnes sont encore entendues dans l'enquête (M. Floquet, *Histoire du privilège de saint Romain*). La douleur de siéger ainsi à côté des vainqueurs ou de comparaître devant eux, dans leur propre Hôtel de Ville, était allégée, pour tous ces Rouennais, par le désir de maintenir intactes toutes les prérogatives du fameux privilège de la Fierte.

Mais les conquêtes ont leurs revers, et les vainqueurs connurent, à leur tour, l'amertume et les humiliations de la défaite. Là même, vingt-quatre ans plus tard, le 24 octobre 1449, en pré-

[1] Du mot latin *feretrum* (de *ferre*, porter), civière qui servait à porter les morts, chez les Romains. On en a fait *fiestre* ou *fierte*, qui désignait spécialement, à Rouen, la châsse renfermant les reliques de saint Romain, et déposée à la Cathédrale.

## LA RUE DES BONNETIERS



La rue des Bonnetiers, à son extrémité sur la rue de la République, encadre entre les murs sévères des bâtiments de l'Archevêché et les hautes maisons qui la bordent, la silhouette découpée que forment l'abside de la Cathédrale avec ses toits pointus en tuiles et ses frontons ajourés, les grandes tours carrées, percées d'ogives élevées, qui flanquent le portail de la Calende, dominées encore par le sommet de la Tour de Beurre qui découpe ses pinacles, ses contreforts sculptés et ses balustrades sur un ciel nuageux.

Tout d'abord la rue des Bonnetiers a porté le nom de rue des Barbiers, de 1540 à 1555 : il est probable que la corporation des bonnetiers, dont les statuts avaient été fixés en 1451 par Guillaume Cousinot, et confirmés par Charles VIII, vint s'y établir au moment de ses démêlés avec la corporation des chapeliers : elle avait, du reste, sa confrérie sous le patronage de Saint-Sever, à l'Eglise cathédrale. Dès 1461, le palais archiépiscopal était édifié dans cette rue, et remplaçait l'ancienne demeure de l'évêque construite, en 1089, par Guillaume Bonne-Ame, près du portail des libraires, et réédifiée par Guillaume de Flavacourt. Commencé par Guillaume d'Estoutteville et achevé par Georges d'Amboise, le palais archiépiscopal fut encore augmenté par Claude Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen.

A l'extérieur, l'Archevêché qui est circonscrit entre les rues des Bonnetiers et Saint-Romain, et attenant à l'église métropolitaine, offre une suite de murs percés de fenêtres en croisées ornées de contreforts et de tourelles demi-saillantes à pan coupé, sous lesquelles se trouvent des niches qui portaient des statues, entre autres une image de la Vierge, très vénérée, qui fut détruite par les calvinistes. On accède, au coin de la rue Saint-Romain, à l'intérieur du palais par une porte moderne à fronton triangulaire, ornée d'un écusson, d'une tête de lion et de panneaux vermiculés, située dans la rue des Bonnetiers au fond d'un hémicycle. Cette porte édifiée, en 1773, par Monseigneur de Saulx-Tavannes, remplace un portail gothique à tourelles construit en 1302. A l'intérieur règne une suite de bâtiments sur les jardins, construits par le cardinal d'Estoutteville, auxquels on accède par un escalier à vis pratiqué dans une tourelle ; une autre partie des constructions est due aux archevêques de Tressan et de Tavannes. Une belle galerie de marbre a été détruite en 1604, mais il existe encore une porte d'architecture toscane, construite assure-t-on, sur les dessins de Mansard, donnant accès à la grande salle de réception, dite salle des Etats, ornée de quatre tableaux d'Hubert Robert, les vues des villes de Rouen, de Gaillon, de Dieppe et du Hâvre, donnés par le cardinal de la Rochefoucault. L'Archevêché a reçu la visite d'hôtes célèbres : celle de Louis XII, du dauphin Henri II, d'Anne d'Autriche en 1650 : Il s'y tint une assemblée des notables présidée par Louis XIV. En 1789, l'autorité militaire s'installa dans l'archevêché et donna des réceptions et des concerts dans la salle des Etats, planta, au centre de la cour, un arbre de liberté, et fit don aux Réformés de la chapelle intérieure. On y donna alors un dîner de 100 couverts aux députés Thouret, de Fontenay et Lefort.

En face l'archevêché existait autrefois, si l'on s'en rapporte à un plan de 1655, l'Hôtel du premier président, dans un immeuble qui avait appartenu auparavant aux religieux de Longueville-la-Giffard, dont on retrouve un acte de location en 1577. Plus loin, près de l'ancienne sacristie qu'on vient de démolir pour dégager les chapelles de l'abside, coule une petite fontaine qui a été créée à cette place en 1352 : elle était alimentée par la source Notre-Dame, située sur la terrasse Bouvreuil et qui, après avoir alimenté l'abbaye de Saint-Amand et la fontaine du Parvis Notre-Dame traversait l'Hôtel-Dieu de la Madeleine par un canal souterrain et allait se jeter dans la Seine à la hauteur de la Porte du Bac.

Le sommet de la Tour de Beurre construite sur les plans de Guillaume Pontifz par Jacques et Rouland Leroux, de 1487 à 1507, sous l'épiscopat de Robert de Croixmares et de Georges d'Amboise, domine l'ensemble de la perspective de la rue des Bonnetiers. C'est dans ce couronnement qu'était installée la célèbre cloche Georges d'Amboise. Dès le 29 septembre 1500, l'illustre cardinal avait donné 4.000 livres pour faire une cloche « qui fust la plus belle du royaume ». Cette cloche fondue le 2 août 1501, sur le parvis, par Jehan Le Machon, de Chartres, fut montée le 9 octobre suivant et sonnée pour la première fois le 16 février 1502. Elle pesait 36,634 livres, avait 10 mètres de circonférence, 4 mètres 30 de hauteur et 22 centimètres d'épaisseur; son battant pesait 710 livres. Malheureusement elle ne produisait qu'un son très sourd « tel qu'on ne « l'entendait point, à moins qu'on ne fut averti qu'elle sonnait ». En 1578, lors de l'entrée du Cardinal de Bourbon, des experts interdisent qu'on la sonne en volée, car la trépidation occasionnerait de graves dégâts aux murs de la Tour. En 1614, elle s'était abaissée et menaçait de quelque catastrophe. Vers 1628, on y installa un appareil de poulies permettant à quatre hommes de la sonner au lieu de seize qu'il fallait primitivement pour la mettre en branle. La cloche de Georges d'Amboise fut fêlée le 26 juin 1786, au moment où elle annonçait l'entrée de Louis XVI à Rouen. En 1793 elle servit à faire des canons, fondus dans une usine de Romilly, et des médailles extrêmement rares, gravées par Millin, et portant ces mots : *Monument de vanité, détruit pour l'utilité, l'an deux de l'Egalité.*

G. D.



LA RUE DES BONNETIERS

sence de plusieurs membres du Conseil de Charles VII, que le duc de Sommerset, gouverneur de Rouen, avait visité humblement, la veille, dans l'abbaye de Sainte-Catherine, pour lui porter les conditions de la capitulation ; sous les yeux des principales autorités de Rouen et de la province, trois délégués de ce même duc, « Mre Thomas Ho, Mre Jean de Honnefort, Jeanequin Tanson, trésorier du duc », furent obligés d'entendre, en réponse à ses propositions, « les offres que font, de par le Roy, monseigneur le comte de Dunois, son lieutenant général, et autres de son Conseil, à monseigneur le duc de Sommerset, et comte de Chesaubery (le fameux Talbot, comte de Shrewsbury), et aucuns gens du roi d'Angleterre, estant ès palais et chastel de Rouen » (M. A. Pottier, Revue rétrospective normande, *Réduction de la ville de Rouen, en 1449*). La discussion des préliminaires de la capitulation dura douze jours entiers, et c'est dans les pièces qui les contiennent que se trouve la désignation bizarre du « prince oncle », par laquelle les Anglais évitèrent, jusqu'au dernier moment, de reconnaître la souveraineté de Charles VII, qui rentrait, quelques jours après, triomphalement dans les murs de Rouen, occupé par eux depuis trente ans.

Un autre fait, non moins curieux pour notre histoire locale, eut aussi l'Hôtel de Ville pour théâtre. « Louis XI s'était avisé, en 1464, de récompenser les services de son valet, Pierre de l'Isle, en lui faisant épouser la fille de quelque riche bourgeois de Rouen. Il désigna, sans autre façon, la fille de Jehan Le Tellier. Mais sa mère, femme de tête, ameuta la ville. Un des vicaires généraux du cardinal d'Estouteville, maître Robert Viole, et le Conseil de ville tout entier s'opposèrent à cette odieuse atteinte portée à la liberté des familles. La Normande gagna son procès, et la bourgeoisie tout entière garda rancune au roi despote qui traitait si cavalièrement les privilèges municipaux ». (M. Chéruel, *Le dernier duché de Normandie*, Revue de Rouen, 1847). Tel est, dans sa plus simple expression, le fait attesté par les archives municipales, et dont M. Floquet a tiré sa jolie anecdote rouennaise de *Louis XI et la Normande*, où le rôle du Conseil est présenté avec force détails très vraisemblables, s'ils ne sont pas tous l'expression de l'exacte vérité.

Le second Beffroi (1389). — Même après le pardon accordé par Charles VI à Rouen, pendant « la saincte et benoîte semaine peneuse » (la semaine sainte, 5 avril 1382), qui suivit la répression de la révolte de La Harelle, il n'y avait pas eu lieu, pour les Rouennais, d'obtenir la permission de relever leur Beffroi, ce symbole de la commune, qui venait d'être supprimée. Pour tourner la difficulté, les Conseillers « advisèrent de faire une auloge (horloge) et la fère asseoir ou estoit le Beffroi de la dicte ville ». Le bailli, Richard de Houdetot, leur en donna l'autorisation, et Charles VI la confirma par lettres-patentes lues au Conseil, le 19 juin 1389. Il ne fut d'abord question que de la Tour de l'Horloge, mais on passa bien vite au Beffroi. Le 3 août suivant, le Conseil décida « que la tour que l'on faisoit faire pour asseoir l'auloge de la dicte ville seroit faicte à deux voûtes et à iiij pilliers, veu qu'elle en seroit plus prouffitable ». Dans sa

pensée, il y joignait déjà le Beffroi. Aussi, le 1[er] septembre, il arrêta « que le beffroy de la dicte ville où l'on devoit asseoir l'auloge seroit faict de pierre au cas que le fondement sera trouvé bon ». Le lendemain, les experts déclarèrent « que le fondement du dit beffroi que l'on commenchoit à edifﬁer est bon et loyal, et que l'on peut edifﬁer bien et seurement sur y cellui fondement ».

C'est donc sur les fondements du Beffroi rasé par Charles VI, en 1382, qu'on éleva le second Beffroi, en 1389. Nous pensons même que les premières assises de l'ancien, à l'intérieur, jusqu'à la hauteur de l'Arcade actuelle, ont été conservées dans le nouveau Beffroi, tant l'aspect des pierres est différent de celles qui forment le périmètre extérieur de la Tour. Une plaque en cuivre, scellée sur la face sud, au-dessus de la porte de l'escalier conduisant d'une petite cour, par deux cents marches, à la plate-forme, porte l'inscription suivante en lettres gothiques, en relief et entourées d'arabesques :

En lan de lincarnacion nre segnour, mil
CCC iiii$^{xx}$. et neuf. fu comencé cest besfroy : et
Es ans ensuinas iusques enlan mil. CCC
iiii$^{xx}$. et xviii. fu fait et parfait, ou quel
Temps noble home mess, guillé de belley
Gues [1] chevallier chambellan du Roy nostre
Sire estoit cappitaine de ceste ville honorable
home pourueu et sage iohan de latuille bail
ly et sire guillaume alorge. Johan mustel.
guillé. de. gangy. Richart. de Sommery. nicolas
leroux. gauttier campion. conseilliers de la
dicte ville, et pierres herme reseueur dicelle.

La construction du nouveau Beffroi dura donc neuf années, de septembre 1389 en mai 1398. Le désir des Conseillers de le voir relever était tel que la prison attendait les ouvriers prenant plus de deux heures par jour pour leurs repas. L'architecte fut Jehan de Bayeux, mort en 1398, et remplacé par son fils dans les fonctions de maître des ouvrages de la ville.

Ce second Beffroi se composait d'une tour carrée, terminée par une voûte en ogives, et surmontée d'une plate-forme entourée d'une galerie de pierre en claire-voie. A trois des angles étaient trois pierres cornières avec gargouilles, la tourelle de l'escalier occupant le quatrième angle jusqu'à la plate-forme. Une flèche en bois s'élevait au-dessus de cette dernière. Elle était

[1] Belleygues : Telle est la leçon donnée par M. de la Quérière, dans sa *Notice sur l'ancien Hôtel de Ville de Rouen* et qu'on lit encore ailleurs. Mais c'est une mauvaise lecture qu'il faut changer en : *Guillaume de Bellengues*. « Et estoit pour lors capitaine de la ville, messire Guillaume de Bellengues, chevalier et chambellan du roy ; et Jehan de la Thuile estoit bailly. » *Ms de la bibliothèque nationale*, *F. S. Germain*, Fr. 1488. — Cité par M. Ch. de Beaurepaire, *Chronique normande de Pierre Cochon*, note 1 de la page 324, édition de la Société de l'Histoire de Normandie.

composée de deux parties, un quadrilatère en charpente laissant un certain espace pour circuler entre sa base et la claire-voie, et le pavillon du Beffroi également en charpente, en retraite sur le quadrilatère, de sorte que tous les deux formaient une espèce de pyramide gothique, dont l'amortissement était l'agneau, symbole caractéristique des armes de la cité[1]. Enfin tout l'édifice avait



« à chacune fourme des huit fenêtres un escu aux armes de la ville, à un chef de fleur de lis ». La plate-forme, la pyramide et le pavillon étaient recouverts en plomb. Jehan de Sotteville, maître des œuvres de charpenterie, surveilla tous les travaux de son métier.

L'Horloge, qui avait servi de prétexte aux Rouennais pour reconstruire leur Beffroi, commencée par Jourdain Delestre, et achevée par Jehan de Félanis, marchait le 30 septembre 1389, avec deux cloches d'appel pour sonner les quarts et les demies. En attendant l'achèvement du Beffroi, elle fut mise dans une maison appartenant à la ville et confiée aux soins de Jehan de Félanis et de sa femme. Elle paraît avoir été montée dans le quadrilatère en charpente de la plate-forme, vers 1396. La cloche destinée à sonner les heures fut, non pas une cloche nouvelle, mais l'ancienne Cache-Ribaut, enlevée du Beffroi, lors de sa démolition, en 1382. Confisquée par Charles VI, elle est comprise dans la charte du 8 mai 1389, où le Roi rendait « les cloches du Beffroi ». Le Conseil, rentré en possession de la Cache-Ribaut, la fit remonter, en 1398, non plus dans le corps de la Tour, comme autrefois, mais dans le haut du pavillon ou du campanile, pour n'y plus retentir que sous le coup régulier du marteau marquant les heures, ce qu'elle fait encore aujourd'hui.

[1] D'après le *Livre des Fontaines*, qui donne aussi l'aspect de la Tour du Beffroi telle qu'elle était en 1525.

Restait à reconquérir la vraie cloche du Beffroi, la Rouvel, pour la replacer dans la partie de la Tour qui lui était réservée. L'affaire était difficile, car, par lettres patentes, datées de Compiègne, 19 décembre 1387, Charles VI en avait fait don à deux de ses pannetiers, Pierre de Boves et Guillaume de Herouval, pour reconnaître leurs services. « A iceulx avons donné et donnons, de grâce espécial, par ces présentes, la cloche dudit lieu de Rouan, séant au lieu de Machacre, appelée Rouve, laquelle sompna quant la commocion, rebellion et assemblée fu derrainement faicte en notre dicte ville de Rouen ». S'appuyant sur des lettres de grâce de 1383, la ville fit des instances auprès du Roi, qui, rétractant le don fait à ses officiers, lui rendit la Rouvel, par une charte du 8 mai 1389. Mais ceux-ci réclamèrent, et le Roi écrivit, le 18 octobre 1390, au bailli de Rouen, Jean de la Thuille, pour que la cloche restât entre leurs mains. Sur l'opposition de la ville, le bailli renvoya la cause devant l'Echiquier, le 3 novembre 1390. Elle ne paraît pas avoir été plaidée ; mais la ville rentra en possession de la Rouvel, qui resta bien longtemps sans être remontée dans le Beffroi. Ce dernier s'appelait, en 1409, l'Horloge du Beffroi ou Gros-Horloge. Ce nom, féminin quelquefois, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dès la fin du XIV[e] siècle, était aussi du masculin, et il a conservé ce genre, à Rouen, jusqu'à nos jours, où l'on disait couramment : « le Gros-Horloge » et « la Rue du Gros-Horloge » [1].

Rouen dut traverser tous les malheurs du règne de Charles VI et de l'occupation anglaise, avant d'entendre le son de la Rouvel. Enfin ce plaisir lui fut donné. Les Anglais, sous les ordres de Talbot, occupaient encore le Château, le Vieux-Palais et plusieurs autres points de la ville, quand, le dimanche 12 octobre 1449, le Conseil fit commencer les travaux, par Laurent Des Loges, « pour pendre et asseoir certaine cloche nommée Rouve estant en la tour du beffray ». Les ouvriers travaillèrent, sans désemparer, jusqu'au samedi 25 octobre, le jour même où le duc de Sommerset, gouverneur de la ville, présentait à Charles VII les articles de la capitulation. Avec quelle joie le Conseil fit la dépense de « sept sous six deniers pour vin donné aux ouvriers, quant ils oulrent assis la dicte cloche en et sur la dicte charpenterie, » dépense portée dans un compte de l'Hôtel de Ville !

Quelques jours après, le lundi 10 novembre, Charles VII, parti du fort Sainte-Catherine, fit son entrée par la porte Beauvoisine, dont les tours étaient couvertes de tentures à la livrée du roi, avec ses armes au milieu. C'est dans cette circonstance solennelle que la Rouvel, restée silencieuse pendant soixante-sept ans, fut mise en volée, pour célébrer la délivrance de la cité qui gémissait, depuis trente ans, sous le joug de l'étranger, et pour fêter le retour d'un prince qui venait de confirmer tous les anciens privilèges de la ville, et maintenir l'Echiquier, la Charte aux Normands, la Coutume de Normandie, sans toutefois rétablir la Mairie. Si les derniers sons de cette cloche avaient donné le signal de l'émeute, sous Charles VI, les premiers qu'elle fit entendre, sous Charles VII, furent pour attester la joie des Rouennais de retrouver la patrie française.

[1] Les Latins avaient *Horologium*, que les Français ont fait du masculin, suivant l'habitude ordinaire pour la plupart des noms neutres empruntés à cette déclinaison.

## SEIZIÈME SIÈCLE

RENAISSANCE. — A vrai dire, le flambeau de la science ne s'éteignit jamais à Rouen. Les Bénédictins de Saint-Ouen et le clergé rouennais l'entretinrent toujours. Le doyen du chapitre, l'ancien précepteur de Charles V, Nicole Oresme, fut même célèbre par son savoir. Secondant le mouvement que son élève imprimait à la littérature et à la philosophie, il traduisit, en français, les *Ethiques,* les *Politiques* et les *Economiques* d'Aristote ; il composa un *Traité des monnaies* et un *Traité sur le langage*, sans parler de ses ouvrages théologiques. Le grand chantre de Rouen, Pierre d'Ailly, l'auteur du *Livre sur la réformation de l'Église,* écrit en latin, ne fut pas moins remarquable, puisqu'il fut surnommé « l'aigle des docteurs de France, le marteau des hérétiques ». Enfin, un autre chanoine de Rouen, Thomas Basin, écrivit, aussi en latin, une *Histoire de Charles VII et de Louis XI,* fort curieuse et bien longtemps attribuée à un prêtre de Liége, Amelgard. Toutefois le mouvement s'accentua, après les nombreuses expéditions où nos rois allèrent, suivant la pittoresque expression de Philippe de Commines, « se repaître des fumées d'Italie », mais d'où ils rapportèrent la Renaissance, le plus précieux résultat de ces guerres désastreuses.

Avec la Renaissance, l'amour de l'antiquité donna aux lettres un caractère nouveau, procédant de l'imitation des Grecs et des Latins, et qui ne tarda pas à devenir plus littéraire que religieux. On le vit bientôt, à Rouen, dans les concours des Palinods ou Puy de l'Immaculée Conception. Le fond des pièces latines et celui des pièces françaises, chants royaux, ballades, rondeaux et épigrammes, tout atteste l'influence de la Renaissance sur cette confrérie, dont le pape Léon X allait approuver solennellement les statuts, par une bulle de 1520, en accordant de nombreux privilèges à ses membres.

Les poètes rouennais suivirent l'exemple donné par la première société littéraire de la province, tout fiers de se disputer ses prix. Leurs travaux justifiaient l'éloge que Jean Bouchet adressait, de Poitiers, en 1537, aux poètes normands en général.

*Et de tous ceulx de la terre de France*
*Me semble aduis (ie le dy sans oultrance)*
*Que les Normans ont des Muses l'octroy*
*De poesie, ainsi le pense et croy.*
*Car ie n'ay veu de plus aisé langage*
*Ne plus fluent, tant soit graue l'ouurage.*

(EPITRES FAMILIÈRES DU TRAVERSEUR.)

Il y eut vraiment, au XVI[e] siècle, toute une pléiade normande de poètes, mais sans astre principal, et les poésies françaises des Rouennais de cette époque, Jacques Le Lieur, François

Sagon et Guillaume Haudent ; les poésies latines de Baptiste Lechandelier et de plusieurs autres viennent confirmer, en partie, cet éloge. On y trouve ce mélange du paganisme et du christianisme, particulier à la Renaissance. Jusque-là, il y avait eu, dans l'humanité, deux courants de pensées qui, loin de s'unir, n'avaient cessé de se combattre, et dont l'un était presque parvenu à refouler l'autre. La Renaissance fut la réconciliation, et une sorte de mariage entre la pensée chrétienne et le génie antique ressuscité. L'esprit moderne est né de cette union, surtout dans le domaine de la littérature et des arts, et les poésies de ces quatre Rouennais nous en offrent les premiers essais dans notre ville.

Un professeur rouennais a Leyde. — De bonne heure, la théologie fut cultivée avec succès par le clergé rouennais, et la preuve en a été donnée, lors du troisième centenaire de l'Université de Leyde, ouverte solennellement le 8 février 1575. Mais la véritable inauguration n'eut lieu qu'au mois de juin de la même année. « Une harangue en latin, qui nous a été conservée, fut alors prononcée par un Parisien, Louis Capelle, ministre du saint Évangile. Un Rouennais, Guillaume Feugères, avait été appelé avec Capelle, pour fonder à Leyde l'enseignement de la théologie. Ces deux personnages, peu connus aujourd'hui, méritent cependant que leurs noms soient rappelés; ils ouvrent la série des hommes distingués, dont quelques-uns furent des esprits supérieurs, que la France prêta à l'Université de Leyde ». Il y eut pour successeurs, parmi les Français, Scaliger (Joseph-Juste), et Saumaise, qui resta vingt-trois ans à Leyde [1].

La Renaissance artistique accompagna naturellement, à Rouen, comme ailleurs, la Renaissance littéraire. Ainsi, en architecture, le style classique ne remplaça pas immédiatement le style chrétien du moyen âge (c'est-à-dire le *Style français* et non *gothique*, comme on l'a vu plus haut, p. 33); mais il y eut un mélange, une combinaison de formes d'origines différentes, qu'on appelle le *Style de la Renaissance*.

C'est alors qu'on éleva, à Rouen, d'admirables monuments civils et religieux, qui retrouvaient, dans la délicatesse et la profusion des ornements, ce qu'ils perdaient en pureté et en simplicité. Tels sont le Palais de Justice, l'Hôtel de Bourgtheroulde, l'Hôtel des Généraux ou Bureau des Finances, l'Arcade et les Cadrans de la Grosse Horloge, comme monuments civils. Les monuments religieux ne leur cédaient en rien. L'église Saint-Maclou avec ses portes merveilleuses et le bel escalier des orgues; les galeries de l'Aître ou cimetière de la même église, sur lesquelles on remarque une danse macabre et les lugubres attributs des funérailles et de la mort; la tour de Saint-Ouen, celle de Saint-Laurent; à la Cathédrale, la tour de Beurre, la pyramide, le grand portail reconstruit avec les plus précieuses de ses sculptures, les beaux tombeaux de la chapelle de la Vierge, le gracieux escalier de la bibliothèque, les clôtures en cuivre du chœur, dites Carolles, celle de la sacristie, enfin la chapelle de la Vieille-Tour, où l'on levait

[1] *Troisième centenaire de l'Université de Leyde*, par G. Perrot, Revue des Deux Mondes, 1er mars 1875.

la fierte; tous ces monuments, où l'on retrouve la science et la richesse de l'ornementation, deux des caractères distinctifs de la Renaissance, datent de cette époque. Il faut encore signaler les monastères, les maisons, les hôtels, les fontaines et autres édifices remarquables par leur architecture ou par les sculptures qui les décorent. A vrai dire, le Rouen actuel est une ville de la Renaissance, dans ses parties anciennes; car c'est dans l'intervalle d'un siècle, à partir de 1450 environ, que presque toutes nos églises paroissiales ont été construites ou reconstruites. Sauf quelques parties de la Cathédrale, le rez-de-chaussée et le premier étage de la grosse tour du château de Philippe-Auguste, et l'abside d'une ancienne église de Saint-Ouen, appelée la Tour-aux-Clercs, datant du moyen âge, il ne reste plus rien des villes précédentes, à la surface du sol. Il faut aller chercher, dans le sein de la terre, les rares débris, les tombeaux ou les cryptes qui en attestent l'existence. Il n'en est pas de même pour l'Arcade et les Cadrans de l'Hôtel de Ville, qui méritent une mention spéciale.

L'ARCADE ET LES CADRANS DE LA GROSSE HORLOGE. — Au pied de la Tour du Beffroi, se trouvait autrefois une porte de la ville, quand elle était resserrée dans sa première enceinte. On l'appelait « la porte de l'Occident, la porte Cauchoise, la porte Massacre, la porte de la Boucherie », à cause des étaux et des maisons que plusieurs bouchers occupaient dans la rue voisine, qui en a retenu le nom de « Rue Massacre ».

La porte Massacre s'élevait à l'extrémité ouest de la rue de la Courvoiserie, entre la Tour du Beffroi et l'Hôtel commun; mais des échoppes la séparaient de ce dernier, comme le prouvent des baux de location. Nous devons encore au *Livre des Fontaines* d'en connaître l'aspect, en 1525. L'ouverture en plein cintre en est relativement élevée, mais assez étroite, resserrée qu'elle est entre ses deux piliers dépourvus de porte [1].

Le haut de la porte servit de bonne heure à compléter l'Horloge placée au sommet du Beffroi. Jehan de Félanis n'y avait pas adapté de cadrans, et c'est vers 1410 qu'Olivier Homo, « orlogier, garde de l'orloge du Besfray », en ajouta deux qu'il plaça sur la porte Massacre. Au mois de juillet 1447, les Conseillers firent marché avec Guillaume Thibault et Guillaume Quesnel pour peindre « de bon or, de fin asur et des plus fines peintures », le cadran placé du côté du Vieux-Marché, ainsi que les agneaux héraldiques et les quatre Évangélistes qui l'ornaient. Le *Livre des Fontaines* représente ce cadran, mais sans aucun de ses riches ornements.

En 1407, on avait été obligé d'étayer la porte Massacre, et les entreprises des propriétaires du voisinage portèrent une telle atteinte à sa solidité, qu'il fallut la démolir. « L'an 1527 fut commencée l'arche de pierre en voûte de dessoubz le cadran de la Grosse Horloge de Rouen, et fut achevée l'an 1529 ». Cette Arcade, bien moins élevée que le cintre de l'ancienne porte

[1] Voir la Vignette de la page 43.

Massacre, est un des monuments les plus curieux de la Renaissance dans notre ville. Nous en emprunterons la description à M. de la Quérière.

« Elle est de forme surbaissée ou en forme de panier.

« A l'intrados, dans un cadre circulaire et en demi-relief, on voit une représentation du *Bon Pasteur* de l'Evangile au milieu de ses brebis, par allusion à l'*agneau* de saint Jean-Baptiste, symbole des armes de la ville de Rouen.

« Cette figure d'homme de grandeur naturelle, vêtue d'un manteau et tenant de la main droite une houlette, est accompagnée de cette légende, gravée en caractères romains dans deux tillets placés à la tête et aux pieds du personnage :

PASTOR BONVS

ANIMAM SVAM PONIT

PRO OVIBVS SVIS [1].

« Au-dessous, à droite et à gauche, sont renfermés, dans des arcs en plein cintre, des moutons paissants sur un fond d'herbes et d'arbustes : on dirait de véritables paysages pris d'après nature. Quelques-uns de ces animaux sont sculptés presque de ronde-bosse. Les bandeaux, et les autres parties plates qui forment les encadrements, sont couverts de charmantes et fines arabesques.

« Au-dessus de l'Arcade, un pavillon à plusieurs étages, dont le toit revêtu d'ardoises est à deux pentes aiguës, présente sur chacune de ses faces un des cadrans horaires de l'horloge.

« La bordure de l'archivolte de l'arcade offre extérieurement un bandeau richement et ingénieusement sculpté et historié. Au sommet de l'arc, un écu, où se voyaient autrefois les armes de la ville, est accompagné de deux génies dans des attitudes un peu forcées ; et sur les rampants aux extrémités de l'arc, on aperçoit, dans une niche circulaire en forme de médaillon, à gauche, le buste d'un homme, et à droite, le buste d'une femme.

« Toutes ces sculptures, parfaitement exécutées, et celles des deux faces Est et Ouest, qui sont absolument semblables, étaient peintes de diverses couleurs dorées, ce qui produisait un effet merveilleux.

« La toiture du pavillon avait pour amortissement une crête au milieu de laquelle on voyait un épi en plomb portant les armes de la ville. Aux extrémités, deux autres épis aussi en plomb, ornés de feuillages, portaient les figures caractéristiques du *Soleil* et de la *Lune*. Un jour, l'architecte de la ville eut la malencontreuse idée de supprimer ces détails d'ornementation vraiment curieux, et de remplacer le *Soleil* et la *Lune* par deux boules insignifiantes. » (*Notice sur l'ancien Hôtel de Ville de Rouen*, etc.)

[1] Dans le beau dessin de M. Polyclès Langlois, gravé par M. H. Brevière, en 1863, pour l'ouvrage de M. de la Quérière au lieu de *ponit*, il y a *donat*, qui n'est pas le mot placé sous la voûte. Celui de l'Evangile de saint Jean est *dat*. La première ligne est à la tête du personnage et les deux autres à ses pieds; chaque mot est séparé par deux points.

## LA CATHEDRALE (Vue d'ensemble)



i la cathédrale de Rouen, placée sous l'invocation de Notre-Dame, n'offre pas une complète unité de style au point de vue architectural, elle n'en est pas moins un des monuments les plus considérables et les plus intéressants de notre architecture nationale, dont elle reproduit les nombreuses variations.

L'origine de l'église métropolitaine remonte à la plus haute antiquité ; on en attribue la fondation à saint Mellon qui vint, en 260, prêcher le christianisme à Rouen ; cette première construction aurait fait place à un second temple élevé sous l'episcopat de saint Avitien (310-325), puis, à une troisième construction, vers l'an 400, par saint Victrice. Embellie par saint Ouen, agrandie par saint Romain, en 623, augmentée par le duc Richard Ier, les nouveaux fondements de l'église furent jetés en 989 par Robert de Normandie, archevêque de Rouen. Les bas-côtés de cette église primitive furent ajoutés en 1050, et enfin elle fut dédiée à la Vierge par l'archevêque Maurile, le 1er octobre 1063. En 1200, la cathédrale disparut à nouveau dans un incendie.

L'église actuelle fut commencée immédiatement après, et peut donc être considérée dans sa masse principale et dans son plan comme l'ouvrage des premières années du XIIIe siècle. Elle est construite sur un plan en croix et se divise en une vaste nef flanquée de deux collatéraux avec chapelles. Les transepts sont aussi à collatéraux avec des chapelles à absides polygonales ; le chœur et le sanctuaire se terminent par la chapelle de la Vierge, construite sur de grandes proportions. A l'extérieur, la cathédrale compte sept tours : la tour centrale élevée sur la croisée, deux tours sur la façade et deux à chacun des portails des transepts.

La façade du grand portail à l'exception des deux portails latéraux de la fin du XIIe siècle qui ont été conservés, fut construit par Rouland Leroux : la première pierre en fut posée par Georges d'Amboise, le 18 juin 1509, et il fut terminé en 1530, sous le second Georges d'Amboise ; sur les contreforts sont placés des statuettes de sibylles et de prophètes dues aux imagiers Theroulde et Desolbeaux ; ce dernier a sculpté le bas-relief de l'arbre de Jessé qui orne le tympan ; les portes, couvertes de fines arabesques, ont été décorées par Colin Castille. L'ébrasement et les voussures de ce portail sont décorés à profusion de bas-reliefs, de feuillages, de pinacles, de dais et de fleurons, mais mutilés par les calvinistes en 1562, par l'ouragan en 1683, ils sont dans un véritable état de délabrement. Au-dessus de la porte centrale s'élève un fronton pyramidal ajouré au bas duquel est placé le cadran de l'horloge. La façade se termine par quatre clochetons, construits de 1407 à 1430 par Jehan Salvart, Jehan Lebrun, et Jehan Lescot, qui furent abattus par l'ouragan de 1682 ; un seul subsiste aujourd'hui. Des contreforts inachevés flanquent le portail aux deux extrémités; ils ont été construits en 1827, sous la direction d'Alavoine.

La tour de droite porte le nom de Tour Saint-Romain, et se termine par un toit en ardoise ; elle appartient, par sa base, au XIIe siècle ; l'étage supérieur du XVe siècle, a été édifié par Guillaume Pontifz, de 1465 à 1470; et renferme le beffroi. La tour de droite, une des plus grandes et des plus élevées, fut élevée par l'archevêque Robert de Croixmare, qui en posa la première pierre le 10 novembre 1485, mais elle ne fut terminée qu'en 1507, sous l'épiscopat de Georges d'Amboise Ier. On la nomme Tour de Beurre, parce qu'elle fut bâtie avec le produit des aumônes faites par les fidèles auxquels on avait donné le droit de faire usage de beurre pendant le Carême. Elle renfermait l'énorme cloche de Georges d'Amboise, qui, fêlée en 1786, fut convertie en canons et en médailles en 1793.

La première tour centrale fut renversée par la foudre en 1117 ; la tour centrale qui sert de base à la flèche actuelle, fut élevée après 1200, puis exhaussée vers 1430 d'un étage, pour recevoir une troisième pyramide en bois et plomb construite de 1542 à 1544 par Robert Becquet, et consumée par la foudre le 15 septembre 1822. La flèche en fer actuelle qui s'élève à 150 mètres environ, a été construite sur les plans d'Alavoine ; on posa les premières pièces le 23 décembre 1829, sorties de hauts fourneaux de La Poultière. Les travaux, après la mort d'Alavoine, furent continués par MM. Dubois et Pinchon, et Barthélemy père et fils. L'achèvement de la flèche par M. Filleul père, eut lieu le 28 décembre 1876 ; la pose des quatre clochetons complémentaires fut commencée en 1880.

L'ensemble architectural de la cathédrale est complété par les deux portails des Libraires et de la Calende construits au XIVe siècle et par l'abside formée par la chapelle de la Vierge, édifiée en 1302, qui termine magnifiquement ce grandiose édifice religieux.

G. D.



L'Arcade et ses cadrans étaient une des merveilles de la cité, et Hercule Grisel ne les a pas oubliés dans ses *Fastes de Rouen*, au XVII[e] siècle, quand il fait à un Parisien les honneurs de la ville. Voici la traduction des vers latins qu'il leur consacre. « Déjà au milieu du jour je rentrais dans le centre de la ville, quand vint à sonner par les airs la cloche qui marque l'heure pour tous les citoyens; car c'est sur cette horloge que chacun se règle. Le Parisien, ayant levé les yeux, contemple la voûte jetée sur la rue et le cadran doré servant à marquer le cours des heures. La Lune y change d'aspect suivant ses différentes phases; au-dessous de l'astre au cours errant est la date du jour. Sur le cadran, la marche du temps est indiquée par un agneau rappelant le souvenir de Phryxus. Il figure encore au milieu de l'écusson de la ville. Il porte une croix avec un guidon, et cet écusson est un emblème des mœurs et du caractère des habitants. » (Trimestre d'Hiver, p. 21, de notre édition.)

Il est à croire que bien des modifications ont eu lieu depuis Grisel, car la Lune et la date du jour ont disparu, et il n'y a plus que les signes du Zodiaque, dont il ne dit pas un mot. Ils apparaissaient à la partie inférieure du cercle des heures, entouré d'une bande de nuages. Aujourd'hui, ils sont immobilisés; le mécanisme, qui les faisait mouvoir, jetant de la perturbation dans la régularité de l'horloge, on a cessé de le mettre en mouvement. Il n'y a plus, au bout de l'unique aiguille du cadran, que l'agneau, encore a-t-il perdu sa couleur d'autrefois.

La Réforme. — La Renaissance fut aussi l'occasion et l'une des causes de la Réforme. Elle en fut l'occasion, puisque c'est pour embellir Rome, par les chefs-d'œuvre des arts, que Léon X eut recours à la vente des indulgences, d'où sortit la révolte de Luther; elle en fut l'une des causes, puisqu'elle prépara les esprits au libre examen et aux discussions religieuses. L'histoire de notre population nous apprend que, loin d'être sceptique et légère dans ces matières, elle a toujours été, au contraire, profondément remuée par ces sortes de questions. Au temps où la croyance était universelle, Rouen pensait comme la France. Plus tard, la Réforme lui fut odieuse, en vertu du principe de gouvernement posé par Montesquieu : « Quand on est maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion, ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'y établir. » *(Esprit des lois.)*

Après la rupture de Luther avec le Saint-Siège, de petits livres envoyés à Rouen, des Flandres ou d'Allemagne, dans des ballots de marchandise, y propagèrent, de bonne heure, les doctrines nouvelles. Elles furent aussi répandues par les nombreux étrangers qui abordaient dans son port, pour se livrer au trafic et au négoce. Dès 1523, afin de couper court à l'hérésie, le Parlement, sur la requête du procureur général, ordonna que : « Tous et chacun des livres qui faits et composés ont été, intitulez sous le nom de Martin Luther, comme scandaleux, contenant contes et choses dampnées et reniées, seront publiquement ars et bruslez devant l'église Notre-Dame de Rouen. » On poursuivit ensuite les personnes. Pierre de Bar, de Rouen, le 20 juillet 1528, fut le premier condamné au supplice du feu. Suivant l'ordinaire, la

persécution servit à propager les nouvelles idées, qui séduisirent bientôt des prêtres et des religieux. Jusque-là, c'était surtout au Vieux-Marché que la potence, le bûcher, le glaive, la roue, l'huile bouillante, avaient enlevé la vie aux condamnés. Pour punir les réformés, on dressa, sur la place du Marché-aux-Veaux (place de la Pucelle), un *engin*, d'où pendait une chaîne de fer pour attacher les condamnés, et sous lequel on allumait le bûcher qui devait les consumer. Le nombre en fut grand, à Rouen, sous le règne de François I^er^, « qui le premier a monstré le chemin de ces bruslements. » (Brantôme.)

Industrie et Commerce. — Jusqu'ici, une simple mention a été donnée au commerce de Rouen, pendant les temps anciens et le Moyen-Age [1], sans rien spécifier. Cependant il est une branche de son commerce qui aurait dû être signalée, parce que, de bonne heure, elle fut florissante.

« Il existait, à Rouen, dans les premières années du XIV^e^ siècle, des ateliers très importants de verrerie et de peinture sur verre, qui ne se sont pas bornés à entreprendre les grands travaux de vitrerie des églises de la ville et de la contrée, mais qui ont encore exporté à l'étranger des quantités considérables de verre peint. C'est de Rouen que sont sorties les belles verrières de la cathédrale d'Exeter, dans le comté de Devonshire, en Angleterre. Cette provenance rouennaise, déjà indiquée par Ducarel dans ses *Antiquités anglo-normandes*, est aujourd'hui avérée, par suite des recherches qui viennent d'être faites dans les registres de la fabrique de la cathédrale d'Exeter. Les premiers envois sont antérieurs à l'année 1310 ; ils se sont renouvelés en 1316, 1317 et 1318.

« *Item*, disent les registres de cette dernière année, 629 pieds de verre blanc acheté à Rouen, « 15 livres, 14 sols, 6 deniers (*6 deniers par pied*), et 203 pieds de verre coloré, 10 livres, 3 sols « (*1 schelling par pied*), et pour le transport dudit verre de Sulton (Plymouth) à Exeter, « 10 schellings. » Le verre nécessaire pour compléter la clôture des quatre croisées occidentales de la chapelle de la Vierge, évalué à 832 pieds, a également été acheté à Rouen [2].

« Les ateliers des verriers rouennais devaient, très vraisemblablement, se trouver sur la paroisse Saint-Nicolas et au quartier Martinville ; l'église Saint-Nicolas portait, dès le XIII^e^ siècle, le surnom de *le Peinteur*, non pas, comme on le croit assez généralement, à cause de la beauté de ses anciens vitraux, qui ne dataient que du XVI^e^ siècle, mais plutôt parce qu'il se trouvait un atelier de peintre dans son voisinage. De tout temps, en effet, Saint-Nicolas a été la paroisse des peintres, des enlumineurs et surtout des verriers. Pendant tout le moyen âge la rue de la Croix-de-Fer s'appelait la rue aux Verriers. Au quartier Martinville se trouvait également la rue du Voire, citée par Taillepied, et la rue des Verriers, qui fait aujourd'hui

[1] Voir pages 8, 17.
[2] Lettre de M. Stuart A. Moore (journal le *Times* du 22 octobre 1872), traduite et communiquée par M. Ed. Frère à l'Académie de Rouen, séance du 29 novembre 1872.

partie de la rue Edouard-Adam, et qui, dans un acte 1489, était dénommée la Grande-Rue aux Voirriers [1]. »

Les verrières d'Exeter rappelaient celles qu'on voit dans la cathédrale de Rouen, en la chapelle de la Vierge, faites au début du XIV[e] siècle par la même corporation de verriers.

Aux branches anciennes de son industrie, que Rouen conserva et développa toujours, trois nouvelles furent bientôt ajoutées, à l'époque de la Renaissance.

L'imprimerie y acquit bien vite une influence prépondérante, non pas tant sous le rapport littéraire, que sous le rapport industriel et commercial.

A côté de Pierre Morin, il faut citer encore, parmi les premiers imprimeurs rouennais, Guillaume Le Talleur qui, dès 1487, imprima la *Chronique de Normandie*, Natalis de Harsy, Jean Le Bourgeois, Jacques Le Forestier, Pierre Olivier, Jean de Lorraine, Jean Dumoulin, Richard Goupil, et une foule d'autres, de la fin du XV[e] au commencement du XVI[e] siècle. Il faut y joindre les libraires qui les faisaient travailler et vendaient les ouvrages sortis de leurs presses. Ils étaient aussi fort nombreux, à Rouen, vers la même époque.

Cette affluence de gens du métier prouve bien l'importance que prit, dès ses débuts, l'imprimerie à Rouen, qui avait à satisfaire aux demandes des nationaux et des étrangers ; car la perfection de l'impression, la célérité d'exécution, la beauté des gravures sur bois, l'économie du prix de revient portèrent bientôt plusieurs villes de Normandie et de diverses parties de la France à s'adresser à Rouen pour y faire imprimer leurs coutumiers et leurs livres de liturgie. Il en fut de même pour l'Angleterre, et, parmi les églises qui suivaient un office particulier, Salisbury, York, Hereford y firent imprimer, de 1492 à 1556, des Missels, Bréviaires, Manuels, Processionnaires, Hymnaires, etc., par Martin Morin, Pierre Violette, Pierre Olivier, Richard Hamillon, Robert Valentin, Nicolas Le Roux, etc. [2].

Aussi, le premier historien de Rouen, Taillepied, parlant de la découverte de l'imprimerie, pendant que Rodolphe Roussel y occupait le siège archiépiscopal (1443-1453), et de son introduction en France « par vn ieune homme de Roüen, surnommé Morin, lequel fit les premiers caractères pour imprimer, et de fait imprima plusieurs livres en ceste ville de Rouen », fait cette remarque bien caractéristique :

> Depuis ce temps l'Imprimerie a tellement fleuri iusques à ce iour (1587) par la bonne diligence des Libraires et Imprimeurs qui y sont en bon nombre, que nulle autre imprimerie ne surpasse aujourd'huy celle de Rouen en beauté de caractères : de sorte que mesme ceux de Paris y enuoyent le plus souvent leurs liures pour les y faire imprimer comme on le fait de présent [3].

[1] *Nouvelle étude sur la verrerie de Rouen*, par M. A. de Girancourt. Rouen, 1886, pages 32-35.
[2] *Des Livres de liturgie des Eglises anglaises*, par M. Ed. Frère, *passim*.
[3] *Antiqvitez et singvlaritez de la ville de Rouen*, édit. de 1587, p. 212.

Dès les premières années du XVI[e] siècle, l'imprimerie et la librairie étaient donc devenues deux branches importantes du commerce et de l'industrie de la cité.

L'excellence de la draperie de Rouen était célèbre au XV[e] siècle, et l'on voit, par les registres de l'Hôtel de Ville, où sont consignés les dons de la cité à ses nobles visiteurs, que des pièces de draps, fabriqués à Rouen, en faisaient habituellement partie.

Le 8 août 1464, Yolande, princesse de Piémont, sœur du roi, vient la visiter et les conseillers de la ville avaient arrêté qu'on lui offrirait : « En reverence et honneur du lieu et maison dont elle est yssue, deux excellents et fins draps de Rouen, c'est assavoir ung drap d'escarlat et ung drap gris des meilleurs et plus fins que l'on pourra recouvrer ». Pour exécuter cette délibération « furent achectez à Perrenot Gueroult, drappier, demeurant en la dicte ville de Rouen, deux fins draps ». Le 15 décembre 1466, il fut délibéré: « Faire gratuité à Mons. de S. Pol, connestable de France, lieutenant général du Roy en Normandie et cappitaine de ceste ville de Rouen, et à Madame sa femme, sœur de nostre très redoubtée dame la Reyne, à leur nouvelle venue en icelle ville, de six pouchons de vin excellent au Seigneur et à la dicte Dame, de trois demis draps de Rouen, l'un une escarlate, l'autre un fin pers, et le tiers ung gris fin ». Et puis, en 1467, lors de la visite à Rouen du comte de Warwick, ce faiseur de rois, avec une suite de plus de deux cents personnes, Louis XI, peu libéral de sa nature, avait prodigué des largesses aussi nombreuses qu'intéressées. Outre une foule de présents d'orfèvrerie, fabriquée à Rouen, on voit encore reparaître les draps de notre ville. Il avait recommandé aux marchands de draps de Rouen de fournir aux Anglais, sans se faire payer, tout ce que ceux-ci leur demanderaient; lui seul se chargeait de toute la dépense. « Il en résulta, dit Basin, que tous les gens de l'ambassade s'en retournèrent chez eux, vêtus de damas et de velours, de ces draps fins et précieux, qui assurent au commerce de Rouen la supériorité sur toutes les villes du royaume ». *(Histoire de Charles VII et de Louis XI,* en latin [1].)

On trouve ici, outre les draps fins, « des damas et des velours ». C'est que notre ville se livra, aussi de bonne heure, à la fabrication des étoffes de soie, des draps d'or et d'argent, et que cette industrie ne fit qu'y prospérer jusqu'à la Renaissance. Les statuts et règlements de la communauté, approuvés en 1531, portent que : « Les maistres et ouvriers du mestier de faire draps d'or et de soye, et leurs appartenances, estoient de présent en grand nombre, en cette ville et cité de Rouen ». Etablis à Tours, par Louis XI, en 1470, avec des privilèges, en 1480 [2], ils étaient venus à Rouen, « en considération que cette ville et cité est paisible, populée et vivante en bonne police, assise et scituée prez la mer et les ports, entrées et issues d'icelle, abondante en marchandises, communiquée de plusieurs nations [3] ». C'est Robert Langlois, lieutenant du bailliage, qui le dit, dans leurs statuts spéciaux, modifiés, en 1539, et

[1] *Notes sur six voyages de Louis XI à Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire, *passim*. Texte et pièces justificatives.
[2] *Etat de la France*, IV, et, notre édition des *Memoires de Thomas du Fossé*, IV, *passim*.
[3] *Statuts et Règlements des Fabricants d'etoffes de soie*, etc., Revue rétrospective, publiée par M. A. Pottier.

## PORTE LATÉRALE DE LA FAÇADE DE LA CATHÉDRALE



La porte latérale, placée au côté nord du grand portail de la Cathédrale, ouvrant sur la place du parvis, termine le collatéral septentrional de l'Église. Elle est placée tout près de la Tour Saint-Romain et flanquée par deux contreforts inachevés et sans sculptures, répétant les contreforts du XVI$^{e}$ siècle, mais qui furent élevés en 1827 sous la direction d'Alavoine.

La porte latérale dont nous nous occupons (largeur 2 mètres 75, hauteur 11 mètres 85) appartient, ainsi qu'on peut en juger par le beau dessin de M. Toussaint, aux commencements du XIII$^{e}$ siècle, c'est-à-dire à la période la plus pure et la plus goûtée de l'architecture du moyen âge. Le caractère sobre et robuste de l'ornementation, la sévérité et l'appropriation générale des lgnes architecturales, sont d'autant plus faciles à apprécier dans cette porte, qu'on peut en comparer l'énergique simplicité, à l'exubérante richesse, à la profusion décorative de la façade principale, où le XVI$^{e}$ siècle a jeté toutes ses fantaisies ornementales.

La porte latérale du collatéral septentrional est à linteau sous une voussure en arc aigu, protégée par un arc en plein-cintre à voussoirs lisses et en saillie. Le champ entre les deux arcs devait être décoré de peintures murales dont on peut reconnaître encore la trace, d'après des ciselures servant de fonds doré à la composition. Celle-ci devait, vraisemblablement, représenter la Vierge, entourée de toute la hiérarchie céleste des anges, couronnée et confirmée en gloire.

L'ébrasement de la porte se divise en un soubassement portant au-dessus d'une surface nue deux rangs de caissons : l'ornementation du premier consiste en des oves allongés et ajourés, laissant paraître des pointes de diamant; le second est décoré de feuillages et de boutons fleuronnés d'un profil robuste ; sur certains sont posés des oiseaux. Quelques-uns de ces compartiments représentent une figure grotesque couronnée, dont les bras courts paraissent derrière une longue barbe. Les deux panneaux, surmontés de petits anges volants qui terminent les pieds-droits de la porte, sont ornés de scènes à personnages ; dans l'un, malgré les mutilations, on peut reconnaître l'Annonciation à la Vierge.

Ce soubassement supporte les colonnettes dont le fût lisse est surmonté de chapiteaux en feuillage, très élégants. La base à filets est protégée par des griffes formées soit par des animaux fantastiques comme un lézard, soit par des figurines agenouillées, très mutilées.

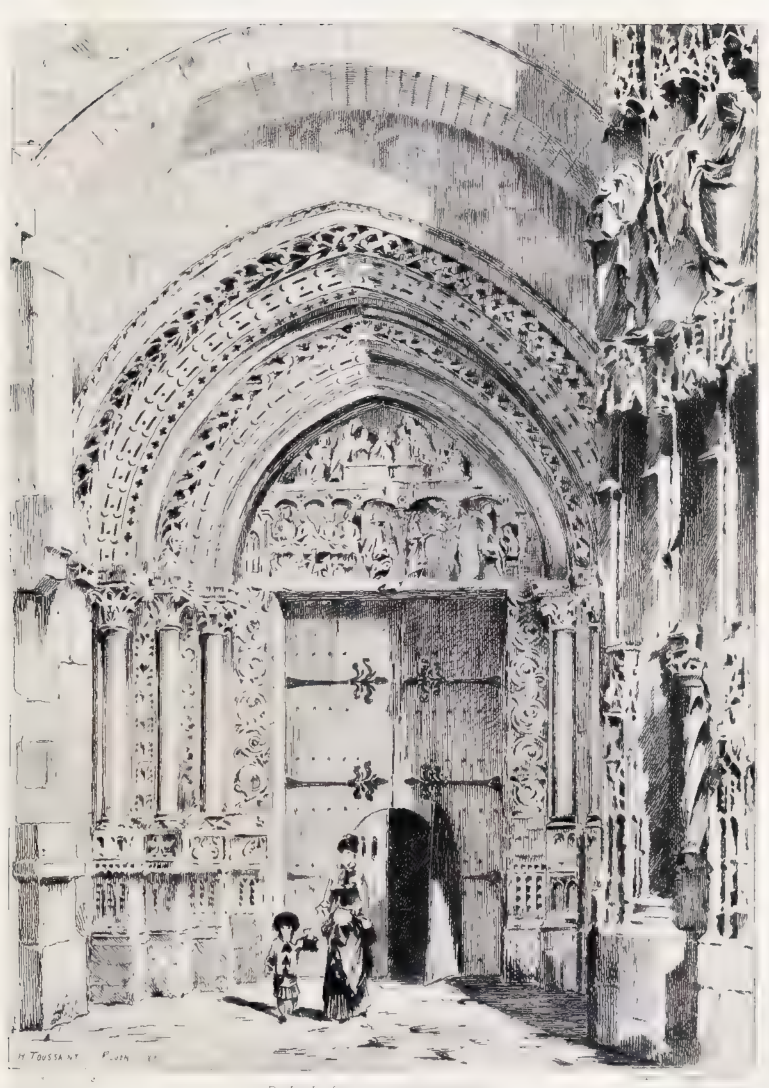
L'archivolte, posée sur une large frise de feuillages se divise en quatre voussures concentriques et rentrantes : deux sont formées par des crochets de feuilles de fougère et amorties par des figures en buste, dont l'une porte un chaperon ; les deux autre svoussures à trois pans sont ornées de dessins géométriques ajourés; quatre-feuilles, tréfles, losanges, croissants, disposés par alternance.

De vigoureux rinceaux de feuillages, traités avec un parti-pris décoratif très remarquable se développent sur les pieds-droits de la porte dont les linteaux ont été remaniés : l'un de ces rinceaux a été reproduit dans l'*Art pour tous*. Le tympan de cette porte est divisé en deux registres séparés par une arcature dont les retombées sont ornées de feuillage. Dans le registre supérieur on a cru reconnaître une *Résurrection :* il est plus logique de voir dans cette réunion de vieillards, de jeune femme et d'hommes écoutant un personnage placé derrière une table, une scène de la vie de Saint-Romain évangélisant le peuple. Le registre supérieur représente le festin d'Hérode, assis à une table servie par des personnages minuscules qui portent des vases, la danse d'Hérodiade sur les mains; la décollation de saint Jean-Baptiste : le saint passant la tête par la fenêtre de sa prison, joint les mains et semble supplier son bourreau qui lève, au-dessus de lui, un glaive recourbé.

C'est ce bas-relief qui a inspiré Gustave Flaubert dans *Hérodias*, où il nous montre « la jon- « gleresse se jetant sur les mains, les talons en l'air, parcourant ainsi l'estrade comme un grand « scarabée et s'arrêtant brusquement ».

Les vantaux de la porte possèdent encore de belles pentures du XIII$^{e}$ siècle se terminant en bouquets ; l'arcade de la petite porte pratiquée dans ces vantaux est décorée d'une frise d'entrelacs ingénieusement disposés.

G. D.



confirmés, en 1543, par François I[er]. Cette fabrication d'étoffes de soie existait donc à Rouen, bien avant le règne de Henri IV, auquel on fait un mérite d'avoir favorisé, en 1604, l'établissement, à Rouen, d'une manufacture de soierie. Il y avait longtemps que la ville s'en était fait une source de richesses, aussi bien que de sa draperie et d'autres étoffes.

Cette supériorité pour la fabrication des draps de Rouen se maintint pendant le XVI[e] siècle. On en trouve la preuve chez Rabelais, qui se retirait parfois en Normandie auprès de Martin du Bellay, lieutenant-général de la province, et roi d'Yvetot, par son mariage avec Elisabeth Chenu, propriétaire de cette principauté. Dans le plaisant débat entre Panurge et Dindenault sur le prix d'un de ses moutons, le vendeur, pour faire valoir sa marchandise et en tirer le plus d'argent possible, dit, entre autres propos à l'acheteur : « Notre amy, mon voisin, de la toison de ces moutons seront faits de fins draps de Rouen [1] ». Leur réputation était donc bien établie.

Il en fut de même pour une autre industrie, destinée à devenir très célèbre, la fabrication de la faïence. On en reportait les commencements au début du règne de Louis XIV, en 1645, en les attribuant à Esme Poterat, tandis que, dès le règne de François I[er], il existait un certain « Masséot Abaquesne, esmailleur en terre, demeurant en la paroisse Saint-Vincent de Rouen ». Le 24 mai 1545, il passait un acte notarié, relatif à son art. Précédemment, le même artiste avait fabriqué, pour le connétable de Montmorency, les carreaux émaillés, destinés à son château d'Écouen. C'est sur l'un de ces carreaux, conservé jusqu'à nos jours, que sont écrits ce nom et cette date : « Rouen, 1542 ». On était donc dans l'erreur, en attribuant à Bernard Palissy des pavés émaillés dus à un artiste rouennais, et en reculant de plus d'un siècle l'établissement, à Rouen, d'un genre d'industrie désigné alors sous le nom de « terre émaillée », que celui de « faïence » allait bientôt remplacer. Il est vrai qu'on ne retrouve plus de traces de ce premier établissement, à partir de 1565 ; mais la gloire de l'invention n'en appartient pas moins à Rouen, par le fait de Masséot Abaquesne, et le XVII[e] siècle ne fera que ressusciter cet art [2].

Le commerce de Rouen fut également florissant, pendant la Renaissance. En dépit de toutes les vicissitudes que subit la cité, elle continua, à la fin du XV[e] siècle, à entretenir des relations avec les Anglais, les Zélandais, les Flamands et surtout les Espagnols, les Italiens et les Portugais. Son port recevait leurs produits et ils en repartaient, en remportant les nôtres. Telle fut même l'affluence des navires de ces trois derniers peuples, qu'ils établirent, à Rouen, des comptoirs, et finirent souvent par s'y faire naturaliser. Il y eut même une « Rue aux Anglais », une « Rue d'Espagne », et une « Rue des Espagnols ».

Ce commerce n'était guère qu'un simple cabotage. Bientôt les riches marchands de Rouen armèrent des navires pour la côte de Guinée, le cap Vert, la Terre des Cannibales, les Indes, les Canaries, et, après la découverte de l'Amérique, pour le Pérou et le Brésil, où ils allaient

[1] Rabelais, *Pantagruel*, liv. IV, ch. VI.
[2] La preuve de ce fait est due à M. E. Gosselin. Voir ses *Glanes historiques normandes*. — Masseot est un diminutif de *Thomas*. — Le Musée municipal de céramique rouennaise possède un échantillon de ces pavés.

chercher les produits qu'ils rapportaient dans notre port. Les armements pour le Brésil furent nombreux, vers le milieu du XVI[e] siècle, et les navires rouennais en rapportaient le bois du Brésil, que Jean de Lery nomme *Araboutan*. Le trafic de ce bois, resté longtemps le seul objet commercial qui attira les Rouennais dans l'Amérique du Sud, servit à faire la fortune d'un bon nombre de bourgeois de Rouen.

Rouen, seconde ville de France. — A cause de son industrie si variée, de son commerce si multiple et si étendu, Rouen était visité par une foule d'étrangers venus de toutes les parties du monde, et son importance en faisait alors la seconde ville du royaume. Charles-Quint ayant demandé à François I[er] quelle était la ville de France la plus grande et la plus peuplée, le roi répondit : « Rouen. — Pourquoi pas Paris? — Parce que Paris n'est pas une ville, c'est une province ». Rouen était donc, comme on l'a vu déjà, en 1418, du temps de Henri V, la seconde ville du royaume. (Voir p. 18.)

Ce rang, malgré les pestes, les famines, les émeutes, les massacres, et toutes les misères des guerres religieuses et de la Ligue, Rouen le conserva sous tous les successeurs de François I[er], tant étaient grandes sa vitalité et son aptitude à réparer ses désastres. Pour peu qu'on la laissât respirer, la vaillante cité, en quelques années de paix, à l'aide de son commerce et de son industrie, elle reconstituait bien vite sa fortune et reprenait son rang. En 1575, Belleforest, dans sa *Cosmographie universelle*, a joint au plan de Rouen, l'un des plus anciens que l'on possède, un pompeux éloge sur le trafic et sur l'importance commerciale de notre ville. Jamais la France ne fut plus misérable que sous Henri III, de 1580 à 1589. Cela n'empêcha pas un contemporain, Charles de Bourgueville, de lui décerner les plus pompeux éloges, en 1588, et de dire : « Brief ceste grosse et bonne ville remporte cest honneur et gloire d'estre la seconde ville de France, et la plus populeuse et riche, car Paris est la première. Faisant Rouen voller sa renommée, tant à cause de sa bonne police... que aussy à raison du grand traffic et commerce que les habitans font par toutes les parties du monde ». Il s'indigne même qu'on veuille lui « oster ce tiltre de seconde, ainsy que aucuns mal-affectez sans cause contre notre nation, prétendent faire par enuie et l'attribuer à Thoulouze [1] ».

Les Brésiliens a Rouen. — Ceci explique comment, dans la *Sumptueuse Entrée de Henri II*, en 1550, le premier jour de fête, cinquante *Brisilians*, réunis à deux cent cinquante matelots normands [2], simulèrent leurs combats au milieu d'une prairie située entre le couvent des Emmurées et la rive gauche de la Seine, sous les yeux du roi et de sa cour, et mêlèrent à ces jeux guerriers leurs danses solennelles.

[1] *Les Recherches et Antiquitez de la province de Neustrie*, etc., édit. de 1833, p. 40-42.
[2] Farin en a fait, par inadvertance : « Une troupe de Brasiliens, au nombre de trois cents hommes ».

La vie guerrière des indiens, ses alternatives de joie ou de terreur, les incidents qu'amenait le trafic du bois du Brésil, les stratagèmes employés à la chasse, les danses qui succédaient au travail, tout devait être *naïvement depinct au naturel*, et si bien au naturel, que les marins de Rouen, de Dieppe et du Havre, adoptèrent complètement le costume par trop primitif des Tabayeres et des Tupinambas [1].

On le voit par une relation et par une gravure contemporaine. D'après la *Déduction de la somptueuse entrée de Henri II à Rouen*, imprimé en 1551, par l'ordre de ses échevins, aux arbres que contenait déjà la prairie, d'autres avaient été joints pour représenter une forêt, « se rapportant assez près du naturel aux feuilles des arbres du Brésil ». On y construisit aussi des huttes grossièrement faites et des loges couvertes de roseaux pour loger les Brésiliens. Des oiseaux étrangers voletaient parmi les branches des arbres, tandis que des guenons et des sagouins y grimpaient lestement. Les cinquante Brésiliens faisaient avec les matelots normands la troque du bois de Brésil, coupé et porté en un fort construit sur la Seine, d'où il était transbordé sur un grand navire à deux hunes ancré sur la Seine. Ils donnèrent aussi une représentation de leurs combats à l'arc, à coups de massue et avec d'autres armes, et la lutte se termina par l'incendie de la forteresse ennemie des Tabagerres. La gravure, d'une exécution quelque peu primitive, est curieuse par la reproduction assez fidèle de leurs instruments usuels, hamacs, boucliers, embarcations, canots, etc. Les arbres et les habitations, aussi bien que les danses, sont loin de rappeler le Brésil avec exactitude. Toutefois l'ensemble donne une idée suffisante de cette étrange « Fête brésilienne », qu'une ville aussi maritime et aussi commerçante que Rouen pouvait seule offrir, en 1550, à Henri II et à toute sa cour, sur l'emplacement occupé, aujourd'hui, par une partie de la Place Saint-Sever et par toute la caserne d'infanterie, au débouché de l'ancien pont de Mathilde [2].

Douze ou treize ans plus tard, nous trouvons encore des Brésiliens à Rouen, et leur présence a été signalée, avec d'intéressants détails, par un grand observateur de cette époque, Montaigne. Il nous dit que : « Trois d'entre eulx feurent à Rouan du temps que le feu roy Charles neuviesme y estoit ». Ce fut, comme on le verra plus loin, en 1562 ou 1563, mais plutôt à cette dernière date.

Le roy parla à eulx longtemps. On leur feit veoir nostre façon, nostre pompe, la forme d'une belle ville. Aprez cela, quelqu'un en demanda leur advis et voulut scavoir d'eulx ce qu'ils y avoient trouvé de plus admirable : ils respondirent trois choses, dont i'ai perdu la troisiesme, et en suis bien marry ; mais i'en ai encores deux en memoire. Ils dirent qu'ils trouvoient en premier lieu fort estrange que tant de grands hommes portants barbe, forts et armez, qui estoient autour du roy (il est vraysemblable qu'ils parloient des Souysses

[1] *Une fête brésilienne, célébrée à Rouen, en 1550*, par Ferdinand Denis, p. 8.
[2] *Ibidem*, pages 13-16, et 64-68. — La dernière des planches de l'*Entrée de Henri II à Rouen*, gravées à l'eau forte, d'après les miniatures du Manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, par M. L. de Merval, pour la société des Bibliophiles normands, celle qui représente le cortège royal s'engageant sur le Pont de Mathilde, rappelle la Fête brésilienne, en montrant, à gauche, un coin de forêt avec un groupe de sauvages dans leur costume primitif.

de sa garde), se soubmissent à obeir a un enfant [1], et qu'on ne choisissoit plustost quelqu'un d'entre eux pour commander. Secondement (ils ont une façon de leur langage telle qu'ils nomment les hommes moitié les uns des aultres) qu'ils avoient apperceu qu'il y avoit parmy nous des hommes pleins et gorgez de toutes sortes de commoditez, et que leurs moitiés estoient mendiants à leurs portes, descharnez de faim et de pauvreté, et trouvoient estrange comme ces moitiez icy necessiteuses pouvoient souffrir une telle iniustice, qu'ils ne prinssent les aultres à la gorge, ou meissent le feu à leurs maisons.

Ie parlai à l'un d'eulx fort longtemps; mais i'avois un truchement qui me servoit si mal et qui estoit si empesché à recevoir mes imaginations, par sa bestise, que ie n'en peus tirer gueres de plaisir sur ce que ie luy demanday : « Quel fruict il recevoit de la supériorité qu'il avoit parmy les siens ? » (car c'estoit un capitaine, et nos matelots le nommoient roy), il me dict que c'étoit « Marcher le premier à la guerre » : « De combien d'hommes il estoit suyvi ? » Il me montra une espace de lieu, pour signifier que c'étoit autant qu'il en pourroit en une telle espace ; ce pouvoit estre quatre ou cinq mille hommes : « Si hors la guerre toute son auctorité estoit expirée ? » il dit « Qu'il luy en restoit cela, que, quand il visitoit les villages qui despendoient de luy, on lui dressoit des sentiers au travers des hayes de leurs bois par où il peust passer bien à l'ayse. » Tout cela ne va pas trop mal : mais quoy ! ils ne portent point de hault de chausses [2].

Nous avons laissé de côté la boutade du début, où Montaigne s'est fait le précurseur de Rousseau dans son étrange apologie de la vie sauvage. Mais la présence de ces Brésiliens à Rouen, et leurs jugements sur notre civilisation, et leurs réponses aux questions du philosophe sont à retenir. Il faut espérer que, contrairement à son opinion, ils n'auront pas été « bien misérables de s'estre laissez piper au desir de la nouvelleté, et avoir quitté la doulceur de leur ciel pour venir veoir le nostre ». En tout cas la renommée de Rouen devait être bien grande au Brésil, puisqu'ils n'avaient pas hésité à franchir l'Océan pour venir le visiter.

## GUERRES DE RELIGION

Siège de Rouen en 1562. — A la nouvelle du massacre de Vassy (1er mars 1562), où les catholiques avaient, sous les yeux du duc François de Guise, attaqué les protestants, ceux de Rouen, indignés, se livrèrent aux plus grands désordres, et, soulevés par le prince de Condé, ils se rendirent maîtres de la ville, dans la nuit du 15 au 16 avril 1562, où ils ne tardèrent pas à commettre toutes les horreurs imaginables, contre les prêtres et contre les églises, qui furent envahies, pillées, dévastées et où le culte catholique cessa entièrement, pendant six mois, à partir du 3 mai 1562.

Rouen, où commandait le protestant Montgommery, fut bientôt attaqué par l'armée royale, sous la conduite du connétable Anne de Montmorency, du duc François de Guise et du roi de Navarre. Les assiégeants campaient à l'est de la ville, au pied de la côte Sainte-Catherine,

[1] Charles IX, né le 27 juin 1550, était dans sa quatorzième année, bien grêle et bien chétif

[2] *Essais*, liv. I, chap. xxx.

dans le vivier Martinville, en face de la porte Saint-Hilaire, et vers les portes Beauvoisine et Cauchoise. La tranchée fut ouverte, le 29 septembre, et les batteries firent trois brèches entre la porte Saint-Hilaire et la tour du Colombier, par lesquelles les troupes royales montèrent à l'assaut. Rouen, pris d'assaut, le 26 octobre 1562, ne fut pas mieux traité par les catholiques que par les protestants : ce fut une dévastation générale.

Le pillage de la ville dura XXIIII heures, et y avoit tel desordre que les voysins mesme pilloient les uns les autres et estoit qui en povoit avoir, partie des plus riches sont pour le present bien pauvres, et beaucoup qui n'avoient guere de biens se sont enmeublés au pillage qu'ils ont fait. Dieu par sa saincte grace et bonté veuille detourner son ire de nous tous et nous oster de telles calamitez pour l'honneur de son S. Nom [1].

En songeant à la ruine de tant de monuments religieux, de tant de richesses artistiques, qui signala cette révolte et cette prise de Rouen, on ne peut se défendre d'un grand sentiment de tristesse. Le temps, qu'on accuse toujours, n'est donc pas aussi habile que l'homme pour détruire. Sans les barbares, presque tous les monuments de l'antiquité nous seraient parvenus ; sans les protestants et sans les catholiques, ceux de la Renaissance, à Rouen, n'auraient subi aucune des mutilations qui les déshonorent, et nous posséderions encore une foule de richesses artistiques anéanties pour toujours. Tant il est vrai de dire que la violence humaine détruit bien plus promptement et plus sûrement que le temps !

Ce siège de 1562 est resté fameux par trois faits mémorables, à divers titres.

Aventures diverses. — Antoine de Navarre, le père de Henri IV, un des chefs de l'armée royale, fut atteint, le 16 octobre, d'une arquebusade à l'épaule gauche, dans un fossé très rapproché de la porte Saint-Hilaire. On ne put extraire la balle et il mourut, à Andely, le 17 novembre suivant.

François de Civille, capitaine protestant, reçut de Montgommery, le 15 octobre, jour d'un grand assaut, l'ordre, « d'estre avec sa compagnie, svr le haut du rempart entre la porte de Sainct Hylaire, et un lieu ou y auoit lors vne tour, a present ruinée, tirant vers les fourches, qu'on appelle de Bihorel. » Il s'y rendit et « fut finalement blessé d'vn coup d'arquebouse en la iouë et maschoire dextre, tiré de dessus la porte S. Hilaire (qui quelque temps auparauant auoit esté enleuée à ceux de la ville), ressortant la balle par derrière, près et ioignant la fossette du col, et en fut percé son haussecol. » Sous ce coup, de Civille tomba de la banquette du rempart, en roulant le long du glacis, faisant face à la ville, et les pionniers, le croyant mort, le dépouillèrent et l'enterrèrent dans une fosse préparée en cet endroit. Il y resta, depuis onze heures du matin jusqu'à six heures du soir.

[1] Légende d'une curieuse estampe contemporaine, où le siège est représenté, dans une vue à vol d'oiseau. Son texte se retrouve, presque mot pour mot, dans la *Chronique de Normandie* de Martin Le Mesgissier. — L'estampe est à la bibliothèque publique de notre ville.

Son fidèle laquais, Nicolas de la Barre, informé de sa mort, vint alors pour enlever le corps, qui, non reconnu une première fois, fut remis en terre, la main gauche sortant de la fosse. Il s'éloignait, quand le capitaine Jean de Clere le rappela, parce que : « En donnant du pied sur ladite main, pour la faire enfoncer en terre, il destourna le chatton d'un gros diamant triangle, que portoit ordinairement ledit sieur de Ciuille. » Le laquais, déterrant de nouveau le corps, reconnut son maître, et le porta chez le sieur de Coquereaumont [1]. Resté cinq jours et cinq nuits en léthargie, il commençait à revenir à la vie, quand, deux ou trois jours après la prise de Rouen (le 28 ou le 29 octobre), il fut, par la fenêtre d'une chambrette, où on l'avait relégué, jeté sur un tas de fumier. « Là, il fut plus de trois jours et trois nuicts, sans auoir pendant ce temps là, ny beu, ny mangé, ou veu ame viuante, qui eust parlé à luy, ou l'eust aucunement secouru, estant iceluy tout nud en chemise, avec vn bonnet de nuict seulement, exposé au vent et à la pluye. » Bref, après maintes autres péripéties, il fut secouru par son cousin germain, le sieur de Croisset, qui le fit porter à son château de Croisset, d'où il sortit, à moitié guéri, en juillet 1563. Agé de vingt-six ans seulement, quand tous ces faits arrivèrent, il finit par se rétablir, et, pour en perpétuer le souvenir, il signa toujours, depuis : « F. DE CIUILLE, *Mort, Enterré et Ressuscité*. » Une vie si miraculeusement conservée se prolongea encore quarante-huit ans : il mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, le 23 décembre 1610 [2].

Le même siège fut témoin d'un autre épisode non moins fameux que celui-là. Montaigne l'a rapporté, d'après Jacques Amyot, le grand aumônier de France, qui lui en a transmis les détails ; car il n'y fut ni témoin, ni acteur, comme dans l'entrevue des Brésiliens. La reine-mère, Catherine de Médicis, qui était, avec son jeune fils Charles IX, à Bourdeny [3], près de Darnétal, avertit, par lettre, François de Guise, « d'une entreprise qu'on faisoit sur sa vie ». Elle était conduite par « un gentilhomme angevin ou manceau, fréquentant lors ordinairement, pour cet effect, la maison du prince », et elle lui avait été révélée par un des complices.

Le duc, « se promenant le lendemain au mont Saincte Catherine d'où se faisoit nostre batterie à Rouan, » fit appeler ce gentilhomme, et lui dit qu'il était instruit de ce complot, et qu'il l'engageait à ne faillir de sa vie « à lui confesser la vérité de tout ce desseing ». L'autre, se voyant découvert, implora sa grâce, en voulant se jeter aux pieds du prince. Mais celui-ci « l'engarda, suyvant ainsy son propos :

« Venez çà : vous ay ie aultrefois faict desplaisir ? ay ie offensé quelqu'un des vostres par haine particulière ? Il n'y a pas trois semaines que je vous cognoy, quelle raison vous a peu mouvoir à entreprendre ma mort ? » Le gentilhomme respondit à cela d'une voix tremblante, que ce n'estoit aulcune occasion particulière qu'il en

[1] La rue Coquereaumont est aujourd'hui la rue des Capucins.

[2] *Discours des causes pour lesquelles le sieur de Ciuille gentilhomme de Normandie se dit avoir esté mort, enterré et ressuscité.* — Il l'écrivit en 1606, et la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS l'a réédité, en 1863, par les soins de M. de Blosseville. Une rue de ce quartier devrait s'appeler : RUE FRANÇOIS DE CIVILLE.

[3] C'est ainsi que ce nom devait s'écrire, et non Bourg-Denis.

# TOMBEAU DES CARDINAUX D'AMBOISE



'archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, cardinal et légat du Pape, naquit au château de Chaumont, en 1640. Dès l'âge de quatorze ans, il obtenait d'être nommé à l'évêché de Montauban. Placé plus tard sur le siège archiépiscopal de Narbonne, il l'échangea contre celui de Rouen. Attaché à la fortune du duc d'Orléans, celui-ci, lorsqu'il monta sur le trône, sous le nom de Louis XII, nomma Georges son premier ministre, charge qu'il remplit avec le plus grand éclat.

Aimant vivement les arts, comme tous les membres de sa famille, Georges d'Amboise a fait élever un nombre considérable de constructions dans notre ville, telles que la partie complémentaire du Palais-de-Justice, la saillie ornementale du grand portail de la Cathédrale, le haut de la Tour-de-Beurre, la fontaine de la Croix-de-Pierre. Après une vie bien remplie, Georges d'Amboise mourut à Lyon, le 25 mai 1510. Son corps, transporté à Rouen, au milieu d'une pompe solennelle, fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de la Cathédrale suivant le désir exprimé par le cardinal, en ces termes, dans son testament :

« S'il plaît à messieurs du chapitre, ils feront mettre mon corps devant Nostre-Dame, en la « grande chapelle, où sont enterrés mes prédécesseurs, et pour faire ma tombe, je ordonne « deux mille écus au soleil, et je entends qu'elle soit de marbre. »

Après les réclamations du chapitre en 1513 qui se plaignait qu'on n'eut point encore élevé de monument, un plan fut soumis et adopté. Pour l'exécuter il fit tout d'abord choix de Pierre Valence, maître maçon de sa ville de Tours qui refusa, puis de l'architecte de la Cathédrale, Roulland le Roux, qui reçut pour ses honoraires quatre-vingt mille livres. Enfin la première pierre fut posée en juin 1520 et le mausolé fut terminé le 3 janvier 1525. Pendant cette période dix-huit maçons furent employés à cette construction ainsi que plusieurs sculpteurs *ymaginiers*, Pierre Désobaulx, de Rouen, auquel on doit l'arbre de Jessé du tympan du portail, et qui sculpta fort probablement les figures d'apôtres du tombeau des d'Amboise, Reynaud Thérouyn, André le Flament auxquels on attribue les figures de la base, Jehan de Rouen, Mathieu Laignel et Jean Chaillou. Deux peintres de Rouen, employés déjà à la décoration du château de Gaillon, Richard Duhay et Léonard Feschal furent chargés de la peinture du tombeau moyennant quatre-vingts livres tournois, Le prix total de la dépense fut de 6,952 livres 16 sous et 4 deniers, soit 60,000 francs environ.

Le tombeau, placé entre les deux piliers de la travée qui touche à l'abri de la chapelle de la Vierge est adossé à la muraille et consiste en un riche soubassement en marbre portant les statues des cardinaux. Certaines parties sont en albâtre, d'autres sont en marbre de Dauphiné d'une apparence laiteuse.

Le soubassement est flanqué de deux pilastres latéraux, se présentant d'angle et ayant leur fût orné d'arabesques : sept autres petits pilastres, élevés sur une base en marbre noir, dont les arabesques sont terminées par de petites figures de moines en prière et dont les chapiteaux capricieux sont formés de figures fantastiques, divisent le dé. Entre ces pilastres sont pratiquées des niches à coquilles qui renferment des statuettes portant des emblèmes : la Foi, la Charité, la Prudence, la Tempérance, la Force d'âme et la Justice. Les deux statues agenouillées représentent, dans leurs costumes de cardinaux, Georges d'Amboise et son neveu Georges d'Amboise-Bussy, qui fut son successeur. De ces deux statues une seule, celle de Georges Ier, existait à l'origine entourée d'anges priant.

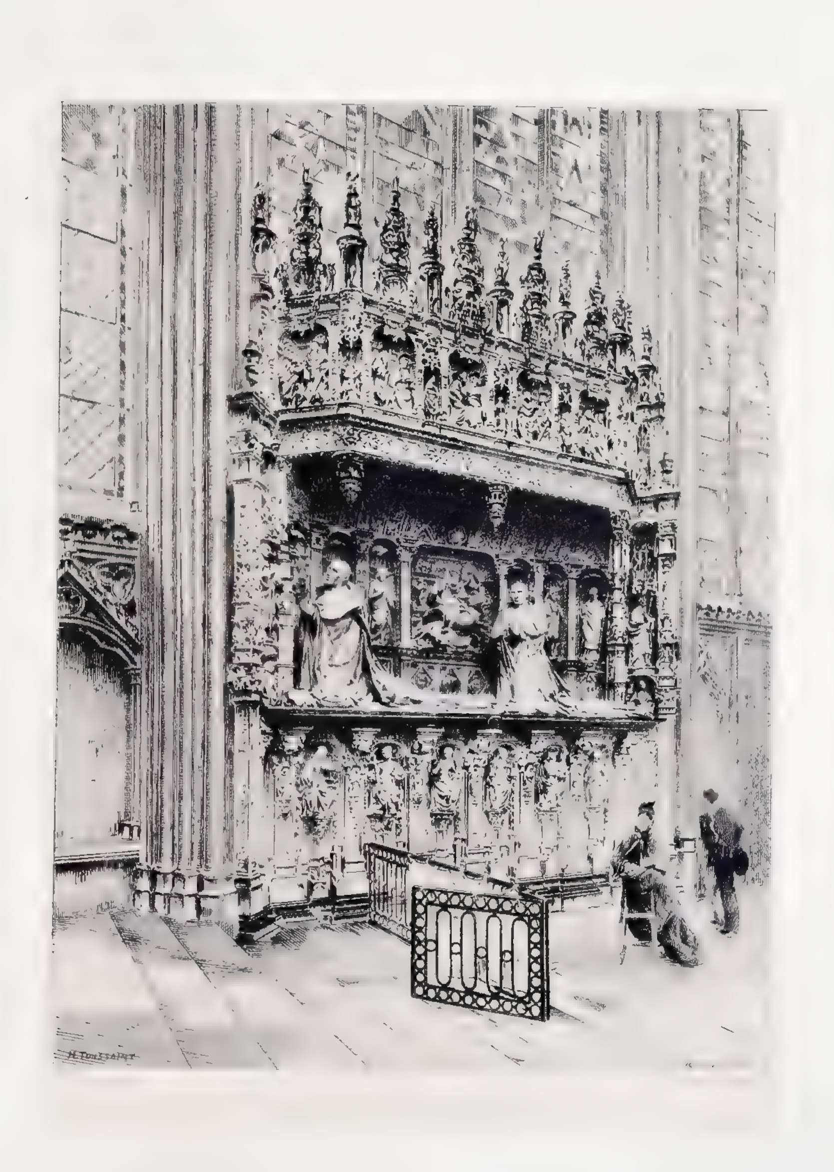
Dans la suite Georges II fit placer sa statue à côté de celle de son oncle qu'on déplaça. Cette seconde ne nous est point parvenue, parce que représentant celui qui l'avait fait faire en costume d'archevêque, elle fut remplacée, suivant son désir, par une autre portant les insignes de cardinal, dignité à laquelle il avait été promu en 1555. Cette circonstance a valu la perte d'une œuvre de Jean Goujon, car c'est le célèbre sculpteur qui avait été chargé de la première statue de Georges II, ainsi que l'atteste le compte de 1541.

Les statues se détachent sur un fond qui consiste à la partie inférieure en un petit stylobate garni de pilastres cannelés très courts, entre lesquels sont des panneaux portant les armes des d'Amboise. Au-dessus se trouve un médaillon carré en albâtre, représentant Saint-Georges terrassant le dragon. A droite et à gauche dans des niches, séparées par des petits pilastres, sont placées des statuettes d'archevêques et de saints : enfin coupées par la tablette du sarcophage se voient les deux figures de l'Espérance et de la Charité. Au-dessus s'arrondit un dais en voussure, orné de caissons feuillagés, d'où descendent trois pendentifs à jour.

L'attique repose sur une frise où s'ébattent des oiseaux ailés ; elle offre six grandes niches renfermant les statuettes accouplées des douze apôtres ; les sept petites niches intermédiaires abritent les statues de prophètes et de sibylles. Les fleurons du diadème terminal sont formés par de petits lanternons, abritant des figurines, qui alternent avec des pyramides formées par des arabesques.

Le mausolée des cardinaux d'Amboise, en même temps qu'il est une des œuvres les plus brillantes de la Renaissance, par la délicatesse de l'ornementation, l'élégance et la multiplicité des détails, peut aussi être considéré comme le type le plus caractéristique de la première partie de cette période architecturale : il marque, en effet, par la disposition de ces pilastres, de ces pendentifs, de ces amortissements, d'un autre côté par le goût si pur de sa décoration sculptée la fusion singulière de deux éléments fort opposés, l'architecture ogivale et l'architecture antique.

G. D.



eust, mais l'interest de la cause generale de son party, et qu'aulcuns lui avoient persuadé que ce seroit une execution pleine de piété d'extirper en quelque maniere que ce feust un si puissant ennemy de leur religion. « Or, suyvit ce prince, ie vous veulx montrer combien la religion que ie tiens est plus doulce que celle de quoy vous faictes profession. La vostre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant receu de moy aulcune offense; et la mienne me commande que ie vous pardonne, tout convaincu que vous estes de m'avoir voulu tuer sans raison. Allez vous en, retirez vous ; que ie ne vous voye plus icy; et, si vous estes sage, prenez doresnavant en vos entreprinses des conseillers plus gents de bien que ceulx là [1]. »

C'est donc aux portes de Rouen assiégé, sur la côte Sainte-Catherine, que ce mot si chrétien a été prononcé, en 1562. Mais que de nombreux et terribles démentis lui ont été donnés depuis ! Il y eut d'abord le sac de Rouen, par l'armée catholique, peu de jours après; puis l'assassinat de ce même François de Guise, un an plus tard, par un autre gentilhomme protestant, Poltrot de Méré ; enfin tant de massacres horribles, qui déshonorèrent toutes ces guerres religieuses. Quand il s'imagine servir Dieu, en se livrant à ses passions, l'homme se croit tout permis ; il porte dans ses haines une ardeur d'autant plus immodérée que l'intérêt de la religion en justifie les excès à ses yeux.

On en vit une preuve bien lamentable, à Rouen, dans le massacre des protestants, qui suivit de bien près celui de la Saint-Barthélemy, à Paris, 24 août 1572 et jours suivants. S'il ne fut pas, comme l'autre, ordonné par la cour, l'exemple de la cour y poussa singulièrement.

Depuis les dévastations des églises de Rouen et le sac de la ville, après la prise d'assaut, une grande hostilité régnait, à Rouen, entre tous les catholiques et les protestants. Elle ne fit que s'accroître, avec le temps, au point qu'une bande de quatre cents catholiques exaltés, placée en embuscade, avait massacré, le dimanche 18 mars 1571, les religionnaires qui revenaient de leur prêche de Notre-Dame-de-Bondeville. Pour les punir, on avait enlevé les armes de tous les habitants, à l'exception de quatre cents bourgeois, et cinq des assaillants seulement avaient été exécutés, bien qu'il y en eût eu soixante-six de condamnés à mort. L'irritation ne fit que s'accroître. Les échevins furent impuissants à en arrêter les effets, surtout quand le gouverneur Carrouges eut obéi à l'ordre « de quitter Rouen, pour se transporter dans les villes du *plat pays* de son gouvernement ». On savait déjà, par expérience, qu'après avoir obtenu quelque violence des gouvernements civils, le fanatisme religieux est le premier à en faire peser sur eux la responsabilité.

A la fin d'août 1572, on emprisonna un certain nombre de protestants, « pour les contregarder, dit-on, de la furie du peuple ». On le crut, pendant quelques jours; mais, le 17 septembre, « les portes furent fermées, et par les carrefours de la ville on posa gens armés pour obvier à tous accidents et le massacre commença par les prisons, aux portes desquelles se présenta « ce forbanni Maromme, suivy d'un grand nombre de gens de sang ». Laurent de Ma-

[1] *Essais de Montaigne,* liv. I, ch. xxiii.

romme, second capitaine de la ville, catholique exalté, banni, l'année précédente, à cause du massacre des protestants revenant de leur prêche, avait dû faire amende honorable, la torche au poing.

Des prisons le massacre s'étendit « à ceux qui étoient par les maisons ou qui s'estoient cachez chez leurs amis, de façon que, depuis le 17 (septembre 1572, un mercredi), jusques au samedi (20), que l'on ouvrit les portes, lesquelles jusques alors avoient esté fermées, avec plusieurs qui furent tuez les jours suivants, l'on tient que les massacreurs en ont faict mourir plus de six cents, y comprenant plus de cinquante femmes, sur lesquelles on exerça pareille cruauté que sur les hommes[1].

Le massacre eut lieu surtout à la Conciergerie, dans la cour du Palais de Justice. Les autorités de Rouen, en l'absence du gouverneur, et d'ailleurs sans forces suffisantes, furent impuissantes à s'opposer à la foule exaltée, seule coupable du massacre, que la Cour condamna, après en avoir donné la première l'exemple. Mais, à Rouen, comme à Paris, par le sang versé de tant de victimes, l'exaltation religieuse crut être agréable à Dieu et au Roi.

La Ligue. — La Ligue ou Sainte-Union, formée, en 1576, par les catholiques, pour la défense de la religion, que menaçaient les progrès du protestantisme, eut promptement de nombreux adhérents, à Rouen. Religieuse, à l'origine, quand Henri III s'en déclara le chef (12 décembre 1576), elle devint politique, lorsque Henri de Navarre, qui était calviniste, fut l'héritier présomptif de la couronne, et elle prit, à Rouen, un développement formidable. C'est à ce titre que notre ville va servir d'asile au roi de France, chassé de sa capitale.

La journée des Barricades (12 mai 1588) ayant contraint Henri III de fuir devant l'émeute victorieuse, ce monarque fut quelque temps sans trop savoir où porter ses pas. De Chartres, il songea à se réfugier à Rouen, place forte et la seconde ville du royaume, à cette époque. Jacques-Auguste de Thou, le futur historien de ces temps si agités, bien jeune alors, fut envoyé pour pressentir les dispositions du Conseil de ville. « Il annonça aux échevins de Rouen l'intention du Roi de leur demander l'hospitalité, et il traita même avec eux des conditions auxquelles cette réception pourrait se faire », preuve manifeste de l'abaissement de la dignité royale. Trois autres envoyés traitèrent encore la même question. Le 3 juin, d'Emery et de Rusé de Beaulieu, conseillers et maîtres des requêtes du Roi, se rendirent à l'Hôtel commun. « Ayant pris places en deux chaires pour ce mises au bout de la table du grand bureau, attendu leur qualité de commissaires du Roy, ils firent entendre la bonne volonté et amitié que Sa Majesté portoit aux bourgeois, manans et habitans de ceste ville et discoururent des troubles dernierement advenus en la ville de Paris, prians et exhortans les habitans vouloir toujours maintenir

[1] *Mémoires sur l'Estat de France sous le règne de Charles IX*, par un anonyme. — Cité dans la *Saint-Barthélemy à Rouen*, 17-21 septembre 1572, par M. le comte d'Estaintot, d'où les faits sont tirés.


e monument funéraire de Louis de Brézé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, a été élevé à sa mémoire par les soins de son épouse, la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Louis de Brézé était mort en 1531, au château d'Anet; son corps fut transporté en grande pompe, escorté de douze bourgeois de Rouen, jusqu'au monastère des Emmurées. Quelques jours après, un service funèbre, dans lequel fut déployé la magnificence d'un cérémonial extraordinaire, eut lieu à la cathédrale où le corps avait été déposé. Quatre ans plus tard, Diane de Poitiers écrivait au Chapitre, le 27 mars 1535, « qu'elle voulait fonder un obit et une messe pour l'âme de son mari et qu'elle « était résolue de lui ériger un tombeau dans la cathédrale, ce qu'elle n'avait pu effectuer « jusqu'à ce jour, en ayant été empêchée par un grand nombre d'affaires ». Commencé presque immédiatement, le monument de Louis de Brézé était terminé en 1544; il est situé contre le mur latéral de gauche de la chapelle de la Vierge, dans l'église cathédrale.

L'ensemble du monument se compose d'une ordonnance d'architecture à deux étages superposés et construite tout en albâtre et en marbre noir. Au centre, dans la partie inférieure, un sarcophage de marbre noir cannelé, posé presque au niveau du dallage, supporte sur la tablette la statue d'albâtre du grand sénéchal. Brézé est représenté mort et étendu, le torse et les jambes nus, recouvert seulement par une draperie mortuaire nouée sur la tête. A chaque bout du sarcophage s'élèvent en avant-corps deux colonnes corinthiennes de marbre noir accouplées et deux pilastres engagés entre lesquels on voit de chaque côté deux statues. Celle de droite qui représente une femme soutenant sur son bras gauche un enfant nu qui tient une fleurette à la main, a été le sujet de nombreuses discussions : on a cru y voir la représentation de la nourrice de Louis de Brézé, personnifiant l'enfance du grand sénéchal : on s'accorde aujourd'hui, suivant la tradition, à voir dans cette figure une statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus, et on l'attribue généralement au sculpteur rouennais Nicolas Quesnel, auquel on doit la Vierge en plomb, placée au chevet de la cathédrale, qui offre une frappante analogie avec cette statue. Dans l'entre-colonnement de gauche, Diane de Poitiers est représentée à genoux, priant dans le costume des religieuses, qui était alors la tenue des veuves. A demi dissimulée derrière cette statue, une ravissante figurine d'ange porte un élégant écusson. Un large entablement, dont la frise est décorée de masques d'où partent des festons en fruitage sur lesquels posent des oiseaux, et où est inscrite sur l'architrave une devise funéraire : *Tant grate chievre que mal giste*, marque la première division du mausolée.

Le second étage est supporté par quatre statues cariatides d'albâtre, au droit des colonnes inférieures, qui soutiennent deux par deux l'entablement supérieur au moyen de corbeilles chargées de fruits posées sur leurs têtes. Ces statues, représentent, si l'on s'en rapporte aux inscriptions, le Triomphe et la Foi, la Prudence et la Gloire. L'entablement supérieur contient une large frise où des griffons ailés, séparés par des urnes élégantes rehaussées d'or, sont tournés deux par deux vers une Victoire assise, le buste nu, qui les couronne. Aux deux extrémités de l'amortissement, sur des piédestaux plus riches que les acrotères ordinaires, deux chèvres dressées debout tiennent entre leurs pattes des écussons chargés d'un monogramme.

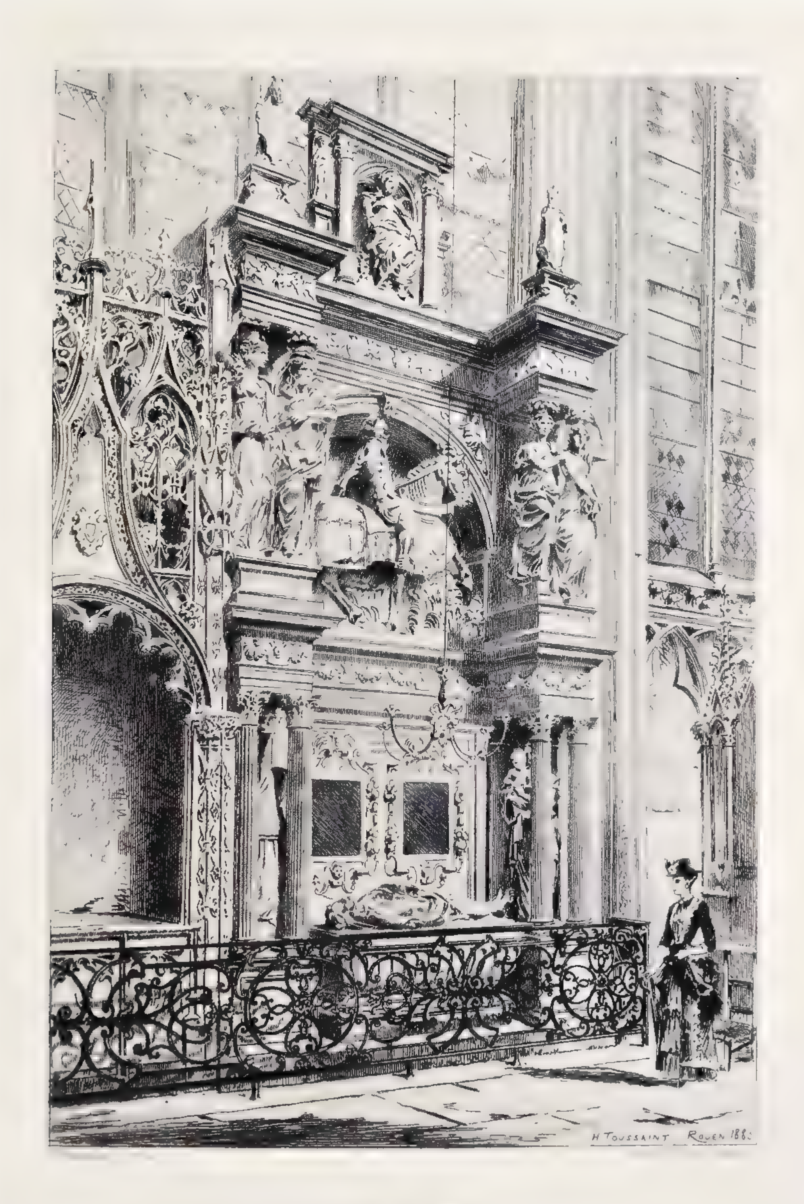
Au centre du couronnement, au chef de l'œuvre, se trouve un tabernacle à colonnes, flanqué de deux figures d'anges emplumés, renfermant dans une niche en plein cintre une statuette en haut relief. Cette figure ailée, au buste demi-nu, tenant, par le quillon, une épée de la main gauche, portant enlacé autour de son bras droit un serpent et serrant entre ses dents un mors, est assise sur un buisson d'épines.

Ces différents emblêmes ont fait donner différentes attributions à cette belle statue qui représenterait la Justice, la Prudence, la Tempérance ou la Force.

Le centre du monument est rempli par une large arcade aveugle en marbre noir, retenue au centre par une agrafe; la voussure en est divisée en caissons ornés de monogrammes entrelacés de palmes : les écoinçons, au-dessus de l'archivolte, sont décorés de Renommées ailées tenant l'une une palme, l'autre des couronnes. Dans le haut relief qui remplit le tympan de l'arcade, Louis de Brézé est représenté à cheval en costume de guerre. Au-dessous de cette statue, deux tablettes de marbre noir, encadrées de cartouches en découpures de cuir et de guirlandes de fruits, soutenues par des mascarons, portent des inscriptions en lettres d'or. Entre ces deux écussons, en arrière du sarcophage, se trouvait autrefois, sur un dé en pierre qui existe encore, une statue de Brézé vivant, avec sa couronne de comte, son collier de l'ordre de Saint-Michel et tous ses insignes : elle a été enlevée en 1793, bien qu'à cette époque on n'ait point procédé à l'exhumation du cercueil du grand sénéchal.

L'ensemble de ce monument nous montre le style de la Renaissance parvenu à son plus haut point de pureté et d'éclat. L'ordonnance générale est bien comprise; les détails y sont multipliés sans nuire à la simplicité de l'ensemble et sont distribués avec goût. Si on a pu blâmer l'emploi des marbres et de l'albâtre, d'un effet un peu heurté, si l'on a pu trouver un peu mouvementées les cariatides, on a toujours considéré comme des merveilles de style et d'exécution la figure du cadavre, la petite statuette d'ange et la statue de la Force. C'est ce qui a pu autoriser de nombreux érudits, comme MM. Deville, Gilbert, Al. Lenoir, Palhustre, à croire que de célèbres statuaires, comme Jean Goujon ou Jean Cousin, ont collaboré à ce chef-d'œuvre artistique.

G. D.




TOMBEAU DES BREZÉ

et garder la ville sous l'obeissance de S. M. A quoy leur fut repondu par le sieur lieutenant (Carrouge), au nom de la Compagnie, que la ville continueroit toujours en obeissance comme cy devant elle avoit fait. »

Henri III vint à Rouen, le 13 juin 1588, et s'établit à l'hôtel abbatial de Saint-Ouen. Pendant son séjour, qui se prolongea jusqu'au lundi 21 juillet suivant, la ville lui donna de grandes fêtes, et l'une d'elles eut lieu dans l'Hôtel de Ville même. Jean de Seville, professeur à Rouen, nous en a laissé la relation, et, tout fier de cette royale visite, qui eut lieu le jour de son sacre, peu de temps après l'arrivée du roi, le narrateur ajoute : « Je ne veux pas omblier à dire... et l'honneur qu'il a pleu à Sa Majesté faire à Messieurs de la ville de prendre la collation par eux à elle dressée en l'Hostel de Ville ou quelques honnestes Dames et Damoiselles assisterent en la presence de leurs maris. Et la collation estant faicte fut la recreation donnée auec ieux d'instruments et dances en toute honnesteté. »

Rouen était donc une ville toute royaliste, mais en même temps dévouée à la Ligue, et, le 19 juillet, le roi avait dû jurer solennellement, à la Cathédrale, « l'entretien de la paix et sainte union ». Bientôt après, tous les notables signaient à l'Hôtel de Ville une formule de serment pour la défense de la religion catholique et pour l'extirpation de l'hérésie [1].

Mais le meurtre du duc et du cardinal de Guise (aux seconds Etats de Blois, 23 et 24 décembre 1588), sépara complètement notre ville de Henri III. Comme en politique on ne se relève jamais de ce qui avilit, la cause royale fut entièrement compromise à Rouen. Notre ville fit, à son tour, sa journée des Barricades, le 4 février 1589. Le conseil de l'Union y fut tout puissant et le parlement royaliste s'établit à Caen, pendant que Rouen avait un parlement ligueur, déclaré, à l'instigation de Claude Groulart, premier président de l'autre, « chose séditieuse et damnable, qui tendait à la ruine et à la subversion de l'État ».

Quand, après l'assassinat de Henri III (1er août 1589), le parlement de Paris eut proclamé « naturel et légitime roi de France », sous le nom de Charles X, Charles Ier de Bourbon, ancien chef de la Ligue, ancien archevêque de Rouen, arrêté aux États de Blois de 1588, et pour lors en prison à Fontaine-le-Comte, le parlement de Rouen, plus que jamais dévoué à la Ligue, le reconnut pour souverain, en présence du chevalier d'Aumale.

Henri IV, contraint de recourir à la force pour maintenir ses droits, assiégea Rouen, une première fois, du 24 août au 2 septembre 1589, et sans succès. Deux tentatives y furent faites, dans son intérêt, l'une par le marquis d'Alègre, qui, venu de Blainville, s'empara du château de Rouen, le 19 février 1590, d'où il fut bientôt expulsé, et l'autre, en mai 1591, par le caporal Lafrappe, qui paya de sa tête le projet d'avoir voulu livrer au roi le fort de Sainte-Catherine, où il tenait garnison.

« Les femmes de Tours, a-t-on dit, n'ont jamais vu la fumée d'un camp. » Il n'en fut pas de

[1] *Brief Discours sur la bonne et ioyeuse reception faicte à la Maiesté du Roy*, etc., et l'*Introduction* de l'éditeur, M. Ch. de Beaurepaire, *passim*. Publication de la Société des Bibliophiles Normands, 1872.

même de celles de Rouen. Une fois encore, elles eurent à subir un siège long, rigoureux et meurtrier. A partir du 11 novembre 1591, André de Brancas, sieur de Villars, défendit la ville pendant plus de cinq mois contre les attaques de Henri IV. Il s'en tira avec autant de bravoure que de succès, secondé par la population, qui fit des sorties vigoureuses, repoussa tous les assauts, et supporta héroïquement les maladies, la famine et toutes les misères d'un siège. Enfin, le 20 avril 1592, secouru par le duc de Mayenne et le duc de Parme, Rouen vit Henri IV s'éloigner de ses murs [1]. C'est le dernier siège que soutint la ville tout en conservant ses remparts désormais inutiles.

La Satyre Ménippée et le chanoine Le Roy. — Mais un prêtre normand, bientôt chanoine de la cathédrale de Rouen, allait fournir à Henri IV un appui inespéré, qui lui vint singulièrement en aide, pour remonter sur le trône. Ce fut en imaginant, comme arme de guerre, la fameuse *Satyre Ménippée,* lors de la tenue des États de la Ligue, le 28 janvier 1593. Le grave historien de Thou a consigné le fait en ces termes : « Le premier auteur de l'écrit est, croit-on, un prêtre du pays de Normandie, homme de bien et complètement étranger à l'esprit de faction, qui célébrait chaque jour le saint sacrifice en présence du second cardinal de Bourbon. Et comme il s'était borné à faire les préliminaires de la pièce, un autre, lui succédant, compléta toute la scène [2]. » Un des auteurs de la *Ménippée*, que de Thou a le tort de réduire à deux, était donc aumônier de Charles II de Bourbon, archevêque de Rouen, depuis 1582. Mais le chapitre ligueur le tenait éloigné de son siège ; car il y avait, à Rouen, un chapitre tout dévoué à la Ligue, comme il y avait un parlement ligueur, et un conseil ligueur, à l'Hôtel de Ville, soumis au chapitre.

Le voile de l'anonyme fut soulevé, dans une édition de la *Ménippée*, donnée en 1677, avec les notes de P. Du Puy. Un avis, en tête de l'édition portait : « L'on tient communément que l'Autheur se nommoit Monsieur Le Roy, chanoine de Roüen, qui avoit esté aumosnier du cardinal de Bourbon. » Il renvoie à de Thou, où l'on ne voit pas que Le Roy fut l'auteur de tout l'ouvrage, mais seulement « des préliminaires de la pièce ». Aussi Dom Pommeraye est-il plus dans le vrai, quand, en 1686, il restreint ainsi son rôle : « Mr Le Roy, chanoine de l'église de Roüen, auteur *en partie* du fameux livret nommé le *Catholicon d'Espagne*, en 1593 [3]. »

Restreindre cette « partie » simplement à « l'idée première, au cadre, au plan général de l'ouvrage », c'est mal comprendre le latin de de Thou, et diminuer le mérite de Jean Le Roy. Il a fait mieux ; car, pour nous, il est l'auteur, sinon de toutes, au moins de quelques-unes des pièces précédant les harangues : *La Vertu du Catholicon, l'Abrégé des Estats de Paris,* les

[1] Dans le *Discovrs dv siege de la ville de Rouen*, etc., par le capitaine Valdory, on pourra lire tous les détails que notre cadre restreint nous force à passer sous silence, ici comme ailleurs.

[2] *Historiarum liber*, liv. CV, année 1593. — Nous traduisons ce passage autrement qu'on ne l'a entendu, de nos jours, pour la raison donnée plus loin.

[3] *Histoire de la Cathédrale de Rouen,* p. 285.

*Pièces de Tapisserie dont la salle des Estats fut tendue*, *De l'ordre tenu pour les séances.* Outre les tapisseries de la cathédrale de Rouen, les noms de plusieurs lieux de la Normandie, le Havre, Pont-Audemer, Arques, Verneuil ; la révolte de la Harelle, la bataille d'Ivry, la Fierte de Saint-Romain, rappelées dans ces différentes pièces, trahissent un auteur normand, qui, par ces préliminaires, a prêché d'exemple à ses collaborateurs, aux auteurs des harangues et des poésies, Nicolas Rapin, Jean Passerat, Florent Chrétien et autres.

C'est donc une gloire réelle pour notre ville qu'un des chanoines de sa cathédrale ait inauguré cet immortel pamphlet qui, par le bon sens mêlé au sarcasme, détrompa la foule abusée, reconquit l'affection du peuple à Henri IV, et montra l'odieux de la Ligue, où des prédicateurs, vrais tribuns d'église, avaient fini par compromettre une cause, religieuse au début, mais devenue politique au point que quelques ligueurs songeaient à donner la couronne de France à la fille d'un roi d'Espagne, Philippe II, son mortel ennemi ! Le pamphlet dont Le Roy avait conçu l'idée et donné le premier modèle tua la Ligue, que Henri IV n'avait pu abattre ; c'est que, suivant le mot du président Hénault : « Le ridicule a plus de force qu'on ne croit ».

Nommé chanoine de la cathédrale de Rouen, le 20 mars 1594, Le Roy vécut dans l'obscurité la plus complète. Devenu aveugle, en 1620, il mourut dans un état voisin de la misère, le 21 août 1627. « Son corps fut enterré à la cathédrale de Rouen, dans une chapelle située à gauche du chœur, dite la chapelle du Pape ou des Clémentins [1] ». C'est donc dans la chapelle de Saint-Pierre-Saint-Paul, en face du grand autel, côté de l'Évangile, où se réunissaient les prêtres du collège des Clémentins, que repose la dépouille mortelle d'un chanoine, enfant de notre pays, qui vient ajouter un nouveau fleuron à la couronne littéraire de la Normandie.

Reddition de Rouen par Brancas de Villars, 1594. — Enfin, peu après l'abjuration de Henri IV, son sacre et son entrée à Paris, Brancas de Villars remit au roi, le 27 mars 1594, la ville de Rouen qu'il avait défendue si vaillamment contre lui, au nom et comme général de la Ligue. Ce jour-là : « Il fit amende honorable sur une des places publiques de Rouen avec toute la netteté désirable : « Allons, morbieu ! dit-il, la Ligue est perdue [2] ; que chacun crie : *Vive le Roy !* Et lors, ajoutent les *Œconomies royales* (les *Mémoires de Sully*), il se fit une telle acclamation que tout l'air en retentissoit. » C'est sur la place Saint-Ouen, l'écharpe blanche au cou, que l'ardent défenseur de Rouen, au nom de la Ligue, fit soudain cette profession de foi royaliste, où l'intérêt personnel avait eu plus de part que la conviction. Voici, en effet, à quel prix il avait mis sa conversion politique. « Villars sçavoit de quelle importance étoient Rouen et le Havre-de-Grâce, sans parler des villes qui en dépendoient, et il demanda pour les rendre,

[1] *Notice sur Jean Le Roy, l'un des auteurs de la Satyre Ménippée*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 5.
[2] Les rédacteurs des *Œconomies royales* (les secrétaires de Sully, qui sont censés lui raconter ses faits et gestes), s'excusent auprès de lui et des dames « d'user des propres termes », dont se servit, ce jour-là, M. de Villars. — Un synonyme remplace ici le mot historique, chap. XLIX.

qu'on le continuât dans la charge d'amiral de France, dont il avoit été pourvu par la Ligue ; qu'on lui donnât le gouvernement en chef des Bailliages de Roüen et de Caux ; que l'on donnât celui du Havre-de-Grâce au chevalier d'Oise, son frère ; que l'on lui remît entre les mains celui de Fécamp ; qu'il fût trois années sans reconnoître la supériorité du duc de Montpensier, gouverneur de la province ; qu'on lui donnât les abbayes de Jumièges, de Tiron, de Bonport, du Valasse, de Saint-Taurin et de Montivilliers, pour en pourvoir ses amis ; qu'on lui accordât quinze cents hommes de pied, et trois cents chevaux entretenus dans les places de son gouvernement ; une pension de vingt mille écus, et la somme de douze cent mille livres ; et qu'enfin la religion catholique fût conservée dans ces villes, et qu'elles demeurassent dans tous leurs privilèges [1]. » Le traité fut publié, à Rouen, le 27 mars 1594, et, malgré les exigences de Villars, Henri IV écrivait à M. de Bourdeille, quatre jours après, en le félicitant de ce que « la province de Normandie étoit maintenant toute en son obéissance ». Il lui disait, en propres termes : « En quoy j'ay reçu un très bon et signalé service du sieur de Villars, qui y avoit le commandement, non seulement pour leur en avoir monstré et donné le premier exemple, mais s'estant vertueusement employé pour faire effectuer cette bonne résolution ». L'égoïsme et l'argent jouèrent le principal rôle dans la restauration de la royauté, et l'avidité de la noblesse ligueuse endetta la France pour longtemps. Henri IV dut donner trente-sept millions aux ligueurs pour racheter son royaume pièce à pièce, et la seule famille de Guise lui en avait coûté dix-sept. Aussi avait-il bien raison de dire : « Ventre-Saint-Gris ! mon royaume, on ne me l'a pas rendu, à moi, on me l'a vendu ! »

Bientôt après, le 19 avril 1594, le Parlement royaliste, ayant en tête son premier président, Claude Groulart, depuis longtemps l'ami personnel de Henri IV, revint à Rouen, de Caen où il s'était réfugié, et déclara que « dorénavant tout sera fait sous le nom et le scel de Henri IV, roi de France et de Navarre. »

Henri IV a Rouen (Octobre 1596, — Février 1597). — Dans cette ville qu'il venait d'acheter, Henri IV ne tarda pas à paraître. Jusque-là, il avait dû s'arrêter devant les murs, que, deux fois, il attaqua vainement. En 1589, le 24 août, Rouen le vit enlever Darnétal et les faubourgs jusqu'à la porte Saint-Hilaire ; mais la marche sur Rouen n'avait été qu'une feinte pour attirer l'armée de la Ligue en Normandie, et, vers le 2 septembre, il s'en était éloigné. La seconde fois, ce fut un siège en règle, puisqu'il dura plus de cinq mois, du 11 novembre 1591, au 21 avril 1592.

Maintenant, il paraissait, à Rouen, en pacificateur, et devait y séjourner, du 16 octobre 1596 au 6 février suivant, trois mois et vingt et un jours. Tout ce temps fut marqué par plusieurs événements importants pour la cité, et même pour l'histoire générale, dont nous allons signaler les plus fameux.

[1] *Histoire de Normandie*, par le Sieur de Masseville, t. V, p. 358.

## L'ÉGLISE SAINT-MACLOU



Au nombre des églises principales de Rouen, il faut compter en première ligne après Notre-Dame, et Saint-Ouen, l'église Saint-Maclou, située sur la gauche de la rue de la République. Emanée d'une pensée unique, construite d'un seul jet, elle peut être regardée comme un des chefs-d'œuvre offrant le plus d'ensemble et d'harmonie de l'architecture du XV$^{e}$ siècle.

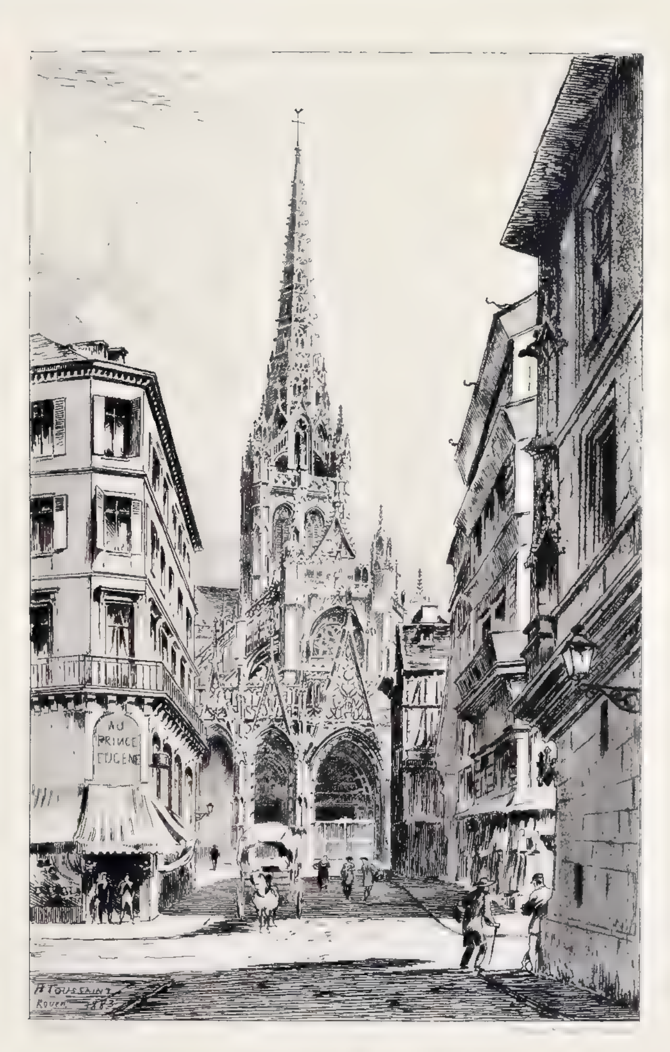
Dès le X$^{e}$ siècle, il existait en dehors de la ville, une petite chapelle dédiée à Saint-Maclou, qui né en Ecosse, fut nommé évêque d'Aleth et mourut en Saintonge vers 561. Cette église primitive était située dans un endroit marécageux nommé le *Mala palus*, d'où est venu le nom de Malpalu que porte encore une des rues voisines de l'église actuelle. La Seine ne coulait pas loin de ses murs, et formait avec l'Aubette et le Robec, une presqu'île connue sous le nom d'île Notre-Dame, parce que toutes les maisons de ce quartier faisaient des rentes foncières à Notre-Dame de Rouen. Incendiée en 1203 et en 1811, réédifiée sur de plus vastes proportions, c'est à cette époque que l'église Saint-Maclou, vers 1253, fut comprise dans l'enceinte de la cité, au commencement du XIII$^{e}$ siècle, Saint-Louis l'érigea en paroisse. En 1432, l'église Saint-Maclou tombant en ruines, les trésoriers, le 16 septembre, présentèrent une requête à Hugues, archevêque de Rouen, pour qu'il les aidât à reconstruire une nouvelle église. Des indulgences furent accordées dans ce but le 6 mai 1453 par le cardinal d'Estouteville et le 20 avril 1500 par vingt cardinaux de Rome. Le plan et le projet furent dressés par Pierre Robin, maître maçon, qui reçut le 19 mai 1437, 43 livres, 10 sols pour prix de ses *gaiges*. Les maîtres des œuvres de maçonnerie furent depuis 1470, maître Ambroise Harel, et en 1480, Jacques Le Roux. Entrepris en 1433, le gros œuvre en pierre de Mantes et de Vernon, était achevé en 1472, en 1480 on terminait les combles et le 3 septembre 1511, Martin Desperrois plaçait les échafaudages pour construire le clocher, en bois et plomb, qui était terminé en 1520, grâce aux libéralités de paroissiens généreux comme Jean de Ouville et Jean de Pardrieu, inhumé dans la chapelle de la Vierge. La dédicace de l'église était faite le 25 juin 1521, par le cardinal Georges d'Amboise.

Construite sur un plan en croix à branches égales, l'église Saint-Maclou se compose d'une nef à collatéraux se prolongeant autour du chœur par trois chapelles, et de huit chapelles formant l'abside. Le clocher est construit sur la croisée à l'intersection des deux transepts. La façade occidentale de Saint-Maclou, qui offre une disposition assez rare dans l'architecture, est formée par cinq travées correspondant aux divisions intérieures : elle est précédée d'un porche très vaste, à trois pans relevé de cinq arcs : celui du milieu placé sur un plan parallèle, les deux autres suivant un plan oblique. Chaque arc décoré de dais, de statuettes et de frises de feuillages, se termine par des statues : l'arc du milieu porte un groupe personnifiant la Sainte-Trinité, les autres sont surmontés de figures d'anges. Les arcs reposent sur des piliers ornés de niches à dais, de pinacles simulés qui se terminent en clochetons à crochets. Audessus des arcs, s'élèvent de hauts gâbles ajourés, à crochets très saillants, et à fenestrage, du style flamboyant : celui du centre sert de base à la statue de Saint-Maclou tenant la crosse : ces frontons sont reliés entre eux par une balustrade ajourée de la terrasse du porche, et par une arcature fenestrée dont le couronnement est orné de redents. L'intérieur du porche se divise en trois parties, sur voûte à quatre nervures : la porte principale dont la baie a été remaniée est ornée de voussures portant des statuettes d'anges à quatre statues d'évangelistes modernes signées Brun. Le tympan est décoré d'un bas-relief divisé en quatre régistres, représentant le Jugement dernier, l'Enfer et la Résurrection, surmontés par un pélican.

Les portes latérales ne portent sur leur tympan, qu'un réseau ogival à verrières ; au-dessuset en arrière de la terrasse du porche monte le pignon, percé d'une grande fenêtre terminée en rose flamboyante et abritée sous un grand gâble ajouré portant la statue du Christ, qui se détache sur une galerie à jour, formé d'un haut fenestrage trilobé et divisé par des meneaux. Le mur du pignon décoré d'un fenestrage flamboyant aveugle, est orné sur ses rampants de redents accusés, et porte à l'extrémité une croix latine en pierre, flanquée de deux fioles. L'ensemble du pignon est encadré entre deux tourelles octogonales, se terminant par cinq clochetons à crochets, reliées à l'ensemble de l'édifice par deux arcs-boutants, très hardis portés sur des arcatures à jour très élégantes.

Sur les côtés règnent deux balustrades losangées, reliées aux contreforts par des arcs-boutants à deux volées ; à l'extrémité du transept nord le portail encadré dans deux tourelles octogonales finissant par des clochetons, porte un tympan à jour et est terminé par une rose surmontée d'un gâble ajouré. La tour du clocher percée de deux fenêtres sur chaque face, portait une flèche en bois et plomb, qui réparée en 1613, 1663, 1706, démolie en partie en 1735, rasée complètement de 1794 à 1796, a été remplacée en 1868 par une flèche en pierre, reliée par des arcs-boutants, due à l'architecte Eug. Barthélemy. Elle contient une sonnerie de cinq cloches datant de 1827. On donnait autrefois à l'église Saint-Maclou le nom de *Fille aîné de l'archevêque :* elle conservait les saintes huiles qu'en sa qualité de première paroisse du doyenné de la chrétienté, elle était chargée de distribuer aux autres paroisses, Son clergé marchait en tête dans les processions générales,c'est dans cette église ainsi qu'à Saint-Vivien qu'était publiée la nomination de l'évêque, privilège qui disparut sous François I$^{er}$.

G. D.


AU
PRINCE
EUGENE
A TOUSSAINT
Rouen 1883

Bien qu'il fût contre l'usage de tenir les États hors le ressort du premier parlement du royaume, Rouen fut choisi pour y réunir l'Assemblée des Notables, en 1596. C'est que: « La peste fut fort grande ceste esté à Paris, où plusieurs milliers de personnes en moururent, ce qui fut cause que le Roy y fit fort peu de séjour ». (Palma Cayet [1]). En juillet, on avait pris à Rouen des mesures contre la peste qui régnait à Paris et à Amiens; mais notre ville n'en fut pas moins atteinte, au mois d'août suivant. Il faut croire que son état sanitaire s'améliora promptement, puisque le Roi y vint, en octobre, et que, de plus, « il convoqua une assemblée en forme d'estats, des plus grands et plus capables des trois ordres de son royaume, en la ville de Roüen que l'on appelle l'assemblée des notables, et ce affin de pourvoir aux moyens de faire la guerre contre le roy d'Espagne, et donner ordre aux désordres qui s'estoient engendrez durant les troubles » (Palma Cayet).

Une députation de l'Hôtel de Ville de Rouen (deux échevins et un quartenier) s'était rendue à Gaillon, où se trouvait le Roi, qui leur indiqua le 16 octobre, pour le jour de son entrée solennelle dans leur ville. « Le 14 du mois d'octobre, MM. les conseillers de ville firent publier par les carrefours et en haut de la Tour du Beffroy où est la Grosse Horloge (lieu d'où l'on a coutume de faire ces sortes de proclamations), que ceste entrée se feroit le 16 du même mois. La publication fut faite par le sergent ordinaire de la ville, accompagné de six trompettes à cheval, vêtus de taffetas de couleurs du Roy, avec des banderolles aux armes de France et de Navarre » (Farin).

*Entrée à Rouen.* — Cette entrée fut des plus magnifiques et tous les détails en ont été conservés dans un ouvrage spécial [2], renfermant un grand nombre de gravures sur bois, les unes dans le texte, et les autres hors du texte. On y voit de nombreux arcs de triomphe, des obélisques, etc., dressés depuis le théâtre bâti près des Emmurées, au faubourg Saint-Sever, « pour recevoir les *salutations, harangues* et *hommages* de toutes les compagnies de la ville », jusqu'à l'église Notre-Dame. Sur tout le parcours se trouvaient des inscriptions grecques, latines et françaises, à l'honneur du roi.

La corniche de la Porte Grand-Pont, au débouché du Pont-de-Pierre, vers Rouen, était surmontée d'une figure de femme, dont le *Discovrs* donne cette explication : « La figure de la dicte femme représentoit la noble et antique cité de Roüen, laquelle faisoit apertement voir au Roy sa bonne volonté et affection qu'elle a de luy faire service ». Une inscription, placée ailleurs, portait ces mots : OBEDIENTES VSQUE AD MORTEM. Pour se dire: « Obéissants jusqu'à la mort », il fallait que les Rouennais fussent bien changés, depuis la Ligue, et surtout depuis le siège de Rouen.

La cité avait déployé toutes ses magnificences, depuis les Emmurées jusqu'à Notre-Dame,

[1] *Chronologie novenaire.* C'est à l'aide des documents et des écrivains contemporains que nous allons retracer le tableau de ce séjour, en nous bornant à une simple indication de sources.

[2] *Discovrs de la ioyeuse et triomphante entrée de tres-haut, tres-puissant et tres-magnanime prince Henri IIII*[e] de ce nom, etc. — 1599, in-4° de 88 pages, orné de dix-neuf planches.

sur tout le parcours du cortège. Il traversa la Barbacane, le Pont-de-Pierre, monta la rue Grand-Pont et prit la rue aux Oües (le vrai nom), au détour de laquelle se trouvait un obélisque représentant les travaux d'Hercule, avec cette inscription : HERCULES GALLICVS. Puis il passa devant les églises de Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-André-en-Ville, et la chapelle Saint-Georges, dans la rue de la Vicomté. Arrivé à la rue de la Grosse-Horloge, il passa sous l'arcade, devant l'Hôtel de Ville, et les églises de Notre-Dame-de-la-Ronde et de Saint-Herbland, près de laquelle était un arc de triomphe, qu'il dut franchir pour arriver au parvis Notre-Dame. Au-dessus de la corniche de ce dernier, était un globe terrestre, surmonté de la statue du roi, couronné par la Force et par la Clémence, et plus haut, sur une table de marbre noir, se trouvait une assez longue inscription latine, rappelant tous les titres et toutes les qualités, qui avaient porté la cité de Rouen à lui dresser cet arc de triomphe [1].

L'église n'avait pas fait moins de préparatifs que le conseil de ville. Le roi, arrivé sur le parvis, fut reçu par le doyen, à la tête du clergé. On lui présenta le livre des évangiles à baiser, puis, après la harangue, faite par le haut doyen, Guillaume Péricard, conseiller au parlement et abbé de Saint-Taurin d'Evreux, les chantres entonnèrent des collectes, pendant que le cortège s'avançait dans la nef. « On avait placé à l'entrée du chœur un prie-Dieu couvert de velours et un carreau en face de l'image de la Vierge ; Henri IV alla au-devant de tous les actes de catholicisme qu'on paraissait lui demander. Il se prosterna devant la Vierge, fit une oraison, puis se dirigea vers le maître-autel, au pied de la sépulture de Charles V, où il recommença ses prières. Alors on entonna le *Te Deum* avec accompagnement d'orgues, et l'on chanta des motets et autres chœurs de musique [2] ».

Les cérémonies terminées, « le Roy sortit hors de l'église par la mesme porte qu'il y estoit entré, et montant dans son carosse s'achemina à son logis de Saint-Ouen » (*Discovrs*). Il suivit les rues des Carmes et de l'Hôpital, et arriva dans la célèbre abbaye, dont l'église, les nombreux bâtiments, les jardins et vergers, entourés de murs, occupaient un espace considérable.

Au nord de deux corps de bâtiments faisant suite à l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, se trouvait un troisième corps de bâtiments, appelé, dans le plan de Rouen, par Gomboust, en 1655, « Logis du Roy », à cause de sa destination habituelle. Comme les autres, il s'avançait presque au tiers de la place actuelle, un peu au-dessous de la travée de l'église la plus voisine du grand portail. L'historien de l'abbaye en a laissé la description suivante : « La maison abbatiale consiste en vn grant corps de logis de pierre de taille à l'antique, qui paroist assez magnifique, et est composé de deux étages. Le principal costé du bastiment regarde sur la grande cour ; il

[1] « On voit par une délibération du Conseil de la Ville, du 11 mars 1597, que les frais de l'entrée du Roi, y compris les frais de réception de l'ambassadeur d'Angleterre, le comte Scherasbery (Schrewsbury), et du légat, le cardinal de Florence (Alexandre de Médicis), s'élevèrent pour la Ville à 12,500 écus. » M. Ch. de Beaurepaire, *Cahier des États de Normandie sous le règne de Henri IV*, t. I, p. 243. — « La despense que firent les habitans seulement fut estimée à plus de quatre cens mil escus. » Palma Cayet, *Chronologie novenaire*.

[2] *Histoire de l'Église métropolitaine de Rouen*, par L. Fallue, t. III, pages 496-500.



[illegible] Il traversa la Barbacane, le Pont-de-Pierre, [illegible] et par la rue [illegible] Ours [illegible] vrai nom [illegible], au détour de laquelle se trouvait un [illegible] et les travaux d'Hercule avec cette inscription : HERCULES GALLICVS. Puis il passa [illegible] les églises [illegible] Saint-[illegible]-Jeune, Saint-Pierre-du-Châtel, Saint-André-en-Ville, et [illegible] la rue de la [illegible] de la Grosse-Horloge, il [illegible] l'hôtel de Ville [illegible] de la Ronde et de Saint-[illegible] de [illegible] était un arc [illegible] pour arriver au [illegible]-Dame. Au-dessus de la corniche [illegible] surmonté

[illegible] se trouvait un [illegible] [illegible] avaient porté [illegible] de Rouen à [illegible]

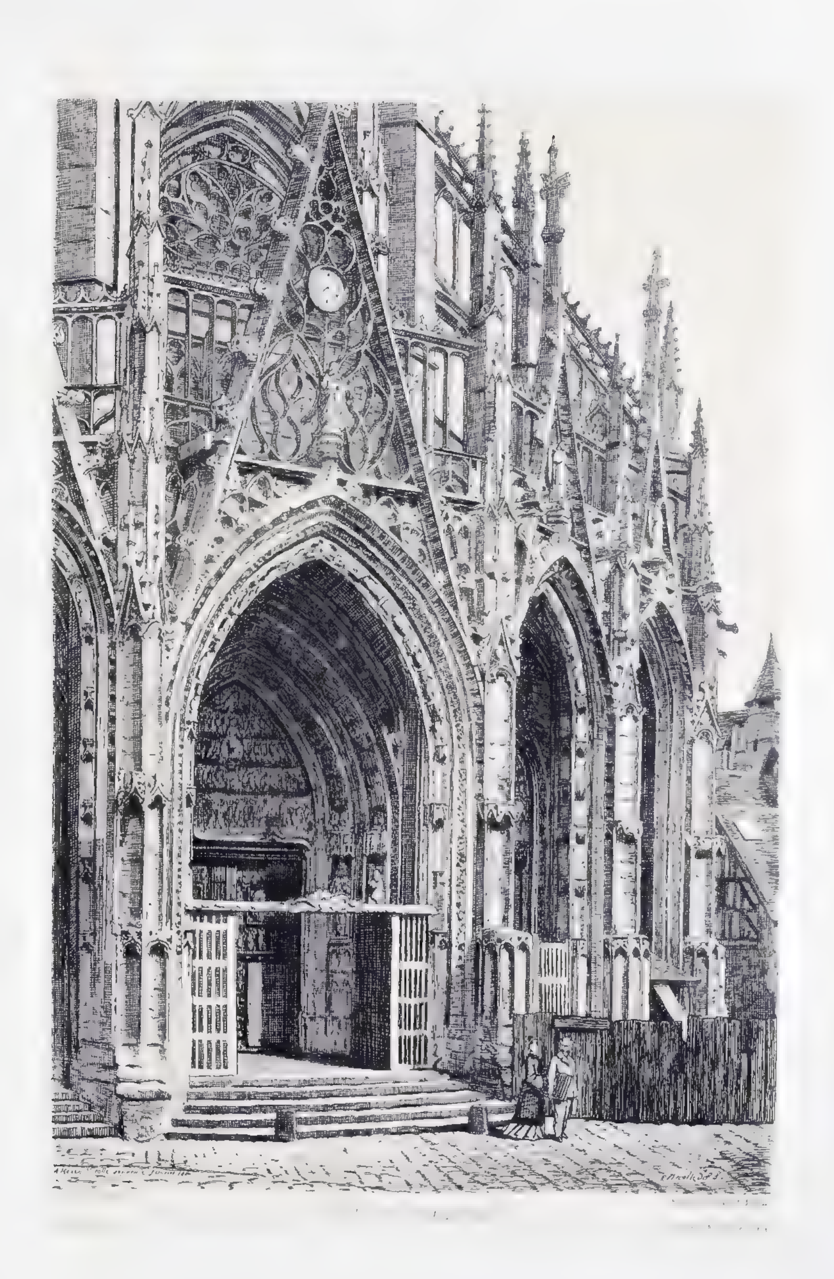
L'église [illegible] pas [illegible] préparée [illegible]

[illegible] au parlement [illegible] pendant [illegible] cortège [illegible] velours [illegible] en face de [illegible] Vierge [illegible] de la cathédrale [illegible] Il se prosterna devant la Vierge [illegible] oraison, [illegible] vers le maître-autel [illegible] commença ses prières. Alors on entonna le [illegible] avec accompagnement d'orgues, et l'on chanta des [illegible] autres chants [illegible]

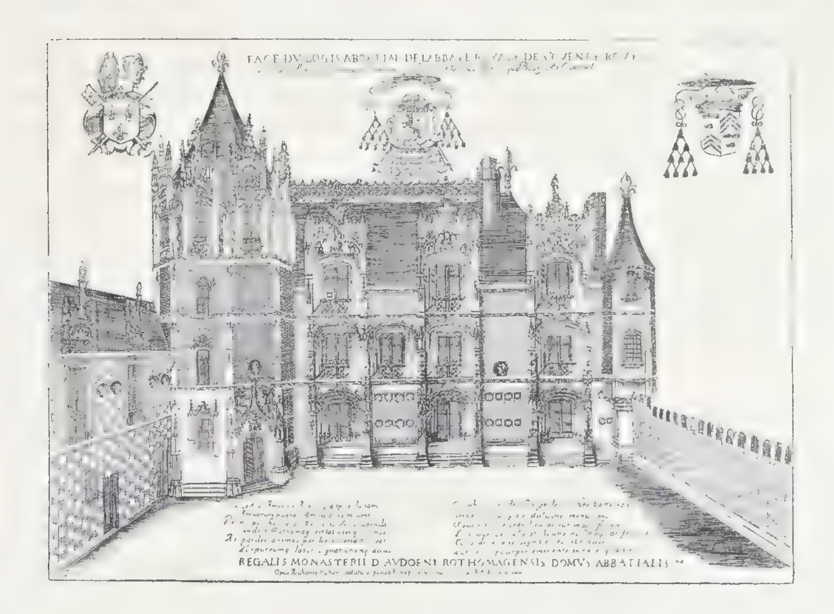
[illegible] l'église par la mesme porte qu'il y estoit [illegible] de Saint-Ouen [illegible] *Discours*. Il suivit [illegible] les nombreux [illegible]

[illegible] Comme les [illegible]

[illegible] ; il [illegible]



a vn retour d'equierre qui va joindre vne longue galerie, où est la chapelle des Abbez, dont la structure est fort belle. Le grand escalier de pierre liais donne la communication au bastiment et à la galerie, au bout de laquelle se voit une grande salle qui servoit autrefois de bibliothèque... Elle est lambrissée aussi bien que l'appartement de dessous, et joint un autre corps de logis tourné vers l'orient, et quelques autres bastiments pour les officiers. Ce logis a esté fait par




l'abbé Bohier, comme il paroist par ses armes qui y sont en plusieurs endroits, et spécialement en la face de l'édifice qui répond sur le jardin, où elles se voient en haut avec celles du Roy, de l'Abbaye et des inconnuës [1] ».

C'était une superbe construction, dans le goût de la Renaissance, qu'Antoine Bohier, trente-troisième abbé de Saint-Ouen, *grand bâtisseur*, fit élever en cet endroit, depuis 1491 jusqu'en 1515, qu'il posséda la manse abbatiale. « Là, les sieurs Conseillers, Escheuins de la ville, et vingt-quatre du Conseil attendoient sa Maiesté, et à son arriuée la remercièrent de l'honneur qu'il luy auoit pleu de faire à sa ville de Roüen et aux habitans d'icelle. Le Roy d'vne face ioyeuse leur fit responce qu'il estoit fort content de la ioye et allégresse qu'il auoit recon-

[1] *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Oven de Roven*, par Dom Pommeraye, 1662, pages 219-220, d'où cette vue du logis abbatial est extraite.

gneuë estre en son peuple, et qu'il estimoit dauantage leurs bonnes volontez que les magnificences qu'ils auoient faictes et eussent peu faire, lesquelles toutesfois luy estoient agréables » (*Discovrs*, pages 71-72).

Le soir, après le souper du Roi, les mêmes personnes allèrent lui présenter les clefs de la ville, « plusieurs desquelles ils auoient fait dorer de fin or, assemblez en vn cordon de soye de couleur grise, et poser (pour cest effect) sur un coussin de veloux incarnatin doublé de satin verd » (*Discovrs*).

A peine le roi venait-il de quitter la cathédrale, que l'archidiacre Le Pigny, accompagné de cinq chanoines, se rendait à Saint-Ouen, pour lui présenter douze bouteilles de vin et quatre pains. Henri reçut très gracieusement ces députés, « avec démonstration d'aimer et favoriser le chapitre ». Mais le chapitre se respecta assez pour ne pas procéder de même à l'égard de Gabrielle d'Estrées, nouvellement marquise de Montceaux, qui était alors au comble de la faveur. C'est ce que les registres capitulaires ont pris soin de constater. « Il est à noter qu'il n'a été délivré à Madame la marquise de Montceaux, la grande amie de sa Majesté, ni pain, ni vin, pour certaine cause, lors alléguée, et à present celée » (M. Fallue, *ibid*). Elle était dans un état de grossesse avancée. A l'honneur du chapitre, il condamnait tacitement l'adultère, qui deviendra un passe-temps sous Louis XIII, une règle, sous Louis XIV, et, sous la Régence, un devoir.

*Faits postérieurs à l'entrée.* — Le 18 octobre, la ville offrit à Henri IV des présents considérables, et, le même jour, « le roy reçut de la main du comte de Schrewsbury l'ordre de la Jarretière et autres présens envoyez par la reyne d'Angleterre (Elisabeth) à sa Majesté, dedans le chœur de l'abbaye de Saint-Ouen durant les vespres ; où furent faictes les ceremonies en tel cas accoutumez » (*Discovrs*).

Le 24 octobre, la ville donna encore au roi le spectacle d'un combat naval sur la Seine, et il y assista du haut du pont de pierre de Mathilde. Une gravure sur bois, placée dans le *Discovrs*, en donne la curieuse représentation et le texte en fournit la description.

Ce spectacle fut suivi immédiatement d'une collation brillante, à l'Hôtel de Ville, situé alors dans la rue de la Grosse-Horloge, dont l'état et la décoration sont rappelés en ces termes : « A l'entrée de la salle de cest Hostel est basty hors œuvre vn grand et antique porche couuert d'vne terrasse de plomb enuironée de plusieurs fleurons et festons aussi de plomb, demi rompus et despeints pour leur antiquité et ruines passées ; et entre iceux sont entremeslez plusieurs petits aigneaux [1] de semblable estoffe. Au milieu de cette terrasse fut esleué vn grand lys fort bien représenté au naturel, estendant ses rameaux et ses fleurs aux enuirons du circuit d'icelle ». (*Discovrs*, p. 76). On vit figurer dans la collation, entre autres merveilles, « deux chariots faicts de sucre portant personnages allégoriques, et entourés d'autres personnages en sucre ». Il y

[1] Ils représentaient les armes de la Ville.

eut aussi un concert, dont la description accompagne celle de la collation. Avec non moins de pompe, Henri III avait été reçu, dans la même ville, huit ans auparavant [1].

Si ces divertissements et ces fêtes avaient été capables de faire oublier à Henri IV les affaires sérieuses, Sully les lui aurait rappelées bientôt.

*Sully examine les comptes des trésoriers et receveurs généraux.* — Le besoin d'argent avait fait convoquer l'Assemblée des Notables à Rouen, et, en attendant qu'elle y fût rassemblée, Sully, nommé membre du conseil des finances, avec brevet, faisait grande diligence pour s'en procurer, en pourchassant les officiers des finances de tout rang. Ces poursuites ne furent pas de leur goût. « Aussi trouva-t-il les thresoriers de France, esleus, controolleurs et greffiers des eslections et bureaux, et partie des receveurs tellement obstinez à ne lui rien dire ny montrer aucuns estats, et à s'absenter des villes à son arrivée en icelles, qu'il n'en peust jamais chevir ny disposer d'un qu'il ne les eust tous interdits et suspendus de leurs offices, ... faisant publier que cela seroit authorizé par l'assemblée de Roüen, qui n'estoit convoquée, à ce qu'il leur faisoit croire, que pour supprimer cette effrénée quantité d'officiers qui destruisoient tous les revenus du Roy ». Ces fonctionnaires, pillards et infidèles, furent tellement effrayés, et Sully « grapilla si bien pour le Roy... qu'il rassembla bien cinq cent mil escus, sans que nul des autres commissaires, réservé le sieur de Caumartin qui fist venir deux cent mil livres, rapportast un seul denier au Roy ».

Henri IV pressait Sully de revenir à Rouen, et son dévoué serviteur y rentra « avec un équipage de soixante et dix charrettes chargées, pour ce qu'il avoit esté contraint de prendre quantité de monnoye, à la suite desquelles estoient les huicts receveurs généraux, accompagnés d'un prevost et de trente archers pour l'escorte ». Sully mit toutes ses charrettes dans une grande cour de son logis, qui était chez Marian de Martimbos, sieur du Busc, chancelier de l'église de Rouen, et dans une maison voisine, qu'il avait fait retenir exprès, en laissant à leur garde les commis et les archers. Ce chiffre de 500.000 écus, tout élevé qu'il est, fut obtenu en quelques mois, par la revision des comptes des officiers de finance, bien que Sully n'eût fait rendre gorge qu'aux petits voleurs.

Durant le cours de cette expédition financière, le roi avait été assiégé, dans son logis de Saint-Ouen, par les plaintes des princes et des grands, qui prétendaient que Sully « avait pris toutes leurs assignations; que le roi n'en profiterait pas d'un liard et qu'il faudrait tout rendre ». Ils firent aussi courir le bruit « qu'il traînait après lui plus de cinquante receveurs et officiers, tous prisonniers, et que, sans cette violence, il n'eût pas plus apporté d'argent que les autres ».

*Scène à Saint-Ouen entre Sully et Henri IV.* — Henri IV, ému de ces plaintes, quand Sully vint le saluer à son Logis de Saint-Ouen, « l'embrassa assez gracieusement, mais un peu plus

[1] Voir plus haut, p. 62.

froidement et avec moins de caresses qu'il n'avait espéré, lui faisant voiturer tant d'argent que le roi ne s'en était jamais vu une telle somme qui ne fût affectée qu'à ce qu'il lui plairait ». Le roi y joignit le résumé des plaintes qu'on lui avait faites.

Sully rétablit la vérité, en affirmant que : « L'argent qu'il avait fait voiturer était au roi, qu'il n'avait pas apporté un seul denier de toutes les assignations qui étaient sous les noms des personnes que le roi avait citées; que toutes ces personnes seraient payées, à l'échéance des quartiers de leurs pensions, et qu'il n'avait pas ramené un seul receveur ou officier de finances prisonnier ». — Le roi, de plus en plus satisfait, et convaincu de la véracité de Sully, reprit : « Puisque vous le dites de cette façon, je le croy; mais n'en parlons plus, j'en rendray de bien estonnez lorsque je leur diray que toutes les choses que l'on m'avait dit de vous sont autant de mensonges ». Le roi demanda à combien se montait l'argent apporté, et fut satisfait d'apprendre qu'il « s'y trouvera bien quinze cent mil livres et plus », car il n'avait pas diverti un seul denier pour lui, soit pour ses états et pensions, soit même pour ses frais de voyage. Henri IV, enchanté de ce qu'il l'avait si bien servi, lui dit : « Dès à présent je vous donne six mille escus, outre ce qui vous sera deu, et augmente votre pension de mil francs par mois à six cens escus. Servez moy toujours bien et loyallement, seulement comme vous avez fait jusques icy; ne vous souciez pas du reste, ne parlez à personne de ce que nous avons dit, et faites, dès demain, mettre à part dix-huit cens escus pour chacune de nos six compagnies de suisses, afin de leur faire faire, après demain, la monstre; car je suis pressé de cette partie ».

Sully exécuta les ordres du roi, et, après de nouvelles attaques dont il fut l'objet, à Rouen, le lendemain de ce mémorable entretien, mandé par le roi au logis de Saint-Ouen, il y confondit de nouveau les calomnies de ses accusateurs et de ses ennemis, parmi lesquels se distinguait M. de Sancy [1].

Le récit de la scène de confrontation, rappelée dans tous ses détails, se termine par ces mots, que lui adressent ses secrétaires : « Vous estant ainsi séparés, le Roy, en attendant l'arrivée de tous les députez, s'en alla promener à Arques et à Dieppe, tout exprès pour revoir les lieux où s'estoient passez tant de combats. Il vous avoit mené avec luy et puis revint passer à Caudebec, Yvetot, et autres lieux désignez dans ces Mémoires pour mesme effet; et ne se passa pas ce voyage sans discourir avec tous ceux de vous autres qui s'estoient trouvez lors près de luy, des grandes merveilles qui s'y estoient faites » [2]. Le voyage se place à la fin d'octobre 1596 [3].

*Assemblée des Notables.* — Régulièrement, pour arriver à son but, c'est-à-dire : « Afin de pacifier en tout et partout son royaume, et de pourvoir aux désordres et confusions de l'Etat »,

[1] Nicolas de Harlay de Sancy, surintendant des finances, de 1594 à 1599. *Les Œconomies royales* relatent une scène des plus vives entre Sully et lui, et qui se passa dans la galerie de Saint-Ouen.

[2] *Œconomies royales* ou *Mémoires de Sully*, chap. LXVIII, d'où cette affaire des finances est extraite.

[3] Aucun des historiens de Dieppe, Asseline, Guibert, Desmarquets, Vitet, etc., n'a parlé de cette visite faite à Dieppe, en 1596, par Henri IV et une partie de la cour.



Les portes de l'église St-Maclou peuvent être certainement considérées comme l'une des œuvres les plus importantes de cette renaissance française qui a laissé dans notre région normande de si remarquables spécimens, dans l'art de la sculpture sur bois. Supérieures aux portes d'Aix, d'Avignon et même aux fameuses portes si vantées de l'église de Beauvais, sculptées par Jean Le Pot. « les portes de St-Maclou, après les portes de bronze du baptistère de Florence par Ghiberti, écrivait en 1874, M. Alf. Darcel, sont les plus belles qu'on ait faites ».

L'ensemble des portes de St-Maclou consiste en cinq ouvertures, dont deux ont été condamnées. Le panneau de la porte du centre est richement sculpté. On y voit d'un côté les prophètes et les pontifes juifs, de l'autre les évangélistes et les prêtres chrétiens. Le médaillon de gauche représente la *Circoncision*, celui de droite le *Baptême de Jésus Christ*; le premier est soutenu par quatre pères de l'église, St-Grégoire, St Jérôme, St-Augustin et St-Ambroise; le second par les quatre évangélistes. Aux côtés de ces médaillons sont des représentants de la loi ancienne, Hénoch, Elie, Moïse, Gédéon. L'entablement est occupé par quatre figures allégoriques, la Paix, la Justice, la Foi et la Charité. Au-dessus de chaque médaillon est assis Dieu lui-même, dans des attitudes différentes, avant et après la création. La porte voisine, dite *Porte des Fonts*, est sculptée en dedans et en dehors, et a pour sujet la parabole du *Bon Pasteur*. Sur sa face antérieure, l'un des médaillons représente le Bon Pasteur défendant son troupeau au péril de sa vie ; sur l'autre on voit le mercenaire abandonnant ses brebis aux loups. Dans le médaillon extérieur le Bon Pasteur sous les traits de Jésus-Christ est auprès du parc dans lequel sont ses moutons que des voleurs lui ravissent ; il semble s'adresser à quatre personnages, un pape, un roi, un théologien et un autre qui n'a pas d'attributs distinctifs. Ce médaillon est soutenu par quatre personnages inconnus, derrière lesquels sont l'Hiver, le Printemps et l'Eté. Au-dessus la main de Jéhovah sort d'un nuage. Les deux côtés de la porte ont à gauche, Melchissédec et Aaron, à droite St-Pierre et St-Paul.

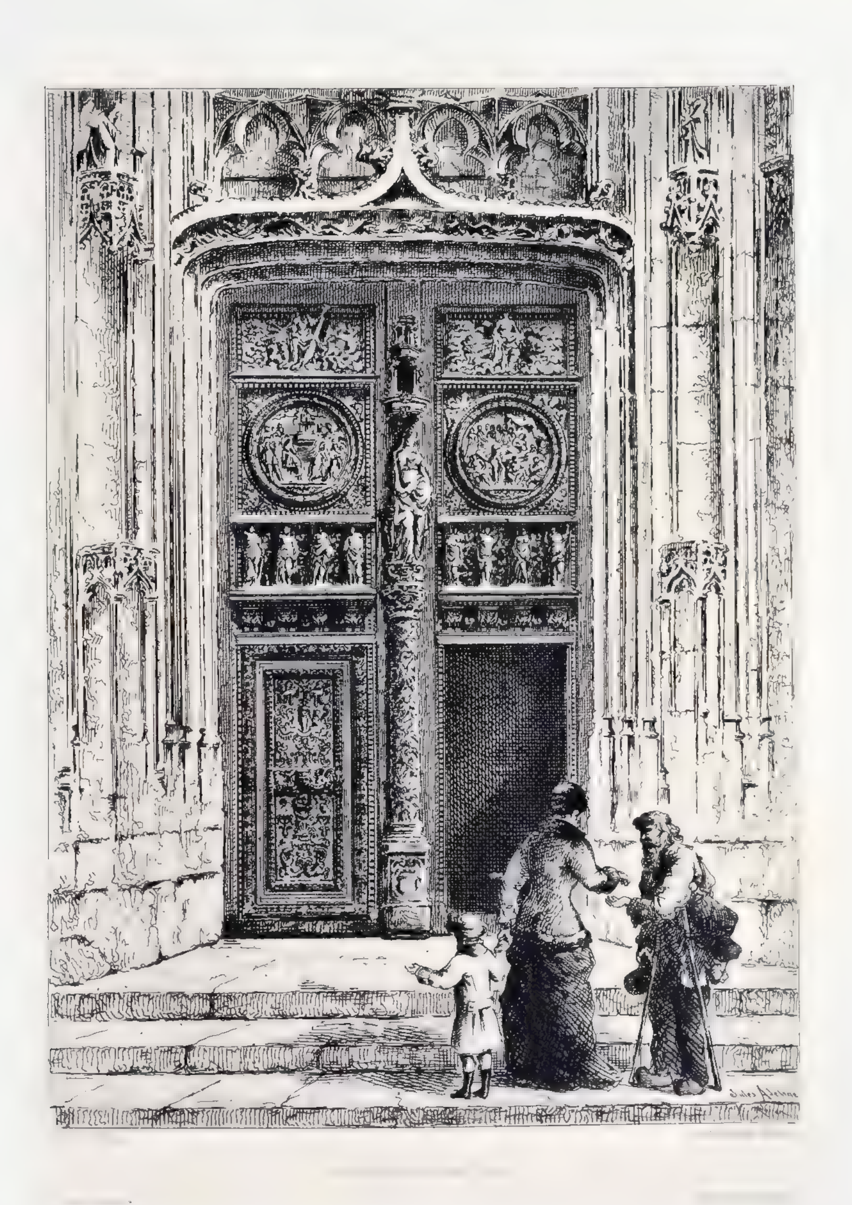
La porte qui sert d'entrée sur le flanc septentrional de l'église et donne sur la rue Martinville est également sculptée sur ses deux faces. A l'intérieur est figurée l'histoire de l'*Enfant prodigue*. L'extérieur est consacré à la Vierge dont le pilier central porte la statue. Dans le médaillon de gauche est *l'Arche d'alliance* ; dans celui de droite *la mort de la Vierge*. Les apôtres entourent le lit de la mourante. L'entablement est soutenu par les deux Saint-Jean et par six autres saints. Les deux médaillons carrés qui couronnent la porte sont : à droite, Dieu le père, près du buisson ardent ; à gauche, Dieu le fils. Les vantaux inférieurs sont ornés d'une riche décoration qui sent l'influence flamande. Comme les autres portes, la porte Martainville supporte de riches marteaux en cuivre, représentant des têtes de satyres barbus.

La valeur des portes de St-Maclou est presque doublée par la collaboration à peu près reconnue qu'apporta à leur exécution le célèbre sculpteur français Jean Goujon. Les travaux de M. Deville (*Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*), avaient déjà éclairci cette question, en prouvant que Jean Goujon qui est considéré comme originaire de la Normandie, figurait sur les comptes de la paroisse St-Maclou dans les années 1540-1541, pour plusieurs sommes à lui dues pour plusieurs plans : portrait d'un custode, établissement du buffet d'orgues, portrait des colonnes en marbre noir, enfin portrait du portail et de la fontaine. L'étude de M. Anatole de Montaiglon, *Jean Goujon et la vérité sur la date et le lieu de sa mort, d'après un document découvert par M. Sandonini*, confirme pleinement ses assertions. A défaut de ces indications précises, le sentiment artistique qui règne dans la composition de ces portes nous indique surtout le goût et la manière du sculpteur français. Si à travers l'exubérance décorative, la profusion des motifs et des statuettes de la porte du transept septentrional, on découvre moins la suprême élégance de Jean Goujon, on la trouve tout entière, s'affirmant par la recherche du style, la grâce, la finesse et la distinction, dans la décoration de la porte du collatéral gauche. Il y a là, au-dessus de la corniche qui supporte plusieurs statuettes, sur le fond du panneau, des personnages traités en bas-relief très adouci, entre autres deux figures de femmes, longues, d'une sveltesse légère, qui rappellent, sans méprise aucune, les nymphes de la Fontaine des Innocents et qui sont comme la preuve indéniable que Jean Goujon a employé son ciseau dans ces belles œuvres bien dignes de son talent.

Dans son histoire de l'église St-Maclou, le chanoine Ouin-Lacroix a prétendu avoir eu entre les mains une quittance de Jean Goujon, précisant la part qu'il avait prise à la construction et au travail des portes. Cette quittance n'a jamais été retrouvée ni publiée. Ce que l'on peut dire c'est que le bois des portes a été acheté en 1527 et que l'ensemble des portes a dû être exécuté depuis l'année 1528 jusqu'à l'année 1560.

Les portes de St-Maclou ont eu à subir bien des mutilations et bien des restaurations maladroites. En 1562, les calvinistes brisent à coups de hache de nombreuses statuettes. En 1777, d'après les notes de M. de Beaurepaire, le 20 août, le doreur Le Prince qui était de la famille du sculpteur auquel nous devons la porte Guillaume-Lion demande 100 livres, pour peindre et vernir trois portes du grand portail et celle du portail Martinville ; le 6 octobre, on estime qu'il faut restaurer les portes avant de les peindre, et pour cette restauration, un sieur Cahais demande 120 livres. En 1792, le pilier du trumeau central fut jugé gênant pour l'entrée et la sortie des processions ; après cette mutilation, le 25 novembre, on fait peindre la grande porte, celles des Fonts et de Martinville. Vienne 1793 et les mutilations continuent à s'exercer sur les portes de St-Maclou ; on rapporte qu'à cette époque, un tonnelier élevait dans ces bras un enfant pour que celui-ci put briser plus facilement à coups de hachette, les statues et les bas-reliefs. En 1838, on procéda à un moulage des portes de St-Maclou, moulage qui fait sans soin laissa des traces fâcheuses. En 1875, M. Dutuit proposa au Conseil municipal de restaurer à ses frais les portes de St-Maclou. Sur avis conforme de l'architecte Barthélemy, le Conseil municipal accepta en mai 1874 cette proposition contre laquelle M. Alfred Darcel protesta avec raison auprès du comité des travaux historiques et du comité des monuments historiques. On pensa, dit M. Anatole de Montaiglon « que pour remettre des bras et des mains, pour raccorder les « parties neuves avec les parties subsistantes, mais malgré tout, rongées et vieillies, il aurait fallu « entailler et de proche en proche retoucher le tout ». Dans la commission du comité des antiquités, M. d'Estaintot écrivit un rapport hostile au projet ; le conseil de fabrique ayant pris aussi de son côté une délibération semblable, ce projet fut définitivement abandonné. On proposa, vers la même époque, le transfèrement des portes au Musée et leur remplacement par des portes en bronze ; une lettre de l'administration préfectorale de 1876, repoussa ce projet, parce que les portes font partie d'un monument historique. Depuis on a, dans ces dernières années, procédé à des travaux de conservation ; il resterait à mettre à l'abri, par l'installation d'une grille ces magnifiques portes, qui n'ont jusqu'à présent, aucune protection efficace.

G. D.


Jules Adeline

comme le dit Sully, et surtout pour la grande question des finances, Henri IV aurait dû convoquer des Etats généraux, le grand remède que les rois avaient coutume de pratiquer, quand la France était en danger. Mais ils étaient peu populaires, depuis ceux de 1588 et ceux de la Ligue. Cependant tel n'est pas le motif mis en avant par un historien de Henri IV; il allègue l'impossibilité d'élections régulières, faute de temps. « Et parce que la nécessité pressante ne luy donnoit pas le temps de les assembler en corps, il convoqua seulement les Notables d'entre les grands de son Estat, des prélats, de la noblesse, et les officiers de judicature et de finances » (Hardouin de Péréfixe).

Ce fut plutôt un motif politique qui fit écarter la convocation des Etats généraux. « L'instinct du pouvoir et la crainte que les Etats généraux ne redevinssent une arène, pour des passions mal éteintes, détournèrent le roi de ce grand parti. Il prit un moyen terme, donna à la France une apparence au lieu de la réalité : au lieu d'Etats généraux, il convoqua une Assemblée de Notables » (Henri Martin).

Il n'y eut pas d'élection; le roi manda individuellement les députés, et, au lieu de cent cinquante personnes qu'il avait mandées, il s'en trouva à peine quatre-vingts, le jour de l'ouverture, neuf prélats, dix-neuf princes et seigneurs, vingt-deux membres des cours souveraines, dix-sept officiers de finances et douze magistrats municipaux.

On connaît tous leurs noms; mais les seuls importants à citer sont ceux qui représentèrent la Normandie. En voici la liste :

« *Le Gouvernement de Normandie*, Monseigneur de Montpensier, Messieurs de Feruaques, de Chattes, de Bréauté, et Monsieur l'Eueque d'Eureux.

« *Le Parlement*, le premier président (Claude Groulart); Messieurs de la Porte, procureur général; de Motteuille, premier président en la Chambre des comptes: des Hameaux, premier président en la cour des Aydes; Bigot, qui estoit premier eschevin, et celui qui est à présent nommé Le Voisin; de Menicourt, trésorier de France à Roüen, et Repichon, trésorier de Caen [1]. »

La Mairie étant supprimée depuis 1383, Rouen fut représenté par deux de ses échevins, MM. Voisin, S[r] de Guenonville, et Bigot, S[r] d'Esteville. Voici le motif de cette double représentation : « Bigot avait d'abord été mandé seul, comme premier échevin, dès le mois de juin 1596. Etant sorti de fonctions le 4 juillet, et ayant été remplacé par Voisin de Guenonville, Henri IV, tout en maintenant la nomination qu'il avoit faite, adressa au nouveau premier échevin une invitation pour se trouver à l'assemblée [2] ». La lettre du roi est datée de Gaillon, 12 octobre 1596, quatre jours seulement avant la magnifique entrée que Rouen lui préparait. Il accordait une récompense anticipée des peines que sa venue imposait au conseil de ville et à son administration.

[1] *Cérémonial françois*, par Théodore Godefroy, édit. de 1649, in-f°, t. II, p. 383.
[2] M. Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Henri IV*, t. I, p. 243.

Le jour et l'heure fixés pour l'ouverture de l'Assemblée des Notables étant arrivés, « tous les susdits (députés) estoient ensemble dans la salle de la Maison du Roy à Sainct-Oüen ; lesquels entendirent la proposition faite par Sa Majesté, ce lundy quatrième novembre mil cinq cent quatre-vingt-seize, et estoit la salle disposée ainsi qu'il ensuit. Vis à vis de la cheminée estoit le Roy sous vn dais, et en vn théâtre de deux marches dans une chaise de drap d'or »[1]. Puis viennent les places et les noms de chaque député, minutieusement indiqués, qu'il n'est pas besoin de rappeler[2].



Le roi prononça alors une harangue restée célèbre, et que nous nous dispenserons de citer une fois de plus. Mais, il est nécessaire de le faire remarquer, la substance en appartient en entier à Sully. Elle se trouve dans ses *Mémoires*, et, avant de la rappeler, ses secrétaires ont soin de dire, pour inspirer plus de confiance : « Nous estions présents et croyons mesmes que vous en aviez sceu quelque chose auparavant, d'autant que nous vous en avions entendu parler

[1] *Cérémonial françois*, t. II, p. 385. — Rouget et Allaux ont peint cette Assemblée des Notables, et leurs tableaux sont dans le Musée de Versailles.

[2] La vignette de cette « Assemblée des Notables », et non « Etats-Généraux », est extraite de l'*Histoire du duché de Normandie* par J. Goube, t. II.

# L'ESCALIER DES ORGUES DE L'ÉGLISE SAINT-MACLOU



Le très élégant escalier en pierres, conduisant aux orgues, est situé dans le collatéral méridional de l'église Saint-Maclou.

Construit sur un plan circulaire, cet escalier tournant est renfermé dans une cage adossée dans une partie, au mur du fond du portail et prenant jour sur sa face antérieure par une clôture à claire-voie disposée suivant une courbe hélicoïdale, et divisée par quatre piliers quadrangulaires.

Ces piliers, en saillie, dont les bases unies sont de profil gothique, sont décorés de longs pinacles simulés à petits crochets de feuilles; ils portent sur chacune de leurs faces des niches dont les dais à deux retombées sont ornées de clochetons simulés d'une grande légèreté ; des culs-de-lampe demi-circulaires soutiennent des figurines drapées dont les têtes ont été brisées : on peut admirer dans chacune de ces statuettes qui portent des attributs ou des phylactères, un goût très sûr et très fin.

Ces pilastres se terminent par des pinacles simulés à petites crosses végétales qui flanquent les angles, butés par de petites têtes de chérubins ailés.

Un panneau latéral sert de soubassement au développement de la claire-voie : il est divisé en losanges dont le centre est occupé par des fleurons formés par des fleurs de lys végétales, traitées avec une extrême souplesse de ciseau, des têtes de lions, des feuillages : c'est là une disposition décorative qui rappelle les caissons semblables de l'Arc de Titus, à Rome. La première division de la galerie à jour s'appuie sur une frise hélicoïdale de feuilles de chêne et de glands très curieusement fouillée ; l'extrados en est décoré d'animaux chimériques, de salamandres dont le corps ailé se tord sur la moulure. Cette partie de la claire-voie est divisée, dans chaque compartiment, en trois parties, par deux meneaux dont les lobes ajourés sont ornés de petits crochets touffus. La seconde partie de la claire-voie, séparée également par une frise de feuillages, est formée également par des lobes ajourés qui, dans la partie supérieure, prennent une forme circulaire. La dernière division, s'appuyant sur une double frise soutenant des chimères, forme une galerie à grands lobes inclinés, d'un dessin fort élégant, appartenant au style flamboyant. La partie supérieure, formant main courante, est décorée d'une arcature trilobée.

Au centre de la tourelle est placée la baie de la porte, de très petite dimension : le cintre en est disposé en arc surbaissé, formé par deux frises de feuillages, dont le motif central consiste en deux petites têtes de chérubin. Le petit tympan formé par l'accolade est rempli par une tête ailée d'homme à barbe, portant un turban. La porte, à un seul battant en bois, appartient à l'époque de la Renaissance par son ornementation, qui consiste en arabesques à filet central, supportant, par des nœuds de rubans très légers, des trophées de casques, de boucliers, de hallebardes, de carquois et de flèches.

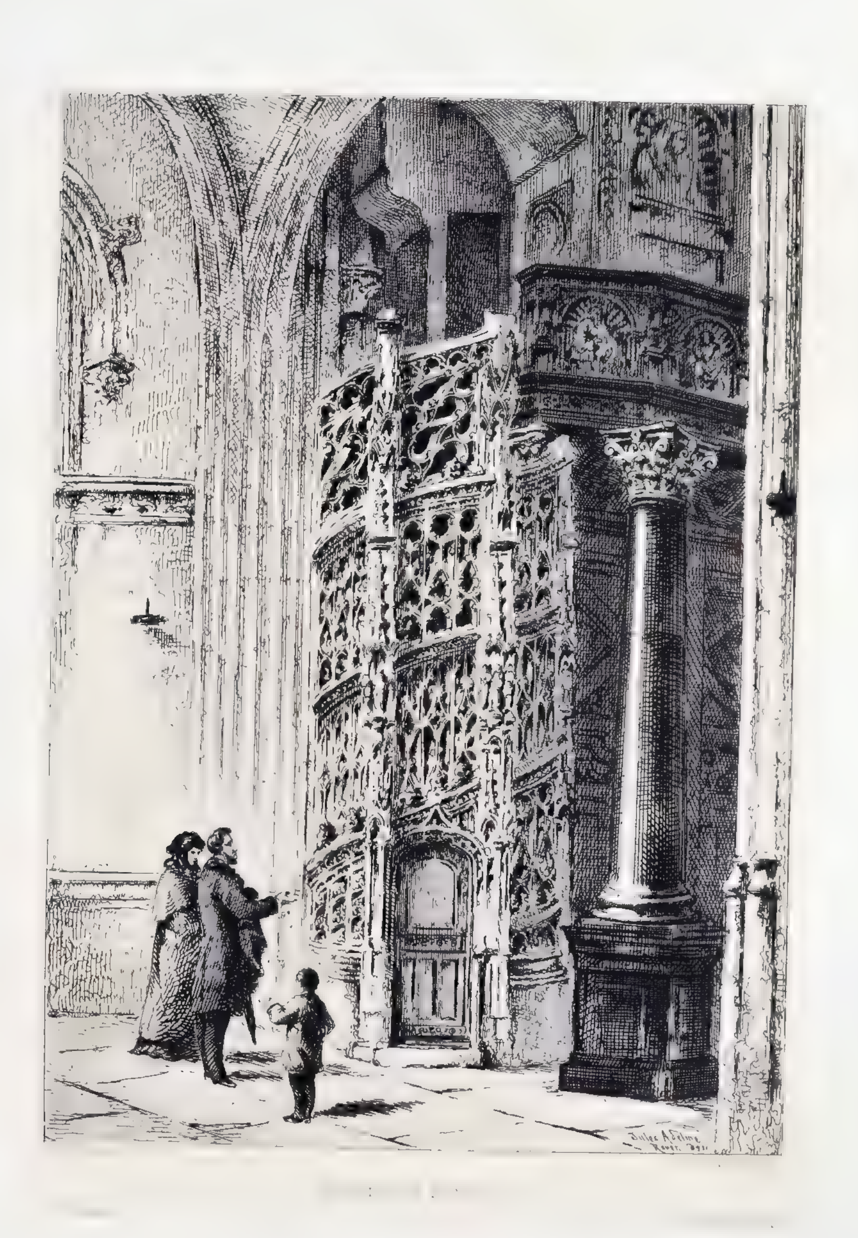
A l'intérieur, la vis de l'escalier est mi-partie engagée dans la muraille, mi-partie ajourée. « C'était ainsi, dit Viollet-Leduc, qu'étaient disposés la plupart des escaliers intérieurs qui met- « taient en communication deux pièces superposées. L'escalier de St-Maclou et celui du chœur « de la cathédrale de Moulins en fournissent des exemples. »

L'escalier de l'orgue, appelé autrefois le *degré*, fut commencé en 1518, et terminé en 1520, pour le prix de 205 livres. On l'attribue généralement à Pierre Gringoire ou Grégoire, maistre machon de Rouen, sur les dessins duquel l'ancien clocher avait aussi été, en partie, construit.

D'après une assertion un peu douteuse de Turner, il aurait été édifié en 1512, par une souscription faite par les fidèles, qui auraient bénéficié de plusieurs jours d'indulgence.

L'escalier de l'orgue de St-Maclou, dont les plans et les coupes ont été reproduits dans l'ouvrage de Pugin, et qui a été dessiné par MM. Herson, Sadoux, Adeline et Dumée, a été complètement moulé pour figurer au Musée de l'Hôtel des Beaux-Arts, où il représente l'un des plus parfaits spécimens de ces élégants caprices qui jetèrent tant d'éclat sur les derniers moments de l'architecture gothique. Vers 1881, lors de la restauration de l'orgue de St-Maclou, il fut aussi question d'assurer la conservation de l'escalier : sur les avis de la fabrique, un devis fut dressé par M. Barthélemy et soumis à la commission des Antiquités. On devait procéder à un nettoyage complet de l'escalier et préserver sa base par l'installation d'une balustrade en fer. Il est regrettable qu'on n'ait point donné suite à ces intéressants projets.

G. D.



de la sorte ». Les idées étaient bien celles de Sully, exposées plus longuement que dans la harangue, où Henri IV a fait son choix, et donné un tour piquant aux remarques sensées de son ami, qui sont celles d'un vrai politique. Telle est la dernière considération, où Sully ne craignait pas de dire que : « Le roi voulait bien se soumettre comme les autres aux règles générales, tenant pour une des plus infaillibles marques de la décadence des royaumes et principautés, lorsque les roys vont mesprisant les loix, croyent s'en pouvoir dispenser [1] et veulent distribuer leurs faveurs beneficences, honneurs, charges, dignitez, offices et benefices, avec autres esgards, respects et considerations, que l'intégrité, intelligence, vaillance, noblesse et loyauté d'un chacun, selon la diversité des applications, opérations et fonctions nécessaires, à quoy aussi estoit-il bien résolu de ne manquer pas, afin de leur servir de modelle et d'exemplaire, pour les rendre tant plus soigneux et diligens à s'acquitter de leur devoir, lequel il leur recommandoit au nom de Dieu » [2]. Rien de tout cela, promesses et engagements, trop difficiles à tenir et trop contraires à l'état présent du royaume, ne se retrouve dans la harangue, telle que nous la connaissons par les plus anciens écrivains qui l'ont citée, Palma Cayet et Hardouin de Péréfixe [3].

L'idée générale y reparaît sous l'image saisissante de : « Se mettre en tutelle entre leurs mains », et « Dieu » a été remplacé par cette phrase finale : « Mon chancelier vous fera entendre plus amplement ma volonté ».

Cette harangue eut un grand retentissement auprès des Notables et hors de Rouen. Toutefois elle fut l'objet, à Rouen même, d'une critique suivie d'une repartie piquante, qu'un contemporain, Pierre de l'Estoile, a conservée. « En ce mois de novembre 1596, le Roy, à l'entrée de ses Estats de Rouen, fit une fort belle harangue, mais brusque et courte, selon son humeur et qu'on disoit sentir ung peu beaucoup son soldat. Il en voulut avoir l'advis de Madame la marquise, sa maistresse [4], laquelle, cachée derrière une tapisserie, l'avoit ouïe tout du long. Le Roy lui en demanda donc ce qu'il lui en sembloit, auquel elle fist response que jamais elle n'avoit ouï mieux dire : seulement s'estoit-elle estonnée de ce qu'il avoit parlé de se mettre en tutelle. « Ventre-saint-gris, lui respondit le Roy, il est vray ; mais je l'entends avec mon espée au costé » (*Journal*). Les faits ont répondu à cette restriction mentale.

Le chancelier, Philippe Hurault, comte de Cheverny, fit alors un long discours pour exposer « complètement la volonté du Roi ». Là prirent place les motifs que Henri IV n'avait pas empruntés aux observations de Sully.

Le lendemain mardi, 5 novembre, à la pluralité des voix, les Notables se partagèrent, sans

[1] M. Théophile Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 40, a cru que cette phrase faisait partie de la Harangue. Henri IV l'a supprimée ainsi que tout le reste.
[2] *Œconomies royales*, ch. LXIX.
[3] De Thou l'a présentée sous la forme indirecte, *Histoire de son temps*, liv. CXVII.
[4] Gabrielle d'Estrées, marquise de Montceaux. Voir plus haut, p. 68. Sa famille possédait des biens près de Neufchâtel-en-Bray, à Tourpes, où elle n'est pas née, comme on l'a prétendu. Voir de curieux détails dans *les d'Estrées au Pays de Bray*, par un Neufchâtellois (M. Ch. Lefebvre).

distinction d'ordres, en trois chambres ou bureaux, présidés par le duc de Montpensier et par les maréchaux de Retz et de Matignon. Les réunions se tinrent, deux fois par jour, au palais archiépiscopal, jusqu'à la fin.

Les trois chambres devaient faire part de leurs délibérations dans des cahiers particuliers, dont le contenu, réuni en un cahier général, fut présenté, en janvier 1597, à l'assemblée générale des Notables. L'impôt voté s'éleva à 9.800.000 écus (29 millions 400 mille livres) et l'assemblée proposa plusieurs règlements; mais, comme les Notables n'étaient qu'une commission consultative, il n'en fut pas tenu grand compte.

Ce résultat avait été pressenti par le premier président du Parlement de Rouen, Groulart, qui avait siégé chaque jour à l'assemblée des Notables. Après qu'elle se fut séparée, il parut en espérer peu de fruits, et s'affligeait surtout des dispositions où il avait trouvé tant d'hommes éminents dans le royaume. « J'ay grand'peur (disait-il) que tout nostre travail ne soit vain, pour autant que *les meschants ont trop la vogue*. Beaucoup prennent très mauvais augure; tant de personnes d'honneur s'en retournant avec peu d'espérance dans leurs provinces, feront remplir toute la France d'effroi [1] ». Sully condamnait également à l'impuissance de pareilles assemblées, à cause des inconvénients qu'elles entraînent, et surtout à cause de la diversité des humeurs, « lesquelles ont été et seront incessamment cause que de telles assemblées ne produiront jamais rien de bien proportionné, tant pour le souverain que pour ses sujets [2] ». Cette critique de l'assemblée des Notables de Rouen, en 1596, annonçait déjà la suppression prochaine des états généraux, qui ne devaient plus reparaître qu'à près de deux siècles, en 1789.

*Evénements divers.* — D'autres événements, moins importants que la tenue de l'assemblée des Notables, à Rouen, marquèrent encore le séjour de la Cour.

Vers la fin de novembre, Gabrielle d'Estrées « étant accouchée, en ce temps, à Rouen, d'une fille, le Roy y alloit tous les jours, et la regardoit remuer (bercer) ». Un annotateur de Pierre de l'Estoile, qui consigne le fait, donne ces détails peu connus. « Cette fille fut appelée Catherine-Henriette. Le jour de son baptême, le Roi donna une grande fête, à laquelle furent invités les premiers seigneurs du royaume et les ambassadeurs des cours étrangères, lesquels, conduits par M. le duc de Montpensier, assistèrent à la cérémonie du baptême, à la vue des députés des Etats et du légat même : ce qui donna occasion à plusieurs de blâmer cette ostentation croyant qu'il aurait été mieux de cacher cet enfant que de l'exposer à la vue de tout le royaume ». Henri IV la légitima l'année suivante, et elle épousera, en 1619, Charles de Lorraine, II[e] du nom, duc d'Elbeuf.

Le 5 janvier 1597, veille des Rois, profitant de la présence des plus dignes représentants des

[1] *Voyages en Cour*, de Claude Groulart, ch. VI.
[2] *Œconomies royales*, ch. LXX.

## LA TOUR CENTRALE DE SAINT-OUEN — LE PORTAIL DES MARMOUSETS


'Église Saint-Ouen, vue du côté méridional, dominant les masses d'arbres du jardin de l'Hôtel de Ville, offre certainement une silhouette architecturale des plus caractéristiques. Entre les verdures des parterres, on aperçoit toute la perspective de l'abside avec ses contreforts élancés, ses balustrades découpées, ses doubles arcs-boutants et ses onze chapelles à toits pyramidaux en ardoises.

La tour centrale, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la belle eau-forte de M. J. Adeline, est une des merveilles du style gothique, bien qu'elle réunisse différentes époques. Elle est élevée sur la croisée, entre la nef et le chœur, à 82 mètres de hauteur. La partie basse de forme quadrangulaire, date du XIVe siècle et du commencement du XVe, la partie octogonale de la fin du XVe siècle. Quatre tourelles d'angle octogonales, flanquées de pinacles formant contreforts, se terminent en dômes surmontés d'une croix recroisée, et ornés de crochets et de bourgeons. Elles abritent les escaliers et sont reliées à la tour centrale par un double arc-boutant en demi-accolade, orné de crochets sur les deux faces.

La partie quadrangulaire comprend deux étages, séparés par une corniche décorée de feuilles entablées : le premier, à la base de la tour, est formé par un rang de fenêtres aveugles, disposées par deux sur chaque face, et subdivisées encore en deux par des meneaux à réseau rayonnant. Le second, est formé par un rang de deux longues fenêtres ogivales à jour, surmontées d'un fronton triangulaire se terminant par un fleuron, et séparées entre elles par une colonnette portant une statue. Chacune de ces fenêtres est subdivisée en deux par les meneaux, qui forment pour l'une d'elles une fleur de lys d'un contour un peu écrasé. La partie octogonale se compose de huit fenêtres à jour, à réseau flamboyant, divisées chacune par trois meneaux et que surmonte un pignon en accolade. Le tout est surmonté d'un réseau aveugle de style flamboyant portant des écus en accolade fleurdelysés, au-dessous d'une balustrade à losange, interrompue par seize aiguilles formant dans leur ensemble la couronne ducale, et terminant le monument.

Dans le second étage est placé, à l'intérieur de la tour, le beffroi des cloches qui étaient jadis au nombre de huit et dont la plupart furent brisées en 1793. Deux existent encore : la plus grande conservée comme timbre d'horloge et à laquelle ses vibrations sonores ont fait donner le nom de *cloche parlante*, a été fondue en 1701, par Jean Aubert, de Lisieux ; la seconde, dite la Marie, de Jumièges, fondue en 1666, par François Chauvel et son fils, a dû être enlevée les armes à la main, à l'abbaye de Jumièges. La construction de la tour centrale de Saint-Ouen, qui a toujours été considérée comme un chef-d'œuvre de force, de grâce et de légèreté, a souvent été attribuée à Alexis de Berneval : on est plutôt d'accord aujourd'hui, pour en donner l'honneur à l'un des deux Jean de Baieux. Réparée en 1699, en 1700, vers 1715, après la destruction de quelques pyramides par la foudre, puis en 1775, la tour a été l'objet d'importants travaux pendant la période qui va de 1842 à 1858.

La partie méridionale de l'église, qui est certes la plus intéressante, se complète par le portail des Marmousets. Cette porte ainsi appelée, parce que, suivant les uns, elle est ornée de nombreuses figurines qui portaient ce nom, suivant d'autres, à cause de la présence à Rouen, à certaines époques, du chef des Marmousets, forme l'extrémité du transept du sud. Le portail se compose d'un vaste fronton triangulaire décorant le pignon dont les rampants sont ornés de redents prononcés : le tympan est orné d'une large arcature ogivale subdivisée par des meneaux dont les lobes supérieurs sont ajourés : il porte aussi, au-dessus d'une galerie à balustrade, une série de niches abritant, sous des dais, les statues de Clotaire Ier, Richard Ier et II, l'impératrice Mathilde, Charles de Valois, Philippe le Long et sa femme.

Dans la partie du milieu, vient s'encadrer une large rose rayonnante entourée d'une voussure en feuillage, dont les divisions sont d'un dessin très compliqué : les écoinçons sont remplis par des quinte-feuilles. L'ensemble de cette partie du monument est flanqué de contreforts se terminant en clochetons et décorés sur leurs faces de pinacles simulés.

La partie inférieure du portail se compose d'un édifice quadrangulaire formant porche et divisé en deux étages que couronne une galerie interrompue par des clochetons. Le premier étage, éclairé par deux fenêtres ogivales rapprochées, contient *le Chartrier ;* au-dessous, le porche est percé d'un arc ogival aigu, dont l'archivolte est décorée de feuillage, et garni de crochets extérieurs très saillants se terminant par des feuilles de chou très fouillées. L'intérieur, sur un plan hexagonal irrégulier, est éclairé latéralement par deux hautes fenêtres. La voûte en est divisée en six travées, par des nervures formant à leurs points de rencontre des clefs ordinaires ou des clefs pendantes d'une grande hardiesse. Au fond, s'ouvre une porte dont les vantaux portent des écussons timbrés d'une crosse et d'une croix : sur le trumeau est placée une statue de Saint-Ouen, dont la vie et les miracles sont retracés sur les petits bas-reliefs du piédestal et des soubassements. L'ébrasement fort large est garni de quatre niches vides avec dais, et les voussures portent quatorze statuettes assises, parmi lesquelles on reconnaît saint Laurent avec son gril, sainte Catherine avec une palme, saint Paul, sainte Barbe et saint Christophe. Le tympan contient un grand bas-relief divisé en trois parties par des linteaux, et représente la *Dormition*, la *Sépulture*, et l'*Assomption* de la Vierge. On y voit la Vierge mourant en présence des apôtres, puis les funérailles de la Vierge, avec l'épisode du Juif qui eut les mains coupées ; au centre, se trouve l'Assomption au milieu de nuages ; dans la partie supérieure, la Vierge au ciel à la droite du Seigneur, entourée d'anges jouant du rebec et de l'orgue.

C'est à la période des Jean de Baieux, qu'il faut, croyons-nous, attribuer l'honneur de la construction du portail des Marmousets, un des spécimens les plus élégants de l'architecture ogivale.

G. D.



trois ordres, Henri IV donna le collier de l'ordre du Saint-Esprit, créé par son prédécesseur, à vingt-deux seigneurs. La cérémonie eut lieu dans l'Eglise de l'abbaye de Saint-Ouen, avec une pompe extraordinaire. Le légat, les cardinaux de Gondy et de Givry, et beaucoup d'autres prélats assistèrent à cette promotion. « Le roi donna le collier dudit ordre à Messieurs le duc de Montmorency, connestable de France, et au duc de Montbazon, aux sieurs de Bois-Dauphin et d'Ornano, mareschaux de France ; au sieur d'Anville, admiral de France, aux comtes de Sanserre, de Chaulne et de Brienne ; aux marquis de Mirebeau et de Royan, au vicomte d'Auchy, aux barons de Lus et de la Chastre, et aux sieurs de Vitry, d'Aumont, d'Allincourt, de Botheon, de L'Archant, de Racan, de Themines, de Palaizeau et de Bors » (Palma Cayet). Qu'on y joigne les ambassadeurs étrangers, les députés de l'assemblée des Notables, et autres personnes illustres, et l'on comprendra que l'auteur de l'*Entrée de Henri IV* ait pu dire : « La cour pour lors fut si grande en la dicte ville de Roüen, qu'il ne se peut remarquer que iamais en ville de France, y en aye eu de semblable ny plus signalée ».

Le conseil de ville ne fut pas le dernier à profiter de la présence du roi pour servir ses intérêts. « Le 7 novembre 1596, les deux échevins, Voisin et Bigot, choisis par le roi pour la représenter dans l'assemblée des Notables, demandèrent au conseil de la ville « les mémoires et advertissemens de ce qui étoit nécessaire pour le bien et utilité de la ville métropolitaine de Normandie ».

« La ville fit demander au roi, par ses deux représentants, « de casser les garnisons des forts Sainte-Catherine, du Vieux-Palais, de Pont-de-l'Arche et d'Henricarville [1] (Quillebeuf), de révoquer les impositions qui se levoient dans ces deux dernières places, d'autant que cette levée, spécialement celle d'Henricarville, empeschoit grandement le trafficq, qui portoit préjudice à S. M. et au public de vingt fois davantage qu'il ne provenoit des impositions ». Elle demanda encore le rétablissement de sa mairie, abolie depuis 1383 [2] ».

De toutes ces demandes, une seule fut promptement accordée par le roi, en disant : « Je ne veux point d'autres forteresses que dans le cœur de mes sujets » (Farin). « Le 25 janvier 1597, Charles de Saldaigne, s[r] d'Incarville, de Bardouville, intendant et contrôleur général des finances, apporta aux échevins un ordre du Roi pour la démolition du fort Sainte-Catherine : « Il est enjoint et expressément commandé à tous bourgeois et habitans de cette ville, fauxbourgs et banlieue de Roüen, de quelque état ou condition qu'ils soient, d'eulx fournir et munir de pelles, piquoys et autres instruments... pour aller ou envoyer hommes capables... desmolir le fort Sainte-Catherine [3] ». La démolition de ce fort qui, vaillamment défendu, six ans auparavant, avait repoussé tous les assauts de Henri IV et sauvé Rouen, fut bientôt commencée, avec celle des bâtiments de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont, sa voisine, pour s'achever dans les premières années du siècle suivant.

[1] *Chronologie novenaire*, liv. IX.
[2] M. Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie sous Henri IV*, t. I, p. 243. — Archives municipales de Rouen, *Registre des Délibérations*.
[3] Id. *Ibidem*, p. 244.

*Affaires religieuses.* — Pendant tout son séjour, le roi fit ce qui dépendait de lui pour être agréable au clergé et aux catholiques de Rouen, et, le jour de Noël, il assista, avec toute la cour « à une haute messe chantée en musique, avec accompagnement de cornets, buccines et autres instruments musicaux, par les chantres de la chapelle du roi, réunis à ceux de la cathédrale et aux enfants de chœur... Le roi, après avoir reçu la communion des mains du légat, se rendit, en sortant de la messe, sur le parvis de la cathédrale, où il toucha les écrouelles d'un grand nombre de malades qui y étaient réunis [1] ».

Malgré cela, le 25 janvier 1597, il n'en rendit pas moins un édit qui restreignait le fameux privilége de la Fierte de Saint-Romain. C'est après de nombreuses entrevues et conférences entre les députés du Parlement, le premier président Groulart, le chancelier et le conseil que cette mesure fut prise pour mettre fin aux scandales de choix antérieurs. L'un des derniers, qui venait de soulever l'indignation générale, avait été delui de Claude de Péhu et de ses complices, c'est-à-dire le marquis d'Alègre, seigneur de Blainville, et autres. Le 13 septembre 1592, à la tête d'une bande d'aventuriers, ils avaient assassiné, à Vernon, François de Montmorency du Hallot. En 1593, le chapitre de la cathédrale de Rouen élisait, tout d'une voix, Claude de Péhu, qui, levant la fierte, le jeudi de l'Ascension suivant, sauva sa tête et celle de ses complices. Les choix postérieurs n'avaient pas été plus judicieux et les plaintes redoublaient contre l'abus que le chapitre faisait du privilège de la fierte. Aussi le roi y porta remède. « L'édit de 1597 défendait au chapitre de Rouen d'élire, et aux magistrats de lui délivrer, non seulement les hérétiques et les criminels (qui en avaient été exclus de tout temps), mais, de plus, ceux qui auraient violé des femmes, ceux surtout qui auraient assassiné de guet à pens [2] ». Tel était le cas du marquis d'Alègre, et le Parlement avait provoqué l'édit pour prévenir le retour de choix aussi scandaleux par le chapitre.

*Affaires du Parlement.* — A son tour, le Parlement devint l'objet des mesures prises par Henri IV, que les protestants, ses anciens coreligionnaires, ne cessèrent de poursuivre de leurs plaintes et de leurs demandes, pendant toute la durée de son séjour. Ils lui causèrent bien des ennuis. Le Parlement, les corps de la ville et les catholiques les traitaient avec défaveur. Point de prêches dans Rouen, point d'enregistrement, par le Parlement, d'une déclaration qui leur était favorable (15 novembre 1594), tels étaient leurs anciens griefs. Pendant le séjour même du roi, à Rouen, un grand seigneur anglais, de la suite du comte de Shrewsbury, étant venu à mourir, les magistrats n'avaient pas permis qu'on lui rendît les honneurs funèbres. La princesse de Navarre, Catherine de Bourbon, sœur du roi, huguenote obstinée, qui avait fait son entrée à Rouen, le 9 novembre, ne tarda pas à faire tenir le prêche dans le manoir abbatial de Saint-Ouen. Mais elle s'était vue contrainte de le fermer, et d'aller, hors de la ville, exercer son culte. Un

[1] *Histoire de l'Église métropolitaine de Rouen*, par M. Fallue, t. III, p. [illegible]5, 206.
[2] M. Floquet, *Histoire du Privilège de Saint-Romain*, t. I, et *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, p. [illegible].

autre sujet de plainte lui fut fourni par les désordres qui eurent lieu, lors des obsèques de l'un de ses écuyers, Roger du Lys, porté au cimetière protestant de la rue Saint-Hilaire, où les religionnaires avaient obtenu, de nouveau, de faire inhumer leurs morts. Le 13 janvier 1597, un arrêt interdit aux protestants tout exercice de leur culte dans Rouen. Une députation du Parlement fut mandée à St-Ouen, au sujet de cet arrêt, et des reproches lui furent adressés par le conseil, le connétable et le chancelier, qui lui firent connaître le mécontentement du roi. Emu des plaintes de sa sœur et touché des griefs des religionnaires contre le Parlement, jusqu'alors opiniâtre et opposé à l'édit de 1577, qui leur était favorable, Henri IV, voulant en finir à ce sujet, mande une grande députation du Parlement au manoir abbatial de Saint-Ouen, où il dit, en répondant à Groulart : « L'on doibt, désormais, estre las de tant de divisions ; je suis roy, et veulx estre obéy ». Il s'ensuivit une scène des plus vives entre Henri IV et le président Bretel de Lanquetot. Enfin, « le 4 février, comme les chambres assemblées allaient entrer en délibération sur l'édit de 1577, qu'elles s'étaient fait lire, survint tout à coup le duc de Montpensier et M. de Bellièvre, qui, bientôt, devait être chancelier de France. Le duc de Montpensier déclara au Parlement que le roi, si pressé qu'il fût de partir, ne quitterait Rouen qu'après la vérification de l'édit. Bellièvre, négociateur habile, avait eu mission de dire à la compagnie tout ce qui la pourrait amener à entrer enfin dans les vues du monarque ». Déterminé par les raisons de ce discours, par la pression de Groulart, et peut-être aussi par la crainte du lit de justice, annoncé pour le 30 janvier 1597, qui n'avait pas eu lieu, mais que le roi pouvait encore imposer au Parlement, une déclaration du 15 novembre 1594, favorable aux protestants, fut enfin enregistrée et l'édit de 1577 remis en vigueur, à de certaines conditions, le 5 février 1597. Les quatre présidents et le procureur général allèrent lui en porter la nouvelle, et le monarque en fut enchanté. Il leur révéla ses secrètes pensées à l'égard des religionnaires [1], et ne tint pas toutes les promesses qu'il leur fit alors, quand, quatorze mois plus tard, 13 avril 1598, il rendit le fameux édit de Nantes, qui terminait toutes les guerres civiles de religion, et rétablissait la paix intérieure, en fixant l'état politique des protestants. Les scènes du Parlement de Rouen, les mesures et les déclarations du Roi, pendant son séjour, en avaient été les préludes manifestes.

Cette grande affaire terminée, le 5 février 1597, Henri IV quitta notre ville, le lendemain, tant il est vrai qu'elle seule l'y avait retenu, puisque le cahier des Notables était remis avant la fin de janvier.

En dépit de ces luttes, Henri IV fut fort satisfait de son séjour à Rouen, et la preuve est dans les promesses qu'il y laissa, promesses, scrupuleusement enregistrées, par l'auteur du *Discovrs* de son entrée. « Ainsi donc le Roy tant par sa ioyeuse et triomphante entrée, que par l'accomplissement de tant de belles cérémonies et choses signalées, qu'il faisoit durant son séjour dans la ville de Roüen, fist assez paroistre combien luy estoient agreables sa dicte Ville et les ha-

[1] M. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, 59-110, passim.

bitants d'icelle. De quoy il donna encor plus ample temoignage, par le desir et affection qu'il monstra aussi d'y faire bastir vn chasteau, et ville neufue de l'autre costé de la rivière : dont il fit faire plusieurs deuis et desseings par sçauans et expers architectes, mandez exprès par son commandement pour cest effect, pendant le temps que Sa Maiesté estoit en ceste dicte Ville : où elle seiourna depuis le dict iour de son entrée, qui fut le XVI d'octobre jusqu'au sixiesme iour de fevrier ensuiuant; s'occupant iournellement aux grandes affaires de son royaume, qui se traitoient tant en son conseil d'Estat et priué, qu'en la dicte conuention générale. Laquelle estant finie le Roy partit le dict iour sixieme de Feurier [1] ».

Ce long séjour inspira un poète rouennais, plus remarquable par ses bonnes intentions que par sa poésie, Jean Grisel, le père d'Hercule Grisel, dont les *Fastes de Rouen* sont si intéressants pour notre histoire locale.

Il paraît qu'à l'entrée de Henri IV à Rouen, Jean Grisel lui avait présenté quelques vers auxquels le roi fit un accueil favorable. Trois ans plus tard, le poète rouennais en prit occasion pour lui offrir un volume de poésies françaises [2], en tête desquelles se trouve cette dédicace :

« AU ROY,

« Sire,

« A la ioyeuse entrée de Vostre Majesté en vostre ville de Rouen, le bon œil que ie receus d'elle lui presentant quelques miens vers, m'a fait mettre par ordre quelques autres, où sont représentez vostre vigilance et diligence, surpassant la creance humaine, et en vos victoires vostre bonté et clemence infinie. Puisque vostre Maiesté en est le sujet, elle recevra ce qui est sien, comme fleurs cueillies dans son propre iardin, lesquelles lui offre en toute humilité.

« I. Grisel, R. [3] »

Ce volume contient quatre parties, dont la première seule, *Les Martiales Visions*, sous la forme d'une épître adressée à Henri IV, en vers de huit syllabes et en rimes plates, se rapporte au règne de ce prince. Il feint d'avoir eu un songe, à la suite duquel il passe en revue l'histoire du roi, depuis l'ouverture de la Ligue, avec les sièges, batailles et faits principaux jusqu'à l' « Entrée à Rouen » et « Monsieur le duc de Montpensier », gouverneur de Rouen.

Cet ouvrage d'un poète, qui rêve éveillé, est présenté au Roi comme

Moins laborieux et plus doux,
Que cil qui la Fleur de lys chante,
Dont vostre grandeur fut contente.

[1] *Discours*, etc., pages 83-84. C'est par ce résumé qu'il se termine.

[2] *Les premieres œvvres poetiqves de Jehan Grisel, Rovennais, à tres chrestien roy de France et de Navarre Henri IIII.* A Roven, de l'imprimerie de Raphaël du Petit-Val, libraire et imprimeur du Roy. 1599, in-12, 136 pages de texte.

[3] Veut dire *Rouennais*, suivant l'habitude de mettre alors, après le nom propre, la première lettre du mot indiquant la nationalité.

## INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-OUEN



Rouen, il est peu d'édifices qui puissent frapper les yeux et étonner la pensée à un aussi haut degré que l'intérieur de l'église Saint-Ouen, qui par la grandeur des proportions, la pureté des lignes et l'harmonie sévère de l'ensemble, mérite d'être reconnu pour l'œuvre la plus élégante et la plus noble, enfantée par le génie du moyen âge. La perspective générale n'est embarrassée par aucune ornementation superflue et les faisceaux de colonnettes se dessinant jusqu'au sommet des voûtes par une ligne simple ajoutent encore aux dimensions de l'édifice.

L'Eglise Saint-Ouen se compose d'une nef majeure flanquée de deux collatéraux sans chapelles, de deux transepts de longueur inégale, du chœur entouré sur son pourtour par onze chapelles, parmi lesquelles placée au chevet, la chapelle de la Sainte Vierge. L'axe de l'église suivant la tradition chrétienne, s'infléchit un peu au chevet mais d'une façon moins sensible qu'à la cathédrale.

La nef se compose de dix travées soutenues par neuf piliers formés par des faisceaux de colonnettes du XVe siècle, sauf la dernière croisée du côté du transept qui appartient au XIVe siècle. Chacun de ses piliers présente des niches évidées, avec dais, destinées à recevoir des statues, et soutiennent la retombée des nervures de la voûte, qui portent sur leurs clefs, les armes de l'abbé Boyer qui a terminé cette partie du monument. Sur les murs latéraux, règne au premier étage, au-dessus des arcades, une galerie à jour formée d'étroits meneaux que couronnent des roses à cinq feuilles. Au-dessus une rangée de larges fenêtres à réseau flamboyant éclaire la nef. Les collatéraux absolument nus sont éclairés par des fenêtres ogivales.

La croisée de la même hauteur que la nef est sans lanterne et terminée par des clefs annulaires pour le passage des cordes du beffroi des cloches. Quant aux deux transepts ils sont de longueur inégale : celui du nord compte deux travées et demie, l'autre, celui du midi ne mesure que deux travées seulement. Tous deux se terminent par des pignons portant de vastes roses : celui du midi est décoré au-dessus des baies de la porte par quatre hauts frontons triangulaires aveugles, qui étaient jadis dorés.

Le chœur compte trois travées et le sanctuaire est subdivisé par cinq arcades au-dessus desquelles s'étend une galerie à claire-voie et un fenestrage. Dans les tympans des arcades on aperçoit encore des traces de peintures en grisaille, du XIVe siècle, représentant des anges musiciens, portant les instruments de la Passion.

Les chapelles absidales qui rayonnent autour du chœur offrent peu d'intérêt : dans la seconde à droite on voit la pierre sépulcrale d'Alexandre de Berneval (1440) et de son fils Colin « maître de machouneries » et non pas de l'un des élèves, qu'au dire d'une légende accréditée, il aurait tué pour avoir exécuté une rosace supérieure à celle qu'il avait composée. Dans la chapelle de la Vierge, restaurée par M. Desmaret on remarque, les arcades funéraires, restaurées dans le style du XIVe siècle et élevées à la mémoire de Nicolas de Normandie et de l'abbé Marc d'Argent, fondateur de l'église. Une autre dalle funéraire recouvre les restes de Jean Talbot, fils du célèbre général anglais. La décoration intérieure de Saint-Ouen consiste dans sa splendide vitrerie, qui a suivi les différentes phases de construction du monument. Dans les hautes fenêtres s'étend à gauche toute la série de l'ancien Testament depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ : patriarches, prophètes, rois de Judas, séparés par les figures des Sibylles. A droite sont représentés les apôtres, les évangélistes, les martyrs, les pontifes et les abbés célèbres de l'ordre de Saint-Bernard. Au chevet de l'église le vitrail comprend Jésus en croix. La grande rose occidentale du portail, détruite en 1683, et restaurée immédiatement, ornée de fleurs de lys, brille d'un très vif éclat : la rose du midi représente le Père éternel assis sur un trône, entouré des rois de Judas : celle du nord offre une gloire céleste. Parmi les vitraux des bas côtés se trouvaient, il y a quelques années, trois sibylles du XVIe siècle fort intéressantes, provenant de Saint-Godard et disparues, sans qu'on puisse en retrouver la trace.

Si on peut regretter également la disparition du beau jubé en pierre élevé par le cardinal d'Estouteville en 1462 et démoli en 1791, on peut encore admirer le beau buffet d'orgues, placé en 1630 par le prieur Guillaume Cotterel et les merveilleuses grilles en fer forgé qui entourent le chœur, datées de juin 1747 et attribuées soit à Le Friand, soit, avec plus de raison, à Nicolas Flambart. En terminant cette notice, nous rappellerons que c'est à Saint-Ouen qu'Henri II distribua en 1558 les colliers de l'ordre de Saint-Michel, que Henri IV reçut en 1590 le cordon de la Jarretière, et qu'enfin fut prononcé, le 7 juillet 1456, la solennelle sentence de réhabilitation de Jeanne-Darc.

G. D.



INTERIEUR DE [illegible] EN

Etait-ce l'explication poétique de « ce grand fleur de lys » symbolique, élevé sur la terrasse de l'Hôtel de Ville, lors de la visite de Henri IV, le 24 octobre 1596? [1]

Jean Grisel nous apprend encore que, le jour de l'Entrée, après des pluies incessantes, versées par Junon, Jupiter

Donna a ce roy triumphant,
D'vn beau iour la lampe estiuale,
Pour montrer sa grandeur royale,
Mesme afin que Sa Maiesté
Receust cet honneur mérité.

S'il faut s'en rapporter à lui, ce n'est pas la flatterie qui lui inspire ces vers; ils ne sont que l'écho de la vérité et des propos que tous les Rouennais, enchantés des mérites du roi, vont répétant aux oreilles du poète.

Pour moy, ie dy ce que j'entens
Aux lieux où pour passer mon temps
Mon vague pas souuent me meine :
Car partout où je me pourmeine,
Soit les grans ou petits hantant,
Je n'ay rien qu'on estime tant
Que vostre inuincible proüesse,
Que chacun à l'enuy confesse,
Vos vertus et vostre honneur :
Vous peut-on donner plus d'honneur.

Il est sûr que cette Entrée et ce séjour de Henri IV, à Rouen, avaient laissé une impression profonde et durable dans l'esprit des Rouennais. L'histoire, les beaux-arts et la poésie, en ont transmis le souvenir à la postérité. Mais cette tentative d'une *Henriade*, au seizième siècle, et le nom du Rouennais, Jean Grisel, son auteur, sont restés dans un oubli mérité : car la fiction, fût-on un Voltaire, ne saurait lutter victorieusement contre la vérité historique des prodiges accomplis par Henri IV, au début de son règne.

C'est à titre seulement de témoignage contemporain que nous avons signalé le nom et cité les vers de Jean Grisel.

## DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Troisième Hôtel de Ville (1607-1789). — En 1606, les boutiques établies au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville tombaient de vétusté, aussi bien que le reste des trois bâtiments dont la façade regardait la rue de la Grosse-Horloge ou la Grande-Rue, nouveaux noms de la rue de la Courvoiserie [2].

[1] Voir, plus haut, p. 68.
[2] Voir, plus haut, pages 37-38.

Pressés par une sentence de Jacques Cavellier, lieutenant général du Bailli de Rouen, les Conseillers-Echevins Voisin, Gavyon, Puchot, Jacques Blondel, Deudemare et Toustain, dans la séance du samedi 3 mars 1607, furent d'avis de faire construire, « jouxte le plan deviz, et ellevation faict et dressé par Jacques Gabriel, Me architecte,..... seullement lesdits bastimens sur rue pour estre applicables en louage, ainsy qu'il est devisé par lesd. plan et ellevation, commençant au coing devant l'église de la Ronde, et y comprenant la maison dud. sommelier (Jean Lhermette), et continuer lesd. bastimens jusques et comprins la grande porte de la Grand'Rue, pour le reste du temps de nostre charge, saouf à MM. nos successeurs de continuer l'effet dud. plan, s'ils voyent que bien soit » *(Délibérations de l'Hôtel de Ville)*.

Ce fut le troisième Hôtel de Ville, élevé à la même place, en l'espace de cinq siècles, depuis l'existence de la Commune de Rouen [1]. On posa la première pierre, le jeudi 28 juin 1607, « au rez-de-chaussée de la rue, en l'encoignure dudit bastiment, vers la croix de l'Eglise de Nostre-Dame de la Ronde ». Les conseillers en charge pressèrent la besogne et leurs successeurs poursuivirent l'exécution des plans de Gabriel ; mais il dut s'écouler quelque temps avant l'achèvement complet du monument.

Cependant, le plan de Rouen, donné par Gomboust, en 1655, prouve que les nouvelles constructions, longeant la rue de la Grosse-Horloge, étaient achevées. Elles sont dans le style de bossages, emprunté à l'Italie. La façade présente trois avant-corps, ou pavillons, légèrement avancés, l'un au centre, les deux autres aux ailes, rappelant ainsi les trois corps de logis du deuxième Hôtel de Ville. Au rez-de-chaussée, on voyait un soubassement percé d'arcades en plein cintre, et destiné à servir de boutiques, comme par le passé. Dans son ensemble, le monument offrait d'abord un premier quadrilatère de constructions, partant de chacune des deux ailes de la façade, et s'arrêtant à peu près au milieu du terrain compris entre la rue de la Grosse-Horloge et la rue aux Juifs. Au centre de la grande cour qu'ils formaient, s'élevait la statue de Louis XIV, et, à l'angle nord-est, était la chapelle particulière de l'Hôtel de Ville, surmontée d'un petit clocher pyramidal en bois revêtu de plomb. Dans le mur de son chevet était engagée une fontaine gothique, sous la forme d'un dais supporté par plusieurs colonnettes reposant sur le sol. Sa présence prouve qu'on avait donné suite au projet dont le mérite appartient à Jacques Le Lieur, en 1525. La rue Neuve-Massacre actuelle indique l'emplacement des bâtiments fermant de ce côté le quadrilatère de l'Hôtel de Ville, bâtiments antérieurs au monument commencé par Gabriel. Il devait former un carré, resté inachevé, comme le montre la partie en retour d'équerre sur la rue Thouret, qui n'était pas ouverte alors. D'autres dépendances faisaient encore suite à ce premier quadrilatère sur les côtés ouest et nord, c'est-à-dire en face des maisons de la rue Massacre et du Palais de Justice, le côté est étant occupé par une ligne de construction en dehors de l'Hôtel de Ville, depuis Notre-Dame de la Ronde jusqu'à la rue aux Juifs. Au milieu de ce second quadrilatère se trouvait le jardin.

[1] Voir, plus haut, pages 10 et 37.

## LA TOUR AUX CLERCS



Très peu élevée, cette tour, qui se détache entre les feuillages et les massifs de verdure du jardin de l'Hôtel de Ville, est appuyée contre l'un des murs de la croisée septentrionale de l'église Saint-Ouen, du côté du levant, et touche aux bâtiments de l'ancienne abbaye transformés en édifice municipal. C'est un des rares et curieux débris de l'architecture romane du XI[e] siècle, fort rares dans notre ville. En effet, Nicolas, fils de Richard III, duc de Normandie, quatrième abbé de Saint-Ouen, fit démolir l'église de l'abbaye pour en construire une nouvelle qu'il commença en 1046, et qui ne fut achevée qu'en 1126. Mais en 1136, cette église fut brûlée avec le monastère, qu'un second incendie détruisit encore en 1248.

Malgré ces deux désastres, le caractère bien marqué de l'architecture de la tour, ne permet pas de douter qu'elle n'appartienne à l'ancienne église. C'est même très probablement la seule partie de l'église que les flammes aient épargnée, et on l'a conservée dans les travaux de reconstruction du XIV[e] siècle. On pense que ce devait être l'abside d'une chapelle placée à l'extrémité du transept septentrional. La disposition des murs latéraux, la forme demi-circulaire de l'ensemble du monument, la fenêtre du milieu, de dimension plus grande, *vitrea absidæ*, la direction de l'édifice d'occident en orient, le voisinage du cimetière des moines, semblent confirmer pleinement cette hypothèse. La division en deux étages de ce bâtiment ne peut infirmer en rien cette opinion, car l'on sait par de nombreux exemples, entre autres celui de la rotonde de Saint-Bénigne, à Dijon, divisée en trois étages, que cette disposition architecturale était souvent employée à cette époque.

Le nom de *Tour* ou *Chambre aux Clercs* provient évidemment de la destination qui était donnée à cette partie de l'édifice, dont le premier étage a dû servir de sacristie et le second de revestiaire aux clercs de l'église.

A l'extérieur, la forme de ce monument est disposée en hémicycle, flanqué de chaque côté de pilastres peu saillants et ceints horizontalement de plusieurs plates-bandes, dont l'une est ornée de denticules. Sur les côtés se voient des traces d'arcatures. Chacun des deux étages est éclairé par une fenêtre à plein cintre orné de billettes, avec arrière-voussure reposant sur de courtes colonnettes à chapiteau. Au centre du soubassement se trouvait une petite porte carrée, à écoinçons formant anse de panier, qui figure dans de nombreux dessins reproduisant la *Chambre aux Clercs*, et qui a dû disparaître lors des travaux d'aménagement intérieur de l'édifice. La galerie à losanges redentés, les gargouilles, et la frise de feuillage qui terminent la tour sont plus modernes

A l'intérieur, l'abside se divise en deux étages : celui du bas présente une voûte unie, épaisse, surbaissée et circulaire, dite voûte en cul-de-four. Tout l'édifice est complètement séparé de l'église et n'est relié que par les murs latéraux. La voûte du premier étage est divisée en plusieurs cintres pleins soutenus par des colonnes courtes dont les chapiteaux historiés sont ornés de rinceaux, d'ornements et de bas-reliefs malheureusement mutilés. Un grand arc en plein cintre, dont les retombées sont soutenues par de grosses colonnes placées dans les angles, surmonte l'entrée. A droite, se trouve dans le mur une piscine en forme de niche, à l'arcature trilobée, qui paraît être du XIII[e] siècle. Le sol de l'abside au rez-de-chaussée est environ de 1 mètre au-dessous de celui de l'église actuelle : il était recouvert par un pavage de terre cuite, en mosaïque.

A l'étage supérieur, la douelle de la voûte beaucoup plus exhaussée est divisée en plusieurs cintres par des nervures qui se croisent et reposent sur des fûts de colonnes. C'est à cet étage, divisé en deux par un plancher et où l'on pénétrait par un escalier situé à gauche, aujourd'hui disparu, qu'était situé, dans la partie supérieure, le mécanisme de l'horloge.

La partie supérieure servait d'atelier aux peintres verriers chargés des réparations.

La Chambre aux Clercs, sur qui l'attention avait été attirée par les savants travaux de MM. Auguste Le Prevost, Hyp. Langlois, Gilbert, a été restaurée en avril 1870, grâce à l'intervention de l'abbé Baucamp, sous la direction de M. Démarest. A l'extérieur, on a fait disparaître un tuyau de cheminée en briques, on a restauré les fenêtres, et refait les plates-bandes brisées en partie. A l'intérieur, on a dégagé le côté droit de l'abside, remis à neuf les bases de la colonne de gauche et une grande partie de la voûte. En même temps qu'on faisait disparaître le mécanisme de l'horloge, transporté dans la tour centrale, on édifiait un autel à courtes colonnettes de style roman, qui attend encore la pierre consacrée. Dans ces travaux de restauration il nous faut cependant regretter le badigeonnage de certaines parties de cet édifice, d'un effet si pittoresque, lorsque l'on compare ses formes sévères et lourdes avec la hardiesse et la délicatesse séduisante de l'art ogival.

G. D.



Continuant les traditions du passé, l'architecte Gabriel n'avait pas mis l'entrée du monument sur la rue de la Grosse-Horloge. Avec le temps, l'aspect disgracieux de cette disposition blessa les Echevins, et, le 24 septembre 1704, le premier d'entre eux, M. Godefroy, dit au Conseil : « Nous avons, Messieurs, une proposition à vous faire, pour l'embellissement de l'Hôtel de Ville ; l'entrée en serait bien plus belle par la rue du Gros-Horloge, et l'ouverture en est toute préparée, en perdant seulement le loyer de la boutique d'un nommé Alexandre. Le cintre de la porte marque le dessein que l'on a toujours eu d'en faire l'entrée, et, de bureau en bureau, on en parle toujours sans rien exécuter. Si la compagnie a pour agréable de nous y employer, nous ménagerons ses intérêts avec toute la droiture et l'affection que la chose mérite.

« Sur quoy, ouy le procureur du Roy et de la Ville, il a esté arresté que MM. du Bureau sont



Troisième Hôtel de Ville de Rouen.

authorisez de faire travailler à la dite ouverture, et d'y employer jusques à la somme de 1,500 livres » (*Délibérations de l'Hôtel-de-Ville*).

Les travaux furent adjugés, le 9 mai 1705, à Jacques-Mathieu Gravois, qui ouvrit la grande

porte donnant sur la rue de la Grosse-Horloge, à la place où l'on voit le passage de l'Hôtel de Ville aujourd'hui.

Laissant de côté les autres changements du siècle dernier, nous arriverons à l'époque où, s'y trouvant trop à l'étroit, et déterminée d'ailleurs par l'état de vétusté des bâtiments, l'administration jugea à propos d'abandonner le lieu témoin de ses travaux, depuis plus de cinq siècles. Ce fut aux premiers jours de la Révolution. « Le conseil général de la Commune, en vertu d'une délibération du 27 octobre 1790, homologuée par les administrateurs du Directoire du département de la Seine-Inférieure, le 29 novembre suivant, décida de transporter son siège à l'hôtel du ci-devant premier Président au Parlement » (M. E. de la Quérière, *Notice sur l'Ancien Hôtel de Ville*). En fait, il y eut encore quelques séances dans cet ancien monument municipal ; mais son rôle fut bien terminé, quand, le 11 messidor an IV (29 juin 1796), notre troisième Hôtel de Ville fut adjugé à divers particuliers, au prix de 72000 livres.

Pour expliquer la gravure ci-dessus, tirée de l'ouvrage de M. de la Quérière, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter au même auteur la description qu'il a donnée de ce monument, il y a une vingtaine d'années, dans une *Notice* où il se proposait un but identique au nôtre. Comme nous, il en avait puisé les premiers éléments dans les notes nombreuses rassemblées sur ce sujet par M. Richard, archiviste de la Mairie de Rouen, notes manuscrites qui remplissent tout un carton, que possède la Bibliothèque publique de notre ville. Mais la description suivante appartient en propre à M. de la Quérière.

« La façade de l'Hôtel de Ville, malgré les dégradations que le temps et le mauvais goût de ceux qui ont possédé ce monument lui ont fait subir, offre encore aujourd'hui un ensemble très intéressant à étudier.

« Cet édifice, construit dans le style de bossages, qui prit naissance à Florence dans le XVI^e^ siècle, et que De Brosse, architecte du palais du Luxembourg, à Paris, mit en vogue parmi nous, présente sur un soubassement percé d'arcades en plein cintre, à usage de boutiques, trois avant-corps ou pavillons légèrement avancés : un au centre, les deux autres aux ailes, composés chacun de trois étages et de deux croisées de face ; les arrière-corps n'ont que deux étages avec trois croisées de face.

« Des pilastres accouplés des deux ordres dorique et ionique ornent les avant-corps. Les pilastres du premier étage sont formés d'épais bossages descendant en contre-bas de la retombée des arcades du rez-de-chaussée ; ils reposent sur des socles carrés, et portent un entablement dorique. Au-dessus, des pilastres de l'ordre ionique sont couverts de bandes horizontales, de même que les entre-colonnements.

« La plupart des fenêtres, ainsi que toutes les lucarnes des combles, sont couronnées de lourds frontons triangulaires ou cintrés.

« L'aile gauche, attenant à l'arcade de la Grosse-Horloge, a été mutilée ou défigurée par un propriétaire, qui a imaginé, sous prétexte d'embellissement et *pour avoir une façade blanche et unie*, de faire disparaître les bossages et toutes les autres parties saillantes de l'ornementa-

tion. Les deux pavillons du centre et de l'aile droite sont assez bien conservés. Le dernier présente, en retour d'équerre sur la rue Thouret, la même ordonnance d'architecture que sur la Grande-Rue, mais avec l'augmentation d'une croisée, ce qui donne à cette aile plus d'étendue et plus de grâce. A vrai dire, c'est ce qu'il y a de mieux et de plus achevé dans tout le monument.

« Deux grands écussons aux armes de Rouen, surmontés de couronnes royales et supportés par des génies, décoraient autrefois le premier étage de ce pavillon. Les mêmes armes devaient être répétées à six endroits correspondants sur la rue de la Grosse-Horloge, si l'on en juge par les pierres d'attente que l'on y voit. Il est probable que ces deux écussons auront été effacés en 1792, après la chute du trône. C'est à la même époque qu'il faut reporter la disparition d'un buste de Henri IV, lequel était placé au centre du pavillon Est, dans une niche pratiquée dans la muraille, et que l'on aperçoit encore au-dessus d'une petite porte d'entrée et à l'appui d'une fenêtre du premier étage.

« Une gravure de cet ancien Hôtel de Ville existe, mais elle est fort rare. En voici la légende : *Elévation de la face de l'Hôtel de Ville de Rouen. Fierville del. et sculpsit.* — Cette gravure, haute de 19 centim. sur 36 centim. de largeur, a été exécutée au commencement du siècle dernier.

« Malgré ses défauts, cette construction offre une masse imposante et un caractère monumental, que l'on ne retrouve dans aucun des édifices civils de la ville » (*Notice sur l'Ancien Hôtel de Ville*, etc.).

Cependant, chose remarquable, ce troisième Hôtel de Ville frappa si peu les contemporains, qu'on n'en rencontre l'éloge chez aucun d'eux, sinon chez Hercule Grisel, qui leur consacre deux vers : « Les Echevins, dit-il, ont une vaste maison avec des cours et des portiques. Là se trouve aussi une bibliothèque avec une chapelle ». Encore l'éloge peut-il paraître intéressé, le poète y joignant le vœu de voir les Echevins placer ses *Fastes de Rouen* dans leur bibliothèque.

A peine l'Hôtel de Ville, bâti en 1607, venait-il d'être construit, qu'il fut menacé dans son existence. Lors de la révolte des Nu-Pieds à Rouen, en 1639, révolte si durement réprimée par Gassion et Séguier [1], les soutiens du pouvoir royal cherchèrent, à l'envi, quelles punitions il fallait infliger à la ville rebelle. Les mémoires furent nombreux, et l'un d'eux portait : « Razer l'hostel de ville, et au lieu auquel il est, eslever une pyramide, en laquelle sera gravé l'arrest du Conseil ». Heureusement pour le nouvel édifice, Richelieu fit mettre au bas du mémoire, par de Chéré, son secrétaire : « Ce memoire me semble bon, à l'exception du razement de l'hostel de ville de Rouen » (M. Floquet, *Diaire du Chancelier Séguier*).

Quand on vivait dans des jours plus heureux, en dehors du train régulier des affaires, certaines époques de l'année ramenaient, pour l'Hôtel de Ville, des fêtes à célébrer, des coutumes à observer, des élections à faire.

[1] Voir plus loin, p. 90.

La fête des Rois est l'une de celles qui s'y célébraient avec le plus de pompe. Dans la grande salle, la veille de la fête, au bruit des dix-sept carillons sonnés dans les paroisses de la ville, on tirait le roi de la fève, entre les divers membres du Bureau. Celui que le sort favorisait recevait une corbeille en cire, garnie d'un bouquet de fausses fleurs, appelé « traffeau », à la charge de donner, le lendemain, un festin à ses collègues, festin où l'on criait, à gorge déployée : « Le Roi boit ! » Venait ensuite le feu de la Saint-Jean, que le premier Echevin allumait en grande cérémonie, au son des trompettes, des fifres et des tambours. Parfois aussi il fallait donner des festins d'apparat, par exemple, aux différents membres des Etats de Normandie, « en l'hostel commun de la ville, après la response et closture des Etats, ainsy qu'il est accoustumé ». De là lui vint le nom de « Festin de la Réponse ». La préparation du festin, la décoration de la salle et tout le cérémonial observé avaient tant d'importance, que la description de l'un d'entre eux a été conservée. Il y avait aussi la « Bûche de Noël », qu'on brûlait dans la grande salle, et, en outre, les Echevins faisaient, à un certain nombre de personnes, la galanterie de leur envoyer de ces bûches, que l'on appelait « chouquets ».

Dans la salle du Conseil avaient lieu les délibérations nécessitées par des cas imprévus, tels que les Entrées des rois, reines, princes, princesses, archevêques, gouverneurs, etc. C'était une grave affaire que la question du costume à porter, du cérémonial à observer, des présents à offrir, des discours à faire et à débiter, du vin de la ville à présenter. Il en était de même, dans certaines fêtes, tant civiles que religieuses, où le corps de ville, les Vingt-Quatre du Conseil devaient figurer, en maintenant vigoureusement ses droits sur la question des préséances.

Enfin, les élections, à des époques réglées, appelaient la foule dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville, soit pour la nomination des Conseillers-Echevins, des membres du Conseil des Vingt-Quatre, des chefs de la garde bourgeoise, à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle, et même des délégués aux Etats de la province. « Par un privilège tout à fait spécial, c'était à l'Hôtel commun de la ville qu'avait lieu l'élection non seulement des deux délégués municipaux, mais de l'ecclésiastique et du noble de la circonscription, et même, jusqu'en 1571, celle du délégué du Tiers état de la vicomté » (M. Ch. de Beaurepaire, *Cahiers des Etats de Normandie*).

Ici s'arrêtera l'aperçu rapide de quelques-uns des faits, tristes ou joyeux, accidentels ou périodiques qui, pendant plus de cinq siècles, à cette même place, signalèrent la vie municipale de nos pères, dans les trois Hôtels de Ville qu'il leur fallut y construire.

Corneille. — Pendant tout le XVII[e] siècle, le nom qui domine tous les autres, à Rouen, est celui de Pierre Corneille. Venant après tant de travaux, dont le dernier, dû à la plume d'un compatriote [1], n'est pas le moins instructif, il semble qu'il y ait de la témérité à en parler encore.

[1] *Corneille inconnu*, par M. Jules Levallois. 1876, 1 vol. in-8° de 382 p., honoré d'un prix de l'Académie française.

## L'ABBAYE DE SAINT-AMAND



e l'ancienne abbaye de Saint-Amand qui tient une place si importante dans l'histoire de Rouen, il ne reste plus aujourd'hui que quelques vieux murs : pignon en pierre de l'église avec son entrée latérale, arcade gothique et pavillon portant encore l'écusson d'une abbesse. C'est à l'incurie des administrations qu'il faut s'en prendre s'il n'en est pas autrement.

L'origine de l'abbaye de Saint-Amand est assez obscure : tout d'abord elle aurait été bâtie sous Clovis II (644 à 656), sur l'emplacement d'un temple de Vénus et aurait été occupée par des moines. L'église dans laquelle existait un autel sur lequel saint Amand, évêque de Tongres et d'Utrecht, ami de saint Ouën, aurait célébré la messe, aurait été ensuite consacrée à saint Léonard et serait entrée dans la dépendance de l'abbaye de Saint-Ouën. Toujours est-il qu'elle existait en 1030, et qu'à cette époque elle fut vraisemblablement rétablie par Goscelin, vicomte d'Arques et Emmeline sa sœur, tous deux fondateurs de l'abbaye de Sainte-Catherine. Le 31 janvier 1070 l'église était dédiée à saint-Amand, en présence de Guillaume le Conquérant, par l'archevêque Jean d'Avranches sur la demande de sa sœur Emma. L'abbaye qui dura depuis 1030 jusqu'en 1796 fut dirigée par des abbesses, dont Don Poummeraye a écrit l'histoire : les principales furent Emmeline, puis Béatrix en 1240, qui réédifia une partie du monastère; Marguerite de Saane qui reforma l'ordre en 1385; Guillemette d'Assy, célèbre pour sa rivalité avec Marguerite de Gourlay en 1317; Guillemette de Saint-Germain qui fit enlever sa rivale Isabeau Le Cauchois en 1606 ; Anne d'Arcona, qui introduisit dans l'abbaye de si grands désordres qu'on fut obligé de réformer l'ordre à nouveau et de lui défendre « de porter taffetas ni coiffe, de recevoir des voisins et de sortir en ville » ; Anne de Soudré, qui reçut Louis XIV enfant et la grande Mademoiselle ; Marie-Elisabeth de Barentin qui reconstruisit toute l'abbaye, et enfin, Jeanne Nicole de la Guiche, la dernière abbesse de l'ordre. Les religieuses appartenaient à l'ordre de saint Benoît ; au XIIIe siècle elles étaient soixante et avaient 1,200 livres de revenu, réduites à 1,100 en 1471. Leur nombre s'accrut pour diminuer ensuite à la Révolution où elles n'étaient plus que 28 religieuses de chœur et 12 converses.

Les bâtiments de l'abbaye s'élevaient sur tout l'espace compris entre les rues des Cinq-Cerfs, Saint-Amand, du Loup, l'extrémité de la rue de la Chaîne, et la rue du Père-Adam ; ils furent brûlés et réédifiés plusieurs fois ; En 1136 « où il advint, dit Taillepied, qu'après vespres le feu se « retourna vers les abbayes de Saint-Amand et de Saint-Ouën qui brusla les deux beaux monas- « tères ». Reconstruits en 1247, on y adjoignit en 1250, des sources qui venaient de la source Notre-Dame ; réédifiés en 1630, puis en 1700, les bâtiments brûlèrent encore le 7 décembre 1709. Entre temps le monastère avait eu beaucoup à souffrir du pillage qui y exercèrent les Huguenots en 1562. A l'église de l'abbaye était annexée une église paroissiale très ancienne dont le clocher fort élevé s'écroula, le 7 février 1569 ; la chapelle Saint-Léonard qui faisait partie du monastère la remplaça en 1635 suivant les uns, en 1642 suivant Farin.

Il y a quelques années encore, il existait, dans la cour Saint-Amand, de curieux débris de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, reproduits très fidèlement dans leur état ancien par l'eau-forte de M. Adeline. C'était à l'extrémité d'une cour spacieuse, un corps de logis à deux étages en bois, édifié sur un rez-de-chaussée en pierre, élevé vers la fin du XVIe siècle sous l'abbatiat de Thomasse Daniel, vingt-deuxième abbesse, fille de Jacques Daniel, capitaine de Rouen, élue le 11 février 1475. La façade extérieure était décorée au-dessus d'une corniche à encorbellement de lambris en bois, décorés de fenestrages à réseau en cœur, formant les appuis des couvertures. Deux fenêtres surmontées d'un arc en anse de panier se terminant par des feuillages flanquées de pinacles à clochetons éclairant le premier étage ; deux autres fenêtres encastrées dans des lambris de bois décorés d'arcatures, s'ouvraient au second étage. Cette curieuse façade dont Pugni nous a conservé les plans et les élévations, a été transportée à Paris dans l'île Saint-Louis en 1883 par les soins de M. Darras, architecte. A l'intérieur se trouvaient deux chambres curieuses ; l'une, ornée de boiseries à fenestrages gothique et d'un plafond à écusson, possédait une cheminée décorée d'arcatures et portant les armoiries de Thomasse Daniel ; l'autre était ornée d'une belle cheminée de la Renaissance, avec les statuettes de la Vierge, de l'ange Gabriel, de sainte Marguerite et de sainte Madeleine, portant les armes de Guillemette d'Assy. Les boiseries de la première chambre ont été enlevés au prix de 1,000 fr. en Angleterre, en 1825 ; la cheminée et les boiseries de la seconde ont été enlevés en 1855 par M. Grimaux, et réédifiés rue Bouquet ainsi qu'une tourelle à encorbellement d'ordre ionique, construite par Marie d'Annebaut dont elle portait les armoiries.

L'abbaye de Saint-Amand jouissait du droit de nomination à 22 bénéfices et sa juridiction temporelle s'étendait sur toute la région de Boos. Entre autres privilèges l'abbesse jouissait de celui de remettre un anneau d'or à l'archêque de Rouen en lui disant : « Je vous le baille vivant « vous me le rendrez mort ». En effet, à la mort du prélat son corps devait passer par Saint-Amand avant d'être transporté à la cathédrale.

G. D.



[illegible]

Nous le tenterons cependant, ne fût-ce que pour ajouter, en les tirant de l'histoire locale, quelques menus détails à la biographie du glorieux Rouennais, ou bien hasarder quelques points de vue nouveaux sur l'interprétation de deux ou trois de ses pièces.

Elève du collège des Jésuites de sa ville natale, P. Corneille y obtenait, le 12 février 1618, à l'âge de douze ans, dans la troisième classe (la classe supérieure de grammaire), un second prix de versification latine, récompensé par le don d'un *Hérodien* in-8°, imprimé à Lyon, en 1611, et dû à la générosité d'Albert de Luynes, gouverneur de la province [1]. Deux ans après, en rhétorique, il remportait un premier prix, dans la même faculté, obtenant, comme récompense, un Recueil de plusieurs ouvrages latins, donné par Jean-Baptiste d'Ornano, le successeur d'Albert de Luynes [2]. On voit donc que, dès le collège, Corneille avait déjà le goût de la poésie. Il y prit en outre de ses maîtres cette grande admiration pour tous les héros de l'antiquité, que ses tragédies devaient, plus tard, rendre immortels.

Rouen eut aussi une large part dans la révélation du génie poétique de Corneille. On savait, d'après son neveu Fontenelle, cette petite aventure : « Un jeune homme mène un de ses amis chez une fille dont il étoit amoureux ; le nouveau venu s'établit chez la demoiselle sur les ruines de son introducteur. Le plaisir que lui fait cette aventure le rend poète ; il en fait une comédie, et voilà le grand Corneille » (*Histoire du Théâtre françois*). Thomas Corneille dit que le fait n'inspira d'abord qu'un sonnet à son frère. « Une avanture galante luy fit prendre le dessein de faire une comédie pour y employer un sonnet qu'il avoit fait pour une demoiselle qu'il aimoit. Cette pièce, dans laquelle est traitée toute l'avanture, et qu'il intitula *Mélite*, eut un succès extraordinaire » (*Dictionnaire géographique*, article Rouen). De cette petite aventure est né le sonnet (acte II, sc. 4), et, du sonnet, la comédie en cinq actes, jouée en 1629.

Jusqu'ici deux légendes ont eu cours sur cette pièce. La première veut que la personne aimée ait été une demoiselle Marie *Milet*, dont *Mélite* aurait été l'anagramme (à la condition de ne pas tenir compte d'une lettre en plus). Mais on sait aujourd'hui, à n'en plus douter, d'après une récente découverte, que Corneille aima une demoiselle de Rouen, nommée Catherine Hue, et que celle-ci épousa un M. du Pont, conseiller à la Cour des Comptes de la même ville. La seconde légende est, sur la foi de Fontenelle, que Corneille fut le héros de l'aventure. Loin de là, il en fut la victime, comme l'a dit l'auteur de la précédente découverte [3]. Nous ajouterons que le sens du sonnet et la scène où il est encadré confirment cette interprétation, et, pour que l'assertion de Fontenelle restât vraie, il suffirait de changer un seul mot à son texte : « Le *déplaisir* (au lieu de *plaisir*) que lui fit cette aventure le rend poète ». La pièce de *Mélite* pouvait bien

[1] Le livre donné en prix, avec une attestation en latin signée : G. Jacobus præfectus, a été acquis par la Bibliothèque nationale, 18[illegible].

[2] Le principal ouvrage du recueil est la *Notice des Dignités de l'empire d'Orient et d'Occident*, par Guido Panciroli. Le préfet des études, Mathieu Hardy, a signé l'attestation. Le livre est en la possession de M. Remy Corneille, descendant direct de P. Corneille.

[3] Ce petit point d'histoire littéraire a été bien éclairci par M. E. Gosselin, dans *Un épisode de la vie de Corneille*. Revue de la Normandie, 1877.

naître de l'un comme de l'autre. On remarquera, d'ailleurs, que Thomas Corneille, plus à même de savoir la vérité que Fontenelle, ne dit rien de précis sur le rôle de son frère dans l'aventure.

Tout le monde sait, d'après le P. Tournemine, régent aux Jésuites de Rouen, que M. de Chalon, ancien secrétaire des commandements de Marie de Médicis, retiré dans notre ville, conseilla à Corneille l'étude du théâtre espagnol, quand il eut composé ses premières comédies (vers 1634), et qu'il s'offrit pour lui enseigner cette langue et pour lui traduire des endroits de Guillen de Castro. Mais ce qu'on n'a pas fait ressortir, c'est que, depuis le XVI[e] siècle, le commerce amenait à Rouen une foule de navires espagnols, et qu'il y avait toute une colonie et bon nombre de grandes familles de cette nation [1], dont la langue y était fort répandue et étudiée avec ardeur. C'était une heureuse circonstance, toute locale, pour le développement du génie dramatique de Corneille, qui emprunta beaucoup à l'Espagne.

Dans quelques-unes de ses tragédies, le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, il a introduit de véritables scènes d'audience, des jugements, où l'on voit un demandeur et un défendeur; un juge, qui, après avoir entendu les parties ou leurs avocats, se retire dans la chambre du conseil, pour délibérer. Ceux qui prétendent expliquer le fond et la forme des œuvres littéraires par l'influence du pays natal des auteurs, ont rapporté ces scènes à l'esprit processif des Normands, à leur amour de la chicane. Pour le *Cid*, cette explication est fausse, puisque la demande en justice de Chimène est dans la romance espagnole, d'où la pièce est tirée. Tite-Live a donné le fond des plaidoyers de la tragédie d'*Horace*. Mais ce goût pour les formes juridiques, Corneille, « avocat du Roy ancien, au siège des eaux et forêts, et premier avocat du roi, en l'admirauté de France, au siège général de la table de marbre du Palais de Rouen », le doit à ses fonctions de ministère public, qu'il exerçait depuis 1628, et qu'il exercera jusqu'en 1650. Il faut se le représenter à l'extrémité nord de la vaste salle des Pas-Perdus, près de cette table de marbre, relevée naguère, et siège des deux juridictions, où, parlant au nom du roi, il employait les formes solennelles, en usage alors chez les gens du roi, et qu'on retrouve dans son théâtre. De plus, comme les jugements des diverses juridictions n'étaient pas publics, à cette époque, il comprit, par le premier essai qu'il en fit, que ces imitations de l'éloquence judiciaire, transportées du huis-clos des tribunaux sur la scène, seraient goûtées du public, et il ne se fit pas faute d'y recourir. Le *Cid* a deux plaidoyers, *Horace* en a trois, et *Cinna* une scène de délibération. L'amour de la chicane, tant reproché aux Normands, n'est donc pour rien dans l'introduction de ce moyen dramatique, tandis que les fonctions judiciaires de Corneille en fournissent une explication toute naturelle.

Le fameux récit du combat contre les Maures, que Corneille met dans la bouche de Rodrigue, rappelle Rouen par ses détails nautiques. Jamais le bon Corneille n'avait constaté, en Espagne, l'effet du flux sur le Guadalquivir, où se trouve Séville, lieu de la scène. Mais le port

[1] Voir plus haut, p. 53.

de Rouen lui offrait, chaque jour, le spectacle de la marée, l'arrivée de nombreux navires avec *le flot* (comme on dit ici), et le débarquement des équipages. De là vient ce tableau peint d'après nature :

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles
Enfin avec le flux nous fait voir trente voiles ;
L'onde s'enfle dessous, et d'un commun effort,
Les Maures et la mer montent jusques au port,
On les laisse passer, tout leur paraît tranquille,
Point de soldats au port, point aux murs de la ville :
Notre profond silence abusant leurs esprits,
Ils n'osent plus douter de nous avoir surpris ;
Ils abordent sans peur, ils ancrent, ils descendent
Et courent se livrer aux mains qui les attendent...

Et la terre et le fleuve, et leur flotte, et le port,
Sont des champs de carnage où triomphe la mort...

Ils gagnent leurs vaisseaux, ils en coupent les câbles...

Le flux les apporta, le reflux les remporte.

(Le Cid, acte IV, sc. iv.)

Son imagination s'est représenté le combat à Rouen, sur la Seine, sur le quai, sous les murs de la ville, dans la partie située entre le Vieux-Palais et les restes du Pont-de-Mathilde, où venaient aborder les navires, sur *le port*, devant les murs de la ville, percés, de l'ouest à l'est, par les portes de Saint-Eloi, de la Vicomté, de la Haranguerie, de la Bourse, du Crucifix et de la Boucherie, qui livrent passage au Navarrois et aux Castillans pour combattre les Maures.

Dans le *Menteur*, on reconnaît une trace des habitudes rouennaises. Aux six cabinets de feuillages, dressés par l'auteur espagnol, J. Ruiz de Alarcon [1], sur le Soto du Manzanarès, qui arrose Madrid, dans les bosquets du Sotillo, Corneille a substitué cinq bateaux sur la Seine, qui servent à Dorante pour donner, à Paris, une prétendue fête à Clarice, sa maîtresse imaginaire. Ce n'est point Paris, mais Rouen qui a fourni à notre auteur l'idée de cette substitution. Un poète latin du XVII[e] siècle, enfant de Rouen et contemporain de Corneille, permet de l'affirmer. Parmi les divertissements des Rouennais, pendant l'été, les *Fastes de Rouen*, d'Hercule Grisel [2], placent précisément les promenades sur l'eau. L'auteur vient de parler des plaisirs de la natation, et il ajoute : « D'autres, après le dîner, se divertissent dans une barque couverte que deux rameurs font aller sur le fleuve. Quand le soleil est déjà baissé, ils attachent la barque ; une autre porte la collation, et des musiciens qui jouent du violon. Pendant qu'ils jouent, un festin apaise l'appétit que le fleuve a donné aux promeneurs, et le retour a lieu aussitôt qu'arrivent les ténèbres de la nuit » (*Juillet*, vers 45-50). Ces « bateaux couverts » sont les ancêtres de ceux qu'on voyait encore naguère, à la cale Saint-Eloi, et Corneille leur doit l'idée

[1] Corneille s'est trompé en l'attribuant à Lope de Vega.
[2] Le fils de Jean Grisel, dont il a été question plus haut, p. 78.

des cinq bateaux, porteurs de la collation et des joueurs d'instruments pour le concert imaginaire de Dorante (Acte I, sc. v.). Ces rochers, dont l'écho répète les harmonies du concert, sont un souvenir des bords de la Seine, aux environs de Rouen, à Lescure, à la Mi-Voie, à Croisset, à Canteleu, à Dieppedalle, au Val-de-la-Haye, en face du Petit-Couronne, où se trouvait la maison de campagne de Corneille.

Ce grand génie, on le sait, a créé de toutes pièces les modèles de l'art dramatique, en France : tragédie, comédie, drame lyrique (*Andromède*). C'est là son caractère distinctif et ce sera sa gloire éternelle; car, dans tous les ordres de grandeur, le principal mérite est d'avoir posé la première pierre. Et dans quelles conditions l'a-t-il fait? C'est au milieu de ses fonctions d'avocat du roi, de ses préoccupations de famille, de longues années de peste, d'émeutes populaires et des vexations d'une soldatesque envoyée pour les réprimer. Quelle puissance de génie avait donc celui qui a conçu et exécuté, dans de pareilles conditions, tant de chefs-d'œuvre, où nous retrouvons toujours, ainsi que dans la vie, la lutte du devoir et de la passion! Mais comme c'est toujours le devoir qui triomphe, dans ses pièces, le caractère de ses héros fait naître en nous le sentiment de l'admiration, qui agrandit l'âme et l'élève, en consolant l'homme de ne pas égaler ce qui le surpasse. Aussi Voltaire a-t-il eu bien raison de dire : « Corneille, vieux Romain, parmi les Français, a établi une école de grandeur d'âme ». Sa gloire rejaillit sur sa ville natale, sa première inspiratrice, qui, depuis deux siècles, n'a jamais retrouvé pareil génie.

État social de Rouen sous Louis XIII (1610-1643). — Rien ne peut présenter un tableau plus vrai et plus instructif de cet état que les *Cahiers des Etats de Normandie* [1]. Les trois ordres, représentés aux Etats par des députés, se réunissaient, généralement, à Rouen. Les cahiers particuliers de doléances qu'ils apportaient servaient à faire un cahier général des plaintes et doléances, désigné sous ce nom : « Articles des remontrances faictes en la Convention des Trois Estats de Normandie ».

Voici ce qu'on y trouvait habituellement :

> La plupart des doléances portent sur les désordres locaux et sur les vexations qui étaient la suite des perceptions des taxes... Abus dont gémissait l'Eglise, vénalité des offices, évocations, atteintes à la propriété privée, désordre dans les recettes, mauvaise administration des deniers, maintien ou démolition des forteresses, encouragements sollicités pour la marine marchande, toutes les questions sont successivement résumées au double point de vue de la province qui supplie et de l'Etat qui, le plus souvent, résiste [2].

De 1610 à 1638, les députés firent entendre, au nom de Rouen, quelques doléances spé-

[1] M. Ch. de Beaurepaire en a commencé la publication pour la Société de l'Histoire de Normandie. C'est dans les trois premiers volumes (1610-1666) que nous prendrons nos citations et les détails qui vont suivre.

[2] Rapport de M. G. Picot au Comité des Travaux historiques, 1877.



La maison à la façade en bois de style renaissance, édifiée dans l'angle du square de la Tour Saint-André, rue Jeanne-Darc, était certainement l'une des plus curieuses et des plus remarquables de toutes celles qui ornaient jadis la rue de la Grosse-Horloge, la plus vieille voie de notre ville. Construite tout en charpente, elle a dû être édifiée antérieurement à l'année 1520, où fut promulguée l'ordonnance défendant d'élever des maisons en encorbellement. La date de sa construction peut donc être fixée vers 1480. « Par sa disposition générale, « écrivait André Pottier, dans une notice consacrée à cette maison dans les « *Monuments français inedits* de Willemin, et le surplomb progressif de ses « étages supérieurs, elle rappelle les façades en bois à pignon suraigu des maisons du XVe siècle ».

Cette maison est divisée en deux étages sous un pignon élevé sur rue : ses divisions principales à chaque étage sont binaires : la particularite la plus remarquable de sa distribution consiste en ce que les baies de chaque étage qui occupent à la partie inférieure toute la largeur de l'édifice, se rétrécissent dans leur succession ascendante, de manière à former un ensemble pyramidal qui n'est pas sans élégance et sans légèreté. Le même décor régnait sur la façade intérieure.

Toute la façade est composée de boiseries sculptées, surchargées d'une merveilleuse profusion d'arabesques et de figurines du style le plus brillant et du travail le plus fin et le plus gracieux. Le pignon est décoré sur ses rampants d'une corniche ornée de postes et de denticules et d'oves ; dans le nu du tympan s'ouvre une fenêtre basse divisée en deux par un montant à arabesques ; les deux chambranles à chapiteau en feuilles supportent un entablement où se déroulent des rinceaux de feuillage autour d'une petite coquille, le tout est amorti par une grande voûte en coquille décorée de cannelures, dont l'arcade formée par des oves et des perles, est surmontée par un vase godronné soutenu par des enfants nus, assis, qui relevent de longues guirlandes, flottant des deux côtés de la fenêtre.

L'étage suivant porte deux fenêtres carrées, séparées seulement par un pilastre central où est sculpte un motif d'arabesques descendantes. Deux pilastres à chapiteaux en volutes décorées d'arabesques à filet central supportant des vases à fleurs, sont placés aux deux extrémités de la construction : ils portent une frise d'entablement divisée en deux par une console en ressaut : chacun des compartiments de la frise offre un motif décoratif composé de rinceaux en feuilles, se reliant par des têtes de satyres en feuilles à des tillets surmontés d'une tête de chérubin ailé.

Deux grands panneaux flanquent l'ouverture de la fenêtre; à leur extrémité sont placés deux médaillons circulaires à moulures saillantes enrubannées, portant à droite une tête de femme et à gauche une tête d'homme casqué, vues de profil et sculptées en bas-relief; ces médaillons sont surmontés par des guirlandes en feuilles, tenues par des rubans à des clous et retombantes sur les côtés par des glands; au-dessous un large motif décoratif fourni par des rinceaux en feuilles, terminés par des têtes de dauphin, s'enroule autour de petits cartouches.

L'appui [illegible] règne tout le long de la façade, au-dessous de la corniche est formé par de petits panneaux [illegible] séparés par tout un rang de balustres [illegible], au fût [illegible], rappelant la même disposition, employée dans la boiserie renaissance de l'église Saint-Vincent.

L'autre etage est presque entièrement occupé par les ouvertures de deux fenêtres à impostes, séparées par un poteau cornier portant une statuette d'enfant, tenant une guirlande, et subdivisées chacune par deux montants. Les deux poteaux des deux extrémités portent des statuettes d'enfants nus debout, tenant des guirlandes.

Deux petits panneaux d'arabesques à vases et cornes d'abondance, flanqués d'étroits pilastres cannelés à chapiteau en feuilles, entourent les fenêtres. Au-dessous, les appuis des fenêtres offrent la même décoration qu'à l'étage supérieur.

Le rez-de-chaussée est divisé en deux grandes baies très larges, un peu cintrées, séparées par un grand poteau cornier, supportant au-dessus d'une console, en feuille retournée, une statuette d'enfant nu, tenant une pique et un écusson.

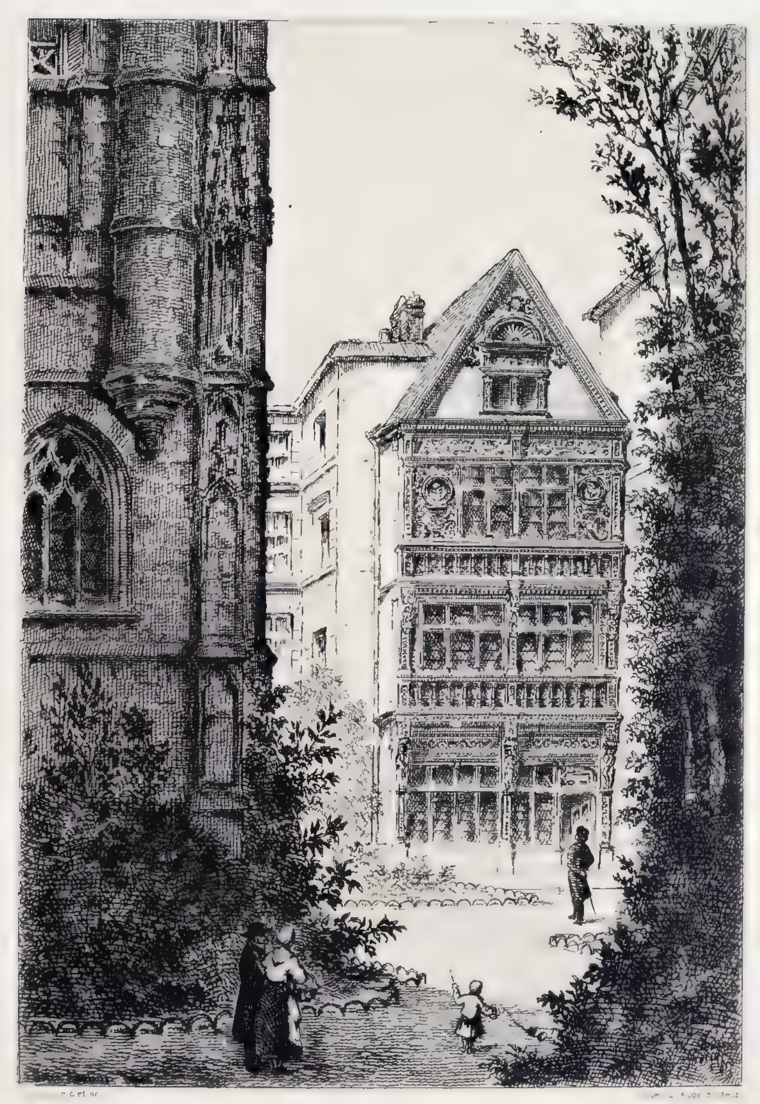
Deux autres piliers placés aux extrémités, décorés de têtes d'anges et d'arabesques montantes portant dans leurs rinceaux des cornes d'abondance, des têtes de chérubins, répètent des statuettes de petits génies nus, debout et tenant des draperies. Toute cette partie supérieure de la construction, ainsi que la frise sculptée qui n'existe pas sur les dessins anciens, a dû être fortement remaniée.

Cette maison portait autrefois, dans la rue de la Grosse-Horloge, les numéros 129-131, et fut occupée par différents commerçants; en dernier lieu, elle appartenait à la veuve et héritiers Anquetin.

M. Eugène Noël dans son ouvrage *Rouen, Promenades et Causeries,* croit que cette maison sculptée comme un veritable bahut, devait être la demeure d'un huchier. Elle a été decrite par de la Querrière dans les *Vieilles Maisons de Rouen ;* par André Pottier dans les *Monuments français ;* par Gailhabaud dans les *Monuments anciens et modernes;* par Palhustre dans la *Renaissance.* MM. Thaurin et Gosselin lui ont aussi consacré des notices particulières. Elle a figuré dans le beau dessin de Bonington fait en 1828 et gravé par Delauney en 1877; dessinée par Hibou, par Sainte-Ange et gravée par Langlois, elle a encore été dessinée par Dumée et gravée à l'eau-forte par MM. Sadoux et Adeline.

Lors des grands travaux du percement de la rue Jeanne-Darc on voulut assurer le sort des deux belles maisons de la rue de la Grosse-Horloge ; les concessionnaires des travaux, MM. Poncet et Lévy, par l'article 20 de leur traité, s'obligeaient à démonter la façade sculptée de la maison dont nous parlons et à la réédifier dans la même rue ou dans la rue de l'Hôtel-de-Ville. Expropriée le 25 décembre 1861, la maison était recédee quelques jours auparavant, le 19 décembre, par les concessionnaires à la Ville qui réclamait la façade intérieure. Sur un rapport présenté par M. Desmarest, les frais de démolition furent evalués à 8,000 fr.; on fit numéroter toutes les parties et photographier l'ensemble par M. Basset. Les travaux de restitution furent donnés au sculpteur Arsène Joüan. Le choix de l'emplacement fut soumis à de longs débats : le square Saint-André fut d'abord écarté, parce que la maison ne pouvait y être construite qu'en placard : on proposa le jardin de l'Hôtel de Ville, où la maison aurait été réédifiée à l'angle de la rue de l'Epée et de la rue des Faulx. Cette proposition fut abandonnée et ce n'est qu'en 1868 qu'elle fut reconstruite dans un des coins du jardin du square Saint-André, les propriétaires voisins n'ayant pas voulu consentir à ce que la façade soit tournée vers la rue principale, ainsi que le réclamait le graveur-dessinateur Bréviaire et que l'exprimait un vœu de la commission d'antiquités.

G. D.



FAÇADE EN BOIS SCULPTÉ D'UNE MAISON DU XVIe SIÈCLE

ciales. En 1611 : « Ils supplient Sa Majesté de révoquer l'impôt de vingt sous pour muid de vin, qui se lève sous prétexte de la réfection du pont de Rouen, ordonner que les deniers déjà levés, suffisants pour le réédifier, y seront employés et que l'aménagement s'en fera par les Echevins de la dite ville ». Il s'agissait du pont de pierre de Mathilde, dont les arches tombaient dans l'eau, depuis longtemps, et qu'on réparait, tant bien que mal, avec des arches de bois. Le roi ne faisant pas droit à cette demande, elle revint bien souvent dans les cahiers, comme plusieurs autres. En 1612 : « Les exactions qui se font pour le quatrième à Rouen et autres endroits, sur tous ceux qui débitent du vin, sont intolérables ». En 1613 : « La liberté des foires concédées à la ville de Rouen devient inutile, par la rigueur que tiennent les fermiers de l'imposition foraine à la sortie des marchandises; ils sont payés, comme ils veulent, sur la force des évocations par eux obtenues ». En 1620, nouvelles réclamations : « Les fortifications qui se font à Quillebeuf sont entièrement préjudiciables : car outre qu'elles causeront la diminution du trafic par toute la France, et particulièrement dans les villes de Paris et Rouen, ce lieu ne peut faire aucun bon effet ». En 1634, autres plaintes, plus vives :

Par arrest du conseil, l'octroy des huict escus pour muid de sel destiné aux fortifications et ouvrages de Rouen a esté encore diverty. Le temps a ruiné presque toutes les murailles, qui ne peuvent être refaites à moins de deux cens mil livres, son patrimoine est épuisé par les despenses où la contagion, qui l'afflige dès longtemps, l'ont réduite, tellement qu'il fauldra que ses ouvrages encommencez cessent, quoyque absolument nécessaires, si cet octroy ne luy est rendu pour la seureté et conservation de la première et capitale ville de vostre duché de Normandie [1].

Les articles du cahier général des doléances étaient précédés et suivis de considérations sur l'ensemble de la province, et c'est toujours la note plaintive qui y domine, avec des détails navrants à l'appui. On en jugera par les deux citations suivantes :

Voici l'article III du cahier de 1620 :

Bien que le tiers état soit le marchepied, le sommier qui porte tout le faix, le père nourricier de tous les autres ordres, sy est-il néanmoins, comme en anathème et exécration, abandonné de tous, voire opprimé par tous : l'Eglise prend sur luy; chacun sçait comme il est indignement traicté par aucuns de la Noblesse; le soldat impieux le bat, le violle, le volle, ne luy laisse que ce qu'il ne peult emporter; des gens de justice il ne s'en ozeroit plaindre; les maltotiers et ingénieux architectes de nouveaux impostz le chargent de fardeaux insupportables; la peste l'a persécuté; les gresles et impétuosité extraordinaire des eaües ont ravagé les fruictz; parmi tous ses destroictz, il ne luy reste que la voix seulle pour crier à Dieu et à vous, Sire, son lieutenant ycybas, d'avoir pitié et compassion de sa misère, et le soulager sinon du tout, au moins d'une partie de ce que luy demandez, à ce qu'ayant loisir de prendre nouvelles forces, il vous puisse continuer tous les ans le service que désirez de luy, et principalement vous supplie le descharger de la grande creue.

[1] C'est une erreur historique de ressusciter ainsi le *Duché de Normandie*, aboli depuis Louis XI. Voir plus haut, p. 34.

L'article était adressé : AU ROY, qui fit cette réponse :

*Quand les affaires du Roy lui pourront permettre de soulager ses subjectz de quelque partie des levées qui se font sur eulx, Sa Majesté, qui en a toujours eu la volonté, n'en perdra point l'occasion* [1].

La péroraison du *Cahier des États* de 1638 est plus attristée et plus sombre encore. En voici le début :

Sire, il est temps ou jamais que vous preniez pitié de vostre pauvre peuple, et sa misère est en un point où le secours viendra toujours trop tard, dont le désespoir en a précipité quelques-uns à la mort, chassé les autres aux païs estrangers, et ce qui demeure, taillé et retaillé sous le fait des imposts et commissions extraordinaires, rongé de partisans de toutes sortes d'inventions, ausquels il semble abandonné en proye, n'a plus de réserve sinon la voix pour plaindre son malheur [2].

Puis vient le tableau lugubre des misères que la province endure, et la conclusion est : « Qu'elle suplie très humblement Sa Majesté de la descharger de la moitié de la somme contenuë en sa commission ». Le Roi répondit par une fin de non recevoir, comme en 1620, avec une simple variante dans les termes.

C'est le 4 février 1638 que les Etats de Normandie faisaient entendre ces plaintes, et la révolte des Nu-Pieds éclatait, en basse Normandie, à l'occasion de l'impôt sur le sel. L'année suivante, à Rouen, le contrôle des teintures poussait aussi le peuple à la révolte. Au mois d'août 1639, il massacra l'officier du roi chargé du contrôle des draps, démolit les bureaux du roi, pilla et brûla les maisons des officiers de finances. Les autorités locales, impuissantes pour arrêter le désordre, devinrent suspectes à la Cour, qui envoya Gassion, avec une armée de cinq à six mille hommes de pied et de douze cents chevaux. Ces troupes se donnaient elles-mêmes le nom de *Fléaux de Dieu*. Le chancelier Séguier les accompagnait, investi du droit de vie et de mort, pour punir la révolte et rétablir l'autorité royale, tant à Rouen que dans toute la Normandie. De la fin de décembre 1639 à la fin de mars 1640, il en usa largement, et, durant trois mois, la Normandie et Rouen furent réellement la terre classique de la potence.

Sans entrer dans les détails de la répression, à Rouen, ni retracer la terreur de la cité opprimée par les gens de guerre de Gassion, deux témoignages contemporains en donneront une idée suffisante.

En ceste année 1640, il n'y a point eû d'estrennes, ny chanté le roy boit. En la maison de ville, n'y eut point de gasteau party, ni le lendemain à disner, ce qui, jamais depuis cinquante ans, n'avoit esté. Les petits enfants

[1] *Cahiers des États de Normandie*, t. II, p. 4.
[2] *Cahiers des États de Normandie*, t. III, p. 72-73.

## L'ABSIDE DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT



L'abside de l'église Saint-Vincent, ne pouvait guère être jugée tant qu'elle était enserrée dans les bâtiments disparates, qui en dérobaient la vue. Cachée par une construction qui datait de la Renaissance, et par le presbytère qui servit de maison d'école de 1794 à 1801, enclavée dans une impasse étroite et obscure qui avait nom cul-de-sac de Saint-Vincent, citée dès le 14 janvier 1519, sous le nom de ruelle du Tocsin, parce que la demeure du sonneur se trouvait en ces parages, le chevet de l'église Saint-Vincent n'est apparu, avec toute l'élégance de ces proportions et la richesse de son ornementation que lors du percement de la rue Jeanne-Darc, l'élargissement de la rue Fleurus-Duvivier et de la rue Saint-Vincent, en 1860.

L'abside de l'église Saint-Vincent, comprend le chevet des chapelles du collatéral nord se terminant par trois pans, portant chacun une fenêtre ogivale, le chevet de la chapelle du collatéral sud se terminant par un mur droit orné d'une seule fenêtre ogivale, et le chevet principal de l'église à cinq pans, avec une saillie absidale rectangulaire. Chacun de ses pans est éclairé par une large fenêtre ogivale, divisée par trois meneaux formant des lobes en cœur : une balustrade à jour, couronnée par une frise de feuilles entablées surmonte l'ensemble.

Le chœur beaucoup plus élevé que la nef est éclairé par de grandes fenêtres en ogives séparées par un seul meneau ; à la naissance du comble du toit, au-dessus d'une corniche de feuillage, règne une balustrade à jour semblable à celle du premier étage, interrompue par des clochetons.

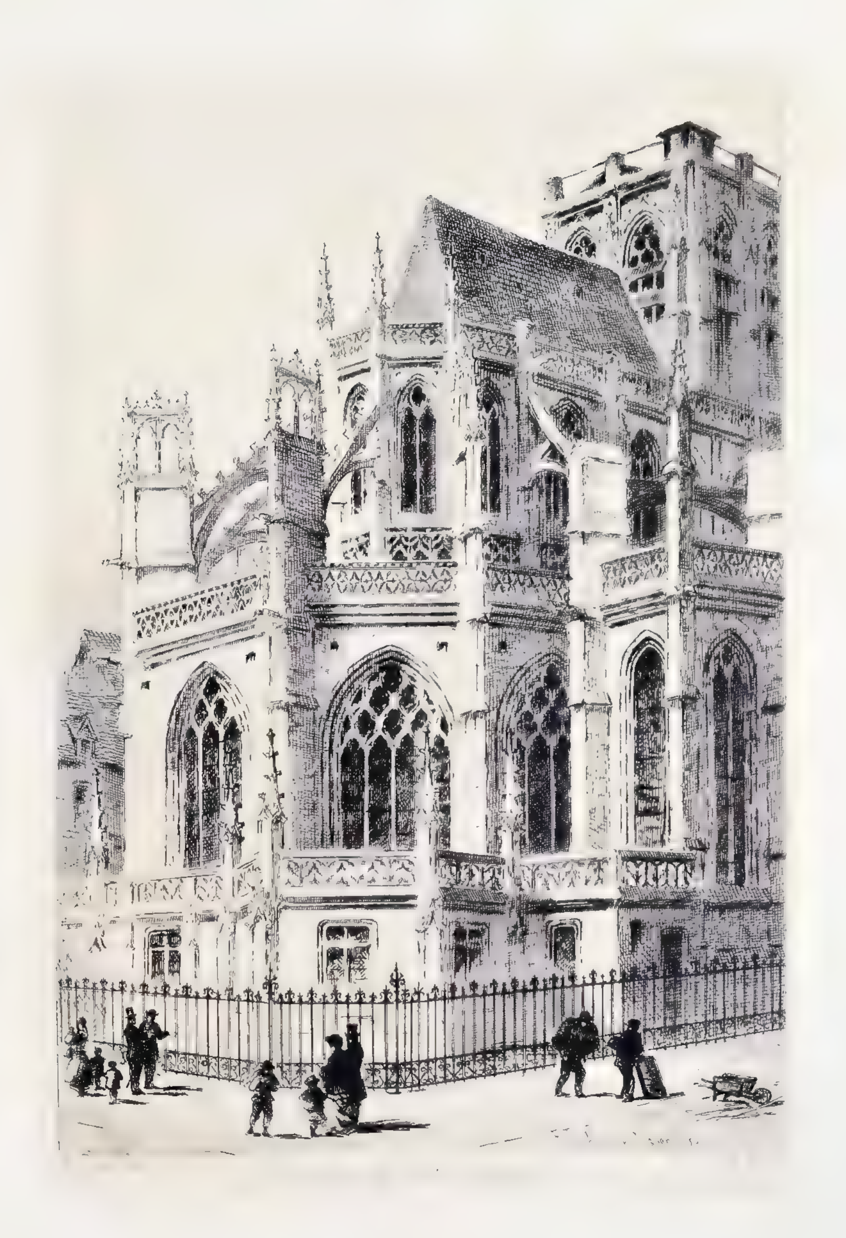
Tout le chœur est soutenu par des arcs-boutants en accolade, à deux volées garnies de crochets, s'appuyant sur de hauts contreforts, décorés de deux rangs de gargouilles et se terminant par un double clocheton à crochets relié par un arc en accolade séparé par un meneau. Les contreforts du sud à arête saillante, sont garnis de deux niches à dais sur chacun de leurs pans coupés et portent deux à deux des gables ajourés qui pénètrent les balustrades surmontant les corniches. Au pied de l'abside se prolonge la sacristie par deux bâtiments en saillie, couronnée par une claire-voie à jour et éclairée par des baies carrées.

A l'angle sud de l'abside, au-dessus de l'ancienne sacristie, sous un dais sculpté et dans une niche isolée est placée la statue d'un homme portant sur son épaule un sac. C'est, ainsi que nous l'apprend un des comptes des travaux, « l'effigie de un ung porteur de sel, de hauteur de 4 pieds et demi », placé sous « ung tarbernacle ». On sait, en effet, que l'église Saint-Vincent, depuis les premières années du XV^e^ siècle avait un droit de perception sur le sel apporté à Rouen. Dans ses lettres adressées aux généreux Conseillers sur le fait de la guerre, Charles VI s'exprime ainsi : « Reçue avons, la supplication des paroissiens de l'église Saint-Vincent, contenant, que comme « l'estalon ou jauge des mesures et mines à quoy l'on mesure le sel, que l'on apporte ou amaine « en la ville de Rouen, soient situés ou assis dedans ladite église et que tous yceulx marchants « qui auront dévocion et volonté, sans contrainte, pourront donner une pallerée de sel qui sera « vendu pour aider aux reparacions de ladite église. »

C'est sous François I^er^ que furent commencés les travaux du chœur et du chevet par le maître maçon Guillaume Touchet, employé depuis 1511 à Saint-Vincent, comme maçon, à raison de cinq sous par jour, où on le voit travailler à la chapelle Saint-Nicolas.

Le 12 avril 1515, on commença les fondations du chœur et à cette date on trouve, d'après les comptes publiés par M. de Beaurepaire, un achat de pierre du Val-des-Leux ou pierre de Caumont, et de pierre de bite de Vernon. Les principaux travaux du chœur « tout ce qui convenait de faire pour les claires-voyes, arcs-boutans » furent commencés le 10 avril 1526, « pour le prix et la somme de « cent solz tournois pour chacune toise », par « marché passé « entre Guillaume Touchet, masson, avec honorables personnes, les thésauriers et paroissiens « de l'église Saint-Vincent ». Après quelques difficultés survenues à propos du toisage soumis à trois expertises en 1528, passées, la première par Etienne Guiffard, Simon Videcoq et Reynaud Thyrouin maçon qui travailla au tombeau des d'Amboise et Martin Desperrois, charpentier, qui construisit la charpente du clocher de Saint-Maclou ; la seconde par Jean Le Prevost, Jean de la Rue et Adam Quatrecostes ; la troisième par G. Dodement, Thomas De La Mare, Nicolas Le Comte, Jean Chaillou, Michel de Cantelou, Thomas Le Galloys, après même un procès engagé par Guillaume Touchet, le chœur fut achevé pendant l'année 1531, et le 26 juillet Mgr Coquin de Coquinvillier, évêque de Vérience, suffragant de l'archevêque Georges d'Amboise, en fit la dédicace. Il reçut pour ce service 21 livres 10 sous, pour lui, 4 livres 8 sous à son prêtre, 4 livres 6 sous à son chapelain et 10 sous à son page. Des travaux de restauration eurent lieu postérieurement, car un des contreforts est signée : M. Prim, 1632 ; depuis la disparition d'un petit bâtiment, démoli en 1867, on a construit en 1870, sous la direction de M. Sauvageot, une nouvelle sacristie, qui a subi malheureusement certaines détériorations survenues à la suite de l'ouragan du 12 mars 1876.

G. D.



en pourront dire des nouvelles, lorsqu'ils auront atteint l'âge d'hommes. Ils pourront dire qu'ils n'ont point chanté: *Le roy boit*, comme aux années précédentes. Chacun demeuroit en sa maison, avec ses soldats[1].

Suspendus en 1638, les Etats de Normandie furent rétablis en 1643, et le cahier de cette année, à propos de la révolte de 1639, dit énergiquement, avec l'assentiment des commissaires :

La source de tous nos malheurs a esté ce funeste advis du pretendu controlle des teintures, qui n'a jamais esté receu en tout vostre royaume qu'en cette seule province, où, après avoir fait périr une infinité de personnes par la cessation des drapperies surchargées de ce droit, et que depuis quatre ans qu'il s'est exécuté, les partisans se sont plus que doublement remboursez de la finance qu'ils vous avoient ou promise ou payée, il n'est pas juste qu'ils abusent davantage de la substance de vostre pauvre peuple : ils ne sont teints que de son sang, et c'est cette seule teinture qui requiert le controlle de vostre justice.

Au Roy. *Et en sont les commissaires d'advis.*

Ceci fut dit, le 26 novembre 1643. Louis XIII et Richelieu n'étaient plus, et la Régente, mère du jeune Louis XIV, permettait d'espérer des jours meilleurs.

L'exposé officiel des misères de cette époque justifie une remarque faite à l'occasion de Groulart et de son temps, qui dut subir tous les maux de la Ligue. « Le récit des malheurs de nos devanciers a un avantage : il permet d'apprécier la valeur de ces attaques, que la mauvaise foi, soutenue par l'ignorance, renouvelle sans cesse contre notre époque, en proclamant l'infériorité des temps où nous vivons par rapport au prétendu *bon vieux temps*. Il faut faire justice de ces affirmations mensongères qui tendent à paralyser tous les généreux efforts ! [2] »

Etienne Pascal et sa Famille a Rouen (1640-1648). — Quand le chancelier Séguier eut terminé l'œuvre dont l'avait chargé l'impitoyable Richelieu, il fallut songer à la réparation du mal. C'est alors que le cardinal envoya à Rouen, comme intendant de justice, de police et de finances (les trésoriers de France y étant interdits), Etienne Pascal, qui vint occuper son poste, en 1640, accompagné de sa famille.

Gilberte Pascal avait vingt ans, Blaise, dix-sept, et Jacqueline, quinze. Tous ces nouveaux venus firent grande sensation à Rouen. Le père y occupait un poste élevé, que les circonstances avaient rendu plus important encore. Gilberte « avoit tout ce qu'il falloit pour être agréablement dans le monde, car elle étoit belle et bien faite, et elle avoit beaucoup d'esprit » [3]

[1] Journal manuscrit de la ville de Rouen, cité dans le *Diaire ou Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie*, après la sédition des Nu-Pieds, en 1639-1640, publié par M. Floquet, note de la page 97. — Telles seront encore les poignantes douleurs de Rouen, en 1871.

[2] Etude sur Claude Groulart, par M. Grenier, avocat général près la cour d'appel de Rouen, p. 50.

[3] « Mémoire écrit de la main de Mlle Marguerite Périer » sa fille, publié, pour la première fois, par M. Cousin. Œuvres complètes. Pagnerre, Littérature, t. I, p. 327.

Aussi un jeune conseiller de la cour des Aides de Clermont, du nom de Florin Périer, qui vint à Rouen en 1640, chargé d'une commission de finances, l'épousa, l'année suivante. Jacqueline se rendit bientôt fameuse par son triomphe poétique, aux Palinods de Rouen, en 1640, triomphe que l'improvisation de quelques vers du grand Corneille, plus cordiale qu'élégante, a recommandé à la postérité. Tous ces faits sont connus dans leurs moindres détails. Mais il n'en est pas de même de ceux qui marquèrent le séjour de Blaise Pascal, à Rouen, pendant sept années, et ce sont les deux principaux d'entre eux que nous allons rappeler.

Invention et expériences de Blaise Pascal, a Rouen. — En 1640, il avait déjà donné des marques d'un esprit extraordinaire. Telle avait été la découverte, par la seule force de son génie, et à l'âge de douze ans, des trente-deux premières propositions d'Euclide, et la composition de son *Traité des coniques*, à seize ans. A Rouen, il fit une découverte, à laquelle il travailla, de 1642 à 1645, et qu'un contemporain a relatée en ces termes :

> Depuis, ce garçon inventa une machine admirable pour l'arithmétique. Pendant les dernières années de l'Intendance de son père, ayant à faire pour lui des comptes de sommes immenses pour les tailles, il se mit dans la tête qu'on pouvoit, par de certaines roues, faire infailliblement toutes sortes de règles d'arithmétique; il y travailla et fit cette machine qu'il croyoit devoir être fort utile au public; mais il se trouva qu'elle revenoit à quatre cents livres au moins, et qu'elle étoit si difficile à faire, qu'il n'y avoit qu'un ouvrier, qui est à Rouen, qui la sache faire; encore faut-il que Pascal y soit présent. Elle peut être de quinze pouces de long et haute à proportion [1].

La sœur de Blaise Pascal, Mme Périer, prouve qu'au lieu de mettre : « Les dernières années de l'Intendance » d'Étienne Pascal, Tallemant des Réaux aurait dû dire : « Les premières années ». C'est le détail consigné par elle, avec les suivants, dans la vie de son frère.

« Ce fut à l'âge de dix-huit ans qu'il inventa cette machine d'arithmétique, par laquelle on fait non seulement toutes sortes de supputations, sans plume et sans jetons, mais on les fait même sans avoir aucune règle d'arithmétique, et avec une sûreté infaillible [2] ». Né, le 19 juin 1623, il fit donc son invention, à Rouen, dans le courant de l'année 1641, ou peut-être 1642, d'après une autre autorité [3].

« Ce travail le fatigua beaucoup, non pas pour la pensée ou pour le mouvement, qu'il trouva sans peine, mais pour faire comprendre aux ouvriers toutes ces choses. De sorte qu'il fut deux ans à le mettre dans cette perfection, où il est à présent ». Il donna donc à ce travail les années 1642 et 1643, et les conséquences furent très fâcheuses pour lui. « Cette fatigue et la délicatesse

[1] *Les Historiettes de Tallemant des Réaux.*— Articles : le président pascal et blaise pascal.

[2] *Vie de Blaise Pascal*, par Mme Périer (Gilberte Pascal), sa sœur aînée.

[3] La préface des *Traités de l'équilibre des liqueurs* et *De la pesanteur de la masse de l'air* (1663), dit : « A l'âge de dix-neuf ans, il inventa cette machine admirable d'arithmétique qui a été estimée une des plus extraordinaires qu'on ait jamais vues. »

où se trouvait sa santé depuis quelques années, le jetèrent dans des incommodités qui ne l'ont plus quitté, de sorte qu'il nous disait quelquefois que, depuis l'âge de dix-huit ans, il n'avait pas passé un jour sans douleur. Ces incommodités, néanmoins, n'étant pas toujours dans une égale violence, dès qu'il avait un peu de repos et de relâche, son esprit se portait incontinent à chercher quelque chose de nouveau [1] ». Et Mme Périer parle immédiatement de « ce qu'on nomme ses expériences ».

Voici à quelle occasion elles eurent lieu. En 1643, un physicien italien, Torricelli, avait fait une expérience qui devait le conduire à la découverte du baromètre. Il la manda de Rome à Paris au R. P. Mersenne, minime, qui rassemblait chez lui une société de savants, à laquelle était affilié Pascal, ainsi que Fermat et Roberval. Mais elle n'y produisit pas d'abord grand effet, au dire de Pascal. « En l'année 1644, on écrivit d'Italie au R. P. Mersenne, minime à Paris, que l'expérience dont nous parlons y avait été faite, sans spécifier, en aucune sorte, qui en était l'auteur : si bien que cela demeura inconnu entre nous. Le R. P. Mersenne essaya de la répéter à Paris, et n'y ayant pas entièrement réussi, il la quitta et n'y pensa plus. Depuis, ayant été à Rome pour d'autres affaires, et s'étant exactement informé du moyen de l'exécuter, il en revint pleinement instruit [2] ».

Pascal, résidant à Rouen, chez son père, depuis 1640, s'était lié avec M. Petit, intendant des fortifications, et, comme lui, très épris de l'étude des sciences, ce dernier avait appris l'expérience du physicien italien, et c'est lui qui la fit connaître à Pascal [3]. « Ces nouvelles nous ayant été, en l'année 1646, portées à Rouen, où j'étais alors, nous y fîmes cette expérience d'Italie sur les Mémoires du P. Mersenne, laquelle ayant très bien réussi, je la répétai plusieurs fois; et par cette fréquente répétition, m'étant assuré de sa vérité, j'en tirai des conséquences, pour la preuve desquelles je fis de nouvelles expériences très différentes de celle-là, en présence de plus de cinq cents personnes de toutes sortes de conditions, et, entre autres, de cinq ou six pères jésuites du collège de Rouen [4] ».

Quelques-unes d'entre elles sont restées ignorées, parce que Pascal a jugé à propos de les passer sous silence, dans le récit qu'il a fait des autres.

« Je n'en fais nulle mention dans ce traité, dont j'ai jugé à propos de vous donner cet abrégé par avance, parce qu'ayant fait ces expériences avec beaucoup de frais, de peine et de temps, j'ai craint qu'un autre qui n'y aurait employé le temps, l'argent, ni la peine, me prévenant, ne donnât au public les choses qu'il n'aurait pas vues, et lesquelles, par conséquent, il ne pourrait pas rapporter avec l'exactitude et l'ordre nécessaire pour les déduire comme il faut : n'y ayant

[1] *Vie de Blaise Pascal*, par Mme Périer.
[2] *Lettre de Pascal à M. de Ribeyre, premier président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand*, écrite de Paris, le 12 juillet 1651. Edition de Ch. Lahure, in-18, t. II, p. 246. Dans la partie intitulée PHYSIQUE sont aussi toutes les autres pièces dont il va être question.
[3] Avis « Au Lecteur », placé en tête des *Expériences nouvelles touchant le vide*, 1647.
[4] Lettre à M. de Ribeyre.

personne qui ait eu des tuyaux et des siphons de la longueur des miens, et peu qui voulussent se donner la peine nécessaire pour en avoir [1] ».

Par une heureuse rencontre, il existait, à Rouen, au début du XVII^e siècle, une verrerie dont le maître, en vertu de son privilège, « avait seul le droit de fabriquer des canons de verre et des émaux [2]». Elle était en pleine activité, à l'époque où Pascal avait besoin de ses produits, et c'est là qu'il fit fabriquer « ces seringues de verre, ces tuyaux de verre, ces siphons », qui reviennent constamment dans la description des huit expériences de cet Abrégé, et qui lui servirent à faire ses expériences en chambre et ses expériences publiques.

On ne sait pas où se trouvait, en 1646, la demeure de son père à Rouen. S'il résida au Bureau des Trésoriers de France, le plan de Gomboust (1655) nous apprend que ce Bureau était dans la rue de la Grosse-Horloge, à peu de distance de la rue de la Vicomté, en face de la rue St-Jean. C'est là que Pascal, demeurant avec son père, aurait procédé à ses expériences en chambre; mais rien de positif à cet égard.

Quant aux expériences publiques, au nombre de deux seulement, ni Pascal, ni Guiffart, qui en a si longuement parlé, n'ont pris la peine d'indiquer l'endroit de Rouen où elles furent faites.

La première mention sur ce point est de 1855. Après les avoir rappelées, un auteur a dit, en note : « Ces expériences furent faites sur la place de la *Vénérie*, à Rouen; elles étaient destinées à convaincre des physiciens qui prétendaient que le vide n'existait pas dans la chambre du baromètre, mais qu'il y avait des esprits qui s'exhalaient du mercure [3] ». Il est à regretter que M. Daguin n'ait point cité la source d'où ce renseignement est puisé; car il n'y a jamais eu, à Rouen, de place de la « Vénerie ». On l'a cherchée vainement dans les livres, les archives et sur les plans. Mais il nous semble que, par le fait d'une mauvaise lecture, le texte primitif devait porter : « Verrerie », mot fort voisin de « Vénerie », Les faits permettent de le croire.

On sait que le faubourg Saint-Sever avait vu s'établir la première verrerie de Rouen, dont les fourneaux furent déplacés, en 1631, et mis en cet endroit. « La propriété d'Antoine Girard, comprenant un assez vaste enclos, était située *rue du Pré*, et contiguë à celle de Jean Bocadœuvre. Des acquisitions ultérieures l'étendirent jusqu'à la *rue aux Anglais* (Reg. du tabell., 17 mai 1608, 19 et 27 novembre 1612). C'est bien, du reste, à l'angle des rues du Pré et de la Pie-aux-Anglais, que Gomboust place *la Verrerie*, au plan de Rouen de 1655. La rue du Pré a même, par la suite, pris le nom de *rue de la Verrerie* [4] ».

[1] *Nouvelles expériences touchant le vide*, Au Lecteur.

[2] *Nouvelle étude sur la verrerie de Rouen*, par M. de Girancourt, p. 74.

[3] *Traité élémentaire de Physique théorique et expérimentale*, par P.-A. Daguin, ancien élève de l'Ecole normale, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, 3 vol. in-8°, t. I, p. 246. Depuis, cette note est passée dans le texte de la quatrième édition, t. I, p. 171 : « Sur l'expérience de Torricelli ». Communication de M. Maridort, professeur de physique, au Lycée Corneille.

[4] M. de Girancourt, *ibid*, p. 77. — Ce nom de VERRERIE était destiné à être défiguré, car, dans le petit plan de Gomboust, dont la légende est faite par un Allemand, on lit : « 446. La Verrite », tandis que le grand plan porte : « La Verrie ». Chez lui aussi, la « Pie-aux-Anglais » est le « Pré-aux-Anglais », d'où le nom de « Rue de la Pie-aux-Anglais », qu'on lui donne aujourd'hui, serait aussi à rectifier.

LE PORCHE DE L'ÉGLISE SAINT-VINCENT



e porche gothique de l'Eglise Saint-Vincent est certainement l'une des parties les plus intéressantes et les plus curieuses de cet édifice religieux du XVIe siècle : il précède le portail occidental qui sert d'entrée principale au monument.

Cet édicule élevé de deux marches se détache en un avant-corps percé de trois arcades aiguës dont l'intrados est décoré de petits redents trilobés se terminant par des bouquets. Les deux arcades latérales sont construites sur un plan brisé qui n'est point sans donner à l'ensemble architectural, par cette disposition qu'on trouve fort rarement, un aspect aussi original que gracieux. Les moulures extérieures, ornées de crochets à feuilles, forment un arc en accolade se terminant par un double fleuron à trois membres de feuillages.

La voûte en pierres, divisée en quatre travées par des nervures qui se rencontrent pour former une clef circulaire feuillagée, est supportée par deux piliers isolés, décorés sur leurs faces extérieures de pinacles simulés, formant des dais et des niches restées vides. Couvert en terrasse, le porche se termine par une galerie basse ajourée, dont les lobes sont en cœur renversé, interrompue par deux clochetons, dont la base porte des gargouilles horizontales.

Sous le porche, s'ouvre le portail occidental inscrit dans un cintre ogival : l'archivolte en est divisée en trois voussures placées en retraite, portant l'une, une frise de feuillages, l'autre, une série de statuettes sous des dais, et la dernière, une frise de feuilles où rampent des escargots, ornementation qu'on retrouve dans les voussures du portail de l'église Saint-Maclou. Le tympan à un seul registre, très fruste et extrêmement mutilé était occupé par un bas-relief dans le style de la Renaissance, représentant le Jugement dernier. A droite et à gauche se trouvent deux grandes niches à dais gothiques et à culs-de-lampe restées vides.

On ne sait point absolument à quel architecte attribuer la construction du porche de Saint-Vincent. D'après les comptes publiés par M. de Beaurepaire, dans sa *Notice sur l'Église Saint-Vincent*, on pourrait croire que l'édification de ce monument, revient à Maître Ambroise Harel, maître de l'œuvre de Saint-Maclou, qui, le 5 septembre 1480, est cité comme ayant posé la première pierre du portail devant la Vicomté. Cependant, ainsi que le fait remarquer M. N. Beaurain, dans le *Rouen illustré*, on ne voit point figurer le porche dans les dessins du *Livres des Fontaines* de Jacques Lelieur, qui fut composé en 1525, c'est-à-dire plus de quarante ans après la date que l'on assigne à sa construction.

Faudrait-il en conclure que le porche de Saint-Vincent fut édifié beaucoup plus tard, lors des travaux entrepris par Guillaume Touchet auquel on doit la construction du chœur ? Autrefois le porche et le portail de Saint-Vincent étaient enclavés dans l'enceinte du cimetière, sur laquelle a été créée la place Saint-Vincent.

Le porche et le portail de Saint-Vincent dont les plans en élévation, les détails des dais, des niches latérales, des culs-de-lampe, ont été reproduits et gravés avec beaucoup de soin dans deux planches de l'ouvrage de Pugin, *Historical and Descriptives Essays*, a subi quelques restaurations de 1855 à 1857. Il serait utile qu'on assurât la conservation de ce gracieux édifice conçu dans d'heureuses proportions, offrant une perspective fort agréable, grâce à une remarquable légèreté, mais qui se trouve aujourd'hui dans un déplorable état de délabrement.

G. D.



Dans cette verrerie, Pascal avait sous la main ce « tuyau de verre de quarante-six pieds, ce siphon-scalène, dont la plus longue jambe était de cinquante pieds et la plus courte de quarante-cinq », et tous ces autres siphons dont il parle, et dont le déplacement eût présenté de grandes difficultés. De plus : « L'enclos étant assez vaste », Pascal put y faire ses expériences, « en présence de plus de cinq cents personnes ». C'est ce que l'on aura appelé : « La Place de la Verrerie », du nom donné à cet établissement, sans qu'elle ait jamais eu une existence officielle.

On peut donc mettre au faubourg Saint-Sever [1], à peu de distance de l'église actuelle du même nom, le théâtre des expériences du vide, par lesquelles Pascal préludait si glorieusement à la renommée qui l'attendait dans la carrière des sciences. C'est là que la population de Rouen vit, en 1646, les premières de ces expériences, qui firent l'admiration de toute l'Europe savante.

A Rouen, le bruit qu'elles produisirent fut prodigieux, attirant l'attention des savants et de la foule. Il existait alors en cette ville une « Ecole archiépiscopale du collège de Rouen [2] », ouverte depuis le 24 octobre 1641. « Le collège archiépiscopal ressemblait plutôt à une faculté qu'à un établissement d'instruction secondaire ». Il avait cinq professeurs qui faisaient des leçons publiques de théologie, de philosophie, de rhétorique et de grammaire [3] ». Celui de philosophie, Jacques Piérius, docteur médecin, traita la question « Du Vide dans la Nature », dans un opuscule, écrit en latin, et dont le texte est resté [4].

Adversaire du vide, il n'en rend pas moins justice à Pascal, après avoir rappelé deux de ses expériences. « Cette objection, un jeune homme des plus distingués et des plus versés dans toute espèce de sciences, au delà de ce que paraissait comporter son âge, l'a produite et l'a démontrée par une expérience faite avec beaucoup de soin : c'est M. Pascal fils, bien digne d'un père des plus illustres et des plus doctes. Il a appelé les hommes les plus savants de cette ville pour en être témoins. Il a répondu à quiconque l'a voulu ». Mais Piérius n'en termine pas moins son petit Traité par ces mots : « De tout cela, en dernier lieu, je conclus, nonobstant cette objection (de Pascal), qu'il n'y a pas de vide dans la nature ».

La doctrine de Pascal trouva bientôt un défenseur, au même lieu : ce fut Pierre Guiffart, docteur en médecine, agrégé au Collège des médecins de Rouen, qui, le 20 avril 1647, obtenait un privilège du roi pour faire imprimer son livre intitulé : « *Discovrs dv Vvide, svr les Expériences de Monsieur Paschal, et le traicté de Monsieur Piérius* [5], avec cette épigraphe latine,

[1] Une gravure de l'*Océan aérien*, en face de la page 4, a placé la scène dans la cour du couvent Saint-Amand, telle qu'elle était de nos jours. L'auteur, M. Gaston Tissandier, n'est pour rien dans cette fantaisie de l'artiste. — A l'angle des rues du Pré et de la Pie-aux-Anglais se trouvent des maisons neuves, derrière lesquelles s'étendent, encore aujourd'hui, d'assez vastes jardins. Sans qu'on s'en doutât, le nom de Blaise Pascal a donc été donné, avec raison, à un rue du faubourg Saint-Sever, assez voisine du lieu témoin de ses expériences.

[2] On dit habituellement : « Collège archiépiscopal » ; mais le professeur, dont il va être question, se dit : « Philosophiam docens in Archiepiscopali schola collegii Rothomagensis ».

[3] M. A. Chéruel. *De l'Instruction publique à Rouen*, 1849, p. 19 de l'Extrait.

[4] Quatorze pages in-8°, en tête du « Discours sur le vide », de P. Guiffart.

[5] Un volume in-8° de 17 ff. préliminaires, 266 pages de texte, avec table et figures. A Roven, chez Iacques Besongn· 1647. L'achevé d'imprimer est du 19 août. — L'épigraphe est tirée des *Epîtres* de Sénèque, l. I, épître 33.

ingénieusement empruntée à Sénèque : « La vérité s'offre à tous, on ne l'a pas encore saisie, li en reste même beaucoup à trouver pour les âges futurs ».

L'auteur débute par cet éloge de l'habile expérimentateur : « M. Paschal ayant fait, depuis quelque temps, plusieurs expériences en ceste ville, en la présence de tous les plus sçauans hommes de sa connoissance, me fist aussi la faueur de me conuier aux deux dernières, ausquelles voulant montrer que le vuide estoit possible en la nature, il fist bien voir aussi que le vuide n'estoit pas en son esprit : mais au contraire qu'il estoit rempli de plusieurs belles connoissances, que ses soins et sa curiosité luy auoient heureusement acquises [1] ».

Ayant eu connaissance du traité de Piérius, qui soutenait l'impossibilité du vide, Guiffart le lut et n'y trouva pas l'éclaircissement de ses doutes, et alors il résolut de mettre ses pensées par écrit. De là le *Traité du Vide*, où il réfute les propositions de Piérius, en établissant solidement celles de Pascal, à l'aide du tableau de ses expériences.

Les contemporains furent ravis du Traité de Guiffart, et quatre Épigrammes, un Huitain, deux Sonnets, un Dizain, etc., en latin, en français et en espagnol, placés par l'auteur en tête de son volume, pour le recommander au public, témoignèrent de leur admiration, tant pour Guiffart que pour Pascal. Ces éloges ne venaient pas des premiers venus : ils sont signés par Ph. Lesueur de Petiville, conseiller au Parlement de Rouen ; P. de Beuzelin, correcteur à la Chambre des Comptes ; J.-B. Porrée, médecin de Rouen ; quatre avocats au Parlement, Le Tellier, Gréard, du Dié, Andrey ; enfin, deux espagnols, Antonio Henriquez Gomes et de la Coste.

Parmi ces pièces s'en rencontrent deux de J.-B. Porrée, médecin de Rouen, célèbre alors comme médecin et comme poète. La première est en latin, et la seconde, la traduction de la première, est en français. En tête de la pièce latine se trouve ce titre explicatif, que nous traduisons ainsi : « Au très illustre et très ingénieux médecin, M. Guiffart, publiant un Traité sur « le Vide, et examinant aussi les expériences de M. Paschal ».

ÉPIGRAMME

« Sur ce vieux dicton : « Les paroles sont des femelles et les actes des mâles ».

En savant qui se respecte, ce dicton est cité en grec, et suivi des sept distiques latins de l'Epigramme, que l'auteur a mis en ces vers français, pour les profanes :

L'Ingénieux Paschal establissant le Vuide
A rempli nos esprits d'un doux estonnement,
Mais tu les viens charmer par ton raisonnement,
Fondant sur ce beau rien un escrit si solide.

Il est trop genereux pour blasmer ce volume,
Et deuenir ialoux d'vn si docte loisir,
Plustost raui de voir que tu suis son desir,
Il voudra marier ses effects à ta plume.

[1] *Ibid.*, pages 7-8.

## LE « BESLE » DE LA VIEILLE TOUR



Sur le côté septentrional et en avant de la halle aux Toiles se trouve une construction qui n'a aucun rapport avec elle, car elle appartient à l'époque de la Renaissance, dont elle caractérise le style architectural avec une très grande pureté : c'est l'édifice connu sous le nom de *Chapelle St-Romain, Besle de la Vieille Tour* ou *Monument de la Fierte.*

Cet édicule, d'une physionomie élancée et pyramidale, se compose de six corps d'architecture superposés, élevés au-dessus d'un passage voûté traversant les halles. Il est placé en avant-corps, faisant saillie de 25 pieds sur l'ensemble du monument auquel il est adossé.

Le rez-de-chaussée est percé, sur chacune de ses faces, de trois arcades en plein-cintre, flanquées de trois colonnes corinthiennes engagées, dont l'une d'angle, s'appuyant sur le soubassement et soutenant un large entablement d'un profil très robuste. Au-dessus, se trouve la plateforme, formant tribune ou chapelle, avec voûte en caissons, à laquelle donnent accès deux escaliers à découvert placés à droite et à gauche le long du monument des Halles: ce corps supérieur de l'édicule est isolé du bâtiment, avec lequel il n'est pas d'équerre, et est relié avec lui par un petit toit en appentis. Extérieurement, ce péristyle est couronné, sur chaque face, par un fronton triangulaire dont le tympan a dû porter des sculptures aujourd'hui fort mutilées : à l'angle du rampant des frontons, sont placés des acrotères profondément striés, portant des vases à godrons d'où pendent des guirlandes.

Au centre de ces quatre frontons, s'élève un petit édicule carré, dont les douze baies cintrées reposent sur un entablement demi-circulaire, et sont ornées de pilastres à cannelures. Au-dessus de la corniche, sont placés des aigles supportant de lourdes guirlandes de fleurs et de feuillages qui reposent sur leur cou et sur leurs ailes éployées. Cet édicule est surmonté d'un campanile à jour, enrichi de colonnettes supportant un petit dôme godronné surmonté lui-même par une colonne striée et une colonnette brisée qui terminent l'ensemble de cet élégant édifice.

C'est au premier étage de ce monument qu'avait lieu, tous les ans, le jour de l'Ascension, une cérémonie appelée levée de la Fierte (châsse de St-Romain) En vertu d'un privilège d'origine incertaine, mais confirmé par plusieurs rois, le chapitre de Notre-Dame avait le droit de présenter au Parlement un condamné à mort, pour obtenir sa grâce ; on amenait processionnellement le prisonnier qui, après avoir soulevé la Fierte, devenait libre. Cet usage a disparu à l'époque de la Révolution.

La levée de la Fierte, jusqu'en 1540, avait lieu dans une chapelle de St-Romain, très ancienne, mais située dans un endroit différent. Au mois d'août 1542, le Corps de Ville, à l'occasion de réparations à faire, reconnut que la vieille chapelle menaçait ruine et offrit de la rebâtir sur un point plus en vue. Le chapitre de Notre-Dame n'eut garde de refuser cette proposition, et le 10 septembre 1542, un accord fut passé avec les officiers municipaux où ceux-ci déclaraient « que « pour la continuation et entretienement du service divin et décoration de la ville, ils promettaient « de faire de nouveau construire et édiffier la chapelle Saint-Romain, assisse en la Vieille-Tour « dudict Rouen en lieu propre et convenable, autre que celluy où elle étoit de présent, lieu qu'ils « avoient d'ailleurs monstré au trésorier de Notre-Dame et à un chanoine nommé Rommé, s'en- « gageant à terminer l'édifice pour les Rogations ». Le monument, commencé en 1542, fut donc vraisemblablement terminé pour le mois de Mai 1543, car un manuscrit de 1543 s'exprime ainsi : « La Fierte fust levée cette année à la Vieu-Tour par noble homme Jehan de Mussy, sieur de « Goberville, en une chapelle *nouvellement* érigée sur la voûte de la porte de ladite Vieu-Tour ». On ignore le nom de l'architecte auquel on doit ce charmant monument, où se retrouve tout le caractère de la Renaissance italienne, complètement débarrassée des influences gothiques. « Cette « tribune, écrit Ad. Berty, qui a donné une intéressante notice sur la Fierte, dans la *Renaissance « monumentale*, présente, dans le goût très fin des détails, dans l'agencement de ses lignes, une « élégance et une justesse de proportion réellement dignes de servir de modèles ». Le monument de la Fierte, qui a souvent été décrit et reproduit par Jacques, Esp. Langlois, Jolimont, Daniaud, Boulanger, Nicolle et de Rocbrune, est dans un état de delabrement presque complet : bien que, depuis 1846, on se soit occupé inutilement de sa conservation, on peut espérer que les dernières démarches tentées aboutiront à assurer l'existence d'un édifice aussi intéressant par les souvenirs locaux qui s'y rattachent que par sa propre valeur architecturale.

G. D.


1879

Aussi dans le diuin concert de vos sciences,
Nous pourrons disputer contre l'antiquité,
Lequel aura des deux ceste masle beauté
Ou ton charmant discours, ou ses expériences.

Le rôle de Rouen, dans cette affaire des expériences sur le vide, se termina avec le séjour de Pascal, qui semble avoir quitté notre ville vers la fin de l'année 1647. Rouen avait donc été la patrie d'adoption de Blaise Pascal pendant sept ans, et il y avait fait d'importantes découvertes, avant de s'établir à Paris.

L'achevé d'imprimer du *Discours du Vuide*, de Guiffart, est du 19 août 1647. Une remarque qu'il y fait, vers la fin, prouve que l'Abrégé de Pascal n'était pas encore publié, puisque le médecin rouennais émet ce vœu : « Espérant aussi que d'autres, dont les plumes sont meilleures que la mienne, s'employant sur ce sujet, s'en acquitteront plus heureusement; lesquels auront ceste obligation à M. Paschal, de leur auoir donné l'occasion et la matière de s'exercer en la connoissance de plusieurs belles choses, lesquelles, sans son moyen, on n'auroit entendües que superficiellement : mais surtout si, avec ses expériences, il vouloit faire part au public des belles lumières qu'il possède, ce seroit alors qu'il luy seroit doublement obligé, et, pour reuange, il en remporteroit, sans doute, une grande loüange » (p. 253.)

A cette époque, Pascal songeait, cependant, à publier ses *Nouvelles expériences touchant le Vide*, pour le motif rappelé plus haut [1], mais il en avait encore un autre qu'il révéla, en 1651, quand l'ouvrage était publié, depuis quatre ans. « Le bruit de mes expériences, dit-il, étant répandu dans Paris, on les confondit avec celles d'Italie; et, dans ce mélange, les uns, me faisant un honneur qui ne m'était pas dû, m'attribuaient cette expérience d'Italie, et les autres, par une injustice contraire, m'ôtaient celle que j'avais faite.

« Pour rendre aux autres et à moi-même la justice qui nous était due, je fis imprimer, en l'année 1647, les expériences qu'un an auparavant j'avais faites en Normandie [2] ».

On est étonné de voir que Pascal met toujours « l'expérience d'Italie », sans aucun nom propre : c'est que ni lui, ni les savants, ses confrères, n'en connaissaient l'auteur. « Mais comme nous étions tous dans l'impatience de savoir qui en était l'inventeur, nous en écrivîmes à Rome, au cavalier del Posso, lequel nous manda, longtemps après mon imprimé, qu'elle est véritablement du grand Torricelli, professeur du duc de Florence aux mathématiques. Nous fûmes ravis d'apprendre qu'elle venait d'un génie si illustre, et dont nous avions déjà reçu des productions en géométrie, qui surpassent toutes celles de l'antiquité [3] ».

Le titre général de ce livret était : *Nouvelles expériences touchant le Vide...*, par Blaise Pascal. Paris, Margat, 1647, petit in-8°. Il est divisé en deux parties : la première rapporte et décrit huit expériences, suivies de maximes, et la seconde offre les conséquences de ces expé-

[1] Voir p. 93.
[2] *Lettre de Pascal à M. de Ribeyre.*
[3] *Ibidem.*

riences, avec conclusion, maximes et objections. Pascal l'envoya par toute la France, et ensuite dans tous les pays étrangers, ce qui rendit les expériences de Rouen célèbres parmi tous les savants de l'Europe.

Aussitôt, il fut attaqué par le Père Etienne Noël, jésuite, recteur du collège de Clermont, à Paris, et qui lui adressa une première lettre. Pascal, qui résidait alors à Paris, y répondit, tout malade qu'il était, obligé de recourir à une main étrangère. Sa maladie provenait de tous les travaux scientifiques auxquels il s'était livré, à Rouen, avec tant d'ardeur. Le P. Noël y fit une réplique, à laquelle Pascal dédaigna de répondre directement [1]. Enhardi par ce silence, qu'il prit pour l'aveu d'une défaite, le père lança : « *Le Plein du Vide*, par le Père Noël, à Monseigneur le Prince de Conty [2] ».

Toute cette polémique se passait à Paris ; mais Rouen allait bientôt entrer en scène. Pascal, le père, resté à Rouen, apprit, par un de ses amis, revenant d'un voyage à Paris, la publication du P. Noël : *Le Plein du Vide*. Il demanda à son fils toutes les pièces du débat, et c'est lui qui se chargea de répondre au Père jésuite. « Pour voir exactement ces trois pièces, dit-il, j'ai été obligé de dérober, à mon repos de quelques nuits, le temps que je n'aurais pu dérober à mon travail de jour, sans faire tort à mon devoir ».

Le fond de la lettre est ainsi indiqué par le père de Pascal, vengeant son fils, ce qu'il proclame un bonheur pour le Père Noël. « Je ne m'expliquerai avec vous que de vos mépris et de vos invectives, que j'ai jugés si peu préjudiciables à celui qui en est l'objet, que je n'ai fait difficulté quelconque de les insérer ici en leur entier, pour puis après les examiner en détail. Voici le titre de votre livre : *Le Plein du Vide, ou le corps dont le Vide apparent des expériences nouvelles est rempli, trouvé par d'autres expériences, confirmé par les mêmes, et démontré par raisons physiques*.

« Commençons, s'il vous plaît, à examiner votre titre : *Le Plein du Vide*. Le livret de mon fils, contre lequel vous écrivez, est ainsi intitulé : *Expériences nouvelles touchant le Vide, faites dans des tuyaux, seringues, soufflets et siphons de plusieurs longueurs et figures, etc.* [3]. A ce titre simple, naïf, ingénu, sans artifice et tout naturel, vous opposez cet autre titre : *Le Plein du Vide*, subtil, artificieux, orné, ou plutôt composé d'une figure qu'on appelle *antithèse*, si j'ai bonne mémoire.

« En conscience, mon père, comment pouviez-vous mieux débuter pour faire un abrégé de dérision ? »

Et Pascal, le père, lui fait une leçon sur l'antithèse ci-dessus, dont la conclusion est que le P. Noël « a grand intérêt d'empêcher, s'il le peut, que son antithèse ingénieuse, dont il se sert

[1] Il le fit dans une lettre à M. Le Pailleur, qui lui avait demandé les causes de « l'interruption de ce commerce de lettres. »

[2] C'est un traité en règle, avec dédicace au prince de Conti, et vingt-trois chapitres, où le Père Noël « rapporte mot à mot la plupart de mes expériences », dit Pascal dans sa lettre à M. de Ribeyre.

[3] « Avec diverses liqueurs, par Blaise Pascal ». Paris, Margat, 1647, petit in-8°.

pour frapper et rendre ridicule un ouvrage étranger, ne fasse une dangereuse répercussion contre le sien ».

Il lui fait encore la leçon sur les qualités de la métaphore, et, dans son exposé, il glisse cet exemple : « Ainsi, nous appelons, par métaphore, une *langue serpentine*, quand nous parlons d'une langue médisante, parce que le venin de la langue du serpent est comme l'image et le symbole du mal et du dommage que la langue médisante apporte à l'honneur et à la réputation de celui dont elle a médit ». Puis, entrant dans le fond de la question, il défend les expériences de son fils, qui ont été déclarées « mal reconnues et encore plus mal avérées ».

Tout cela est présenté avec une dialectique serrée et dans un style animé par une indignation contenue et par une mordante ironie, sous une apparente bonhomie. Pascal avait été l'élève de son père pour l'étude des sciences ; il le sera encore, quand il s'agira de répondre, dans *les Provinciales*, à ceux des membres de l'ordre des jésuites qui continueront les attaques du P. Noël, sur un autre terrain.

Cette lettre fut écrite à Rouen, vers 1648, l'année même où Pascal, le père, quitta la Normandie. Mais il est sûr que les Rouennais, témoins des expériences du fils, et amis de la famille Pascal, en eurent la primeur et furent les premiers à y applaudir.

Si l'on se rappelle que Pascal faisait ses découvertes à Rouen, de 1640 à 1647, en même temps que Corneille, ami de sa famille, y composait *Horace, Cinna, Polyeucte, la Mort de Pompée, le Menteur, Rodogune, etc.*, il faudra reconnaître que jamais notre ville ne fut témoin d'un pareil mouvement intellectuel.

Rouen vit aussi la liaison de la famille Pascal avec la famille Thomas du Fossé et sa conversion due à MM. Deslandres et de la Bouteillerie, convertis eux-mêmes par le sieur Guillebert, curé de Rouville, au pays de Caux. L'ardeur religieuse de Blaise Pascal lui fit dénoncer, à l'archevêque de Rouen, un capucin nommé Jacques Forton, en religion frère Saint-Ange, coupable, à ses yeux, d'émettre des propositions théologiques entachées d'erreur, en 1647. Vers la fin de cette année, il quitta Rouen, où il avait séjourné sept ans, pour se fixer à Paris, et l'on était loin de soupçonner le rôle qu'il allait jouer dans la question brûlante du jansénisme. Ses *Lettres écrites à un Provincial par un de ses amis*, dont la première est datée : « De Paris, ce 23 janvier 1656 », et la dix-huitième, ou dernière, au P. Annat, jésuite, fut composée vers le mois de février 1657, attirèrent sur lui l'attention et même l'admiration de la France entière. Il faut y joindre encore sa collaboration probable au *Factum des curés de Rouen*, en 1658, contre les casuistes.

Son père le suivit à Paris, peu de temps après, en 1648. Venu à Rouen, à la suite d'une émeute populaire contre le pouvoir royal, il en partit à la suite d'une émeute des parlements et de la noblesse contre ce même pouvoir royal ; car la noblesse avait aussi ses émeutes, assez périodiquement, au début de chaque règne, pour obtenir du nouveau roi soit de l'argent, soit des honneurs, ou pour des rivalités de personnes et d'influence.

La Fronde et le duc de Longueville a Rouen (1649-1650). — La Fronde eut surtout ce dernier caractère. Comme elle fut sans grande importance à Rouen, nous n'en dirons que deux mots.

En janvier 1649, le duc de Longueville, gouverneur de la Normandie, qui n'était entré dans cette cabale que pour complaire à la duchesse sa femme, sœur du grand Condé, conseilla au parlement de prendre parti contre le roi, à l'exemple de celui de Paris.

Il y réussit, malgré le premier président, Jean-Louis Faucon de Ris et l'avocat-général, qui se rendirent auprès de la Cour, à Saint-Germain, pour l'informer de leur impuissance.

Cependant, les plus zélés frondeurs de Rouen conseillèrent au duc « de faire un gros de gentilshommes, un gros de leurs valets de chambre, auxquels il joindrait la cinquantaine et les archers, deux gros bataillons des meilleurs bourgeois, et avec ces troupes d'aller surprendre le roi à Saint-Germain ». Il les écouta et réunit ainsi, à Rouen, plus de dix mille hommes. Le comte d'Harcourt fut alors envoyé en Normandie par la régente, afin de s'opposer à ses entreprises, et, maître du Pont-de-l'Arche et de Pont-Audemer, il empêcha le duc de s'étendre de ces côtés-là, quand il se mit en campagne pour s'emparer des places des environs. Le duc de Longueville porta ses troupes du côté de la Bouille, et c'est là que Saint-Evremond, venant à Rouen, le trouva avec sa petite armée. Ce dernier lui témoigna sa surprise « de le voir tenir la campagne, et l'informa que le comte d'Harcourt s'avançait pour l'attaquer et qu'il arriverait dans moins de trois heures ». Le duc, se croyant alors perdu, fit faire à ses troupes une marche si prompte qu'elles arrivèrent à Rouen presque en même temps que Saint-Evremond, qui fit spirituellement de cette panique : « La grande occasion de la Bouille » [1]. A partir de ce moment, la Fronde normande, chansonnée sans merci, fut frappée à mort, dans la haute Normandie, avec son chef, la lâcheté et le ridicule ne trouvant jamais grâce devant personne.

Après l'arrestation des princes, le 18 janvier 1650, la duchesse de Longueville essaya de continuer, à Rouen et en Normandie, le rôle de son mari, emprisonné avec ses deux frères. Mazarin étouffa la révolte dans son germe, en décidant la cour à venir à Rouen, avec le jeune Louis XIV. Il y fit une entrée solennelle, le 5 février 1650, et y séjourna quinze jours bien employés pour le rétablissement de l'ordre.

Les dernières traces des institutions normandes allaient périr dans cette agitation provinciale due à la noblesse ; car les États de Normandie et la Charte normande ne survécurent guère à la Fronde [2].

[1] Voir l'ingénieuse satire intitulée : *Retraite de M. le duc de Longueville en son gouvernement de Normandie*, où de Saint-Evremond tourne en ridicule la plupart des gentilshommes de Normandie qui s'étaient déclarés contre la Cour en 1649.

[2] On trouvera les détails de la Fronde en Normandie dans les tomes III et IV de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par M. Chéruel, remarquable travail, que l'Académie française a honoré deux fois du grand prix Gobert, décerné, une troisième fois, pour l'*Histoire de France sous le Ministère de Mazarin*, en tout, 7 volumes.

## LE PALAIS DE JUSTICE



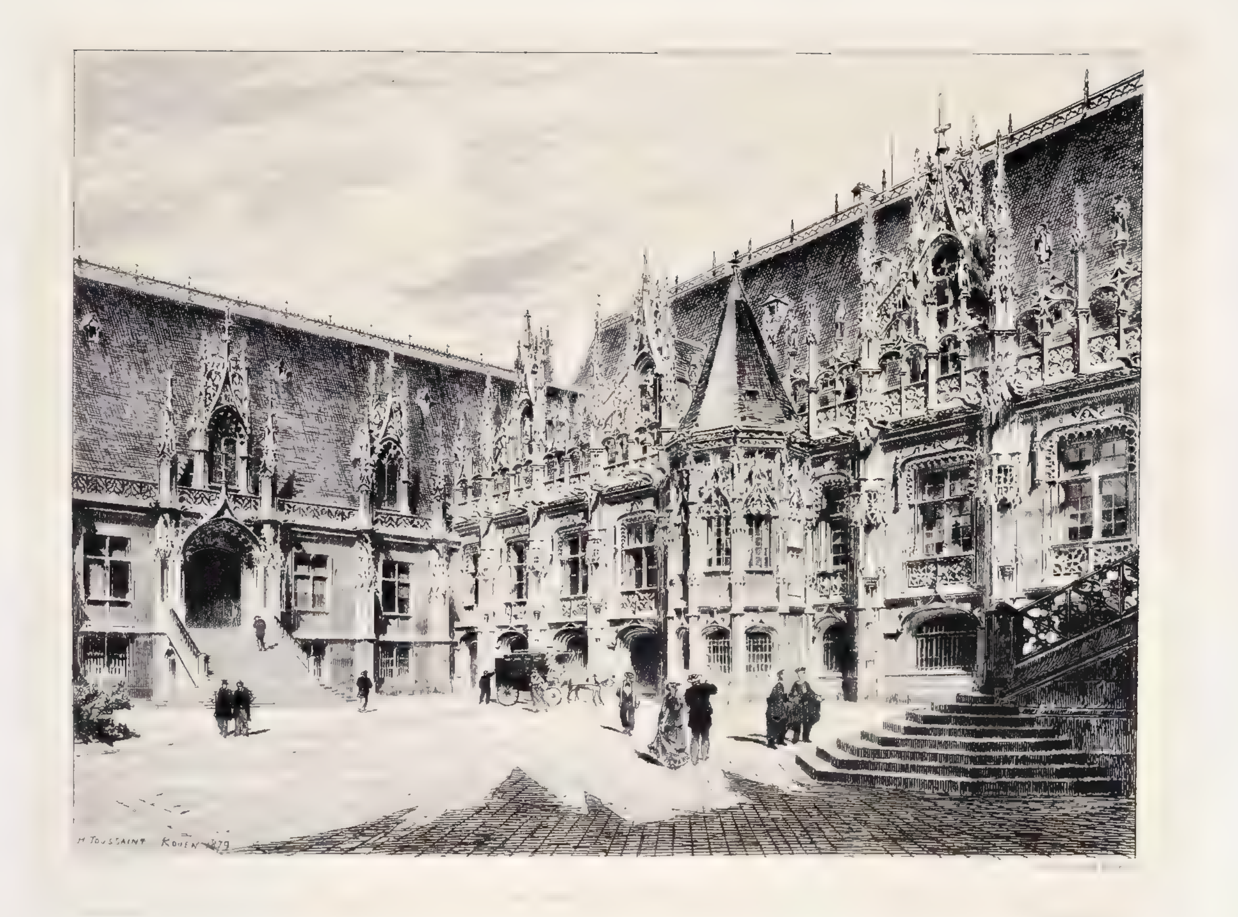
Le Clos aux Juifs, confisqué par Philippe le Bel, à son profit, en 1306, et acquis par la Ville, était occupé d'abord par une salle commune pouvant servir de lieu de réunion aux gens de justice et aux bourgeois de Rouen, qui fut l'origine du Palais de Justice actuel. Décidés, en effet, dès 1493, les travaux du nouveau monument ne furent commencés sérieusement qu'en 1499. A cette époque, la salle commune fut affectée, ainsi que les nouveaux bâtiments édifiés, au service de l'Echiquier de Normandie, dont la permanence venait d'être décidée par Louis XII. La gloire d'avoir construit le Palais de Justice est partagée : les uns, comme MM. Deville et Floquet, tiennent pour Roger Ango, mort en 1509, maistre des ouvrages de la Ville; les autres, comme M. Stabenrath, en font honneur à Roulland le Roux, auteur du grand portail de la Cathédrale et du tombeau de Georges d'Amboise.

Quoi qu'il en soit de la part que chacun d'eux a pu prendre à la création de l'édifice, il n'en est pas moins vrai, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'eau-forte de M. Toussaint, que leur œuvre est une de celles qui caractérisent avec le plus de richesse l'époque de la Renaissance à ses débuts. Sur cette façade, d'une riche ordonnance, divisée en deux parties par une tourelle octogonale, on ne peut trop admirer, dans cette ornementation des fenêtres, dans ce fenestrage léger des balcons et des galeries en arcades, dans ces pinacles élancés, dans les arcatures historiées des lucarnes, cet heureux agencement, cette exubérante richesse, cette variété ornementale, ce luxe inouï et féerique de sculptures, qui font du Palais de Justice une vraie merveille de pierres. On en peut mieux juger aujourd'hui encore, que grâce à des agrandissements et à des modifications nombreuses, le vieil Echiquier normand forme un ensemble architectural complet. C'est dans ce but que, successivement, il a été complété par l'addition d'une aile qui s'étend en retour d'équerre au côté oriental de la façade principale, édifiée en 1843 par les soins de l'architecte Grégoire, et par la construction actuelle de la façade et de la tour de l'Horloge, sur la place Verdrel, due aux travaux de M. Lefort, qui a su si bien créer en imitant. Cette partie nouvelle a fait disparaître un vaste bâtiment qui avait été édifié à trois dates différentes, en 1740, 1761 et 1835. Des modifications successives ont aussi fait tour à tour changer la place du grand escalier, en 1830, et, à la même époque, ont fait disparaître le mur crénelé qui a été remplacé par une grille, tandis que, de 1839 à 1844, des travaux de restauration étaient exécutés aux lucarnes de la tourelle et aux fenêtres de la façade.

A l'intérieur du Palais, la salle commune, qui a porté le nom de salle des Procureurs et qui porte aujourd'hui celui de salle des Pas-Perdus, est surtout admirée pour sa voûte ogivale en lambris, qui a la forme d'une immense carène renversée : sa vaste charpente agrémentée par une amusante série de mascarons grotesques a été récemment restaurée en entier. A l'une de ses extrémités se trouve la Table de marbre; à l'autre, se trouvait la maquette de la statue de Pierre Corneille, transportée dans la cour d'honneur du Lycée. La salle des Assises était autrefois la grand'-chambre du Parlement. Son plafond en chêne, à caissons sculptés et à pendentifs dorés, présente une magnifique disposition ornementale. La décoration de cette salle est complétée par des peintures et par un tableau, don fait par Louis XII à l'Echiquier; il représente un Christ en croix, accompagné de saint Jean et de Marie; les figures de David et de Salomon sont encadrées dans la voussure.

C'est dans la salle des Assises que Louis XII tint un lit de justice en 1508, cérémonie qui fut renouvelée en 1517 par François I^er^, et par Henri II en 1550 auquel on donna, ainsi qu'aux reines de France et d'Ecosse et à Diane de Poitiers, la représentation d'une cause burlesque plaidée par Brusquet, le fou du roi. C'est aussi dans la grand'chambre que Charles IX, âgé de douze ans, conseillé par L'Hospital, se déclara majeur devant le Parlement de Rouen. Parmi les grandes cérémonies, il faut rappeler également l'installation du président Claude Groullart et la rentrée du Parlement au XVIII^e^ siècle, dans ce palais, qui est à la fois un des édifices les plus beaux de l'architecture civile de la fin du moyen âge, et un monument de la puissance et de l'éclat des institutions judiciaires en Normandie.

G. D.


H TOUSSAINT ROUEN

Époque florissante de la cité (1650-1680). — Sortie des troubles passagers de la Fronde, la cité, grâce surtout à la sage administration de Colbert, entra bientôt dans une période florissante. Les preuves s'en trouvent dans les éloges que ses enfants, poètes ou historiens, lui décernent à l'envi, ravis du spectacle qui flattait leur amour-propre provincial.

Le poème latin d'un prêtre rouennais contemporain, Hercule Grisel, fait passer sous nos yeux la vie que menaient alors ces Rouennais, dont l'activité et le génie commercial assuraient la prospérité de leur cité. Les trois mille vers des *Fastes de Rouen* exposent : « les mœurs, les usages, les coutumes, les croyances, les superstitions, les délassements, les plaisirs, les institutions civiles, politiques, militaires, religieuses et scolaires des Rouennais, pendant la première moitié du XVIIe siècle, pour tous les ordres, toutes les classes de la société, à tous les degrés et à tous les âges, avec quelques retours historiques vers le passé, quand le sujet traité s'y prête [1] ».

L'impression dernière est que Rouen était alors une grande ville, bien prospère, tenant un rang hors ligne, par son importance commerciale, avec un caractère et une originalité propres dans toutes les directions de l'activité humaine.

Un autre Rouennais, Antoine de Lamare, sieur de Chesnevarin, marchant sur les pas de Grisel, chantait également les mérites et la renommée de sa ville natale. Il l'a fait, pour la seconde édition, en 1668, dans un petit poème latin de trois cent cinquante-cinq vers, traduits ou plutôt paraphrasés en sept cent trente-six vers français, peu poétiques, mais utiles pour l'histoire, parce qu'on y trouve les noms propres de quelques célébrités de Rouen, le tableau de ses mœurs, l'éloge de ses monuments et de son port.

A la même époque, un autre hommage lui fut rendu, et ce n'était plus par un de ses enfants. Non content de faire son beau *Plan de Rouen*, vers 1650, Jacques Gomboust, ingénieur ordinaire du Roi, y a joint une Notice, imprimée en 1655 [2]. Ce double travail fait connaître l'aspect général de la ville, son étendue, ses portes, ses fortifications, ses rues, ses monuments, ses fontaines, ses hôtels, son port et ses relations à l'intérieur et à l'étranger, dues à la prospérité de son commerce et de son industrie.

Il eut un très zélé et très consciencieux successeur dans un Rouennais, François Farin, qui, treize ans plus tard, compléta le travail dont Gomboust n'avait tracé que l'esquisse. Son *Histoire de Rouen* est une œuvre considérable, fruit de longues et pénibles recherches, où l'auteur s'appuie sur des documents originaux. La description de la ville, ses institutions diverses et tout ce qui se rapporte au clergé séculier et régulier ne laissent rien à désirer, comme développement, sauf quelques erreurs ou omissions. Mais l'ensemble est satisfaisant pour se faire une

[1] Notre *Étude littéraire sur Hercule Grisel* montre que les *Fastes de Rouen* sont une mine abondante et nouvelle sur tous ces points, et bien souvent exploitée, depuis notre publication, par ceux qui écrivent sur l'histoire de Rouen. Elle renseigne aussi sur Jean Grisel, dont il a été question plus haut, pages 78-79.

[2] Sous ce titre : *Description des Antiqvitez et Singvlaritez de la ville de Roven.* M. E. Frère en a donné une édition en 1864. — Le *Plan* a été publié, de nouveau, pour la Société des Bibliophiles Rouennais, par les soins de M. J. Adeline.

idée de l'état de Rouen, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Au lieu de s'occuper presque exclusivement des classes privilégiées, le clergé et la noblesse, s'il avait joint à son travail quelques détails sur la bourgeoisie, sur le peuple, et sur leurs mœurs, son œuvre eût été plus complète et plus intéressante, au moins pour nous. Cette lacune s'explique cependant. Sans doute que, s'adressant à la génération contemporaine, sans grand souci de la postérité, il a jugé ces détails trop vulgaires ou de trop grande notoriété pour en parler, à moins qu'il n'ait pensé que les *Fastes de Rouen* de Grisel l'en dispensaient.

Pour prouver que notre ville était à l'apogée de sa puissance, en 1668, qu'il nous suffise de détacher un passage de son *Épitre dédicatoire aux Échevins de Rouen :*

Au reste, on ne me reprochera point de faire à contre-temps le tableau de la *Ville de Rouen*, comme on blâmeroit un peintre qui, voulant faire le portrait d'une personne, attendroit qu'elle fust indisposée... De même il semble que ce seroit mal prendre son temps que de vouloir faire l'Histoire d'vne ville qui seroit dans la décadence, et que ce seroit aucunement insulter à son malheur ; mais grâces à Dieu les choses ne sont pas en ces termes, et je ne dois nullement craindre ce reproche ; jamais vostre ville ne fut dans un estat plus florissant, jamais elle ne fut plus remplie de peuples, plus superbe dans ses monuments, plus réglée dans sa police [1].

La population de Rouen était à peu près de 80.000 habitants, quand Farin écrivait ces lignes.

Molière a Rouen (1658). — C'est à cette époque que Rouen fut visité par Molière et sa troupe. Ils l'avaient déjà fait, en 1643, peu de temps après les malheurs de la révolte de 1639. Quand ils y revinrent, en 1658, les circonstances politiques étaient plus propices aux représentations théâtrales. Aussi la troupe de Molière y séjourna-t-elle, pendant cinq mois, de mai à octobre.

Jusqu'ici, on ne savait point, avec certitude, dans quel jeu de paume Molière avait joué avec sa troupe. Était-ce dans le Jeu de Paume des Deux-Maures, situé rue des Charrettes, en face de la rue Herbière, sur l'emplacement de la Douane actuelle ? ou bien dans le Jeu de Paume des Braques, au bas de la rue du Vieux-Palais ? Comme nous, M. E. Gosselin avait hésité entre les deux, et, comme lui, nous avions fini par nous déterminer pour le Jeu de Paume des Braques, en ajoutant : « Toutefois, l'occupation de ce Jeu de Paume, par la troupe de Molière (1658), en l'absence d'un texte positif, n'offre toujours que de grandes probabilités, et rien de plus » [2].

M. Ch. de Beaurepaire, coutumier du fait, vient de découvrir, dans les archives du Tabellionage de Rouen, un document qui tranche la question. Un acte authentique, passé devant

[1] En tête de l'*Histoire de la Ville de Roven*. Roven, Jacques Heravlt, 1668, 3 vol. petit in-12. — On doit à M. l'abbé Loth, curé de Saint-Maclou, une bonne *Étude sur François Farin*, Rouen, 1874. Brochure de 38 pages.

[2] Ce passage se trouve p. 33 de notre Étude : *La Troupe de Molière et les deux Corneille à Rouen*, en 1658, publiée par M. A. Claudin, en un petit elzévir de 152 pages, 1880.

notaire, à Rouen, le 12 juillet 1658, par la directrice de cette troupe, en vue de s'assurer, à Paris, le Jeu de Paume du Marais, pour la Saint-Michel suivante, tranche la question. « Fut present : Me Louis de Thallouet, chevalier, estant de présent en cette ville de Rouen, lequel, de son bon gré, a recongnu et confessé avoir retroccedé, par ces presentes, à damoiselle Madeleine Béjart, comedienne, estant de present en ceste ville de Rouen, logée au Jeu de Paulme des Braques, presente, ce acceptant, tout et tel droict que ledit sieur de Thallouet a au bail à luy cy-devant faict du Jeu de Paulme des Marests, à Paris [1] ». L'entrée du Jeu de Paume des Braques était par la rue St-Éloi. Là aussi logeait Molière, car on sait qu'à cette époque Madeleine Béjart et Molière ne faisaient qu'un. De plus, le même heureux découvreur a trouvé un autre document prouvant que le Jeu de Paume des Braques était voisin du couvent des Filles-Dieu [2], situé à gauche de la rue du Vieux-Palais, en descendant, et à peu de distance de cette place, dans le plan de Gomboust de 1655. C'est donc là, dans un emplacement occupé aujourd'hui par les numéros 6 et 8 de la rue du Vieux-Palais, entre l'hôtel de l'État-Major du troisième corps d'armée et des magasins en briques, récemment construits en avant et à côté de l'église ou chapelle des Filles-Dieu, que Molière s'établit avec la Béjart et avec sa troupe, en 1658, et fit représenter plusieurs pièces des deux Corneille, ses amis [3]. Mais l'entrée de ce Jeu de Paume, converti en théâtre, était par la rue St-Éloi.

Rouen fut leur dernière station, après douze années de courses en province, et il semble que Molière soit venu chercher, dans les applaudissements des Rouennais, une sorte de consécration pour le talent de ses artistes et pour lui-même, avant de paraître sur la scène de la capitale. Ce serait le premier exemple d'un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Quelques célébrités rouennaises du XVIIe siècle. — De Chesnevarin, après l'énumération de plusieurs gloires normandes, ajoutait, en s'adressant à Rouen :

*I'obmets que tu produis gens sçavants de tout temps,*
*Dont la science rend les critiques contens.*

Cet éloge se confirme par les noms de ces Rouennais qui brillèrent, au XVIIe siècle, à des titres bien différents.

De La Brosse (Guy), médecin de Louis XIII, mort en 1641, célèbre par son goût pour la botanique, auteur de plusieurs ouvrages, fut le créateur du Jardin du Roi, destiné à la culture des plantes médicinales. Il donna à Louis XIII un terrain qui fait aujourd'hui partie du Jardin des Plantes, et sur lequel l'essai fut tenté. En 1626, il obtint d'être l'intendant de l'établissement dont il était le créateur.

[1] Société des Bibliophiles normands. Compte rendu de l'Assemblée générale du 7 mai 1885, p. 10.
[2] La communication en a été faite, en 1885, à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
[3] Voir, pour les détails, la *Troupe de Molière*, etc., citée ci-dessus, pages 36-39.

Lémery (Nicolas), chimiste célèbre, né en 1645, professa la chimie, à Montpellier et à Paris, pendant vingt-cinq ans, avec une vogue inouïe. Le premier, il parla de cette science, en français, et, en 1675, publia un *Cours de Chimie*, traduit dans toutes les langues. Son dernier ouvrage, le *Traité de l'Antimoine*, est encore consulté.

Jouvenet (Jean), né en 1647, rue aux Juifs, avait fait, à dix-neuf ans, le tableau de *la Guérison du paralytique*, qui est à Notre-Dame de Paris. D'abord imitateur du Poussin, il devint ensuite l'un des grands peintres de l'école française, en s'inspirant de son propre génie.

Cavelier (Robert), plus tard sieur de la Salle, né en 1643, et baptisé, le 22 novembre de la même année, dans l'église St-Herbland, fut l'un des plus hardis explorateurs du XVII^e siècle. Il fit une foule de découvertes et d'établissements dans les colonies françaises de l'Amérique du nord, de 1666 à 1687, où il périt assassiné par quelques-uns de ses compagnons. La preuve de sa naissance, à Rouen, est due à M. P. Margry, assez heureux pour y avoir déterré son acte de baptême.

Cet acte, dit-il, permet désormais à Rouen de revendiquer, en toute certitude, un grand homme de plus ; et, s'il était possible de comparer entre eux des mérites différents, si également ce n'était pas une action insensée de chercher à abaisser les gloires du pays les unes par les autres, je pourrais dire son plus grand homme, car celui-là était un homme d'action. Corneille écrivait des poèmes, Cavelier de la Salle en faisait [1].

Enfin, Poterat (Louis), sieur de Saint-Étienne, obtint des lettres-patentes de Louis XIV, en 1673, pour établir, à Rouen, une fabrique de « toutes sortes de vaisselles, pots et vases de chine », dans le faubourg Saint-Sever. La première porcelaine d'Europe fut donc inventée par lui, à Rouen, comme la faïence, au siècle précédent [2]. Il devait cette découverte « à des applications continuelles et à des voyages dans les pays étrangers ». Le fait est important à constater, car la fabrique de porcelaine établie à Saint-Cloud, à laquelle on attribue l'antériorité, ne fut fondée qu'en 1695, vingt-deux ans plus tard. M. A. Pottier, l'auteur de cette découverte, a eu le mérite « d'ajouter un nom de plus à la liste glorieuse des illustrations dont s'honore la ville de Rouen, et de revendiquer, en faveur de cette cité, la priorité de fabrication, d'invention même de l'un des plus brillants produits qu'ait su créer l'industrie moderne ». Nous avons parlé de Louis Poterat, convaincu, comme notre ancien et savant bibliothécaire, de cette vérité : « Si le plus précieux patrimoine d'une cité est la gloire de ses enfants, la ville de Rouen ne peut qu'accueillir, avec sollicitude, la mémoire de cet inventeur méconnu [3] ».

[1] *Lettre à M. le Maire de Rouen.* — REVUE DE ROUEN, 1847, p. 1.
[2] Voir, plus haut, page 53.
[3] La *première porcelaine fabriquée en Europe a été inventée à Rouen.* Article de M. A. Pottier, REVUE DE ROUEN, 1847, p. 89-109.

LE CLOS SAINT-MARC



Toutes les villes ont toujours eu leurs marchés à la *brocante*, où, sur le carreau, les revendeurs étalaient leur friperie et leur ferraille. A Rouen, le Clos St-Marc, qui servait à cet usage, a conservé l'un des aspects les plus pittoresques et les plus curieux de la vieille ville. Perdu à l'extrémité de la cité, dans le quartier populaire de Martinville, presque traversé par les eaux noirâtres de l'Aubette, qui coule entre les murs crevassés des vieilles maisons, pour aller s'engouffrer derrière les anciens murs des fortifications, le clos avait un caractère bien particulier. Sous ses beaux ormes, tout un peuple de revendeurs exhibait, à terre ou sur les pavés des rues avoisinantes, des marchandises au rabais. Chaque coin avait sa spécialité de vente : ici, c'était le rendez-vous de la literie et des vieux meubles ; là, c'était le quartier de la ferraille, où tout ce que l'industrie a jeté à la borne gisait pêle-mêle ; plus loin, c'était le coin de la chaussure, bottes de toutes formes, vieilles savates, bottines éculées, pantoufles, brodequins, sabots et escarpins ; de ce côté, était le domicile de tout le bric-à-brac : vieux livres, vieux habits, vieux galons, tableaux défraîchis, faïences ébréchées, attendant le fureteur qui, parfois, rencontrait là quelque précieux vestige d'un art oublié et l'emportait, laissant le brocanteur enchanté d'avoir fait une bonne affaire.

Le Clos St-Marc ! Pendant longtemps, il a été le domaine exclusif du brocanteur n'ayant point pignon sur la rue Eau-de-Robec : il était là roi et maître absolu. C'était, en effet, une puissante corporation et l'une des plus anciennes de notre ville : dès 1419, Charles VI avait accordé aux brocanteurs, chinchiers et fripiers des statuts qui étaient réapprouvés en 1545. Un édit de Louis XV « à ses aimés, les marchands fripiers de Rouen », leur maintenait tous leurs droits, et ils avaient besoin de cette amitié royale pour se protéger contre toutes les tracasseries que dirigeaient à leur endroit les autres corporations. Autrefois, le royaume des brocanteurs rouennais se divisait en grand et petit Clos St-Marc. Cité dans des actes de tabellionage, de 1396 et de 1426, le Clos St-Marc faisait partie du fief des seigneurs du Tot, qui avaient droit d'y tenir marché : dans un acte du 22 novembre 1710, contenant l'aveu du seigneur du Tot en ce qui concerne ses droits comme paroissien de St-Maclou, il est dit « qu'il a droit, devant la porte du sus« dit fief, de faire tenir un marché, une fois la semaine, dans la grande place qui s'y voit et qui « paraît avoir été destinée à cet usage depuis un temps immémorial ». Auparavant, cependant, le Clos St-Marc avait dû être possédé par la Commune, car à la suite d'une contestation survenue vers 1334 entre la Ville et le Chapitre, au sujet de la possession du clos, il intervint un accord dans lequel on convint que la haute justice de ce clos appartiendrait à la Commune et que le Chapitre continuerait d'y percevoir les rentes auxquelles il avait droit. La Ville, en outre, paya aux chanoines quatre cents livres tournois pour s'être désistés.

Le Clos St-Marc qui, sur un plan de 1655, porte la dénomination de Clos du Puys, tirait son nom d'une chapelle St-Marc, qui était située sur les bords de l'Aubette. Le culte de St-Marc avait été établi, à la suite de ravages causés par les inondations, par Grégoire le Grand : en France, il s'était introduit vers le IX$^{e}$ siècle. La chapelle St-Marc, qui était la plus considérable des chapelles élevées à Rouen, était aussi une des plus anciennes. Longtemps située hors des faubourgs, elle ne se trouva renfermée dans l'enceinte de la ville que vers le milieu du XIII$^{e}$ siècle. Lorsque les frères mineurs, appelés Cordeliers, vinrent s'établir à Rouen, vers 1228, sous l'archevêque Thibault, par suite d'un don fait d'un grand terrain, à eux cédé par Geoffroy de Queverville, chanoine de la cathédrale, ils demeurèrent provisoirement dans cette chapelle : c'est là que vécut Odo Rigault, qui devait devenir plus tard archevêque de Rouen. Les Cordeliers abandonnèrent alors la chapelle St-Marc, en 1248, pour aller fonder leur monastère sur la place du Donjon, aujourd'hui rue Nationale. Incendiée en 1342, la chapelle St-Marc resta longtemps abandonnée : ce n'est qu'en 1432 qu'un nommé Guillaume Legras, curé de Cliponville-en-Caux, obtint la permission de la faire reconstruire. Terminée en 1435, elle fut dédiée la même année. A la chapelle St-Marc était fondée, depuis 1276, la corporation des Tabellions ou Notaires apostoliques « qui venaient y puiser « les subtilités de la chicane », dit Grisel. En 1597, les mégissiers gantiers étaient venus s'installer aux alentours. Les Calvinistes y tinrent aussi souvent leurs assemblées nocturnes. C'est dans l'ancienne chapelle St-Marc que fut enterré, les fers aux pieds, le chevalier Grimoult du Plessy, un des auteurs de la conspiration de Guy de Bourgogne contre Guillaume le Bâtard, en 1047. Pris à la bataille du Val-des-Dunes, il avait été envoyé à Rouen, par l'ordre de Guillaume ; quelques jours après, on le trouva étranglé dans son cachot. Cédée en 1693 au grand séminaire, par l'archevêque, supprimée en 1791, la chapelle St-Marc fut complètement démolie en 1835 ; une gravure de Legrip en conserve le souvenir.

Planté d'arbres et garni de fontaines, le Clos St-Marc, qui était une véritable cour des Miracles, ainsi que nous le montre un dessin au pastel de Balan, est devenu, en 1837, un marché mieux aménagé, sur lequel, en 1846, ont été élevées des hallettes pour les marchands. Par la création de la rue de Joinville (aujourd'hui rue Armand Carrel), en 1844, sur l'emplacement de l'ancien Jardin botanique, fondé par l'Académie, en 1756, on a relié le Clos St-Marc, qui vient d'être complètement modifié par l'installation de deux pavillons nouveaux, avec les quais de la rive droite.

G. D.


ROUEN 1880
H TOUSSAINT

Décadence après la révocation de l'édit de Nantes (1685-1700). — Le commerce de Rouen se composait de blés, laines, vins, cidres, poirés, bois, etc. Son industrie consistait en draperie, toiles, cuirs, chapeaux, peignes, papier, cartes à jouer et une infinité d'autres objets fabriqués dans notre ville. Leur prospérité se soutint jusqu'au moment où des guerres incessantes, la révocation de l'édit de Nantes, et des impôts écrasants la compromirent entièrement, pour toute la fin du règne de Louis XIV et au delà.

Le coup le plus terrible lui fut porté par la révocation de cet édit (17 octobre 1685). Elle éloigna de Rouen quatre mille protestants, nobles, marchands, industriels, formant une population active, laborieuse, éclairée, et généralement riche. Ils n'enlevèrent pas à Rouen les industries où la ville excellait, mais ils les introduisirent dans les pays étrangers, qui ne vinrent plus s'y approvisionner ou s'y établir, comme précédemment.

L'Extrait du Mémoire sur la généralité de Rouen, dressé en 1697, par l'intendant de La Bourdonnaye, en fait foi, pour un ou deux articles.

Le débit des chapeaux foulés dans cette Généralité, à Caudebec, Neufchâtel, etc., étoit autrefois fort grand en Hollande, en Angleterre et dans tout le Nord, malgré les défenses d'y en laisser entrer : mais, depuis environ quinze ans [1], on a établi, dans ces pays-là, des manufactures de chapeaux qui ont coupé le débit : en sorte que tous les chapeaux qui sont fabriqués en Normandie se consomment, à présent, dans le royaume [2].

A propos du commerce de blé, on lit :

Il abordoit autrefois à Rouen beaucoup d'étrangers, surtout de Hollandais : plusieurs s'y établissoient au grand avantage du commerce : la plupart se sont retirés, se voyant privés de l'usage de leur Religion [3].

Une autre cause, non moins funeste pour son commerce et pour son industrie, fut l'aggravation des impôts, nécessités par des guerres sans fin. Un Rouennais, l'un des créateurs de l'économie politique en France, par un ouvrage où il attaque les abus qui se pratiquaient dans l'imposition et dans la levée des Aides et des Douanes, Le Pesant de Boisguilbert, le dit formellement, en 1697. Il vient de parler de la manufacture des chapeaux fins en Normandie, à peu près dans les mêmes termes que l'intendant de la Bourdonnaye, et il ajoute :

Les cartes à jouer se fabriquoient en France, surtout à Roüen, pour toute l'Europe et même pour tout le nouveau monde des Espagnols : un impost de rien, qui servoit seulement d'occasion aux directeurs de fatiguer les marchands, a fait pareillement transporter cette manufacture en beaucoup d'endroits.

Le papier s'enlevoit pareillement en une très grande quantité, et il a reçû le mesme sort des mesmes causes.

[1] L'auteur de l'Extrait, le comte de Boulainvilliers, pour ne pas laisser de place au doute, met en note : « Depuis la révocation de l'Édit de Nantes ». — *État de la France*, etc., édition de 1737, t. IV, p. 28.
[2] *Ibid.*, p. 28.
[3] *Ibid.*, p. 29.

Les pipes de tabac, qui se fabriquoient en quantité, ont pris la mesme route par de pareilles raisons.

Les baleines à accommoder les habillemens ont été longtemps aprêtées à Roüen pour toute la terre où l'on en use ; et, comme les Douanes, pour l'entrée de la matière, haussoient à tous momens, pour les éviter on faisoit faire, à cette sorte de marchandise, quatre ou cinq cens lieues dans les terres plus qu'il n'eût été nécessaire, afin d'esquiver les entrées de Rouen...

Les vins se levoient aussi en quantité aux foires de Roüen pour les pays étrangers, qui fournissoient au Roy des sommes considérables pour la sortie même des moindres crûs ; on a haussé l'impost, et ces mêmes étrangers ont été s'en fournir ailleurs [1].

Rouen, ville franche, comme Paris et autres, ne payait point de tailles, mais des aides. « Ces droits d'aides étoient effroyables, et causèrent, dans plusieurs villes, leur ruine entière ». Il paraît que, dans la généralité de Rouen, « pour un muids de vin, il falloit payer dix-sept droits, à sept ou huit bureaux séparés, qui n'ouvroient qu'à certaines heures et à certains jours [2] ». Qu'on y joigne, pendant cette période, des pestes fréquentes, des hivers rigoureux, des disettes, des débordements de la Seine, des famines, et l'on comprendra que l'intendant ait pu dire, en 1697 : « Le nombre des habitants de Rouen étoit autrefois de plus de quatre-vingt mille personnes, mais la guerre, la misère et la mortalité, joint à la sortie des Religionnaires, et à l'entière cessation du commerce, l'ont réduit à moins de soixante mille [3] ».

Rétablissement de la mairie (1695). — Le besoin d'argent, né des nombreuses guerres de Louis XIV, et le déficit de toutes les branches des revenus publics valurent à Rouen le rétablissement de la dignité de Maire, supprimée depuis plus de trois siècles ; car on ne l'avait revue qu'à de bien rares intervalles, entre autres sous la domination anglaise. Rouen la retrouva, parce qu'il fut assez riche pour l'acheter, à beaux deniers comptants.

Le corps de ville étoit autrefois composé d'un Maire et de trente-six Pairs, mais ayant été supprimé à la fin du XIVe siècle, on en fit un nouveau composé seulement de six Echevins, ayant à leur tête un Bailly ou son lieutenant-général. Cette forme a subsisté jusqu'en 1695, qu'y ayant eu une création par tout le royaume de Maires perpétuels dans les villes, la communauté de Rouen a acheté cet office et l'a réuni à son corps, et, par ce moyen, elle a droit de se choisir un Maire qui est triennal [4].

Le premier maire, nommé pour trois ans, le 15 juillet 1695, fut Hellouin de Menilbus (Marc-Antoine).

[1] *Détail de la France sous le règne de Louis XIV*. Année 1697, pages 88-89.
[2] *Ibid.*, p. 132 et 155.
[3] *État de la France*, t. V, p. 9.
[4] *État de la France*, t. V, p. 8.

Fontenelle et Mme de la Mésangère. — A Rouen, dans une des belles maisons de la rue de la Grosse-Horloge, où il y en avait tant, et que le percement de la rue Jeanne Darc a fait disparaître, vivait, à cette époque, une jeune femme, Marguerite de Rambouillet, fille de Mme de la Sablière, que leur ami La Fontaine a rendues immortelles par ses Fables. Veuve de Guillaume Scott, conseiller au Parlement de Rouen et sieur de la Mésangère, cette jeune dame était célèbre par le charme de son esprit et par les grâces de sa personne. C'est à elle que, dans cette maison, Fontenelle lut, en 1686, ses *Entretiens sur la Pluralité des Mondes*, et c'est elle qu'il y fait figurer comme son interlocutrice, cachée sous le nom de « La Marquise », en plaçant la scène au château de la Mésangère (Eure). Mais il en a supprimé la description, sur les instances de cette dame, de peur qu'on n'incriminât ces entretiens, même fictifs, à l'entrée de la nuit, dans un parc solitaire, avec un jeune savant de vingt-neuf ans, qui mêlait aux vérités de Copernic sur le système du monde les fadeurs et les galanteries des bergers à la d'Urfé [1].



Portrait de Madame de la Mésangère.

Sans tenir compte de la partie futile de la mise en scène, il faut voir, dans ces *Entretiens*, le savant qui, le premier, a banni le pédantisme de l'étude des sciences, et préconisé pour elles la doctrine expérimentale, en les exposant dans la langue commune, pour être compris de tout le monde. Cet ouvrage est le premier exemple de ce mode d'exposition lucide et agréable, qui sera suivi par les Buffon, les Cuvier, les Arago, les Flourens. Avec lui, Fontenelle a trouvé sa voie, et le savant a remplacé le poète et le littérateur bel-esprit.

Il devait quitter Rouen pour Paris, deux ans après, en 1688 ; mais c'est à Rouen que se révéla le futur secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, dont les qualités ne feront que grandir, dans cette fameuse *Histoire de l'Académie des Sciences,* à laquelle il travailla seul, pendant quarante ans, ou dans ses *Éloges des Académiciens* morts pendant le cours de chaque année académique. Aussi, Cuvier a-t-il pu dire : « Fontenelle, par la manière claire, lucide, dont il expo-

[1] Nous avons établi tous ces points dans la *Revue de la Normandie*, où se trouve le portrait, reproduit ici, de Mme de la Mésangère, qui nous avait été envoyé de Copenhague par un de ses descendants. Voir années 1868, 1869 et 1870.

sait les travaux de l'Académie, concourut à répandre le goût des sciences, plus peut-être qu'aucun de ceux qui en traitèrent de son temps [1] ». Il mit ainsi le comble à sa gloire, inaugurée à Rouen, et répandit son nom, qui s'unira désormais à celui de la France savante, tant en Europe que dans le monde entier. C'est par là qu'il fut créateur, comme un autre Rouennais, Pierre Corneille, son oncle, et l'on sait que la puissance créatrice est la vraie marque du génie. Elle se perpétuait dans la même famille, en des genres opposés.

## DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Fontaine de la Grosse-Horloge. — Cet endroit mérite une mention spéciale, car il vit s'élever, sous Charles VII, peu de temps après l'expulsion des Anglais hors de Rouen et de la Normandie, une des premières fontaines dont la création puisse être rapportée, incontestablement, à l'intérêt général et à l'intention d'embellir la ville.

La plus ancienne des fontaines de Rouen, alimentée par la source Gaalor, avait été celle du prieuré Saint-Lô, sur les tuyaux de laquelle on fit, au XIII^e siècle, une prise d'eau pour les pauvres de la rue de l'Aumône, c'est-à-dire la rue appelée aujourd'hui rue des Fossés-Louis-VIII. Située au pied de la tour de l'église paroissiale de Saint-Lô, cette fontaine avait deux jets, en 1525.

L'autre était la fontaine des Cordeliers, établie dans le couvent de ce nom. « Les Frères mineurs ou Cordeliers s'étant installés, en 1254, dans leur nouvelle maison, sur l'emplacement du premier château des ducs de Normandie, obtinrent, en 1257, de Saint Louis, avec le consentement du maire de Rouen, l'autorisation de prendre un pouce d'eau sur la source de Gaalor ; et, en 1261, des conduits ou *cahots* de plomb, recouverts de pierre, amenaient cette eau du fossé du château à leur couvent [2] ».

Fontaine primitive (1459-1732). — Les tuyaux de la fontaine des Cordeliers passaient au pied du Beffroi, à quelques pas de l'Hôtel de Ville, depuis plus de deux siècles, quand le Conseil de la cité songea à les utiliser dans l'intérêt public. Il s'aperçut alors que « la partie de la dicte ville nommée le *Vieil Marchié*, n'avoit aucunes fontaines ne eaues doulces nécessaires et convenables pour le nourrissement et alimentacion des habitans d'icelle ville, demourans et qui doresnavant demourront audit lieu du Vieil-Marchié et ès parties d'environ, pour subvenir ausdits

[1] *Leçons sur l'Histoire naturelle.* II^e partie, p. 319.

[2] M. Richard : *La Fontaine de la Grosse-Horloge.* — Elle fait partie des Notes recueillies par lui sur l'ancien Hôtel de Ville de Rouen, et renfermées dans un carton que possède la Bibliothèque publique. C'est un travail complet et rédigé avec soin. Il n'a pas moins de 9 feuillets grand in-folio, dont 17 pages sont écrites, à moitié marge, d'une écriture fine et serrée. Nous le suivrons, en plusieurs endroits, presque textuellement, comme l'a fait, avant nous, M. E. de la Quérière, dans sa *Notice sur l'Ancien Hôtel de Ville.*

De tous les édifices privés, élevés à Rouen, le plus curieux est, sans contredit, l'hôtel du Bourgthéroulde, bâti sur le côté occidental de la place de la Pucelle, autrefois le Marché-aux-Veaux : cette splendide habitation doit son nom à la famille qui l'a fait construire.

L'hôtel du Bourgtheroulde fut commencé, ainsi que l'ont prouvé les travaux de M. Le Prevost, vers la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe siècle, par Guillaume Leroux, deuxième du nom, sieur de Bourg-Théroulde, de Tilly et de Sainte-Beuve, conseiller du roi en la cour du Parlement, un des aïeux des familles d'Acquigny et d'Esneval. Un accord passé le 21 juillet 1506 entre Pierre Le Goupil, sieur Desnoyers, pour la mitoyenneté d'un mur, semblerait indiquer, d'après M. Barrabé, que c'est à cette époque que furent entrepris les premiers travaux de construction. Fils et héritier de son père par sentence de juin 1480, Guillaume Leroux deuxième du nom, se maria à Jeanne Jubert de Vély en 1486 et mourut le 12 juillet 1520, laissant plusieurs fils.

A sa mort sa succession resta indivise à cause de la minorité de deux des enfants ; elle fut administrée pendant huit années de 1520 à 1528 par Claude Leroux, son second fils, conseiller au Parlement, nommé à ce poste par dispense de François Ier, le 24 août 1520. Claude Leroux, auquel son frère aîné, Guillaume abbé d'Aumale, avait abandonné ses droits par acte du 28 juillet 1515 agrandit encore l'hôtel, ainsi que le prouve un acte du 1er juin 1521, « de deux cours, d'un puits, d'un cellier et d'un jardin ». Marié à Jeanne de Callenge, dame d'Infreville, morte en 1531 et enterrée dans l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers, Claude Leroux mourut vers 1537.

A la majorité des enfants, lors du partage fait le 28 octobre 1528, c'est l'aîné des fils de Guillaume Leroux, Guillaume Leroux, troisième du nom, abbé d'Aumale, qui, en vertu de son droit d'aînesse, entra en possession « de la grande maison de Rouen, assise devant le Marché-aux-Veaux, depuis la maison où pend pour enseigne au *Gros-Denier* jusqu'à la maison de derrière du *Lion-d'Or*, appartenant au seigneur de Beauvays, aboutant, devant l'estre de Saint-Eloy ». D'après le *Dictionnaire de la Noblesse* de Chesnaye-Desbois, il fut employé à la négociation du concordat et acheva l'hôtel. Claude Leroux fils, deuxième du nom, agrandit encore l'hôtel, en achetant, par acte du 15 août 1547 « plusieurs corps, bâtiments et tenements, où pend pour enseigne *Le Lion-d'Or*, jusqu'à la maison du *Signot* et à la maison du *Chapeau-Rouge*, et par acte du 23 juin 1556, les maisons du *Bœuf-Couronné*, du *Dauphin*, et de la *Couronne*.

L'hôtel du Bourgthéroulde actuel forme un carré long, borné par quatre corps de logis : la façade extérieure, gravée par Israël Sylvestre et par Millin, très modifiée actuellement, présentait autrefois un rez-de-chaussée avec un étage, sous un comble changé en 1755. La porte remaniée aujourd'hui portait, au-dessus du plein-cintre, les armes de la famille Leroux, jusqu'en 1792, où elles furent détruites. A l'angle de la rue du Panneret, une jolie tourelle gothique, polygonale, à encorbellement, a été démolie en 1824 par la municipalité. Aux montants de la porte intérieure chargés d'arabesques et amortis par des balustres, sont sculptés deux médaillons, contenant dans des couronnes de feuillage, les portraits de François Ier et de Henri VIII. Cette attribution a été contestée dans un *Mémoire* de M. Bignon, publié en 1823, mais complètement prouvée par MM. Le Prevost et De La Querrière. A l'intérieur, la façade du principal corps de bâtiment est à deux étages, y compris un rez-de-chaussée, portant sur un soubassement où se trouvait la vasque d'une fontaine, surmontée d'un buste de femme, logé dans un médaillon circulaire. Sur chaque étage s'ouvrent deux grandes fenêtres de front, plus une autre à gauche très étroite, ornées de moulures gothiques. Sur l'appui des fenêtres, qui a été modifié, dans quelques-unes, sont placés des bas-reliefs, représentant des allégories un peu obscures, la symbolisation, de la vaillance, des triomphes où l'on voit des figures sur un char traîné par des lions ou des chiens. L'un de ces bas-reliefs montre une salamandre dans les flammes, jadis dorée, devise de François Ier, qui était autrefois surmontée de l'écu de France détruit en 1792. L'autre, porte un phénix couronné, devise d'Eleonore d'Autriche, seconde femme du roi. Deux grandes fenêtres, à lucarnes historiées, restaurées en 1886, sous la direction de M. Gosselin, s'ouvrent sous le comble, jadis décoré d'une crête en plomb. Elles portent, dans le nu du tympan, des écussons tenus par des chevaux. La face postérieure de ce bâtiment, très endommagée dans un incendie, a été reconstruite ainsi que le bâtiment latéral, par l'architecte Guérout, de 1770 à 1772. Alors aussi ont dû disparaître deux tourelles en répétition qui figurent dans *Le Livre des Fontaines*, de Jacques Lelieur.

A gauche de la façade s'élève une très belle tourelle, hexagonale, à quatre étages percés de fenêtres carrées aux angles arrondis se terminant par un haut toit en ardoises portant comme épi, une touffe de chardons, restaurée récemment. Sur les panneaux sont sculptés des bas-reliefs représentant des scènes champêtres ou galantes — jeu de main-chaude, tonte de moutons, jeux de bergers ou de pêcheurs — qui fournissent un exemple peu commun de sculpture pour la décoration extérieure et feraient croire, suivant M. Palhustre, qu'ils ne sont que la reproduction de tapisseries de Beauvais, d'autant plus qu'autrefois ils étaient colorés. A l'intérieur de la tourelle se trouve un cabinet à jolies boiseries renaissance, avec un plafond soutenu par des cariatides et quatre tableaux racontant les amours de Mars et de Vénus dans le goût du Primatice. Une galerie à cinq arcades et à un seul étage, forme le côté gauche de la cour : nous lui consacrons une notice spéciale. On a consacré à l'hôtel du Bourgtheroulde de nombreux projets de restauration : l'un des plus complets et des plus intéressants est celui de MM. Marcel et Lafon, architectes, médaillés au Salon de Paris de 1886.

L'hôtel du Bourgthéroulde a été habité par des hôtes célèbres et a souvent changé de destination : tour à tour y sont descendus le comte Swesbury, qui vint remettre l'ordre de la Jarretière à Henri IV, lors de son entrée à Rouen, en 1596 ; le cardinal de Florence, de la maison de Médicis, qui vint haranguer le président Claude Groullard, le 13 décembre de la même année, enfin Mademoiselle duchesse de Montpensier, lors du voyage de Louis XIV enfant, en 1650. En 1589, l'hôtel du Bourgthéroulde, qui appartenait à un Claude Leroux, fut pillé par les ligueurs qui enlevèrent la garde-robe du propriétaire ; en 1596, il était habité par un nommé de Senamy, marchand ; en 1650, par Leroux d'Infreville ; en 1720, par M. de Gaville et par plusieurs intendants. En 1784, il devint la propriété de M. Rabasse, puis de 1811 jusqu'en 1814, servit de Tribunal de Douanes, il passa ensuite entre les mains de M. Mathéus qui vient de le vendre au Comptoir d'Escompte, installé dans les salles depuis 1836. Des pourparlers de vente et de cession à M. Eugène Duthuit, engagés dernièrement n'ont malheureusement point abouti pour l'honneur artistique de la ville de Rouen, si intéressée à la conservation et à la restauration de cet édifice historique.

G. D.



habitans, *eschiver aussi les dangiers et inconveniens qui, à cause de feu, pourroient, en deffault d'eaue, advenir en icelles parties, et pour l'augmentacion et décoracion de ladicte ville, et l'utilité de la chose publique d'icelle* », etc., etc. Après maintes « visitacions » des lieux, le Conseil résolut de construire une fontaine.

Un arrangement fut passé avec les Cordeliers, le 25 mai 1456. On convint que la ville ferait les travaux nécessaires pour recueillir les eaux ; qu'elle ferait faire une cuve « au lieu nommé *massacre*, auprès de l'orloge et lieu nommé *Besfroy* ». Les Echevins placèrent la nouvelle fontaine au pied de la Tour du Beffroi, du côté qui fait face au Vieux-Marché, et, comme elle était voisine de la *Porte Machacre*, elle prit le nom de *Fontaine de Machacre* ou de *Massacre*.

Les travaux, commencés le 5 juillet 1456, durèrent jusqu'au 7 août 1458, et ce temps fut employé à la construction de la fontaine proprement dite, avec son auge ou bassin, après celle de la cuve et des canaux. Dans les comptes figurent « une cuve et trois tuyaulx en plomb, et l'auge de la dite fontaine ». D'après le dessin qu'en donna, en 1525, le *Livre des Fontaines*, voici l'aspect de la nouvelle fontaine. C'était une pyramide de style gothique, s'élevant du milieu du bassin jusqu'à la hauteur du faîte de l'Arcade, dont elle était voisine. Elle avait cinq pans formés par des pignons à ogives, que surmontait la pyramide[1]. Elle servit de modèle à deux autres fontaines de notre ville, construites, quarante ans plus tard, en 1500 : la fontaine de la Croix-de-Pierre et la Fontaine Sainte-Croix-Saint-Ouen, au carrefour de la rue des Faulx et des Boucheries-Saint-Ouen[2]. L'eau de la fontaine Massacre, coulant par trois robinets, était reçue dans un bassin de pierre, et on y avait attaché une tasse, afin que les passants pussent se désaltérer. On lit, dans le devis : « Item une chayne pour attacher un *bachin* pour boire en la fontaine, 2 sous 6 deniers ».

En 1459, toute la maçonnerie et l'architecture étant terminées, le Conseil commanda les statues qui devaient remplir les niches des cinq pignons. « Item par lesdis Conseillers fu marchandé avec Pol Mausellement[3], ymaginier, pour sa payne de tailler *cinq ymages en pierre* en cinq pièces, d'environ de hault de iij piés iij poulx, *pour la fontaine pres massacre*, c'est assavoir : l'image de *Notre Dame et son enfant*, et iiij autres ymages en fourme d'évesques, comme *saint Mellon, saint Romain, saint Nigaize* et *saint Ouen*, par la somme de *vingt livres tournois* » (5 avril 1459).

M. Richard a bien raison de le remarquer : « Ainsi fut menée à perfection la première fontaine publique créée par la ville, qui devait, un demi-siècle plus tard, s'associant à la généreuse initiative de Georges d'Amboise, multiplier, avec tant de libéralité, ces utiles établissements ». Celles de « Saint-Lo, de l'Omosne et des Cordeliers », établies sans le concours de la ville, n'avaient rien de monumental.

[1] Elle figure plus haut, p. 43, au pied du second Beffroi, avec des dimensions fort restreintes.
[2] La petite fontaine de Notre-Dame-de-la-Ronde, à deux pas de l'Hôtel de Ville, affectait aussi la forme pyramidale, d'après le dessin donné par M. T. de Jolimont, dans ses *Principaux Edifices de la ville de Rouen*, etc.
[3] C'était un artiste flamand, qui a exécuté le plus grand nombre des figures ornant les stalles de la Cathédrale. Voir les *Stalles de la Cathédrale de Rouen*, par M. H. Langlois, pages 184, 187, 189, 190, 191 et 193.

La *Fontaine Massacre,* appelée *Fontaine de la Grosse-Horloge*, au XVI[e] siècle, figure deux fois dans le *Livre des Fontaines*, et M. T. de Jolimont en a donné deux dessins qui correspondent à la description ci-dessus, faite d'après les devis. Une première fois, elle est représentée, en petite dimension, au bas de la Tour de l'Horloge [1], et, la seconde fois, sur une échelle plus grande, dans une même planche, avec les fontaines de Sainte-Croix-Saint-Ouen et de la Croix-de-Pierre, ce qui permet bien de voir que les deux dernières ont été faites à l'imitation de leur aînée. (*Les principaux Edifices de la ville de Rouen, en 1525.*)

Pendant près de deux siècles, il n'en sera question que pour des mesures administratives ou des contestations peu dignes de l'Histoire. Au commencement du XVIII[e] siècle, elle était déjà « ruineuse et caduque », quand un poète s'avisa de lui consacrer le distique que voici :

« *Pour la Fontaine de la Grosse-Horloge, qui est sous*
*le Béfroy de la ville.*
Cùm primo rauco Campana immugiit ære,
Hic urnam fregit territa nympha sono [2]. »

Ces vers ont pour auteur un Rouennais, caché sous le pseudonyme assez pédantesque d'*Eulogius Philocrenes,* pour nous l'*Abbé Desfontaines.* C'est pousser un peu loin les privilèges de la poésie que de supposer « la nymphe effrayée brisant son urne au pied du Beffroi, la première fois qu'elle entendit les sourds mugissements de la Cloche ». La création de la fontaine primitive fut due à une cause bien plus simple et plus naturelle, comme on vient de le voir.

Fontaine moderne (1733-1794). — L'ancienne fontaine tombant de vétusté, les Echevins songèrent à en construire une nouvelle, et un fait d'histoire locale influa sur leur décision. Le duc de Montmorency-Luxembourg, gouverneur de Rouen et de la Normandie, lors de la prise de possession de son gouvernement, le 27 juin 1728, avait abandonné les 3,000 livres contenues « dans une bourse tissue d'or », que les Echevins lui avaient offertes, en exprimant le désir qu'elles fussent consacrées « aux besoins de la ville ». Les Echevins appliquèrent cette somme à la construction de la fontaine projetée, avec l'intention de rendre ainsi un hommage public à la munificence du gouverneur.

L'architecte, nommé de France, se mit à l'œuvre, en s'évertuant à trouver un sujet conforme au programme des Echevins. Il s'arrêta, pour la décoration de la fontaine de la Grosse-Horloge, à « un groupe de quatre figures qui représenteront un batesme de Clovis, ensemble celui du premier Baron chrestien, suivant le dessein qu'il en représentera incessamment ». Son

[1] Voir ci-dessus, p. 43.
[2] *Les Inscriptions latines pour toutes les fontaines de Rouen composées en 1704.* Voir l'édition que nous en avons donnée pour la Société des Bibliophiles normands, p. 10.

projet, après quelques additions, fut présenté au Conseil, qui le soumit à De Boze, intendant des Devises et Inscriptions des édifices royaux, membre de l'Académie française, membre honoraire de l'Académie de peinture et de sculpture, etc.

Dans sa réponse datée : « Paris, 26 janvier 1732 », après avoir critiqué, avec raison, le baptême de Clovis, il ajoute : « La fable seule, et dans un point extrêmement connu, paroit fournir quelque chose à votre objet, et voicy à quoy je me suis arresté: c'est de représenter celle qu'Ovide et plusieurs auteurs ont tant célébrée, avant et après lui; du fleuve *Alphée*, qui, épris des charmes d'*Aréthuse*, une des nymphes de Diane, que la déesse avait changée en fontaine pour la dérober aux poursuites de son amant, lui fut cependant uni, pour prix de sa constance, qui le porta à la suivre depuis l'entrée du Péloponèse, où il a sa source, jusques dans la Sicile, où la nymphe avoit esté métamorphosée. Les poètes se servent très souvent d'une comparaison tirée de la course éternelle des fleuves et des fontaines, et, en particulier, de celle d'*Alphée* et d'*Aréthuse*, pour exprimer la durée d'un attachement et d'une fidélité inviolables. Venons à l'application :

« L'Alphée stipule icy *le Dieu de la Seine*, qui, après avoir traversé une partie de la Bourgogne, toute la Champagne, la Brie et l'Isle de France, *vient enfin dans votre capitale, prendre son* Aréthuse, *qui est votre fontaine, pour porter au sein des mers le tribut commun de leurs eaux ; et, par là, ils forment, l'un et l'autre, une emblême et un symbole naturel de votre attachement et de votre fidélité pour le Prince à qui vous consacrez ce monument*, sous les auspices de l'illustre et généreux gouverneur de la ville et de la province, et l'inscription, que je vous envoye pour mettre au-dessous, achève d'exprimer ce rapport ».

Il termine sa lettre en donnant les raisons qui justifient son inscription, jointe au dessin que Louis Boullongne, peintre du Roi, avait fait pour expliquer son idée au Conseil, idée « généralement approuvée par l'Académie »[1].

Voici cette inscription, mise sur la fontaine, après son entier achèvement :

LUDOVICO XV
REGI CHRISTIANISSIMO
PATRI PATRIÆ
URBIS ET PROVINCIÆ MODERATORE
AMANTISSIMO ET MUNIFICENTISSIMO
FRANCISCO FREDERICO MONTMORENCIO,
DUCE DE LUCEMBURGO,
PARI FRANCIÆ, PRIMO BARONE CHRISTIANO,
FONTEM HUNC
ORNATUM IMAGINE ALPHEI ET ARETHUSÆ,
QUORUM FLUCTUS AMOR DAT ESSE PERENNES,
CIVITAS BENEFICIORUM MEMOR
ÆTERNUM OBSEQUII MONUMENTUM
DICAT, VOVET, CONSECRAT,
ANNO SAL. MDCCXXXII.

[1] M. Richard a cité cette lettre en entier, et M. de la Quérière après lui.

La lettre, le dessin et l'inscription furent, dans la séance du 31 janvier, communiqués au Conseil, qui s'en montra fort satisfait. « Lecture faitte de la lettre de M. de Boze, ainsy que l'inscription par lui envoyée, et le modele aussy representé sur le bureau des ornemens qu'il convient faire à laditte fontaine, ouy le procureur du Roy, les avis pris, il a esté arresté que l'inscription et dessin d'ornemens, envoyés par M. de Boze, pour la *Fontaine de la Grosse-Horloge*, sont approuvés. Messieurs du Bureau sont priés cependant d'informer Monseigneur le Duc, gouverneur de cette province, dudit changement, et autorisés de faire toutes les dépenses qu'il conviendra pour la perfection dudit ouvrage.

« Coquerel, maire ».

La précaution n'était pas inutile, en ce qui concernait le duc de Montmorency, puisque l'hommage ne s'adressait plus à lui, mais à Louis XV, « auquel la cité, reconnaissante de ses bienfaits, dédie, voue et consacre cette fontaine, comme un monument éternel de son dévoûment ».

De France, laissant tout amour-propre de côté, consentit à exécuter le projet que de Boze avait substitué au sien, et passa, avec les Echevins, le marché suivant pour la construction de la Fontaine de la Grosse-Horloge :

« Par marchés faits le 25 avril 1731, et 3e de juillet audit an, et 13e août 1733, avec Jean-Pierre France, architecte, sculteur et entrepreneur, pour faire *une décoration de fontaine près la Grosse-Horloge*, en deux retours d'équerre, avec un piédestal dans l'angle, sur lequel sera posé un groupe de figures d'Alphée et d'Aréthuse, avec enfants, testes, agraffes aux clefs des croisées, fournir épitaphe de marbre noir, gravée, un hidre à trois testes, en bronse, pour jetter l'eau, accompagnés de rocailles et roseaux, faire en mesme la pierre des glaçons, dorer en huille d'or fin de Paris, les figures et statues de la décoration, scultures et armoiries, fournir tous les matereaux et peines d'ouvriers, moiennant la somme de 5,700 livres, dont M. le duc de Luxembourg, gouverneur, avoit laissé le présent de 3,000 livres, qui luy avoit esté offert à son avènement, à la disposition de MM. les Maire et Echevins. Ce qui a été exécuté sous les yeux d'Etienne Du Blocq, maître des ouvrages ».

Ce marché fut exécuté de point en point, et le détail en est assez complet pour dispenser de faire de la Fontaine une description, rendue d'ailleurs moins utile par le talent de l'artiste, M. H. Toussaint, qui a su la reproduire, dans son état actuel, aussi bien que l'Arcade et le Beffroi, avec autant d'exactitude que de netteté et de fini.

Jusqu'à la Révolution, elle ne subit aucune détérioration sérieuse. Dans la partie basse, qui sert à supporter le sujet principal, est un massif ou soubassement en rocailles et en glaçons, d'où jaillissent les eaux. A l'origine, elles s'échappaient par les trois têtes du chien Cerbère enchaîné. Mais comme elles étaient en cuivre jaune, elles furent volées, vers 1770, et il n'en resta que la partie qu'on n'avait pu en détacher.

En 1794, l'inscription, gravée sur une table de marbre noir convexe, fut enlevée comme

## GALERIE ET BAS-RELIEFS DE L'HOTEL DU BOURGTHÉROULDE



La belle galerie couverte à cinq arcades forme le côté gauche de la cour intérieure de l'Hôtel de Bourgthéroulde. Elle se compose d'un socle décoré de panneaux portant un soubassement divisé en cinq parties. Les fenêtres, au cintre surbaissé, sont séparées par des pilastres à chapiteaux, ornés d'arabesques: les archivoltes et les moulures extérieures offrent la même décoration. Des candélabres ou colonnes triomphales, où sont groupés des enfants dans des attitudes diverses, butent les montants et pénètrent la base du chapiteau jusqu'au tailloir. Sur l'entablement règne une frise, divisée en six panneaux, portant des bas-reliefs.

Les panneaux du socle sont occupés par des motifs décoratifs, d'un goût exquis, où l'art de la Renaissance se montre dans toute sa délicatesse et dans toute sa force, malgré l'état de vétusté et de délabrement où se trouvent ces bas-reliefs, détériorés par les intempéries. Ce sont des enroulements de rinceaux, interrompus par des vases, portant des oiseaux et se terminant par des têtes de dauphins : dans les entrelacements se jouent des enfants portant des vases, où des figures charmantes de femmes. Ces panneaux rappellent, autant dans leur ordonnance générale que dans leur facture, la belle frise de la boiserie renaissance de l'église St-Vincent et les enfants qui supportent le cartouche de l'arcade de la Grosse-Horloge, cités dans le mémoire de M. de Folleville : l'*Art décoratif à Rouen, depuis Henri II*. Ces panneaux sont séparés entre eux par de charmantes figurines en bas-relief, parmi lesquelles on remarque un homme portant, en sautoir, un masque en demi-lune, qui se retrouve aux portes de St-Maclou.

Au-dessus se développe la série des cinq bas-reliefs figurant l'entrevue de François Ier et de Henri VIII au Val Doré, au *Camp du Drap d'or*, le 7 juin 1520, entre les deux petites villes de Ardes et de Guines. On sait que dans cette entrevue, préparée par le cardinal Wolsey, on déploya toute la pompe d'un luxe extraordinaire, dans une suite de fêtes, de luttes et de jeux, qui dura pendant vingt jours. Cette entrevue, préparée pour ménager l'alliance des deux rois contre Charles-Quint, amena le mariage du Dauphin avec Marie d'Angleterre. On en possède des narrations exactes dans *Les Mémoires de Martin du Bellay, seigneur de Langey*, et dans *l'Histoire mémorable des choses advenues*, par Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges.

Dans le premier bas-relief, à gauche, on aperçoit les murs crénelés de la ville de Guines : par la porte, flanquée de deux canons très longs, sortent les seigneurs de la suite du roi d'Angleterre, montés sur des chevaux richement caparaçonnés et portant de hauts panaches. Dans le second bas-relief, un ecclésiastique, précédé d'une troupe de cavaliers, porte une croix simple devant le cardinal Wolsey « lequel, dit un ouvrage du temps, *la Description et Ordre du camp et Festie- « ments de joustes des très chrétiens rois*, était fort richement accoutrez et bien montez », il chevauche entre les ducs de Norfolck et de Suffolck : sur un des cavaliers, on pouvait lire jadis la devise de l'ordre de la Jarretière : « honni soit qui mal y pense ». Dans le troisième bas-relief, les deux rois se saluent, le chapeau à la main. « Quand tout fut essé, dit la même description, les « Roys, le bonnet au poing, se vinrent saluer et accoler par deux ou trois fois, tout à cheval ». Le Roi d'Angleterre, dit une narration de la bibliothèque de M. Péreisse, était vêtu de toile d'argent et entouré des ducs de Rotingam, de Suffolck, du marquis d'Orset, du comte de Nothumberland, des comtes Salberry, d'Ancher et Kynt : son cheval porte, sur ses flançois, des leopards et des rosettes. Derrière le roi d'Angleterre se tiennent des soldats à cheval, l'arc à la main. François Ier ouvre la chevauchée des seigneurs français : « Le roy, notre sire, monté sur un bon « cheval tout couvert d'orfavrerie, portant une saye d'or, dit *la Description*, et tenoit son bonnet « noir garni de grands plumails bien riches, auquel avoit une escarboucle ». Des valets de pied tiennent les chevaux, car, dit l'*Histoire mémorable*, de Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges, « chacun avoit son laquais ». Sur le dos de l'un des seigneurs, on aperçoit encore difficilement un écusson portant une salamandre.

Dans le quatrième bas-relief, après un ecclésiastique, à cheval, portant une croix à double croisillon, vers laquelle on voyait voler, jadis, une colombe rayonnante, s'avancent, entre deux seigneurs à barrette, le cardinal de Boissy, légat du pape, et les quatre cardinaux d'Albret, de Lorraine, de Bourbon. Le dernier des bas-reliefs montre la sortie des seigneurs français de la ville d'Ardes : dans un coin, on aperçoit deux pièces de canon « car toute l'artillerie donna afin « que les roys sussent le départ de l'un et de l'autre ». Tels sont les curieux bas-reliefs d'un travail et d'une finesse d'exécution qui semblent dénoter des mains italiennes.

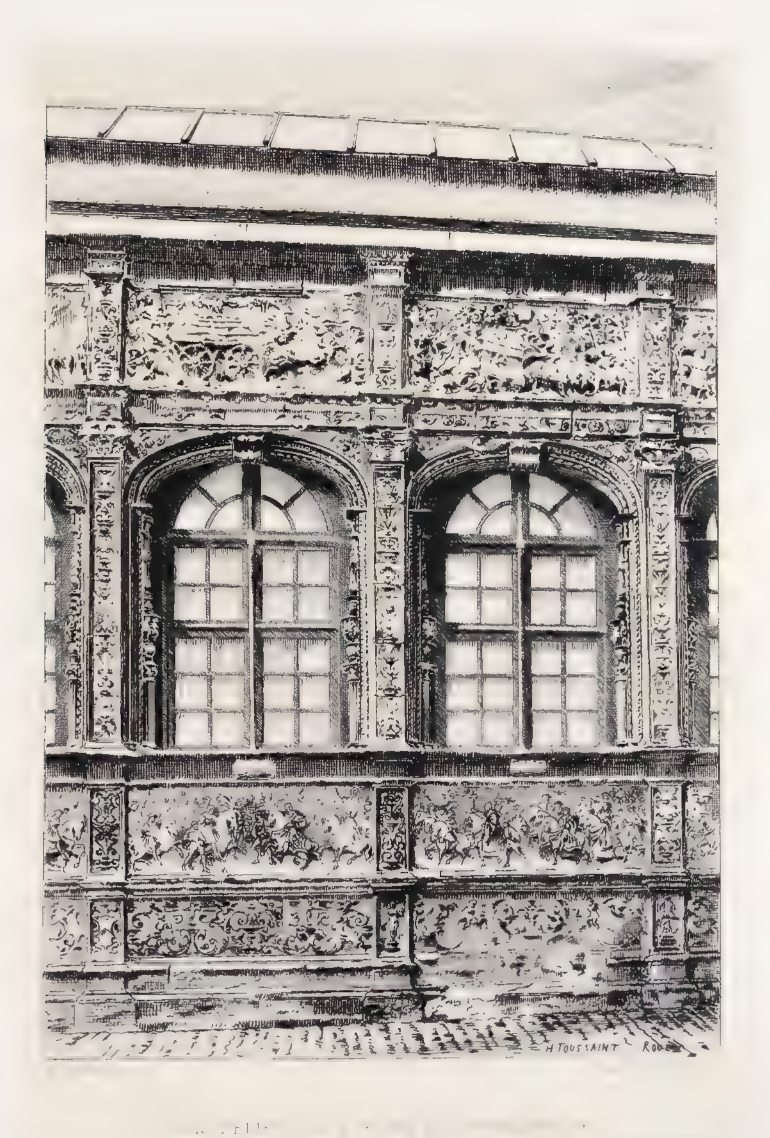
Ils sont aujourd'hui très détériorés, particulièrement le second : ils ont 80 centimètres de hauteur et 3 mètres 33 de largeur : on peut croire que leur profondeur est peu considérable et que ce ne sont que de simples tablettes de pierre.

Longtemps on a cru, à Rouen, que ces bas-reliefs représentaient soit l'entrée de François Ier, soit le Concile de Trente. Le véritable sens de cette composition fut donné, en 1726, par l'abbé Noël, qui transmit ses observations à Dom Jean Bourdet, prieur de St-Ouën, qui les adressa à Dom Montfaucon, pour les insérer dans son ouvrage : *les Monuments de la Monarchie française*. Montfaucon, qui parle des bas-reliefs comme étant en marbre, fut le premier qui les reproduisit dans cinq grandes planches. Ils ont été, depuis, gravés, par Bayly, dans l'ouvrage de Ducarel, *Anglo-Normand Antiquities*, dans les *Voyages pittoresques*, de Nodier et Taylor, dans l'*Histoire de l'Art*, de Seroux-d'Argencourt.

Il n'existe que très peu de représentations de l'entrevue du *Camp du Drap d'or*; un tableau sur ce sujet historique, existant en Angleterre, au château du Coudray, a été détruit par un incendie, en 1830. Il existe encore une peinture au château de Windsor, gravé par James Barrère. Une collection de dix-sept dessins sur les fêtes du Camp du Drap d'or, exécutés par divers artistes modernes anglais, appartenant à M. Haurott, a été vendue en 1833. Les bas-reliefs de l'hôtel du Bourgthéroulde ont été dessinés et moulés en 1832, par M. Pellegrin : les frais, qui s'élevèrent à 350 fr., furent couverts par une souscription. Ces moulages sont placés au Musée d'antiquités.

Au-dessus des arcades est une autre suite de bas-reliefs, dont les deux premiers sont à peu près détruits; le troisième représente un char traîné par des bœufs: dans le quatrième, la Mort est traînée par des éléphants ; dans le cinquième, un char est tiré par des chevaux ; dans le sixième, la Trinité est traînée par un monstre tétramorphe. Une des inscriptions : « *Fama vincit mortem* » a suffi à M. Palhustre pour montrer les ressemblances qui existent entre ces bas-reliefs mystiques et les représentations figurées par le dessin ou la tapisserie des *Triomphes* de Pétrarque. L'analogie est surtout frappante avec les gravures sur bois de l'édition de Pétrarque, de Gabriel Giolito de Ferrari, parues en 1545. Le savant auteur de la *Renaissance* croit que la plupart des bas-reliefs de l'hôtel du Bourgthéroulde ont été inspirés par les tentures que l'abbé d'Aumale, constructeur de la galerie, avait pu admirer au camp du Drap d'or.

G. D.


H TOUSSAINT

toutes les inscriptions des autres fontaines de Rouen. On effaça, sur les quatre écussons où elles étaient gravées, les armes de France, de Rouen, de la Normandie et des Montmorency [1].

PREMIERS SIGNES D'UNE RÉVOLUTION SOCIALE. — L'intendant de la Bourdonnaye, ou peut-être son éditeur, le comte de Boulainvilliers, disait, dans son *Mémoire*, en 1697 : « En général, l'ancienne noblesse est pauvre et obérée. S'il y a quelques familles riches, elles sont ou nouvelles ou attachées aux emplois de judicature [2] ». Un peu plus loin, il parle de la classe des négociants, devenus les rivaux de la noblesse, mais singulièrement entravés par les misères du temps. Après le sombre tableau qu'il a fait du commerce et de l'industrie de Rouen, presque ruinés par la révocation de l'édit de Nantes, il ajoute :

Ce n'est pas qu'il n'y ait encore à Rouen quelques négociants considérables. Le sieur Le Gendre a des correspondances dans tous les lieux où l'on peut en avoir, et est cru riche de quatre ou cinq millions. Les sieurs Guenet, Asselin, le Ménager et autres, sont riches de sept à huit cent mille livres. Mais de ceux-là, le premier est mort et son fils a pris charge; le second a pareillement quitté le négoce et s'est fait secrétaire du Roi [3].

Grâce à ses richesses, le fils de Le Gendre, Messire Thomas Le Gendre de Collandres, avait pu acquérir, de la famille d'Epinay-Saint-Luc, la terre de Gaillefontaine pour 408,000 livres, le 15 septembre 1706. Saint-Simon en parle dans ses *Mémoires*. A l'année 1702, en rappelant qu'il voulut traiter du régiment de la Reine infanterie, il dit :

Mais le roi arrêta le marché, et trouva que Collandres, fils de Le Gendre, riche négociant de Rouen, n'étoit pas fait pour être colonel de régiments de cette sorte. Les maximes ont changé depuis, c'est ce qui m'a engagé à ne pas omettre ce fait, que je pourrois grossir de beaucoup d'autres et plus marqués encore à l'égard d'autres corps.

Très brave officier, il était, en 1715, brigadier des armées du roi.

Nicolas Mesnager, avocat au parlement de Rouen, fut chargé, par les négociants de cette ville, de défendre leurs intérêts auprès du Conseil de commerce établi à Paris. Il s'en acquitta avec tant de distinction que Louis XIV lui confia d'importantes missions diplomatiques en Espagne, dans les Provinces-Unies, en Angleterre, et qu'enfin il le chargea d'être son plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, où la paix fut signée « par Monseigneur le Maréchal d'Uxelles et Monsieur Le Ménager, de cette ville [4] ». Il y a une grande innovation à voir un ancien

[1] C'est en 1824 que la fontaine de la Grosse-Horloge fut nettoyée, grâce à l'intervention de M. E. H. Langlois, et les trois robinets réduits à deux, et, dernièrement, à un seul. En 1846, M. E. Dutuit, adjoint au Maire, fit rétablir la plaque de marbre et l'inscription, avec les armes du duc de Montmorency-Luxembourg, en tête du texte.

[2] Voir l'Extrait dans l'*État de la France*, par le comte de Boulainvilliers, t. IV, p. 17.

[3] *Ibid.*, t. IV, p. 31. — La fin de ce passage a dû être ajoutée par l'auteur de l'Extrait, de Boulainvilliers, car elle signale des faits postérieurs à 1697, date du *Mémoire* de la Bourdonnaye.

[4] *Le Flambeau astronomique* (Rouen), année 1715, p. 200. Son nom y est inexactement donné.

avocat de Rouen remplir les fonctions diplomatiques dévolues précédemment aux grandes familles parlementaires de la Normandie, les Groulart, les d'Amontot, les Le Roux d'Esneval, etc. Ces distinctions, accordées au mérite, en dehors de la noblesse, étaient un signe des temps.



La paix d'Utrecht fut saluée avec bonheur par les Rouennais [1]; car on peut dire qu'à partir de 1668 jusqu'en 1713 la guerre fut l'état normal de la France, puisqu'en quarante-cinq ans, elle n'eut qu'une douzaine d'années de répit. Comme la lutte eut lieu sur terre et sur mer, le commerce de Rouen en reçut les plus profondes atteintes, les débouchés de son trafic et de ses produits se trouvant ainsi fermés. Avec la paix, Rouen espéra la visite des nombreux navires qui fréquentaient autrefois son port et le retour de sa prospérité commerciale. Mais il lui fallut attendre bien des années pour se remettre des malheurs de la guerre, et pour retrouver, grâce à l'énergie de ses habitants, quelques jours florissants, sous le triste règne de Louis XV.

Voltaire et la société rouennaise au début du XVIII[e] siècle. — C'est avec Voltaire, qui la connaissait bien, après de fréquentes visites à Rouen, que nous allons en retracer l'esquisse.

Dès 1723, pendant qu'il était au château de la Rivière-Bourdet, à Quevillon, aux portes de la ville, chez le président et la présidente de Bernières, il y avait revu sa *Henriade* et l'avait fait imprimer à Rouen, chez Robert Viret, rue aux Juifs. Son condisciple au collège Louis-le-Grand, Le Cormier, sieur de Cideville, lui avait indiqué cette imprimerie, d'où sortit « *La Ligue ou Henry le Grand*, poème par M. de Voltaire »; car tel fut le premier titre de la *Hen-*

[1] *Le Flambeau astronomique*, pp. 200-208.

*riade.* Plus tard, en 1731, pendant un séjour de cinq mois, dans les rues du Bec et Ganterie, ou à Déville, il fit la connaissance du Rouennais de Formont, et, par ce dernier, celle de sa société habituelle, MM. des Alleurs, de Brevedent, de Bourgtheroulde, de Fresquienne, de la Vaupalière et du chevalier de Cretot. Tout occupé d'une nouvelle impression de la *Henriade,* chez Jore, rue Saint-Lô, et de la première édition de *Charles XII*, il fut en rapports fréquents avec de Formont, pour mener ces travaux d'impression à bonne fin.

Voici quelques-unes de ses appréciations sur cette société rouennaise, au milieu de laquelle il vécut, à plusieurs reprises, et pendant un temps assez considérable.

En 1724, il écrit à Thiériot, qu'il avait connu chez le procureur Alain, à Paris :

Je suis actuellement à Rouen, où d'ailleurs je passe fort bien mon temps. Il y a ici nombre de gens d'esprit et de mérite, avec qui j'ai vécu dès les premiers jours, comme si je les avais vus toute ma vie. On me fait une chère excellente ; il y a de plus un opéra dont vous serez très content ; en un mot, je ne me plains à Rouen que d'y avoir trop de plaisir ; cela dérange trop mes études, et je m'en retourne le soir à la Rivière, pour partager mes jours entre une ânesse et *Marianne* [1].

C'est une tragédie qu'il fit, en grande partie, à la Rivière-Bourdet.

Quant au lieu où jouait la troupe dont parle Voltaire, c'était l'ancien Jeu de Paume des Deux-Maures, situé rue des Charrettes, en face de la rue Herbière, et qui recevait, avec le Jeu de Paume des Braques [2], les comédiens de campagne venant jouer à Rouen.

En 1689, une troupe d'opéra s'était installée au Jeu de Paume des Deux-Maures, d'où lui vint d'abord le nom « d'Académie royale de Musique ». Devenu le seul théâtre de Rouen, par l'incendie du Jeu de Paume des Braques, le 17 mars 1696, cette « Académie de Musique » s'appela ensuite « la Comédie », nom que son rival avait pris, vers la fin du XVII[e] siècle. Mais on donnait aussi à ce théâtre le nom « d'Opéra », lorsqu'il était occupé par une troupe lyrique. Rouen n'aura pas d'autre théâtre, pendant tout le XVIII[e] siècle jusqu'au 29 juin 1776, époque de la construction du Théâtre des Arts, bâti à l'autre extrémité de la rue des Charrettes, et que nous avons vu disparaître de nos jours [3]. En 1731, il écrit à de Formont, pour l'engager, ainsi que de Cideville [4], à « venir philosopher avec lui », parce qu'ils ne trouveront pas de beaux jours à Rouen.

« Vous n'avez point de mois de mai en Normandie :

Vos climats ont produit d'assez rares merveilles,
C'est le pays des grands talents,
Des Fontenelle, des Corneilles,
Mais ce ne fut jamais l'asile du printemps.

[1] Voir la *Correspondance générale*, ici et plus loin, aux années indiquées.
[2] Voir, plus haut, p. 102.
[3] Voir les *Procès-verbaux de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* année 1884, pages 372-379, où nous avons traité cette question avec développement.
[4] Voir les publications intéressantes de MM. C. de Beaurepaire et Decorde sur ces deux Rouennais.

« Si Rouen avait d'aussi beaux jours que de bons esprits, je vous avoue que je voudrais m'y fixer pour le reste de ma vie ».

A chaque instant, reviennent, dans sa correspondance avec de Cideville et de Formont, *Jules César*, *Eriphyle*, *Charles XII*, *le Temple du Goût*, *les Lettres philosophiques*. Il les consulte sur ses travaux ou les prie d'en hâter l'impression. C'étaient des hommes de goût, bien dignes de la confiance que Voltaire leur témoignait.

En 1734, dans une lettre à de Cideville, il dit encore :

Formont vient de m'écrire une lettre où je reconnais sa raison saine et son goût délicat. Messieurs les Normands, vous avez bien de l'esprit. L'abbé du Resnel, autre Normand, traducteur de Pope, homme qui sait penser, sentir et écrire, est ou doit être à Rouen; je lui ai dit que mon cher Cideville y était; il le verra et il en pensera comme moi. C'est un admirateur et un ami de plus que vous allez acquérir l'un et l'autre en faisant connaissance.

Par « Normand », il faut entendre « Rouennais », puisque tous ceux dont il parle sont nés à Rouen.

Que Rouen, à cette époque, ait renfermé une société polie, amie des sciences et des lettres, on ne saurait en douter, d'après le témoignage de Voltaire, confirmé bientôt d'ailleurs par des faits très significatifs.

Créations littéraires, scientifiques et artistiques. — Vers ce temps-là, les Rouennais, qui s'occupaient des lettres, des sciences ou des arts, songèrent à créer des institutions, pour en hâter les progrès, et en répandre le goût parmi leurs concitoyens.

L'abbé Louis Le Gendre. — Parmi ces derniers, il faut ranger Louis Le Gendre, né à Rouen, en 1655, et mort à Paris le 1er février 1733. Protégé, dès son enfance, par François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, qui lui fit faire de brillantes études, il le suivit, quand son protecteur fut appelé à l'archevêché de Paris, en 1670. Une prébende de chanoine et de sous-chantre à l'église de Paris lui permit de se livrer, en toute liberté, à ses travaux de prédilection, l'histoire de France et les recherches d'érudition. La *Bibliothèque historique* du Père Le Long contient de nombreuses indications de ses ouvrages en ce genre. Les plus connus sont l'*Histoire de France jusqu'à la mort de Louis XIII*, les *Mœurs et Coutumes des François* dans les différents temps de la monarchie, la *Vie de François de Harlay*, son bienfaiteur, écrite en latin; la *Vie du Cardinal d'Amboise*, premier ministre de Louis XII, enfin des *Mémoires* qui viennent d'être publiés [1].

[1] En 1863, par M. Roux, 1 vol. in-8° de 420 pages.

# L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-PAUL



Les restes de l'ancienne église St-Paul sont, malgré l'état de vétusté dans lequel ils se trouvent, l'un des plus curieux et des plus anciens monuments de notre ville. On a fait remonter leur origine jusqu'aux temps du paganisme. « Il y « avait, dit Rondeaux de Sétry *(Manuscrit de la bibliothèque du roi)*, un tem- « ple d'Adonis dans cet endroit, d'où la situation est charmante » ; d'autres pensent que ce temple était consacré à Mars, d'où serait venu le nom du faubourg Martinville (Martis villa). Au sujet de sa construction, Farin se contente de nous apprendre « que l'église fut plusieurs fois détruite pendant les guerres, et rebâtie par la libéralité des ducs de Normandie ».

Quoi qu'il en soit, ce qui reste de l'église St-Paul ne peut être postérieur au XI<sup>e</sup> siècle ; cet édifice, construit sur la terrasse ou l'esplanade de St-Paul, entre la Seine et le mont Ste-Catherine, consiste dans l'ancien chœur de l'église et dans deux collatéraux se terminant par une triple abside romane semi-circulaire ; l'abside centrale est plus élevée et plus proéminente que les autres. Les fenêtres, dont l'une est ornée d'une frise, sont postérieures et ont été refaites vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur la corniche extérieure, au pourtour des murs, se trouve une suite de figures en saillie, à masques grotesques et grimaçants, représentant les uns des loups, à deux rangées de dents aiguës, les autres des têtes hideuses portant d'épaisses moustaches. Ces pierres saillantes, qu'on appelle des *corbels* ou *corbeaux* et qui sont souvent employées dans l'ornementation des églises normandes de la période romane, sont regardées comme les caricatures des Saxons, des Francs et des Gaulois, vaincus par les Normands. On sait, en effet, que si les premiers portaient la barbe longue, les Normands étaient entièrement rasés, ce qui fit que les Saxons d'Hérold prirent les guerriers normands pour une armée de prêtres.

*Tuit ereut tonduz et rez*
*No lor esteit guernon remés,*

dit un des poèmes de l'époque.

A l'intérieur, les deux absides latérales murées forment deux pièces, séparées jadis en sacristie et en vestiaire ; l'abside centrale, qui forme le haut cœur, est séparée par une arcade dont les retombées s'appuient sur un curieux chapiteau décoré d'un bas-relief que Dawson-Turner, dans les *Antiquities of Normandy*, de Cotman, qualifie de « gracieuse figure conçue dans un pur style classique ». La vérité est que ce chapiteau, qui représente l'*Adoration des Mages*, où Jésus-Christ est soutenu par une Vierge à mi-corps est représenté beaucoup plus grand que les Rois lui offrant, à genoux, l'or, la myrrhe et l'encens, est d'un caractère fort naïf et barbare. La *Revue de Rouen* (1833) en a donné un dessin exact dû à M<sup>lle</sup> Esp. Langlois. Dans l'abside de gauche, est un autel dont les petites niches séparées par des pilastres offrent des analogies avec les sarcophages romains. C'était l'avis de Dawson-Turner, mais on a prouvé depuis que cet autel est un pastiche en plâtre qui ne remonte pas au delà de la Renaissance. Dans la sacristie se trouve un contre-retable de style Louis XIII, qui porte des écussons aux armes de la famille Lhospital-Vitry, dont deux membres, Louise de Lhospital et sa nièce Anne, furent abbesses de Montivilliers, et aux armes des Vaudetar-Persan, dont un membre, Anne de Vaudetar, fut prieure de St-Paul.

L'église St-Paul, qui est mentionnée dans une charte normande des premières années du XI<sup>e</sup> siècle, et qui offre cette disposition particulière qu'au lieu d'avoir son abside tournée vers l'Orient d'hiver, elle l'a tournée vers l'Orient d'été, était, en effet, autrefois, un prieuré appartenant à l'abbaye de Montivilliers qui y établit une colonie de cinq ou six nonnes, de l'ordre de St-Benoist.

Dès le 12 janvier 1438, nous voyons que le prieuré de Saint-Paul fut occupé par les Anglais : les comptes des religieuses portent en effet à cette date l'achat de quatre pots de cervoise pour désaltérer les terribles buveurs d'outre-Manche.

Les religieuses qui n'avaient point de chapelle particulière, assistaient dans un petit chœur grillé aux offices de l'église paroissiale. L'abbesse de Montivilliers exerçait à Saint-Paul le droit de haute justice, comme l'indiquait un gibet dressé dans le voisinage. D. Toussaint-Duplessis attribue même la dénomination d'Eauplet au voisinage de la maison où se trouvaient les plaids de la juridiction de l'abbesse. « On aura donné insensiblement, dit-il, à ce quartier, le nom d'Auplet, parce que c'est « là qu'il fallait se rendre pour assister au plet ou aux plaids de St-Paul ». Lorsqu'en 1650, suivant les uns, ou en 1660, un décret de François de Chevallon, archevêque de Rouen, ordonna le départ des nonnes, l'abbesse de Montivilliers fut représentée jusqu'à la révolution par un bailli, qui rendait la justice, tous les mardis, dans une maison voisine.

L'ancienne église fut agrandie de trois piliers en 1618, comme l'attestait une inscription placée à l'intérieur, sur un pilier ; c'est dans le chœur, nous rapporte Le Coq de Villerai, que Louis XV entendit la messe, lorsqu'au mois de septembre 1749, il passa par Rouen pour se rendre au Havre ; en mars 1791 Saint-Paul devient la succursale de Saint-Maclou. Elle fut ensuite fermée, puis rendue au culte. La vieille église Saint-Paul a été remplacée par une neuve, commencée en 1827 terminée en 1829 ; en 1830 on vendit le mobilier de l'ancienne église. D'après un rapport présenté en 1878 par M. d'Estaintot, la sacristie qui est classée comme monument historique départemental dont les voûtes et l'arcade menaçaient ruine, a été restaurée en 1880 par M. Sauvageot.

Au-dessous de l'esplanade de Saint-Paul, qui servit jadis de cimetière jusqu'en 1794, puis de promenade à la haute société, coulaient des sources ferrugineuses : la *St-Paul* ou *Fontaine de Fer*, découverte en 1603, et dont Duval parle en fort bons termes dans son livre de l'*Hydrothérapeutique*, la *Celeste*, l'*Argentée* et la *Dorée* éloignées chacune de 20 pas, qui furent réunies, en 1708, dans un même bassin, si nous en croyons le livre de Balthazar Néel : *Dissertation sur les eaux minérales de nouvelle découverte St-Paul*. Ces sources étaient très fréquentées par les prêtres, les moines, les enfants, les jeunes filles et les galants, au dire d'Hercule Grisel ; on y signale aussi la présence en avril 1777, de l'auteur tragique Le Kain, il n'est donc pas étonnant qu'elles aient inspiré deux comédies pleines d'allusion mordante. *Les Eaux d'Eauplet*, comédie en 1 acte, en vers, dédiée à la présidente de Bernières, à *Rouen, chez Pierre Cailloué* et *La Critique de la Comédie des Eaux d'Eauplet*, publiée en 1717 que l'on a attribuée à Lesage.

G. D.


H TOUSSAINT
Rouen
1882

« Pourvu, dès l'an 1724, de l'abbaye de Claire-Fontaine, dans le diocèse de Chartres, qui produisait un revenu de trois mille livres, Le Gendre vécut toujours simplement et avec une sévère économie. Il n'avait que des collatéraux à un degré très éloigné pour héritiers d'une fortune qu'il ne tenait pas de sa famille, et qu'il devait entièrement à la culture des lettres. Il crut donc pouvoir, sans injustice, consacrer aux lettres et aux arts le fruit de ses économies. Elevé à Rouen par la charité, enrichi et illustré à Paris, il pensa qu'il lui était permis d'insti-



Portrait de l'abbé Le Gendre. 1

tuer ces deux villes ses héritières, pour la plus grande partie de ses biens, par son testament olographe du 4 février 1732 [2] ».

Les deux legs principaux furent pour Rouen et Paris. Il légua 1,000 fr. à la Bibliothèque du Chapitre de la cathédrale de Rouen, 1,000 fr. aux Grands Carmes de la même ville, pour être employés à un nouveau prix du Palinod, et, à la ville de Rouen, 1,100 livres de rente qui devront être employés à l'institution de « Jeux floraux comme à Toulouse », avec la condition que les noms et titre du Fondateur seront inscrits « sur le piédestal de chaque prix ». Le testament fut attaqué par les collatéraux, et le procès ne dura pas moins de dix ans (1734-1744). Enfin, le Parlement de Paris, par arrêt du 1er juillet 1744, les condamna à délivrer « au Maire et Echevins de Rouen la rente de onze cents livres, à la charge par eux d'instituer des *Jeux floraux*, qui ne furent pas institués [3] ».

Voici comment et pourquoi il fut dérogé à la volonté du testateur sur ce dernier point.

[1] Le portrait de Louis Le Gendre a été peint par J. Jouvenet et gravé par P. Drevet. La Bibliothèque de Rouen en possède six exemplaires, de formats différents, dans la collection Baratte.

[2] M. Jarry de Mancy. *Portraits et Histoire des Hommes utiles*, 1837-1838, p. 311.

[3] Id., *ibid.*, p. 312-314, et M. Frère, *Bibliographe normand*. — Ce procès a fourni à M. Floquet le sujet d'une charmante *Anecdote normande*. Voir le *Précis de l'Académie de Rouen*, 1844, pp. 135-147

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen, 1744. — « M. Tiphaigne de la Roche, docteur-médecin, et président honoraire de l'Election de Rouen, avait, depuis plusieurs années, un jardin situé au faubourg de Bouvreuil, où il cultivait les plantes, et où se rassemblaient, certains jours, les botanistes les plus habiles. Cette Société fut si utile à ceux qui la formaient, qu'elle leur fit désirer d'en établir une plus considérable, où l'on traiterait un plus grand nombre d'objets. M. de Cideville, conseiller au Parlement de Rouen, à qui on communiqua cette idée, la saisit avec empressement et travailla à obtenir les Lettres-Patentes nécessaires pour l'établissement de cette Société. L'Hôtel de Ville à qui nous avons vu que M. Le Gendre avait légué par son testament une rente de 1,100 livres pour être employée aux progrès des Sciences et des Arts, crut que l'intention du testateur ne pourrait être mieux remplie qu'en appliquant la somme à l'entretien d'une Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et il la consacra, en effet, à cet usage. De là vint l'Académie de Rouen ». En ce sens seulement l'auteur a pu dire : « C'est principalement à M. Le Gendre, chanoine de l'église de Paris, que l'on est redevable de l'établissement de l'Académie[1] ».

Une semblable interprétation de ses volontés le rendit le fondateur des prix du grand concours entre les collèges de Paris. « Sur le refus des chanoines et des cordeliers de Paris d'accepter le legs aux conditions stipulées dans le testament, la Cour transporta à l'Université de Paris le bénéfice du legs de 69,760 livres de capital, aux rentes de 1,909 livres, en exigeant du recteur de la dite Université qu'il lui soumît un projet d'organisation de concours pour des prix « d'éloquence et de poésie, soit latines, soit françaises ». Les quatre nations de la Faculté des Arts votèrent, le 7 septembre 1744, la fondation d'un concours et d'une distribution de prix entre les élèves des classes de rhétorique, seconde et troisième de l'Université. « Le Parlement approuva et rendit, le 8 mars 1746, l'arrêt de fondation, en imposant à l'Université l'obligation de faire célébrer, chaque année, trois *obits*, au prix de 100 livres chacun, pour le repos de l'âme du fondateur. La première distribution des nouveaux prix eut lieu, le 23 août 1747, dans le local des écoles extérieures de la Sorbonne. L'arrêt du Parlement portait que le nom de Louis Le Gendre serait imprimé dans les programmes, et proclamé publiquement comme celui d'un bienfaiteur des collèges de Paris ».

D'une autre manière que celle qu'il avait arrêtée, c'était répondre aux vœux de ce Rouennais, ami des Lettres et des Arts, même au delà de la tombe, et Fontenelle, un des membres correspondants de la nouvelle Académie de Rouen, dont il rédigea les statuts, dut applaudir à l'emploi des libéralités de Louis Le Gendre, son compatriote. N'avait-il pas dit, dans l'*Eloge de Duhamel*, un autre Normand, membre de l'Académie des Sciences, mort en 1706 :

> Dès qu'on fut las de la scolastique, cette *philosophie des mots* qui, pendant longtemps, avoit empêché d'apercevoir la *philosophie des choses;* dès qu'on fut las de n'étudier la nature que dans les Anciens, dès qu'on voulut étudier la nature sur elle-même, il se forma des Académies.

[1] *Histoire de la Ville de Rouen*, par M. S. (Servin), t. II, p. 132.

Fontenelle. — Pendant ce siècle, Rouen ne compta pas de génie à la hauteur de Corneille; car le génie est une heureuse exception, qui n'apparaît que de loin en loin, dans une cité et même dans un pays. Mais Fontenelle continua de mériter, jusqu'à sa mort, en 1757, l'éloge que lui adressait Voltaire, en juin 1721 : « Les dames qui sont à Villars, Monsieur, se sont gâtées par la lecture de vos *Mondes* ». Voltaire passait la nuit à observer la lune avec elles, sans se mettre en peine du soleil, où s'était produit un phénomène étrange, dont cette société ne pouvait se rendre compte.



Portrait de Fontenelle. 1.

C'est à vous que nous nous adressons, Monsieur, comme à notre maître. Vous savez rendre aimables les choses que beaucoup d'autres philosophes rendent à peine intelligibles; et la nature devait à la France et à l'Europe un homme comme vous pour corriger les savants, et pour donner aux ignorants le goût des sciences.

Aussi ne peut-on que souscrire aux paroles de Neufchâteau, dans une « Epître dédicatoire à Messieurs de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, quand, après avoir fait l'éloge de Pierre et Thomas Corneille, « ces deux frères, déjà si fameux par eux-mêmes », il ajoute :

« Ce n'est pas tout. La digne sœur de ces deux frères transcendants, Marthe Corneille, fut la mère du brillant Fontenelle; de ce sage qui fit de la littérature le truchement de la science, et qui a inspiré à son panégyriste (M. Garat) un éloge si éloquent, et si justement couronné par notre Académie française.

[1] L'original se trouve, à Rouen, dans la Galerie de M. Pouyer-Quertier, sénateur, et a été peint par Grimaux (Jean). Voir la notice, *Revue de la Normandie*, t. IX, p. 431, qui a reproduit le dessin de M. C. Duchesne.

« Ces trois renommées littéraires, ce groupe de grands hommes, sortant de la même famille et de la même ville, semblent faire une exception aux lois de la nature ; il n'y en a pas d'autres exemples. Tout nous autorise donc à chanter la gloire de Rouen, et à nous persuader que ce ne sera pas par cette ville, ni par la province dont elle est la capitale, que la barbarie recommencera dans ce royaume. » (*Encyclopédie*, in-folio, tome XIV, page 396) [1].

Par la plume du chevalier de Jaucourt, le recueil de Diderot confirmait ainsi les éloges que Voltaire donnait précédemment à notre ville et à notre province, et M. de Neufchâteau les renouvelait, en rappelant si complaisamment les noms de ces trois hommes, dont notre ville eut l'honneur d'être le berceau.

Fontenelle resta le plus fameux des Rouennais de ce siècle, qui compta cependant d'autres célébrités : le père Daniel et Berruyer, en histoire : Mme du Boccage, pour la poésie ; le médecin Nicolas Lémery ; Le Tellier, Sacquespée, Deshayes et Restout, pour la peinture ; Nicolas Lesueur et Le Mire, pour la gravure, sans parler de quelques noms secondaires en d'autres genres. Leurs œuvres servirent à répandre la renommée de Rouen, en France et à l'étranger. Tous les témoignages des contemporains l'attestent.

Instruction publique. — Le dix-huitième siècle inaugure une période nouvelle, dans l'enseignement public, tant pour l'esprit que pour les personnes, comme on va le voir dans le tableau rapide des divers changements qu'on lui fit subir, à Rouen, pour tous les degrés.

*Enseignement primaire.* — Jusqu'au XVIIIe siècle, le clergé, depuis le moyen âge, avait été chargé, presque exclusivement, de cette partie de l'instruction publique, dans notre ville. Il distribua cet enseignement par l'école capitulaire, les écoles monacales et le collège des Bons-Enfants. Puis vinrent les écoles des écrivains jurés et celles de Charité ou des Quatre-Quartiers.

Au début du XVIIIe siècle, on se trouvait très embarrassé de la direction à donner aux écoles primaires de Rouen, quand on songea aux Frères des Ecoles chrétiennes, établis à Darnétal, sur la paroisse de Longpaon, à peu près à cette époque. Ils y avaient apporté un système d'enseignement tout nouveau, dû à leur fondateur, Jean-Baptiste de la Salle. Jusque-là, on disait aux instituteurs : « Il faut que les enfants, avant d'être mis à la lecture française, sachent bien lire « en latin, en toutes sortes de livres, car cette lecture est le fondement de la française » (*Instruction méthodique pour l'école paroissiale*). Le vénérable de la Salle exigea, au contraire, que les élèves des Frères sussent lire en français avant d'apprendre à lire en latin ; car, disait-il à M. Godet des Marais, qui pensait autrement : « La lecture du français est d'une utilité plus « grande et plus répandue ; elle dispose à celle du latin, tandis que celle-ci ne prépare pas à « celle du français ». C'était une révolution complète, opérée dans l'enseignement des petites

[1] En tête de l'*Esprit du grand Corneille*, édition de 1819, pp. 7-8.

écoles, dont Lancelot avait déjà donné l'exemple, à Port-Royal. L'autre innovation capitale portait sur le mode d'enseignement simultané, substitué au mode individuel, le seul pratiqué ailleurs [1].

Les progrès réalisés à Darnétal attirèrent l'attention des principales autorités de Rouen, qui insistèrent auprès du Bureau des Pauvres valides, chargé de pourvoir à la direction des petites écoles, pour introduire les frères dans notre ville. Ils le furent, grâce à la faveur de l'archevêque de Rouen, Mgr Colbert et de M. Camus de Pontcarré, premier président du Parlement.

Cependant, ce ne fut pas sans peine qu'ils réussirent à faire adopter leur plan. Tout ce qu'ils purent d'abord obtenir, ce fut qu'on admît dans l'hôpital deux frères pour y tenir les écoles. La délibération des administrateurs est, du reste, conçue dans les termes les plus honorables pour les frères ; elle mérite d'être rapportée :

« Dernier mars 1705. — Comme le Bureau est informé que les écoles publiques, qui sont « fondées dans les quatre quartiers de la ville pour l'instruction des enfants pauvres d'icelle, « ne sont pas dirigées ny conduittes avec tout le soin possible par les maistres que ledit hôpital « y a préposés, il a été arresté qu'on fera incessamment venir deux frères des écoles de charité « de Paris, qui sont personnes consommées dans l'instruction de la jeunesse, pour estre mis à « deux des dites escolles, qui auront leur nourriture et logement dans ledit hôpital, à chacun « 36 livres par an pour leur entretien... Signé : N., archevêque de Rouen, Camus Pontcarré [2] ». Ils entrèrent en exercice vers le 15 mai 1705.

Leur système d'enseignement, si différent de celui qu'on suivait alors, ne tarda pas à produire ses fruits, et, le 2 août 1707, l'assemblée du Bureau, frappée des progrès déjà réalisés, mit les frères en possession de toutes les écoles charitables de la ville, qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution, et même au delà, avec un succès toujours croissant, et une supériorité incontestable sur leurs rivaux, les maîtres écrivains, qui, pour éloigner les familles aisées, furent autorisés à mettre cette inscription sur les établissements des Frères : « *Ecoles de charité pour les pauvres de la ville et des faubourgs* ».

En dépit des tracasseries qu'ils eurent à subir, l'enseignement des Frères, implanté à Rouen, fut un progrès sensible, et un bienfait pour les classes pauvres de la ville, à partir du XVIIIe siècle.

*Enseignement secondaire.* — Il n'apparaît guère, à Rouen, qu'après la Renaissance, cette époque où l'étude des écrivains classiques de l'antiquité eut une importance exclusive et contribua à former la pureté et la délicatesse du goût. « Les Etats de Normandie comprirent la nécessité de cette Renaissance des études et s'adressèrent à Charles IX pour demander la fondation d'un collège à Rouen. Une ordonnance, datée de Moulins (février 1566) et rédigée probable-

[1] M. Ch. de Beaurepaire. *De l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, t. II, pp. 336-337.

[2] *Des Ecoles chrétiennes et gratuites et de l'influence du vénérable J.-B. de la Salle sur l'enseignement primaire*, par Fr. Lucard, pp. 26-33, *passim*.

ment par l'Hôpital, fit droit à leur requête. En voici le début : « Nous avons reçu l'humble « supplication de nos très chers et bien amés les gens des Estats de nostre pays de Normandie « par députés d'iceulx, contenant, entre autres choses, que l'un des grands biens qui pourroit « advenir aux habitants dudit pays seroit d'establir en notre bonne ville de Rouen, qui est le « lieu capital d'icelui pays, un collège pour instituer les jeunes enfants aux lettres et bonnes « meurs [1] ».

La demande fut accordée aux échevins, et même les bâtiments de l'Hôpital du Roi, situés rue de l'Hôpital ; mais l'installation traîna en longueur, et, après bien des difficultés et des conflits, ce furent les Jésuites qui l'emportèrent.

Leur collège, fondé à Rouen en 1592, supprimé en 1594, après l'attentat de Jean Châtel contre Henri IV, et rétabli en 1604, sous le nom de « Collège archiépiscopal de Bourbon », représente l'enseignement secondaire, pendant plus d'un siècle et demi, jusqu'à sa suppression, en 1762. Leur habileté, comme instituteurs de la jeunesse, les fit triompher de tous les obstacles et de tous les rivaux qu'on leur suscita, à Rouen, de divers côtés, l'Archevêché, le Parlement et la Mairie, et leurs succès furent, pendant toute la durée de l'existence de leur collège, des plus brillants et des plus constants. On le verrait par la liste de leurs recteurs et de leurs régents, à Rouen, et par les nombreux et remarquables élèves qu'ils y ont formés [2].

Mais, protégés tout d'abord par le Parlement, auquel ils avaient dû leur victoire, en grande partie, sur leurs rivaux, les Jésuites avaient fini par blesser ce corps tout puissant dans la cité, et, en 1625, dans un procès criminel, qu'instruisait le Parlement de Rouen, l'ordre eut assez de crédit pour faire évoquer l'affaire à Paris. Un des principaux Jésuites, le P. Brisacier, osa dire au premier Président, Faucon de Ris : « Qu'il s'estoit pris à la plus forte compagnie du monde, « et qu'il s'en repentiroit [3] ». Dès lors, la guerre éclata, tantôt sourde et cachée, tantôt ouverte et violente, entre les Jésuites et le Parlement, qui résolut de combattre leur esprit dominateur. Leur animosité réciproque, sauf de rares intermittences, dura jusqu'au 12 février 1762, jour où le Parlement prononça la dissolution des Jésuites, dans son ressort, par des motifs plus politiques que scolaires.

C'est alors que commença une troisième période de l'enseignement secondaire, caractérisée par un premier essai d'enseignement laïque, sous la tutelle du Parlement de Normandie, de 1762 à 1790. L'enseignement n'est plus aussi exclusivement littéraire, ni restreint au grec et au latin ; il s'étend à la langue maternelle, et participe au mouvement scientifique du XVIII[e] siècle ; mais il reste encore sous la direction des autorités locales [4].

[1] Archives municipales. — M. Chéruel. *De l'instruction publique à Rouen*. Mémoire lu à l'Académie de Rouen, en 1849, p. 3 de l'Extrait.

[2] M. Ch. de Beaurepaire a dressé ces deux listes, pour les principaux noms. Voir *De l'Instruction publique*, etc., t. II, pp. 80-83.

[3] M. Floquet. *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, passim.

[4] M. Chéruel. *De l'Instruction publique à Rouen*. Mémoire lu à l'Académie de Rouen, en 1848, p. 2 de l'Extrait.

# LE BUREAU DES FINANCES



Lors de la visite que fit à Rouen le roi Louis XII, au mois d'octobre 1508, il fut choqué de l'étroitesse des rues qui environnaient le parvis de la Cathédrale, et ordonna la démolition des Petits changes qui encombraient la place. Par délibération prise en assemblée devant maître Louis Daré, lieutenant dans la même année, « il a été ordonné, après apréciation faite d'office de justice, de la valeur et « de ce qui pourra pendre endit de dédommagement, lesdits changes seront abatuz, « en suivant le commandement du roy ». C'est à cette époque, de 1510 à 1512, que fut donc décidée la construction, à l'angle de la rue du Petit-Salut et en façade sur la place Notre-Dame, de l'édifice appelé *Bureau des Généraux* et plus tard *Bureau des Finances*, c'est-à-dire le lieu où se réunissaient pour délibérer sur toute matière non contentieuse, les officiers chargés de la levée des impôts, dans la circonscription financière ou *généralité* dont Rouen était le centre. Cette juridiction qui devint postérieurement la Cour des Aides, instituée en 1370 par Charles V, érigée en Cour souveraine en 1462, est mentionnée dès 1480 comme ayant son siège « devers les changes devant l'aître de la Cathédrale ».

On a souvent attribué la construction du Bureau des Finances, à la générosité de Georges d'Amboise : il est aujourd'hui prouvé par les travaux si érudits de M. de Beaurepaire, que le célèbre prélat n'y prit aucune part et que l'honneur doit en revenir à Antoine Bohier, le premier des généraux, baron de Saint-Ciergues, frère du cardinal Bohier, archevêque de Bourges, abbé commendataire de Saint-Ouen, mort en 1523. Ce fut cet ami des arts, qui acceptait avec faveur les modifications introduites dans l'architecture par l'art de la Renaissance qui choisit pour architecte du nouvel édifice, Rolland le Roux, neveu de Jean le Roux.

Suivant Périaux, la première pierre fut posée le 15 septembre 1509 : l'alignement du nouvel édifice qui avait « une avance de 12 piez » sur le parvis, souleva de nombreuses plaintes des voisins : il en fut de même pour l'encombrement causé par l'aménagement des échafaudages qui encombraient le parvis. La construction extérieure dut être terminée en 1541-1542, car c'est à cette date qu'on procéda à l'adjudication publique des travaux intérieurs, à la construction d'une cheminée et de marches qui furent données à Jacques Jalouys.

Le Bureau des Finances est divisé en trois étages et un comble fort élevé où s'ouvrent de larges lucarnes. Le rez-de-chaussée est percé de sept arcades surbaissées avec pilastres et trumeaux, ornées de candélabres, de médaillons et de grotesques. Au milieu, sur la place du parvis, se trouvait une large entrée voûtée portant l'Ecu de France, soutenu par des porcs-épics, animaux emblématiques de Louis XII. L'entresol très bas est éclairé par une suite de petites fenêtres cintrées, séparées par de courts pilastres à arabesques : l'appui de ces ouvertures est orné d'une suite de médaillons circulaires dont le cadre devait contenir des portraits en relief, ou des faïences émaillées. Deux génies ailés, dont un grand nombre sont mutilés, flanquent chaque médaillon. L'étage principal comprend une suite de fenêtres très hautes et séparées par des pilastres, portant des candélabres d'une grande richesse. La baie de la fenêtre centrale est plus large que les autres et la voussure en est fort ornée : les deux pilastres des trumeaux qui l'encadrent sont masqués par des niches surmontées d'un dais gothique se terminant en pinacles. La base de cette niche sert de dais à une autre niche. L'appui des fenêtres de cet étage porte dans chacune de ses divisions un écusson entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, tenu tantôt par des animaux ailés, tantôt par des anges agenouillés. Des L couronnés par le milieu viennent aussi combler les vides de la décoration. Sur cette façade se trouvait aussi une tourelle en encorbellement éclairée par trois fenêtres dont les meneaux très particuliers appartenaient au style anglais : elle a disparu en 1827. Une large frise d'entablement, divisée en métopes est ornementée d'une suite fort variée d'arabesques. A l'angle de la rue Grand-Pont l'édifice est flanqué de trois niches doubles à pinacles, que l'on retrouve aux extrémités de l'hôtel, ainsi qu'à la porte sur la rue du Petit-Salut. Cette partie de l'édifice a dû être terminée sous François Ier.

A proprement parler, écrit M. Palhustre, le Bureau des Finances est le « chef-d'œuvre de Roland le Roux », qui a pu construire en toute liberté cet admirable monument, aussi remarquable par la convenance et l'appropriation intérieure que par l'élégante richesse de l'ornementation. Augmenté en 1557 d'un local servant de prison, ce monument lors de la réunion de la Cour des Aides à la Cour des Comptes en, 1705, servit de siège au Bureau des Finances jusqu'à la Révolution : il fut alors affecté à l'installation d'un Tribunal de paix et conciliation, puis vendu pour 60,300 livres à Pierre-Charles Barbin. Mutilé dès 1823, il eut encore à subir de nouvelles détériorations en 1827, pour s'accommoder aux exigences du commerce, maître aujourd'hui du lieu. On ne saurait donc trop vivement protester contre l'état déplorable dans lequel est laissé ce curieux édifice, qui est classé parmi les monuments historiques, et qui est compté parmi les plus riches édifices de l'architecture civile de la Renaissance française, à ses débuts.

G. D.


H TOUSSAINT

« Les Jésuites, bannis de France, firent les cours jusqu'au 30 juin 1762, inclusivement, et les nouveaux professeurs furent installés, le lendemain, 1er juillet, par ordre et en présence des échevins et des conseillers du Parlement, et on put donner les prix, le 12 août suivant. Il changea alors de nom, et, au lieu de : « Collège archiépiscopal de Bourbon », du nom de son fondateur, le cardinal de Bourbon, ou simplement : « Collège archiépiscospal », il s'appela : « Collège royal ».

Un premier changement fut de n'être plus confié exclusivement à des prêtres. « On choisira, « dit le conseil de ville, dans sa délibération du 10 mai 1762, tous les sujets parmi les per- « sonnes laïques ou ecclésiastiques, séculiers indifféremment, et connus pour être gens savants, « vertueux et dégagés de tout esprit de système et de parti [1] ».

Le règlement du 27 août 1762 apporte de sérieuses modifications au programme des études, et elles procèdent évidemment de celles que Port-Royal et Rollin, par leurs ouvrages et par leurs exemples, avaient introduites dans l'enseignement, en ouvrant à l'enseignement classique la voie de la langue maternelle et en y réclamant une place en faveur de l'histoire nationale. Les éléments du français sont étudiés, avec ceux du latin et du grec, dans les trois classes de grammaire, et l'exercice si important de la version, c'est-à-dire la traduction en français, comprend des textes grecs et latins, et des prix sont accordés pour ce double exercice. Le français, cependant, n'est récompensé qu'en rhétorique, pour la faculté appelée Amplification. Il est bien vrai que le latin reste la base de l'enseignement du Collège royal, comme sous les Jésuites, mais au moins la langue maternelle y tient sa place. L'histoire n'y figure pas encore et les sciences sont rejetées après la rhétorique, qui marquait l'achèvement des études littéraires, comme sous les Jésuites. Puis venaient les classes de logique et de physique, dont l'enseignement comportait encore deux années distinctes.

Neuf ans après l'installation du Collège royal, telle avait été l'influence du nouveau règlement que le français disputait le pas au latin, même dans les cérémonies publiques, et que l'orateur chargé de prononcer le discours d'usage, pour la rentrée des classes, le 21 octobre 1771, au collège de Rouen, l'abbé Auger, professeur de rhétorique, avait fait un discours français sur l' « Education du cœur ». Il s'en excuse au début : « Je suis Français, dit-il, je parle à des Français ; dois-je aujourd'hui me justifier devant eux de les entretenir dans leur langue maternelle ? Je le dois, sans doute, puisque je m'écarte d'un usage établi avant nous, que nous avons continué, que j'ai suivi moi-même; d'un usage consacré par les dispositions d'un règlement authentique. Les motifs qui m'ont déterminé justifieront, Messieurs, auprès de vous, la hardiesse de mon entreprise ». Ces motifs figurent dans le discours, et surtout dans une note explicative, où l'orateur dit sa pensée tout entière. « Jusqu'alors, suivant l'usage de tous les collèges, et du nôtre en particulier, où cet usage est confirmé par un arrêt du règlement, j'avais composé et

[1] *Le Collège de Rouen aujourd'hui Lycée Corneille*, par A. Gautier, ancien proviseur de ce Lycée, p. 25. — M. de Beaurepaire a donné la liste des professeurs nommés en 1762, *ibidem*, t. III, pages 27-28.

prononcé des Discours latins; mais j'ai pensé qu'on ne me saurait pas mauvais gré d'avoir enfreint la règle en cette partie, et qu'afin que les jeunes gens apprissent la langue latine, il n'était pas nécessaire d'entretenir une grande assemblée, de les entretenir eux-mêmes dans une langue que les habiles n'entendent jamais aussi facilement que leur idiome naturel [1] ». Cet exemple de bon sens, donné au collège de Rouen, en 1771, un grand siècle s'écoulera avant qu'on l'imite, à Paris, par la suppression du discours latin, à la distribution des prix du concours général.

Les principaux de ce collége furent l'abbé Gigot (1762-1763), l'abbé Grenier (1763-1791), l'abbé Bignon, prêtre assermenté (1791-1794). La désorganisation des études commença avec l'obligation du serment imposé aux ecclésiastiques, et que refusèrent les professeurs de rhétorique et de philosophie, les abbés Hamel et Faucon. Toutefois les cours continuèrent jusqu'à la création des écoles centrales, et la rentrée des classes eut encore lieu, le 16 septembre 1793.

Avec la Révolution, l'enseignement public, enlevé à la direction des autorités locales, reçoit l'impulsion du pouvoir central.

« Le 7 ventôse an III (25 février 1795), la Convention nationale décréta que, pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, il serait établi, dans toute l'étendue de la République, des écoles centrales distribuées à raison de la population ; le 18 germinal suivant (7 avril), elle détermina les communes où seraient créées les écoles. Rouen fut du nombre de ces communes; la nouvelle école prit la place du collége et du séminaire de Joyeuse. Le 28 pluviôse an IV (17 février 1796) les professeurs furent nommés, et le 10 germinal suivant (30 mars) l'école fut inaugurée. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, « sur neuf professeurs qui formaient le personnel de l'enseignement, quatre appartenaient à l'ancien collége [2] ». C'étaient MM. Formage, chargé de l'enseignement des langues anciennes; Le Tellier, des mathématiques; Bignon, de la grammaire générale; Lhoste, de l'histoire. Les autres branches de l'enseignement comprenaient le dessin, l'histoire naturelle, la physique et la chimie, les belles-lettres, la législation.

L'absence de direction, la nature de l'enseignement presque encyclopédique et plus scientifique que littéraire, la méthode des leçons où les élèves n'étaient que des auditeurs passifs, comme dans les Facultés, frappèrent promptement de stérilité l'école centrale de Rouen. Tandis que le collége des Jésuites avait compté jusqu'à 1,800 élèves, au XVII[e] siècle, le collége royal, environ 1,000, vers 1764, et 800 au moment de la Révolution, l'école centrale n'avait plus que 323 élèves, quand elle fut remplacée par le Lycée de Rouen, le 15 pluviôse an XII (5 février 1804). Tous les rapports constatent que la qualité des élèves était loin d'en compenser le nombre. C'est que l'enseignement des écoles centrales péchait par la base; outre qu'il était

[1] *Discours sur l'éducation, prononcé au Collège royal de Rouen*, par M. Auger, prêtre, professeur d'éloquence au Collège de Rouen, 1775, pages 120-121.
[2] *Le Collège de Rouen*, par M. A. Gautier, p. 43.

## LA FONTAINE DE LA GROSSE-HORLOGE



Le coin de la rue, où s'encadrent entre les vieux pignons des maisons à encorbellements, l'arcade et le cadran de la Grosse-Horloge, la tour du Beffroi et la Fontaine, est un des plus caractéristiques et des plus pittoresques du vieux Rouen.

Placée aux pieds de la tour, adossée à une maison décorée dans le goût du XVIII$^{e}$ siècle, cette fontaine est une des plus anciennes de la ville : dès 1456, elle existait sous le nom de Fontaine Machacre, établie sur une conduite d'eau venant de la source Gaalor et appartenant aux Cordeliers. C'était, ainsi que nous le montre *Le livre des Fontaines*, une simple aiguille, décorée de cinq niches abritant les images de Notre-Dame, de Saint-Nicaise, de Saint-Mellon, de Saint-Romain et de Saint-Ouen.

Cette ancienne fontaine tombant de vétusté, les échevins songeaient à sa reconstruction lorsqu'un fait d'histoire locale influa sur leurs résolutions. Le duc de Montmorency-Luxembourg, nommé gouverneur de Rouen et de Normandie, lors de la prise de possession de son gouvernement, abandonna 3,000 livres, contenues dans une bourse tissue d'or qui lui avait été offerte par les Echevins, et exprima le désir que cette somme fut appliquée aux besoins de la ville.

Sur la proposition des Echevins de consacrer cette somme à la fontaine projetée, l'architecte de France s'arrêta « à un groupe de figures qui représenteront le baptesme de Clovis, ensemble « du premier baron chrestien, suivant le dessin qu'il présentera incessamment ». Ce projet fut présenté à De Boze, intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, membre de l'Académie française et de l'Académie de peinture et sculpture, qui, dans une lettre en réponse, du 26 janvier 1732, critiqua le plan adopté et indiqua la modification suivante : « C'est de représenter l'allégorie qu'Ovide et autres auteurs ont célébrée tant, avant et après lui, du fleuve « Alphée, qui, épris des charmes d'Aréthuse, une des nymphes de Diane, que la déesse avoit « changée en fontaine pour la dérober aux poursuites de son amant, lui fut cependant uni pour « sa constance qui le porta à la suivre, depuis l'entrée du Péloponése, où il a sa source, jusques « dans la Sicile, où la nymphe avoit esté metamorphosée. Alphée stypule icy le Dieu de la Seine, « et Aréthuse votre fontaine ».

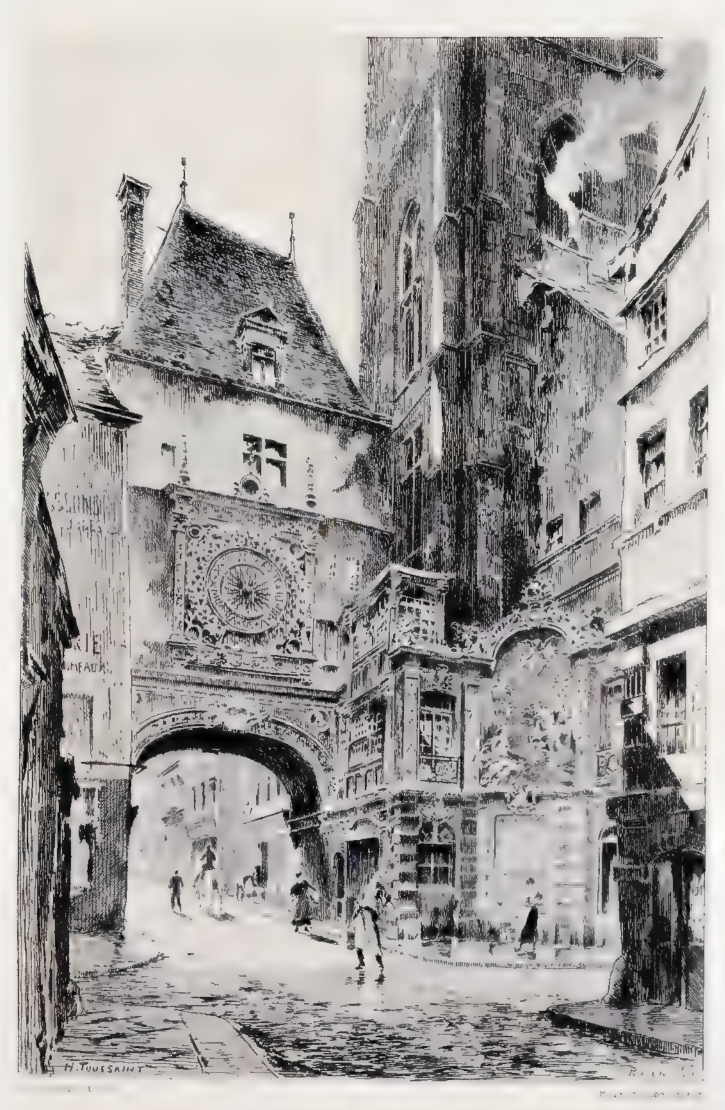
A ce plan était joint un dessin explicatif de Louis Boullogne, peintre du Roy, et un projet d'inscription accepté par l'Académie. Le tout fut approuvé par les Echevins, dans la séance du 31 janvier, et le travail fut commandé à nouveau à de France, avec lequel fut passé le marché suivant : « Par marché, fait le 25 avril 1731 et 3 de juillet dudit et 13 août 1733, avec Jean Pierre « France, architecte, sculteur et entrepreneur, pour faire une décoration de fontaine près la « Grosse-Horloge, en deux retours d'équerre avec un piédestal dans l'angle, sur lequel sera posé « un groupe de figures d'Alphée et d'Aréthuse, avec enfants, testes, agrafes aux clefs des croi- « sées, fournir épitaphe de marbre noir gravée, un hidre à trois têtes en bronze, pour jeter l'eau, « accompagnée de rocailles et roseaux, faire en même la pierre, des glaçons, dorer en huile d'or « fin de Paris les figures et statues de la décoration, scultures et armoiries, fournir tous les maté- « reaux et peines d'ouvrier, moiennant la somme de 5,700 livres, dont M. le duc de Luxembourg, « gouverneur, avoit laissé le présent de 3,000 livres, qui luy avoit esté offert à son avénement, à « la disposition de MM. les Maire et Echevins, ce qui a été exécuté sous les yeux d'Étienne Du « Blocq, maître des ouvrages ».

Ce projet fut exécuté tel qu'il a été décrit par de France, qui l'a signé : *Petrus Johannès de France, architectus*, et qui, en même temps qu'il en fut l'architecte, fut aussi très probablement chargé des parties de sculpture.

Le monument n'a subi, depuis sa construction, que peu de modifications : en 1770, les trois têtes d'un Cerbère en cuivre, d'où les eaux jaillissaient primitivement, furent volées : en 1794, l'inscription fut enlevée, ainsi que les armes de France, de Normandie, de Rouen et de Montmorency.

Une première restauration et un nettoyage eurent lieu en 1824, grâce à l'intervention de Langlois : c'est alors que l'une des trois bouches d'eau fut supprimée : en 1846, sous la direction de M. Eug. Dutuit, adjoint au Maire, sous la direction de M. Chéruel, architecte de la ville, on procéda à une nouvelle restauration : c'est alors qu'on rétablit la plaque commémorative et les armoiries et qu'on refit quelques parties des statues, entr'autres le bras gauche de l'Amour volant. Dans ces dernières années, une restauration maladroite et mal conduite et un badigeonnage sans goût furent arrêtés à temps, pour ne point détruire complètement l'aspect décoratif de ce gracieux monument

G. D.


H. TOUSSAINT

trop vaste, il supposait chez les élèves des études et un enseignement antérieurs qui n'existaient pas.

*Enseignement supérieur.* — La Théologie seule mérite d'être classée dans cet enseignement, pendant le Moyen Age, la Renaissance et les Temps modernes; car toutes les autres tentatives d'enseignement, décorées de ce nom, à Rouen, nous paraissent avoir porté sur la partie la plus élevée de l'enseignement secondaire, et les cours ou écoles publiques de ce genre, répondre seulement à nos cours ou écoles préparatoires à l'enseignement supérieur, sans être l'enseignement supérieur lui-même.

Peut-être faut-il faire exception pour le collége archiépiscopal, que l'archevêque François II de Harlay fonda, dans son palais de Rouen, collége qui a existé, pendant six années, de 1642 à 1648.

M. Chéruel, qui l'a tiré du profond oubli où l'avaient laissé nos historiens, dit, en effet : « Le collége archiépiscopal ressemblait plus à une Faculté qu'à un établissement d'instruction secondaire. Il avait cinq professeurs qui faisaient des leçons publiques de théologie, de philosophie, de rhétorique et de grammaire [1] ». Fondé pour lutter contre les Jésuites, ce collége disparut, quand la paix se fit, en 1648, à la condition que leur collége prendrait le nom de « collége archiépiscopal ».

Tous les autres établissements d'instruction publique, fondés par l'initiative des particuliers, de l'Académie ou des corps savants, sont vraiment des écoles spéciales, ou préparatoires à l'enseignement supérieur.

Telle est l'Ecole d'anatomie et de chirurgie, succédant aux cours peu réguliers du passé, établie par Le Cat, chirurgien fameux, à la porte Bouvreuil, qu'il avait obtenue de la ville, le 9 mars 1736. « J'ouvris le cours d'anatomie, dit-il, cette année 1736, par un discours sur l'utilité et la nécessité de cette science. Il y eut un grand concours de monde à ce discours et aux cours anciens d'anatomie et d'opérations ». Le cours eut le plus grand succès, et se continua après sa mort, arrivée le 21 août 1768.

En 1736 fut fondée, dans un vaste jardin, au faubourg Bouvreuil, une école de botanique, où se faisaient, à des jours déterminés, des leçons sur la partie physique de la botanique. L'Académie de Rouen, aussitôt qu'elle sera fondée, protégera généreusement l'enseignement de cette science. Le Cat y joignit encore un cours de physique.

L'école de mathématiques et de géométrie eut pour fondateur Jean-Théodore Bouin, chanoine régulier de la congrégation de France. Envoyé, en 1746, au prieuré de Saint-Lô de Rouen, il ne tarda pas à ouvrir un cours de sciences mathématiques, spécialement destiné, dans l'origine, aux élèves de l'école de dessin, que Descamps avait fait établir en 1747. L'Académie en fut également la protectrice.

[1] *De l'Instruction publique à Rouen, depuis la fin du Moyen Age jusqu'à l'établissement du Collége des Jésuites*, p. 19 de l'Extrait.

Au mois d'octobre 1778, MM. Hardy et Descroizilles présentèrent aux ministres de Maurepas, Bertin et Necker, un « Mémoire sur l'utilité et même la nécessité d'établir à Rouen un cours public et gratuit de chimie et d'histoire naturelle, spécialement appliqué aux arts », que Rouen cultivait particulièrement. Le 6 janvier 1779, le roi accorda le brevet sollicité.

Enfin l'hydrographie, enseignée, à Rouen, par Dulague, comme professeur privé, dès 1756, entra dans l'enseignement public. Le Parlement le nomma professeur d'hydrographie au collège royal, le 23 février 1763, et, le 20 juin 1765, le roi, en confirmant le collège de Rouen, permit à l'administration d'y établir une chaire d'hydrographie [1].

Il faut remarquer que les cours de théologie, de mathématiques pures et d'hydrographie, se professaient au lycée, et que les noms des professeurs Cotton des Houssayes, Bourlier, Baston et Tuvache, pour la théologie ; Ligot, pour les mathématiques pures, et Dulague, pour l'hydrographie, figurent en tête de la liste des professeurs du collège royal.

Toutes ces fondations, inspirées par le goût des sciences, qui grandissait de jour en jour, au XVIII[e] siècle, bien que préparatoires à l'enseignement supérieur, ont rendu des services incontestables à Rouen, en contribuant à élever le niveau intellectuel de la cité, et, à ce titre, une mention spéciale leur était due.

Commerce et Industrie. — En 1700, un sieur Jacques-Etienne Delarue avait fait venir, des colonies à Rouen, plusieurs chargements de coton. Il y introduisit aussi le filage de cette matière première, d'où devait naître une branche d'industrie nouvelle, le tissage du coton filé, dont le produit prendra le nom de *Rouenneries*, de la ville qui l'a vu naître. Ces tissus opéreront une révolution bien profitable, et les effets de cette nouvelle fabrication se font encore sentir.

Voici le tableau tracé, par un contemporain, de l'état du commerce à Rouen, en 1750 :

Avant de parler des foires qui se tiennent à Rouen, il est bon de s'étendre sur le commerce immense qui se fait dans cette capitale avec l'étranger ; de rendre compte de celui qui s'y fait intérieurement, et des manufactures qui y sont établies.

Celle de draps, d'espagnolettes, ratines blanches, et autres étoffes de laine, n'est pas la moins considérable ; mais tout ce qui s'appelle passementeries, qui s'y fabrique en étoffes de soye, en toillerie unie, rayée, à fleurs, siamoises, mouchoirs, bazins, futaines, et autres objets de toutes espèces, est au delà de toute croyance, et fait subsister au moins un grand tiers des habitans.

On pourroit encore ajouter à celles-ci, les manufactures de tapisseries en points d'Hongrie, de Bergame ; de chapeaux de toutes qualités. Celles de cire blanche à Desville, et au faubourg Saint-Sever où se fabriquent encore les toiles cirées, la fayence blanche et brune, et des cristaux de toute espèce.

[1] *Recherches sur l'Instruction publique dans le Diocèse de Rouen*, par M. Ch. de Beaurepaire, tome III, pages 100 à 217, *passim*.

Il ne faut pas non plus oublier les raffineries de sucre qui sont très renommées, et qui imitent si bien la finesse de celles de Hollande.

Mais celle qui vient de s'établir dans le même faubourg par arrêt du conseil du 19 septembre 1752, pour les velours en draps de coton, mérite à juste titre la protection royale dont elle est appuyée, sous la direction du sieur *Hosker* et compagnie, qui en sont entrepreneurs.

Il s'est encore établi dans ce faubourg quatre calendres d'une nouvelle invention qui donnent aux étoffes un lustre plus brillant que les anciennes ; et une manufacture royale de sangles angloises pour les chevaux avec un privilège exclusif accordé aux entrepreneurs par un arrêt du conseil du 22 janvier 1854[1].

On voit que le commerce et l'industrie de Rouen, au milieu du XVIII[e] siècle, s'étaient relevés de leur état déplorable, après la révocation de l'édit de Nantes, et durant les dernières années de Louis XIV. Ce tableau, outre ses désignations spéciales, est encore curieux, en ce que l'auteur y parle, l'un des premiers, d'objets de fabrication passés jusqu'alors sous silence par les historiens de Rouen.

La préface loue beaucoup M. de la Bourdonnaye, intendant de la Généralité, et sa sollicitude pour la construction d'un nouvel Hôtel de Ville, sur la place du Vieux-Marché, celui de la rue de la Grosse-Horloge étant délabré et insuffisant. Le fragment d'une lettre, qu'il adressait à M. de Breteuil, contient une appréciation curieuse sur notre population :

L'opération de la levée à Rouen a duré cinq jours. Tout s'est passé avec la plus grande tranquillité. Nulle plainte, nuls murmures, nulle insolence de la part des garçons ; je n'en ai pas envoyé un seul en prison ; il y en avoit pourtant 6,000 sur la liste. Mais le déchet a été considérable, et d'autant plus que je les ai trouvés, en général, vilains et malfaits ; j'en ai renvoyé plus de 3,000, parce qu'ils n'avaient pas les cinq pieds[2].

Que de fois cette même remarque sur la dégradation physique d'une population vouée à l'industrie sera faite, depuis ce temps jusqu'à nos jours !

La levée de la Fierte au XVIII[e] siècle. — On a vu que Henri IV, lors de son séjour à Rouen (1596-1597), avait apporté certaines restrictions au privilège de la Fierte[3]. Sans tenir compte des avertissements de cet édit, le chapitre, en 1597, n'avait pas craint de faire un choix désagréable à la cour. Un meurtre ayant été commis, en mars 1596, par plusieurs seigneurs du diocèse de Bayeux, sur la personne d'un jeune page du comte de Soissons, les coupables, les sieurs de Parfourru, Du Vivier et consorts, étaient venus, quelques jours avant l'arrivée de Henri IV à Rouen (octobre 1596), avec l'espoir d'obtenir leur grâce, à l'occasion de sa *joyeuse entrée*. Mais le roi, prévenu contre eux par le comte de Soissons, les déclara indignes de grâce et défendit qu'on

[1] *Abrégé de l'Histoire de Rouen* (par Lecocq de Villeray), pp. 111-113.
[2] Archives de la Seine-Inférieure, cité par M. Desmaze : *Curiosités des anciennes justices*.
[3] Voir plus haut, p. 76.

lui parlât d'eux. Déchus de ce moyen de salut, ils sollicitèrent le privilège de la Fierte que le chapitre eut l'imprudence de leur accorder, avec l'approbation du parlement, malgré les défenses formelles du conseil du roi. L'irritation de la cour en fut grande, et le public la partagea[1]. Le mécontentement ne fit que s'accroître, surtout quand vinrent, en 1606, les procédures au conseil du roi, contre Péhu, l'un des assassins de Montmorency du Hallot, et complice du marquis d'Alègre [2]. Plus vivement que jamais, le privilège de la Fierte fut battu en brèche, par le plaidoyer de Denis Bouthillier, l'avocat des dames du Hallot, et l'avocat du roi, Foullée, n'avait pas hésité à conclure que : « le privilège ne pourrait servir à Péhu, complice d'un crime de lèse-majesté, et délivré par des magistrats rebelles, juges et parties au procès ». Les Etats de Normandie, assemblés à Rouen, en 1607, en furent inquiets, et, à la sollicitation du clergé, ils supplièrent le roi, par une clause expresse de leurs remontrances, de « conserver la liberté de l'eslection d'un prisonnier, qui se faisoit tous les ans par le chapitre de Nostre-Dame de Rouen, et d'ordonner que les personnes ayant jouy du dict privilège y fûssent maintenues. » Malgré le plaidoyer de l'avocat de Cerizay, pour Claude Péhu, celui de l'avocat de Montreuil, pour le cardinal de Joyeuse, colporté dans toutes les rues de Paris [3], et la *Défense pour le privilège de la Fierte de Monsieur Saint-Romain,* par Adrien Behotte, imprimé à Rouen, en 1608, l'opinion publique s'était rangée du côté des adversaires du privilège, et elle applaudit aux nouvelles raisons contenues dans la *Response de M. Denys Bouthillier sur le prétendu privilège de la fierte de Saint-Romain,* imprimé à Paris, en 1608.

Tant d'assauts avertirent le chapitre, pour l'avenir, et, sauf quelques cas devenus plus rares, ses choix ne soulevèrent plus d'aussi vives protestations. Cependant il y eut encore des refus de la part du parlement, des défenses de la part du roi, et des lettres menaçantes de quelques ministres, qui inquiétèrent fort le chapitre sur l'exercice de son privilège, et même sur son existence. Il n'en fut pas moins maintenu jusqu'à la Révolution, et la Fierte fut levée, pour la dernière fois, le jour de l'Ascension, 13 mai 1790, par Nicolas Beherie, de Boissay-sur-Ry, et Marie-Anne Pinel, sa femme, accusés d'avoir, le 22 octobre 1788, tué un sieur Buquet, de complicité [4].

La pompe de cette fête était extraordinaire, et la procession, qui conduisait les élus du chapitre à la tourelle de la Haute-Vieille-Tour, où se faisait la levée de la Fierte, resta toujours des plus brillantes, comme en témoignent les nombreuses descriptions qui en sont restées [5].

On en jugera par la représentation ci-après de cette cérémonie, d'après le dessin et la gravure de Jacques, artiste né à Rouen, qui la montre telle qu'elle avait lieu encore, de son temps, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, avec une grande fidélité pour la scène principale, pour les bâtiments et pour les costumes.

[1] *Histoire du Privilège de Saint-Romain,* par M. Floquet, t. I, pages 430-436.
[2] Voir plus haut, p. 76.
[3] Ces trois *Plaidoyers* ont été réunis, sous ce titre, avec des *Extraits des registres du grand Conseil,* en un vol. in-12, de 148 pages. Paris, chez Macé, 1608.
[4] Voir l'*Histoire du privilège de Saint-Romain*, par M. Floquet, t. II, *passim.*
[5] Celle que M. Floquet en donne est des plus complètes, t. II, pages 167-338.

Transformation de la ville par l'intendant de Crosne. — Louis Thiroux de Crosne, intendant de 1767 à 1785, se fit remarquer par la grandeur des vues et par l'amour du bien



*Cérémonie de la Levée de la Fierte par le Prisonn[illegible]*
*[illegible]*

public. Il entreprit, à Rouen, des travaux considérables, pour l'assainir, l'étendre et l'embellir. Il créa un nouveau quartier, dans le faubourg Cauchoise ; il combla le cloaque du Pré-au-Loup, entre la chaussée du cours Dauphin et la rivière d'Aubette, pour faire la place du Champ-de-Mars, où il bâtit la caserne Martinville ; il abattit une grande partie des remparts, rasa plusieurs portes de l'enceinte, combla les fossés très profonds de l'enceinte, et, sur des terres rapportées, planta les boulevards, qui signalent encore aux yeux le tracé des remparts et murailles, dont on aperçoit quelques rares vestiges, rue du Rempart-Martinville, le long de l'Hospice, auprès de la Tour-du-Colombier, et sur le parcours des boulevards, de la rue Saint-Hilaire à la place

Cauchoise. Les quais furent élargis et le fleuve refoulé dans son lit. C'est un des administrateurs qui a le plus fait, sous l'ancien régime, pour l'embellissement et pour la prospérité de Rouen.

Au dire de Messance, secrétaire de l'intendant de la Michodière, Rouen en 1766, aurait eu une population de 62,153 habitants. En 1784, Necker l'évaluait à 72,500 habitants.

Le Parlement de Rouen. — On sait que le règne de Louis XV fut l'époque la plus déplorable de notre histoire. Il fallait aller déterrer les personnages dans les antichambres du duc de Choiseul, ou dans les garde-robes des Pompadour et des du Barry. Triste époque, où les colonels brodaient, où la duchesse de Vauguyon, revenant des eaux de Forges, en juillet 1774, passait en revue, à Rouen, le régiment dont son mari était colonel ! De ces temps d'abaissement, où la cité partage les désastres et les humiliations de la France, nous ne rappellerons que les démêlés du parlement de Rouen avec les jésuites. De condamnations en condamnations, de flétrissures en flétrissures, le parlement finit par supprimer leurs maisons, collèges et noviciats, le 12 février 1762. Cette suppression sera l'une des causes de l'abolition du parlement lui-même, remplacé par les Conseils supérieurs, en février 1771. Il est vrai que le parlement Maupeou n'aura que peu de durée ; mais l'ancien parlement de Rouen ne sera rétabli que pour quelques années, fort diminué d'autorité.

Bientôt même le parlement de Rouen, rétabli par Louis XVI, en 1774, avec les autres, aura vécu comme eux. C'est qu'aux griefs politiques que la France avait contre les parlements, pour leur constante opposition à la nécessité des réformes, venaient s'ajouter des doutes sur la justice de leurs arrêts. Contre le parlement de Toulouse restait le souvenir de la déplorable affaire Calas, ravivé par un bon mot colporté partout. « Un conseiller de ce parlement ayant dit au duc d'Ayen (Louis de Noailles), capitaine des gardes de Louis XV, à propos du jugement si discuté de Calas, que « le meilleur cheval peut broncher. — Oui ; mais toute une écurie ! » repartit le duc [1] ». La France entière répéta ce mot piquant. Celui de Paris reçut les éclaboussures des *Mémoires* de Beaumarchais contre Goëzman, conseiller de grand'chambre au Parlement-Maupeou ; car les applaudissements donnés d'un côté étaient une réprobation de l'autre, et ce n'est pas à tort que, dans cette lutte de deux années (1774-1775), on lui prêta le dessein de « dépriser pied-à-pied toute la magistrature » de ce temps. Il y réussit complètement. Le parlement de Rouen eut aussi son affaire compromettante. Armé de l'ordonnance qui renvoya, devant le parlement de Rouen, le procès de son père, condamné injustement à mort, par le parlement de Paris, en 1766, le jeune comte de Lally-Tollendal demanda au nôtre un arrêt qui acquittât honorablement la mémoire du général, en le déchargeant de l'accusation du crime de majesté. Tout allait finir, quand un arrêt admit, le 12 mai 1780, une intervention

[1] Mallet-Dupan. *Mémoires*, t. II, p. 467.

sans exemple. Il est vrai que le conseil privé cassa l'arrêt, et renvoya l'affaire devant le parlement de Dijon; mais l'opinion publique, ce juge souverain des juges, s'inscrivit en faux contre l'arrêt de Rouen, et l'autorité de son parlement en reçut une profonde atteinte.

Traité de commerce de 1786. — De Rouen, pendant le règne de Louis XVI, nous n'aurons que peu de chose à dire, sinon pour marquer le point de départ d'une crise qui dura longtemps, et causa de grands troubles dans notre ville. L'ère des révolutions industrielles commença, pour elle, avant l'ère des révolutions politiques. Il y eut d'abord l'arrêt du conseil d'État du 30 août 1784, « qui permit aux étrangers de venir trafiquer dans nos Isles d'Amérique, et contre lequel protestèrent bientôt toutes les chambres et toutes les villes manufacturières de France ». Les résultats désastreux en sont exposés tout au long, dans un document officiel, et l'on ne voyait de remèdes qu'en maintenant le régime prohibitif, à l'exemple des Anglais. Mais le ministre de Vergennes, ne tenant aucun compte de ce désir, signait, en 1786, un traité de commerce, qui ne fit qu'aggraver la position. En 1790, le Comité de Commerce et d'Agriculture dira, dans son rapport à l'Assemblée administrative de la Seine-Inférieure : « Si on ajoute à ce tableau effrayant le récit des malheureux effets qu'entraîna après soi le Traité de Commerce avec les Anglais, on ne pourra disconvenir qu'il faut que la France ait de grandes ressources, pour ne pas succomber sous des coups aussi violents [1] ».

Révolution de 1789. — L'accroissement de la dette publique mettant, chaque année, les budgets en déficit, de Calonne finit par déclarer à Louis XVI qu'on ne pouvait remédier aux embarras du Trésor que par l'abolition des privilèges financiers et par la répression de tous les abus. Il obtint donc du roi la convocation d'une Assemblées des Notables, à la grande stupeur de la cour, qui redoutait ce simulacre de représentation nationale, tandis que le tiers état le saluait comme un remède à ses maux.

Ce fut pour notre ville et notre province un retour à la vie publique; car la dernière Assemblée des Notables, tenue à Rouen, remontait à 1617, et les derniers États de Normandie, convoqués à Rouen en 1655, n'eurent déjà plus « qu'une ombre de l'ancienne liberté », suivant la remarque du président Bigot de Monville, au XVII[e] siècle. Il ne resta que les remontrances des cours souveraines, pour faire connaître au pouvoir les besoins et les vœux des Normands, remontrances trop souvent rendues inutiles par des « Lettres de jussion », ou par des « Homologations du commandement de Sa Majesté », ou enfin par un « Lit de justice ».

Au mois d'août 1787, eut lieu « l'Assemblée provinciale de la généralité de Rouen », nom nouveau pour remplacer l'Assemblée des Notables. Elle se réunit à Rouen, et ce premier

[1] *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative de la Seine-Inférieure*, tenus en 1790, pp. 82-86.

mouvement de l'opinion publique se continua par une nouvelle session, du lundi 19 novembre au mercredi 19 décembre 1787. Aux Cordeliers de Rouen, lieu de leur réunion, les députés tinrent vingt-neuf séances, et quelquefois deux par jour. Leurs procès-verbaux prouvent avec quel zèle ils remplirent leur mandat, en traitant de tous les intérêts de la ville et de la province [1].

Puis vinrent les élections pour les États généraux de 1789, supprimés depuis 1614, et qui causèrent une émotion profonde par toute la France. On avait essayé de se passer du concours de la nation pour réparer le désordre des finances, et on avait usé de moyens illusoires pour combler le déficit ou éviter la banqueroute. Il fallut se ranger à l'avis d'un avocat de Rouen, de Thouret, destiné à devenir célèbre, quand il disait : « Français, de quelque rang et de quelque pays que vous soyez, n'avez-vous pas deux grands ennemis connus, l'hydre des abus nés du désordre des finances, et les précipices funestes du gouvernement, quand il est trop embarrassé dans sa marche [2]. »

Le 25 avril 1789, furent nommés les députés chargés de porter les doléances et les vœux des trois ordres aux états généraux. Le tiers état envoya, pour Rouen, MM. Thouret, avocat; Le Couteulx de Canteleu, premier échevin; de Fontenay, négociant. M. Le Boullenger fut nommé député suppléant pour la ville de Rouen.

Nous ne suivrons pas l'histoire de Rouen dans la part qu'il prit aux événements généraux. Il suffira de mentionner les plus remarquables de ceux qui survinrent dans la ville, à partir de la réunion des états généraux, le 5 mai 1789.

Le manque de blé avait porté la misère à son comble et le pillage des grains l'augmentait chaque jour. En juillet, il avait fallu faire feu sur les émeutiers. Le parlement étant devenu impuissant pour la répression, la direction de la force publique passa alors entre les mains de la municipalité, qui trouva des « Volontaires patriotes », pour faire exécuter ses ordres.

La foule brisa aussi les mécaniques des filatures, objets de sa haine depuis longtemps, parce qu'elles supprimaient, en grande partie, le travail à la main, qui faisait vivre dix-neuf mille fileuses à Rouen, ou dans les environs. Aussi toutes les machines à filer furent brisées dans une émeute du 12 juillet 1789. L'Assemblée administrative, au contraire, était d'avis que l'un des moyens les plus propres à faire disparaître l'infériorité des productions de nos fabriques, était « d'accréditer et de multiplier dans la généralité les machines anglaises qui accélèrent et perfectionnent la filature et l'emploi du coton, notamment la machine à carder, les *Rowing* et les *Jennys* [3] ».

[1] Un volume in-4°, de 416 pages, à Rouen, chez Pierre Seyer, 1788.

[2] *Avis des bons Normands à leurs frères, tous les bons Français de toutes les provinces et de tous les ordres, sur l'envoi des lettres de convocation aux états généraux.* Février 1789. In-8 de 55 pages.

[3] *Procès-verbal de l'Assemblée administrative du département de la Seine-Inférieure*, en 1790. — Il y eut une brochure intitulée : « Examen de cette question : *Les méchaniques à filer sont-elles utiles ou nuisibles au peuple, et principalement à celui de Normandie?...* » S. l. n. d. In-8.

Une émeute d'un autre genre se produisit bientôt. Jourdain et Bordier, venus de Paris, poussèrent la populace au pillage. Ils furent pendus, le 21 août 1789, à l'extrémité du Pont-de-Bateaux, placé un peu en amont de l'ancien Pont-Suspendu. Le 22 novembre 1793, le Conseil général de la commune, sous la présidence de M. de Fontenay, arrêta « que leur mémoire serait réhabilitée et qu'ils seraient proclamés martyrs de la liberté ».

D'après le conseil du marquis d'Herbouville, chef des « Volontaires patriotes », la création de la garde nationale fut décidée en principe, le 30 septembre 1789, et un décret de l'Assemblée nationale, du 21 octobre, approuva le plan d'organisation arrêté par la ville de Rouen. C'est cette garde qui aura désormais le soin de réprimer les émeutes, et de figurer dans les fêtes nationales, non moins fréquentes que les émeutes, telles que la Fédération et autres.

On a vu que, depuis le rétablissement de la Mairie, en 1695 [1], les Maires étaient nommés pour trois ans. L'Assemblée constituante changea l'organisation municipale ; elle appela un plus grand nombre de votants et limita la durée de ces fonctions à une seule année. Le dernier maire nommé, d'après l'ancien mode, le 5 juillet 1788, fut M. de Radepont, qui ne conserva cette dignité que jusqu'au début de 1790. Il fut alors remplacé par le marquis d'Estouteville, élu le 4 février 1790 et installé le 4 mars suivant.

Le 4 mars 1790, une loi détermina les 83 départements entre lesquels la France était partagée, et une partie de la Haute-Normandie devint le département de la Seine-Inférieure, divisé en 7 districts et subdivisé en 64 cantons, avec Rouen pour chef-lieu.

En octobre 1790, la municipalité, siégeant alors dans l'hôtel de la première présidence [2], se trouva chargée de l'exécution du décret sur la constitution civile du clergé, votée par l'Assemblée nationale, au mois de juillet précédent. La prestation du serment exigé des prêtres, à partir du 16 janvier 1791, lui suscita les plus graves embarras. Il en fut de même de la Société des Amis de la Constitution, société populaire, dont le rôle entravait souvent les mesures ou les décisions prises par l'administration. C'est qu'il était bien plus facile de dénoncer les souffrances engendrées par l'inégalité des conditions que de trouver un remède à cette inégalité.

Le 1er octobre 1791, l'Assemblée législative remplaça l'Assemblée constituante, et, pendant cette période de transition entre la monarchie constitutionnelle et la République, la nouvelle municipalité, nommée en novembre 1791, à la tête de laquelle se trouvait M. de Fontenay, eut d'abord quelques instants de calme. Elle dut pourvoir à la rentrée des impôts, à la vente des biens nationaux et à l'organisation de la justice. Le tribunal criminel fut installé, le 17 janvier 1792, avec trente jurés, qui, pour la première fois, siégèrent du 1er janvier au 1er avril de cette année. Le calme était loin de régner alors dans les esprits, excités surtout par la « Société des Amis de la Constitution », qui prit, en 1792, le titre de « Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté ».

[1] Voir p. 106.
[2] L'Hôtel des Sociétés savantes, aujourd'hui.

L'invasion des Autrichiens et des Prussiens sur le territoire français, en août 1792, la taxation du pain, et la crainte de la famine amenèrent les plus graves désordres. Le maire, M. de Fontenay, fit preuve alors du plus grand courage. Les canons braqués, dans la rue Saint-Lô, au siège de la municipalité, et le drapeau rouge déployé n'intimidant pas la foule animée d'intentions hostiles, la troupe dut faire feu, et il y eut plusieurs morts et beaucoup de blessés (29 août 1792).

République (21 septembre 1792). — La Convention, qui remplaça l'Assemblée législative, décréta, sans discussion, l'abolition de la royauté, le 21 septembre 1792, et proclama la République, qui existait de fait, depuis la journée du 10 août précédent. C'est alors que la Société populaire de Rouen, affiliée aux jacobins de Paris, devint « la Société populaire et régénérée de la commune révolutionnaire de Rouen ». Comme telle, elle voulut imposer ses décisions à la municipalité, et même au Directoire du département (la préfecture), faisant peser sur la cité tout entière le plus intolérable des despotismes, le despotisme anonyme de quelques hommes. Après avoir siégé en divers endroits, elle se fit donner l'église Saint-Laurent, où elle resta jusqu'à sa dissolution. Son importance était telle qu'elle semblait une partie nécessaire de l'administration, au point que l'on réunit « Le Bulletin des séances des corps administratifs et de la Société populaire de Rouen [1] ».

Une fois la déchéance de Louis XVI prononcée, les rigueurs redoublèrent, à Rouen, contre les prêtres, les religieux et les royalistes. Le conseil général de la commune envoya une adresse à la Convention pour la féliciter, et pencha vers les mesures violentes, à l'exemple de celle-ci et du conseil général du département, renouvelé le 15 novembre 1792. Mais la population était restée froide, après les massacres des prisons et en face des exagérations des jacobins, à Paris.

Le 23 décembre suivant, le conseil général de la commune fut élu et eut pour maire M. Rondeaux, qu'une nouvelle émeute accueillit, à son entrée en fonctions. Une pétition à la Convention, faite par un nommé Aumont, ancien procureur du roi à la Monnaie de Rouen, et maintenant avocat, en fut la cause.

Le 11 janvier 1793, il la soumit à la signature de ses concitoyens, sur la place de la Rougemare. La Société populaire en fit une autre, pour demander la mort de Louis XVI, et la déposa aux Carmes, en engageant ses concitoyens à venir la signer. De là une lutte violente entre les deux partis. L'affaire fut dénoncée à la Convention, dès le 13 janvier, et le conseil général de la commune retint vingt-deux des personnes arrêtées, parmi lesquelles était Aumont. Comme le

[1] Le tout forme trois volumes, contenant environ 400 numéros, du 20 janvier 1794 au 16 avril 1795. On y lit les motions et les décisions les plus extraordinaires, faites ou prises par des hommes qui, depuis, ont bien changé de principes et de drapeau.

## LA GROSSE HORLOGE



Sous la dénomination indistinctement employée, *La Grosse Horloge* ou *le Gros Horloge* au masculin, d'après l'usage normand, on appelle à Rouen, l'ensemble de deux constructions différentes reliées l'une à l'autre, la tour du Beffroi et l'arcade de la Grosse Horloge, surmontée d'un bâtiment à deux étages en pierre.

La tour du Beffroi, depuis le commencement de la commune de Rouen, a dû exister sur cet emplacement où était située la porte Massacre : il est fait mention, en effet, de ses deux cloches Le Rouvel et la Cache-Ribaud ; la première, en 1174, pendant le siège de Rouen, fut sonnée par Louis le Jeune, Henry Court-Mantel et le comte de Flandres. Refondue cent ans plus tard, c'est le Rouvel qui donne, le 25 février 1382, le signal de la terrible révolte de la Harelle. Lorsque l'émeute est vaincue, Charles VI vainqueur « passant par le beffroi de la ville, dist le moine de Saint-Denys, donna l'ordre d'enlever la cloche établie pour rassembler la commune » il fait en même temps raser la vieille tour du beffroi.

C'est sur les fondements du beffroi démoli, dont les premières assises ont dû resservir, que fut construite, du 1er septembre 1389 en mai 1390, la nouvelle tour du Beffroi, dont Jehan de Bayeux dirigea les travaux, pendant que Guillaume de Bellengues et Jehan de la Tuile étaient baillis de Rouen. C'était une tour carrée en pierre, munie de contreforts, percée de grandes fenêtres ogivales du style flamboyant : elle se terminait, à cette époque, suivant le dessin que nous en donne *Le Livre des fontaines*, par une plate-forme ornée d'une claire-voie en pierre que surmontait une pyramide couverte en plomb, formant pavillon, édifiée par Jehan de Sotteville, maître des œuvres de charpenterie. Le beffroi construit, on y remonta les cloches ; la Cache-Ribaud en 1398 pour y sonner les heures ; la Rouvel qui avait été donnée, en 1387, par Charles VI à ses deux pannetiers, Pierre de Boves et Guillaume de Hérouval, et fut rendue le 8 mai 1389, sonna pour la première fois le lundi 10 novembre 1449, lors de l'entrée de Charles VII à Rouen, par la porte Beauvoisine.

En 1707, l'urgence des réparations à la tour, imposa la destruction du pavillon supérieur qui fut démoli en 1711 et remplacé par un dôme en plomb avec campanile ajouré et girouette, construits sur les plans du frère augustin Nicolas Bourgeois, inventeur du mécanisme employé au Pont-de-Bateaux. C'est de la balustrade du beffroi que fut proclamée l'entrée de Henri IV, puis celle de Louis XIV, âgé de douze ans ; à cette occasion même on illumina la tour.

Dans l'étage supérieur de la tour est disposée aujourd'hui, la Cache-Ribaud, dont le nom vient de ce qu'elle faisait fuir les ribauds. Elle servait de ban-cloque et fut fondue par Jehan d'Amiens, par ordre du maire Martin Pigache : les quatre tinterelles qui l'entourent, fondues par Buret en 1713, ont été données par un sieur de Moy.

Dans l'étage supérieur est la Rouvel, dont l'inscription rappelle qu'elle fut fondue par Jehan d'Amiens. Rogier Leferou étant maire de Rouen. On l'appelle la cloche d'argent, de ce que selon la tradition, on aurait jeté des pièces d'argent dans le métal, lors de sa fonte. L'analyse qui fut faite du métal de cette cloche, en mars 1830, par M. Girardin, a prouvé la fausseté de cette légende. On la sonne pour les fêtes et les réjouissances. « Messieurs de la Ville ne la font jamais « sonner, dit Farin, que lorsqu'il y a quelque résouïssance publique où toute la France est obli- « gée de prendre intérêt ». Tous les soirs à neuf heures, d'après un vieil usage édicté par Guillaume le Conquérant, elle sonne pendant 650 coups, le couvre-feu : c'est elle aussi qui indique les incendies et les élections. Réparée en 1850, par Louis Chicot, la vieille cloche communale ne s'est tue que deux fois : au moyen âge pendant l'occupation anglaise, à notre époque pendant l'invasion prussienne, du 5 décembre 1870 au samedi 22 juillet 1871.

La tour du Beffroi est reliée à l'ancien Hôtel de Ville, construit en 1607, d'après les plans de Jacques Gabriel, par une arcade en pierre, dont les faces latérales portent les cadrans de l'Horloge. Celle-ci commencée par Jourdain Delestre, et achevée par Jehan de Felanis, marchait dès le 30 septembre 1389 et était fort probablement installée dans l'ancien Hôtel de Ville : en 1410, on trouve le nom de Olivier Homo « orlogier de l'orloge du beffroy ». En 1447, on repeint l'agneau et les quatre évangélistes qui la décoraient « d'or fin et d'azur ». L'an 1527 fut commencée « l'arche de pierre en voûte de dessoubz le cadran, et fut achevée en 1529 ». Cette voûte en anse de panier est décorée d'une archivolte extérieure, décorée d'un côté par des arabesques, représentant des casques, des armures, des hallebardes, des carquois, et de l'autre par une suite de têtes de chérubins ailés, dont l'une est renversée. La moulure porte à la clé l'écu de la ville, soutenu par deux enfants nus aux poses tourmentées. L'intrados est divisé en trois parties par de larges moulures saillantes formant cercle au centre et deux demi-cercles. Le compartiment circulaire centrale est garni de la figure en ronde bosse du Bon Pasteur, gardant ses moutons, distribués dans les deux compartiments de la naissance de la voûte : le peuple de tout temps y a vu l'allégorie du berger Rouen, mais l'inscription : *Pastor bonus, animam suam ponit pro ovibus suis* indique le véritable sens. A la retombée de la voûte sont placés des médaillons d'un beau caractère. Le cercle du cadran formé de nuages, laissant, dans une échancrure, apparaître les signes du zodiaque, est encadré dans des frises et des pilastres ornés d'arabesques, couronnés par des balustres. Le toit aigu en ardoises, où s'ouvrent des lucarnes, était autrefois terminé par une crête et trois épis en plomb ; celui du milieu portant les armes de la ville, les deux autres les images du soleil et de la lune. Ces ornements dorés, ainsi que les aiguilles du cadran qui portaient un agneau à leur extrémité, n'étaient pas sans compléter l'aspect si décoratif et si pittoresque d'un des plus curieux endroits du Rouen ancien.

G. D


Rouen 1880
H. Toussaint

tribunal criminel de Rouen était entaché de modérantisme, aussi bien que les autres corps de la cité, la Convention renvoya l'affaire au Tribunal révolutionnaire de Paris, et, le 8 septembre 1793, après huit mois de détention, neuf des Rouennais, impliqués dans cette affaire, furent condamnés à mort et immédiatement exécutés.

On a souvent répété que « la Révolution ne fut pas sanglante à Rouen ». Le tribunal criminel, il est vrai, s'y montra si indulgent qu'il n'envoya que deux condamnés politiques à l'échafaud, en 1793 et en 1794. Mais il faut dire que les malheureux Rouennais, suspects, à un titre quelconque, étaient envoyés à Paris, pour y être jugés, et que la plupart d'entre eux y portèrent leur tête sur l'échafaud. Les autorités de Rouen échappaient ainsi à la responsabilité du sang versé; cependant notre ville n'en perdit pas moins bon nombre de ses enfants par ces exécutions sanglantes [1]. Elle comptait alors 85,000 habitants.

La mort de Louis XVI frappa la cité de stupeur, et la guerre étrangère fit déclarer « la patrie en danger », afin de provoquer des enrôlements volontaires. Les vexations, les perquisitions, les poursuites, les exils prouvèrent que la Révolution était entrée dans la période violente justement nommée : « La Terreur ». Le bon esprit de la population donna, à Rouen, un instant de calme relatif, et même elle s'associa à des fêtes populaires. La plus complète fut le défrichement des Bruyères Saint-Julien, appelées « le Champ de l'Égalité », en germinal an II (mars-avril 1794); plus tard le défrichement de la Côte des Sapins, parce que : « Un peuple libre honore l'agriculture »; enfin, la grande « Fête de l'Être Suprême ». Les chants, les danses, les plantations d'arbres de la Liberté, les prestations de serment faisaient partie de toutes ces fêtes républicaines, dont la contre-partie était le tutoiement, la suppression du mot *saint*, partout où il se trouvait, des arrestations, des dénonciations, des emprisonnements arbitraires, enfin des condamnations à mort.

La chute de Robespierre (27 juillet 1794) fut suivie d'une réaction complète. L'abolition des lois révolutionnaires, la fermeture du club de la Société populaire ramenèrent un peu de tranquillité dans la cité, qui put nommer des municipalités plus sages. Celle qui sortit du pouvoir, le 16 novembre 1795, dit en le déposant : « Si quelque chose a pu nous consoler du pénible fardeau qu'on nous imposait, c'était, d'une part, la riante perspective d'une moisson qui nous laissait le doux espoir de voir renaître l'abondance dans nos murs, d'où trop longtemps l'avait bannie un régime affreux, dont les funestes effets se font encore sentir sous le règne même de la justice [2]. »

La Convention prit fin, le 5 octobre 1795, après avoir établi la Constitution de l'an III (23 septembre 1795). La France eut alors, pour gouvernement, un Directoire exécutif, qui dura

[1] « Le nombre total des Normands guillotinés pendant la révolution, à Paris ou dans les départements, s'élève, d'après des renseignements à peu près certains, à 322. » — M. Richard, RECHERCHES SUR ROUEN. *Place des exécutions.* — REVUE DE ROUEN, 1836.

[2] *Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs, de* 1789 *à* 1795, par E. Gosselin, p. 211. — La plupart des détails qui précèdent en sont tirés.

du 27 octobre 1795 au 11 novembre 1799. Son action fut relativement calme, modérée et régulière. Mais, pendant les trois dernières années, les environs de Rouen eurent à souffrir horriblement des bandes de brigands, composées d'anciens chouans et du rebut de sa population : on les appelait *les Chauffeurs*.



Ancienne Place et Fontaine du Vieux-Marché[1].

En deux ans, de 1797 à 1799, le tribunal criminel de Rouen, assisté du jury, fit tomber cent quatre-vingt-quatre têtes, sur la place du Vieux-Marché. Quand, le 1er juin 1801, la cour spéciale militaire lui viendra en aide, elle fera tomber, à son tour, cent trente-quatre têtes encore, « lorsqu'elle abattit en détail les restes des troupes de brigands que le jury avait fauchées en gros ».

« De temps immémorial, et sans interruption, le Vieux-Marché a été le lieu principal des supplices à Rouen. C'est là que, pendant près de mille ans, le bourreau a mis son bras infatigable à la disposition de tous les vainqueurs, de tous les partis, de toutes les religions, de toutes les dynasties, de tous les codes.[2] » On ne sait à quelle époque remonte le premier supplice, dont il fut témoin, mais la date du dernier est certaine. C'est le 13 Mai 1835 que la place du Vieux-Marché vit tomber, une fois encore, la tête d'un coupable.

Sur cette place telle qu'elle a été décrite, plus haut,[3] on dressa, pour la première fois, le 7 Mars 1793, le nouvel instrument de supplice, la guillotine, et depuis, on continua de l'élever, pour chaque exécution, à une quarantaine de mètres, en avant et un peu à gauche de la fontaine,

[1] Vue tirée de l'*Album Rouennais, édifices remarquables de la Ville de Rouen, dessinés et lithographiés par Dumée fils avec des Notes historiques par Ch. Richard.* Rouen, Dumée fils, éditeur, 1847.

[2] M. Richard. « Recherches sur Rouen, à propos du changement de la place des Exécutions. » *Revue de Rouen*, 1836. 2e trimestre, page 81.

[3] Voir pages 21-22.

## LA RUE EAU-DE-ROBEC



De la longue rue Eau-de-Robec qui touche aux anciennes limites de Rouen c'est le coin avoisinant l'ancienne ruelle si pittoresque des Boucheries Saint-Ouen, qui nous est rendu dans l'eau-forte si caractéristique où M. Toussaint a su donner tout son effet à ce quartier que Gustave Flaubert appelait « une ignoble petite Venise. »

« Il faudrait avoir vu Rouen il y a quarante ans écrit Champfleury et parti- « culièrement la rue Eau-de-Robec pour se rendre compte du pandémonium « bizarre d'un endroit exclusivement réservé aux étalages de fripiers, de bou- « quinistes et autres marchands de choses délabrées. L'habitation de ces gens était d'accord « avec la montre de leurs boutiques. Nulle part dans la cité normande ne se profilaient aùtant « de maisons à pignons, la façade ornementée de traverses de bois, séparées par des bandes de « revêtement d'ardoises.... La lézarde était reine dans cette cour des Miracles de maisons dé- « jetées. Les bois se disjoignaient pour faire place à la poussière, les toits saluaient le passant « d'une façon inquiétante. Une eau torpide longeait la façade des maisons sans en consolider les « fondations et des ponts en bois au devant de chacune d'elles, avaient mérité à la rue Eau-de- « Robec le glorieux surnom de Venise de Rouen. Une Venise sans Veronèse. »

Avant d'être devenue la rue des brocanteurs et des antiquaires, la rue Eau-de-Robec qui borde la petite rivière qui prend sa source à Fontaine-sous-Préaux, était surtout habitée comme la plupart des rues du quartier Martinville par les teintùriers. L'Eau-de-Robec disait Bourgueville est « autrefois jaulne, autrefois rouge, verte, bleue, violacée et austres couleurs, selon qu'un « grand nombre de teinturiers la diversifient par intervalles en faisant leurs manœuvres ». Par une charte accordée pas Louis IX en novembre 1266 la propriété de l'Eau-de-Robec et de l'Aubette était donnée à la Ville nul ne pouvait en détourner l'eau, bâtir dessus, enfin en faire usage sans une permission des échevins. La ville y possédait des étangs qu'elle louait en 1616, et quatre moulins qui avaient droit de ban pour les boulangers. Six conseillers procédaient tous les ans à la visite des ponts et des moulins. Du reste, tous les contrevenants étaient assignés aux *plaids de Robec* qui se tenaient dans l'Hôtel des Libraires « placé, dit Oursel, près des Ponts de « Robec et qui était fort grand et la salle une des plus belles de la ville pour sa grandeur. » Cette maison était située dans la partie de la rue dont nous nous occupons, au numéro 227, à l'enseigne du Plat-d'Etain. La juridiction se composait, dit encore Oursel, du lieutenant-général au Baillage, de l'Avocat et du Procureur du roi et des Conseillers de la Ville, en vêtements de cérémonie. MM. les officiers de Saint-Ouen y assistaient aussi et les Fermiers des Moulins y présentaient des bouquets. Les séances avaient lieu pendant la semaine de la Pentecôte. Le curage de Robec et de l'Aubette se faisait aussi tous les ans à cette époque : « on detourne « Robec, dit Farin, par dehors la ville afin d'en curer et netoyer le canal tant dedans que hors « la ville jusqu'à Darnétal. » Une partie du cours de Robec qui, lors du siège par Henri IV, en 1591, avait été détournée fût voûtée en 1616.

Dès l'année 1530, les teinturiers étaient en nombre considérable, en ce quartier, ainsi qu'on en peut juger par un procès qui s'éleva sur la propriété de l'Eau-de-Robec entre les teinturiers de Darnétal qui teignaient en bleu et les teinturiers de Rouen qui teignaient en garance. Darnétal accapare si bien la rivière que les Rouennais sont obligés d'envoyer teindre leurs draps en *couleurs joyeuses*, à Paris et à Meaux, au préjudice des teinturiers. Un de ceux-ci, en 1530, Nicolas Baudry, ayant teint cinq pièces de drap avec de la garance apportée par Alvaro de Parde, voit ses draps saisis, mais gagne son procès devant les conseillers du roi qui autorisent la teinture dite en *gachet*. En 1561 des lettres patentes sont alors accordées aux garanciers. Lors du grand mouvement donné à la teinturerie par l'introduction, en 1760 des procédés au rouge des Indes, les teinturiers rouennais qui avaient été fort protégés par Colbert, deviennent fort nombreux sur l'Eau-de-Robec. En 1774 on compte près de trente établissements divisés en teintureries de soie, de laines de grand teint et de petit teint, dirigés par des industriels qui ont laissé un nom dans le commerce rouennais, les Godebin, les Lebarbier, l'alsacien Michel Hausman, les Brument. Sur l'Eau-de-Robec s'établit aussi à cette époque la manufacture de tapisseries et siamoises fleuries en velours, d'Adam fils, qui fût peut-être l'un des parents du célèbre physicien Edouard Adam, l'inventeur de l'appareil à distiller les vins, né dans cette partie de la rue, au numéro 247, en 1768. L'industrie de la teinture et de l'impression abandonna la rue Eau-de-Robec, à partir de 1820, quand Louis Aubert vint installer son établissement dans le faubourg Saint-Gervais.

Quelques anciennes maisons *à étentes* de cette partie de la rue qui va jusqu'au Pont-de-l'Arquet où se trouvait au XVe siècle, le dépôt de terre à foulons, méritent d'être signalées : A l'angle de la rue de la Grande-Mesure, nº 221-223, une maison de pierre, du XVIe siècle, dont les curieux bas reliefs et les mascarons, sont ornés de rinceaux, de vases, de figures armées ou couchées ; au numéro 86, un grand bas-relief de pierre, de 1588, représentant un cheval bridé et sellé, rentrant à l'écurie, lorsque son maître, au dire de la légende, eût été assassiné dans la forêt de Moulineaux. Au numéro 197, un escalier intérieur avec balustres ; au numéro 158, une porte et des murailles de la fin du XVIe siècle, offrant des bossages vermiculés et des mascarons d'un travail très soigné. Enfin, au coin de la rue du Ruissel et du Pont-de-l'Arquet, une maison du XVe siècle, au numéro 185, toute essentée d'ardoises découpées en feuilles de chêne, et recouverte de verdures tombantes termine la perspective de cette rue pittoresque.

G. D.



qui occupait le milieu du Vieux-Marché. La place en était marquée par des dés en pierre, enchassés dans le sol, et sur ce terrain les femmes du marché plantaient les grands parapluies qui les abritaient avec leurs légumes, quand le bourreau les laissait en place.

Un peu plus loin, dans l'axe de la rue de Crosne, l'ancien Pilori était remplacé, pour les expositions, par un échafaud appelé le Poteau ou le Carcan. Les condamnés y restaient une heure, avec un collier de fer passé autour du cou et rattaché au poteau par une chaîne. Le motif de leur condamnation se lisait sur un écriteau manuscrit, suspendu au-dessus de la tête du patient, assis sur une sellette en bois, et non debout comme à Paris.

Mais laissons ces terribles répressions de la loi, marquant par une longue traînée de sang, à l'ouest du Vieux-Marché, un endroit recouvert aujourd'hui par le bitume, et parlons plutôt de quatre Rouennais, qui se sont fait, à cette époque et plus tard, un nom honorable dans les arts et dans l'administration.

Célébrités rouennaises de cette époque. — En 1743 naissait, à Rouen, Lemonnier (Anicet), futur peintre d'histoire, dont les ouvrages allaient bientôt honorer et embellir la cité. Elève de Descamps, alors directeur de notre école municipale de dessin, puis de Vien, il donna la *Mission des Apôtres, Jésus au milieu des docteurs*, *la Peste de Milan*, qui obtint un succès mérité, au salon de 1785, *Louis XVI visitant la Chambre de commerce de Rouen*, en juillet 1786, enfin *le Commerce*, en 1791, allégorie commandée par la Chambre de commerce, où ces deux tableaux se voient encore. « Fils de commerçant et Rouennais, il voulait honorer, à la fois, par une œuvre de son pinceau, la profession de son père et le génie de sa ville natale [1]. »

Il lui rendit aussi d'autres services, que le même auteur a rappelés, en termes excellents :

Lemonnier avait fait ses preuves de peintre; il allait faire celles de citoyen. La loi du 5 novembre 1790 avait ordonné l'inventaire de tous les objets d'art appartenant aux communautés religieuses et civiles supprimées. Une commission, dite des monuments, composée de savants et d'artistes, dut s'occuper de ce travail; Lemonnier, qui en faisait partie, songea tout d'abord à sa ville natale. Secondé par un artiste nommé Le Carpentier, qui résidait à Rouen, il se livra, dès les mois de juillet et d'août 1791, à l'examen des tableaux provenant des établissements supprimés du district et obtint du Directoire du département que Dom Gourdin, ancien religieux de Saint-Ouen, et Le Carpentier parcourussent les villes et paroisses pour recueillir et centraliser ensuite au chef-lieu les ouvrages de peinture qui décoraient les établissements fermés. En février 1792, 728 tableaux, dépouilles opimes de cette razzia, étaient rassemblés dans l'ancien couvent des Jacobins. Lemonnier et Le Carpentier en firent un triage qui donna pour résultat 141 originaux de prix, 97 bonnes copies ou originaux de moindre mérite et 490 toiles sans valeur. Les tableaux des deux premières catégories formèrent le noyau du Musée. Le zèle extraordinaire que Lemonnier déploya en cette circonstance lui valut les éloges du ministre, les remerciements de l'administration départementale et la commande d'un tableau allé-

[1] *Notice sur Lemonnier peintre d'histoire*, par M. de Lépinois.

gorique, propre, disait le programme, *à rappeler à tout cœur français que l'homme libre chérit l'égalité.* Ce tableau, que notre artiste exécuta sous le titre de : *l'Homme de la nature se réfugiant dans les bras de la Loi*, fut envoyé à Saint-Domingue [1].



Boïeldieu

Boïeldieu (Adrien), âgé de dix-huit ans, parut aussi pendant la Révolution. Il présenta au comité de l'instruction, institué pour l'organisation des fêtes publiques, un morceau de musique composé pour la fête du décadi. Ce morceau fut refusé, le 29 novembre 1793. L'année suivante, il s'unissait à Garat pour donner un concert à Rouen, qui de ses chefs-d'œuvre tirera bientôt un nouveau titre de gloire. Le premier de ses opéras, *Beniowsky*, inaugura la série, en 1799.

Un autre enfant de la ville, Mollien (Nicolas-François), né le 29 février 1758, avait fait à Paris, de 1774 à 1791, des études financières, qui lui permirent de porter plus tard remède au désordre des finances, avec autant de succès que d'énergie. En 1800, il fit paraître, sous le titre d'*Aperçus et de résultats de la doctrine française et de la doctrine anglaise en finances*, un petit écrit qui inspira une grande confiance au public des affaires. Le premier Consul, qui l'appréciait beaucoup, devenu empereur, en fit son ministre du Trésor, en 1806. En modifiant la comptabilité, il assura la prospérité des finances de la France, et M. Thiers a fait le plus grand éloge de ses réformes [2]. Ce Rouennais fut créateur dans l'administration des finances, en leur appliquant les procédés de la « comptabilité commerciale ».

Enfin Forfait (Pierre-Alexandre), né le 21 avril 1752, mathématicien célèbre et habile ingénieur, devint conseiller d'État, puis ministre de la marine, sous le Consulat et mourut en 1807, dans sa ville natale.

[1] M. de Lépinois, *Notice sur Lemonnier*, p. 24-25.
[2] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VI, *passim*, pages 376-384.

## CONCLUSION

Nous n'avons pas eu la prétention de faire, en quelques pages, l'histoire d'une ville qui compte un aussi long passé, objet de tant d'ouvrages et de tant de recherches, depuis bien des siècles. Il nous a suffi d'en marquer les diverses étapes, en choisissant les faits les plus propres à mettre en relief, dans leurs phases successives, les destinées, le caractère et le mérite de ses habitants.

La ville actuelle, on l'a vu par cette revue rapide, remplace donc quatre ou cinq villes antérieures, celles des Gaulois, des Gallo-Romains, des Franks, des Normands et de Philippe-Auguste. La faux du temps les a si bien nivelées qu'il reste à peine de la dernière, à la surface du sol, deux ou trois monuments encore debout, comme témoins des âges qui ne sont plus. C'est de la Renaissance, la dernière en date, qu'il reste le plus de vestiges apparents, dans les divers édifices qu'elle nous a légués. Pour les autres, il faut aller les chercher avec la pioche au sein du sol, où ils sont ensevelis, à des profondeurs variables, selon l'âge qu'ils représentent. Ainsi ruines sur ruines, débris sur débris, mêlés à la poussière et aux ossements des vieux Rouennais, qui ont habité les diverses couches du sol de Rouen, depuis son berceau jusqu'à nos jours, voilà ce que recouvrent les places, les rues, les maisons, les édifices, les monuments élevés à la superficie du sol d'aujourd'hui.

Quand on songe, en outre, aux destinées de la cité, depuis bientôt dix-neuf siècles, qu'on les suit dans son histoire, et qu'on y trouve tous les malheurs imaginables, invasions, destructions, incendies, famines, pestes, émeutes, guerres civiles, sièges nombreux et meurtriers, qui ont fait verser des torrents de sang et de larmes, un sentiment de tristesse s'empare de l'esprit et du cœur.

Mais en voyant que, grâce à l'heureuse situation de son territoire, à l'activité et à la sagesse de ses habitants, aux inépuisables ressources de leur travail, et à la suite non interrompue des hommes remarquables qu'elle a produits, notre vieille cité est toujours sortie victorieusement de l'abîme de maux où elle semblait devoir succomber, on ne peut qu'admirer la puissante vitalité, qui l'a fait se relever plus vite qu'elle n'était tombée. Cet heureux privilège, Rouen le partage avec la France, et c'est à ce signe qu'on reconnaît les grands États et les grandes cités. Enfin, pour sa haute antiquité, non moins remarquable que sa rare vitalité, ce que Pline le Jeune écrivait à l'un de ses amis, nommé gouverneur de la Grèce, on peut le redire, à bon droit, de la vieille cité de Rouen : « Respectez son ancienne gloire, et cette vieillesse même qui, vénérable dans l'homme, est sacrée dans les villes ».

# TABLE DES MATIÈRES

## TEMPS MODERNES (1453-1800)

### QUINZIÈME SIÈCLE



### SEIZIÈME SIÈCLE



### GUERRES DE RELIGION



### DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

## DIX-HUITIÈME SIÈCLE





HAVRE. — IMPRIMERIE DU COMMERCE, 3, RUE DE LA BOURSE

